



Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

Les filières produits psychotropes à partir des soirées de musique techno

**Octobre 1999
Etude n°15**

**Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement
(CNRS / EHESS)**

**Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
OFDT**

105 rue La Fayette - 75 010 Paris

Tél : 01 53 20 16 16

Fax : 01 53 20 16 00

E-mail : ofdt@ofdt.fr

**Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement
(CNRS / EHESS)**

54, boulevard Raspail

75270 Paris Cedex 06

**Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement
(CNRS / EHESS)**

Les filières produits psychotropes à partir des soirées de musique techno

Octobre 1999

**Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
(convention d'étude n° 97.12)**

Etude réalisée à la Maison des Sciences de l'Homme

**Thierry Colombié, Nacer Lalam
sous la direction scientifique de Michel Schiray**

Les auteurs¹ remercient toutes les personnes qui ont contribué, très souvent dans des conditions difficiles, à la réalisation de cette étude, les représentants des diverses institutions et associations citées dans le rapport, et les participants du mouvement techno.

¹ Chokri Ben Salem a également participé à l'engagement des travaux.

Sommaire

En liminaire

Chapitre 1 : le mouvement techno

Chapitre 2 : la consommation de produits psychotropes

Chapitre 3 : la production des drogues de synthèse

Chapitre 4 : Nouveaux supports et nouvelles configurations de la vente au détail de produits psychotropes

Chapitre 5 : les filières d'approvisionnement

Chapitre 6 : répression et politiques publiques

Conclusion

Annexe 1 : Méthodologie générale

Annexe 2 : Données sur la consommation à partir de quatre événements

Annexe 3 : Extrait d'entretiens avec des ravers

Annexe 4 : Entrevue avec un technomade, juillet 1998

Annexe 5 : Compte rendu d'une soirée clandestine payante, avril 1998

Annexe 6 : Compte rendu du technival de Nîmes, avril 1998

Annexe 7 : Note technique

Annexe 8 : Lexique

Table des matières

CHAPITRE 1 : LE MOUVEMENT TECHNO.....	13
A. RAPPEL HISTORIQUE	14
1. <i>La migration des Travellers anglais.....</i>	14
2. <i>Diffusion et répression du mouvement techno en France.....</i>	16
B. LA SOIRÉE TECHNO OFFICIELLE.....	18
1. <i>L'établissement de nuit.....</i>	18
2. <i>De la mobilité à l'immobilité d'une soirée en un même lieu.....</i>	20
C. LA SOIRÉE TECHNO CLANDESTINE.....	21
1. <i>les caractéristiques inédites de la free party.....</i>	22
2. <i>La soirée clandestine payante.....</i>	23
B. LES ACTEURS DU MOUVEMENT TECHNO	25
1. <i>Les trois grands groupes de ravers.....</i>	25
2. <i>Les permanents du mouvement officiel.....</i>	26
3. <i>Les acteurs du mouvement "underground".....</i>	27
4. <i>Le développement d'un tissu associatif de promotion et de prévention.....</i>	28
CHAPITRE 2 : LA CONSOMMATION.....	31
A. LA DIVERSITÉ ET LES ASSOCIATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES.....	31
1. <i>Les produits psychotropes licites.....</i>	32
2. <i>Les produits psychotropes illicites.....</i>	32
3. <i>L'ecstasy.....</i>	33
a. <i>la prédominance des amphétamines.....</i>	34
b. <i>la consommation dans et hors de la fête.....</i>	35
4. <i>caractéristiques d'ensemble des consommateurs.....</i>	35
5. <i>Les associations et leur variabilité en fonction du lieu.....</i>	38
B. LA DIVERSITÉ DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION.....	42
1. <i>L'effet "d'amorçage" lié à l'usage de médicaments.....</i>	43
2. <i>Les modes de consommation.....</i>	43
3. <i>La temporalité de la rupture.....</i>	44
4. <i>Les adaptations des comportements de consommation face aux conséquences de la consommation... </i>	46
5. <i>Les dépenses liées à la consommation.....</i>	47
C. LES PRIX ET LA QUALITÉ DES PRODUITS	49
1. <i>Les prix des différents produits et leur évolution.....</i>	49
2. <i>La qualité.....</i>	51
3. <i>Prix et substitution.....</i>	52
4. <i>Les logos porteurs d'information.....</i>	52
5. <i>L'information.....</i>	53
CHAPITRE 3 : LA PRODUCTION DES DROGUES DE SYNTHÈSE	55
A. LE RÔLE DOMINANT DU CRIME ORGANISÉ NÉERLANDAIS	55
B. L'EUROPÉANISATION DE LA PRODUCTION DE DROGUES DE SYNTHÈSE.....	59
C. L'OPACITÉ DES UNITÉS DE PRODUCTION EN FRANCE.....	61

CHAPITRE 4 : NOUVEAUX SUPPORTS ET NOUVELLES CONFIGURATIONS DE LA VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS PSYCHOTROPES..... 65

A. PRATIQUES D'ÉCHANGES ET CONTRÔLE DU MARCHÉ PAR LA QUALITÉ	65
1. <i>La mesure du degré de confiance</i>	66
2. <i>La phase de test</i>	67
B. LA VARIABILITÉ D'OUVERTURE DES MICROMARCHÉS À LA CONCURRENCE DES DÉTAILLANTS	69
C. LES TROIS TYPES DE CONFIGURATIONS DE VENTE SELON LES SOIRÉES	70
1. <i>Légalité et immobilité : nouveaux produits, anciennes pratiques</i>	70
3. <i>Clandestinité et mobilité : nouveaux lieux, nouvelles configurations</i>	74
a) Un phénomène de concentration des offreurs et demandeurs	75
b) criminalisation de la soirée clandestine.....	76
c) le deal des technomades dans les free parties	79

CHAPITRE 5 : LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PSYCHOTROPES ILLICITES 83

A. LES ÉTUDES DE CAS	83
1. <i>Méthodologie</i>	83
2. <i>Les relations commerciales d'un détaillant "multi-produits"</i>	84
2. <i>Etude du trafic de drogues à partir d'un bar techno</i>	89
3. <i>Etude d'un trafic régulier "multi-produits" d'un revendeur technophile</i>	95
B. LA FILIÈRE TRANSFRONTALIÈRE DIRECTE.....	99
1. <i>Le revendeur</i>	99
2. <i>Le demi-grossiste</i>	100
3. <i>Le grossiste</i>	100
C. LA FILIÈRE DU CRIME ORGANISÉ.....	103
1. <i>Emergence d'acteurs de "milieux" locaux</i>	104
2. <i>La place centrale de groupes et réseaux de criminalité</i>	105
a) le réseau ethnique transnational.....	105
b) Les réseaux structurés de grande criminalité	107
c) Les groupes locaux de criminalité.....	108
D) Exercice d'interprétation théorique.....	109
1. <i>Le fonctionnement des réseaux</i>	109
2. <i>Flexibilité du travail et accumulation du capital des trafiquants à partir des soirées techno</i>	114

CHAPITRE 6 : TECHNIQUES D'ÉCHAPPEMENT À LA RÉPRESSION ET POLITIQUES PUBLIQUES 117

A. LE CONTOURNEMENT DE LA LOI DES ORGANISATEURS DE SOIRÉE TECHNO.....	117
1. <i>L'utilisation des réseaux de communication moderne</i>	118
2. <i>Le jeu du saute-frontière administratif</i>	119
B. LES ACTIONS DES AUTORITÉS FACE AU DÉVELOPPEMENT DES SOIRÉES CLANDESTINES	119
1. <i>Les opérations de renseignement et de surveillance</i>	120
a) Le renseignement centralisé.....	120
b) Le renseignement local	120
2. <i>Les stratégies de lutte : de l'intimidation à l'action directe</i>	120
C. TECHNIQUES D'ÉCHAPPEMENT À LA RÉPRESSION DES TRAFIQUANTS	123
1. <i>Techniques de diversion</i>	124
2. <i>Technique de confrontation directe</i>	125

3. <i>Techniques de surveillance</i>	125
4. <i>L'atomisation des approvisionnements et des unités de production</i>	126
D. LES FREINS À L'EFFICACITÉ DE LA RÉPRESSION.....	126
1. <i>Défaut de coordination entre les services opérationnels</i>	127
2. <i>Longueur et inertie des instructions</i>	127
3. <i>L'insuffisance des moyens face à la restructuration des réseaux</i>	128
CONCLUSION	131
BIBLIOGRAPHIE	135
ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE	141
ANNEXE 2 : LES USAGERS ET LA CONSOMMATION DE DROGUES ILLICITES À PARTIR DES SOIRÉES DE MUSIQUE TECHNO.	145
ANNEXE 3: ENTRETIENS AVEC DES RAVERS	157
ANNEXE 4 : ENTRETIEN AVEC UN DJ, LORS DU TECHNIVAL DE LA ROCHELLE, JUILLET 1998.	168
ANNEXE 5 : COMPTE RENDU D'UNE SOIRÉE PAYANTE CLANDESTINE ("TEUF"), AVRIL 98.	181
ANNEXE 6 : COMPTE RENDU DU TECHNIVAL DE NÎMES, 9 AU 13 AVRIL 1998.	183
ANNEXE 7 : NOTE TECHNIQUE	188
ANNEXE 8 : LEXIQUE TECHNO	191

Liste des tableaux et schémas

Tableau 1 : soirée techno en discothèque et free party : avantages comparés

Tableau 2 : âge des usagers de drogues de synthèse interpellés en 1997.

Tableau 3 : les entrées et les sorties dans la consommation d'ecstasy.

Tableau 4 : les associations les plus courantes

Tableau 5 : les principaux produits psychotropes consommés en fonction du lieu d'expression de la musique techno.

Tableau 6 : les produits consommés dans les soirées techno (1998).

Tableau 7 : estimation de la proportion d'usagers de drogues psychoactives chez les jeunes (16-25 ans) et au cours de la vie, fréquentant les soirées de musique techno (1998).

Tableau 8 : les interpellations en France pour usage de drogues de synthèse, en 1997.

Tableau 9 : le nombre de ravers par catégories de budget.

Tableau 10 : évolution des prix moyens des principales drogues illicites depuis une dizaine d'années (France).

Tableau 11 : prix et qualités de l'ecstasy suivant la forme d'achat.

Tableau 12 : les principaux pays d'acquisition en 1997.

Tableau 13 : pays d'acquisition de l'ecstasy saisie en France.

Tableau 14 : prix de l'ecstasy de la vente en gros au détail.

Schéma 1 : les principales drogues consommées et leurs associations

Schéma 2 : mise en parallèle de l'effet d'une pilule d'ecstasy et de l'évolution du rythme musical au sein d'une soirée techno.

Schéma 3 : organigramme du trafic de Ted

Schéma 4 : organigramme du trafic à partir du Totem (1995-1996)

Schéma 5 : configuration des filières d'approvisionnement en ecstasy

En liminaire

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de recherches déjà menées sur le trafic de stupéfiants en France¹. Lors de ces enquêtes, les chercheurs avaient opté pour une approche territoriale réalisée selon trois niveaux successifs (quartier, intra-départemental, inter-départemental). Cette approche a permis de saisir les phénomènes de trafic dans leur ensemble sur des territoires donnés, mais elle a buté rapidement sur le caractère polymorphe et la grande diversité de ces réalités liées aux produits, aux types d'usagers, aux milieux de consommateurs, et aux réseaux de trafiquants. Dans un contexte d'illégalité, cette diversité offre des configurations extrêmement variées et nombreuses dont l'étude d'ensemble, impliquant notamment une remontée des diverses filières, nécessite des moyens matériels et humains considérables, si l'on veut dépasser un niveau d'approximation et de généralité.

La consommation et la distribution de produits psychotropes légaux et illégaux se sont associées de manière très caractéristique à un phénomène social qui s'organise et se développe autour d'un courant de musique qualifié de "techno", en forte expansion et de dimension internationale. Ce phénomène s'exprime dans des lieux ouverts, comme les discothèques, mais de manière encore plus forte dans les soirées "rave", rassemblements organisés sous des formes diverses, officielles, privées ou "sauvages" et qui donnent lieu à des organisations spécialisées tantôt locales tantôt itinérantes, tantôt légales tantôt clandestines ou à limite des deux. On observe dans ces soirées une diffusion massive de produits psychotropes, avec une ritualisation de la consommation à partir de la musique et de la danse, autour d'un produit aujourd'hui principal, l'ecstasy et de l'association à d'autres produits, notamment le cannabis et la cocaïne, avec une propension élevée à l'apparition de produits nouveaux. Ces lieux sont une cible privilégiée des filières de trafic pour les différents produits.

En usant d'une méthodologie originale (voir annexe 1), ce travail comporte trois objectifs principaux. Premièrement étudier, pour les différents types de soirées, les pratiques de consommation sous l'angle des produits et de leur association, des rythmes et des fréquences, des quantités, des qualités, des prix et des coûts. Deuxièmement, identifier et analyser l'organisation et le fonctionnement des filières de distribution des différents produits (à la distribution finale et en amont) ainsi que les modalités de leur association avec les organisateurs de soirées. Troisièmement, étudier les techniques d'échappement des trafiquants et des organisateurs de soirées, notamment avec les nouveaux moyens de communication (y.c. Internet), face à la répression policière et les adaptations de l'action publique.

¹ Voir notamment, Conseil National des Villes, L'économie souterraine de la drogue, Paris, 1994 et Lalam Nacer, Ben Salem Chokri, Schiray Michel (dir.), Activités illégales liées au trafic de stupéfiants au niveau local - la banlieue sud de l'agglomération parisienne, doc. Non publ., CIRED / Conseil National des Villes, déc. 1995.

CHAPITRE 1 : LE MOUVEMENT TECHNO

Les grands courants de musique actuelle (rock, jazz, rap...) sont généralement diffusés en des lieux fixes et connus du plus grand nombre : théâtre, salles de concert, discothèques, stades, etc. A partir du "milieu" des années 80, la rave ou rave party est devenue l'un des principaux espaces de diffusion d'un nouvel aspect de la musique électronique¹, connu sous le terme générique de techno. Appelée aussi soirée techno, elle peut être organisée n'importe où, n'importe quel jour et à n'importe quelle heure. La mobilité dans l'espace et la flexibilité dans le temps de cette manifestation obéissent à deux caractéristiques inédites : la rapidité du montage des machines (sonorisation, ordinateurs) rendues autonomes par l'utilisation de groupes électrogènes², et la diffusion en temps réel de l'information³. L'émergence de cette nouvelle approche organisationnelle de la fête a eu pour principale conséquence de rendre "invisible", tout au moins au grand public, la réalisation de ces soirées ne possédant plus de frontières territoriales fixes et déterminées.

Dans le cadre de l'enquête préliminaire à l'élaboration de ce travail sur les filières des produits psychotropes, nous avons fait les commentaires suivants. La consommation et la distribution de produits psychotropes licites, tel l'alcool, sont réglementées dans les lieux traditionnels de diffusion de musique actuelle (bars, discothèques) ; par ailleurs, certains de ces espaces, profondément marqués par une participation festive du public, ont été administrativement fermés pour avoir facilité ou toléré des activités de revente de produits psychotropes illicites (cocaïne, cannabis, héroïne, hallucinogènes). Avec l'apparition de ce nouveau type de soirée "invisible" en France, et la diffusion médiatique de l'équation *rave = ecstasy*, une question se posait : la soirée techno était-elle ou allait-elle devenir un nouvel espace de consommation et de distribution d'une autre génération de drogues illicites, les drogues de synthèse ?

C'est en tentant de répondre à cette interrogation que nous nous sommes confrontée à la complexité du phénomène techno. Quid des soirées ? Quid des organisateurs, des acteurs ou des animateurs ? Quid du mouvement "underground" ? Afin de répondre aux trois principaux objectifs de cette recherche, il est impératif de donner des éléments de compréhension de ce phénomène, et en premier lieu de montrer que les circonstances historiques, ayant trait à l'évolution du mouvement techno, sont constitutives de l'évolution du marché des drogues de synthèse en France. Nous définirons par la suite les différentes formes de soirées et les principaux acteurs de ce nouveau phénomène culturel.

¹ En France, par exemple, la musique électronique a été rendue populaire dès la fin des années 70, par le succès de l'album "Equinoxe" de Jean-Michel Jarre. Cette musique est créée à partir d'outils technologiques, comme l'informatique ou le laser, et reste diffusée en des lieux parfaitement visibles et fixes. Comme la techno, elle est l'une des composantes de la musique électronique du vingtième siècle.

² Cette parfaite autonomie permet à ce type de soirée d'être réalisée au plus loin de toute forme d'infraction relative à la limite sonore (forêt ou carrière) et a fortiori à la législation des stupéfiants.

³ La publicité est assurée par l'utilisation de *flyers* (papiers où sont inscrits des messages codés) et des moyens de communication tels que les téléphones portables, le Minitel, Internet, etc.

A. Rappel historique

Avant de clarifier cette évolution historique, il faut définir au préalable les trois significations et emplois du terme techno. A l'origine, ce mot est un anglicisme définissant un seul courant musical né au milieu des années 80 au sein de discothèques aux Etats-Unis. Il fait partie des douze autres courants¹ qui composent le champ des musiques électroniques. De fait, l'expression la plus populaire relève d'une expression générique : la techno est définie comme l'ensemble de ces courants musicaux électroniques. Enfin, la dernière interprétation de ce terme renvoie au phénomène techno dans sa plus grande diversité artistique et culturelle, de la création vestimentaire aux arts plastiques, de la production de disques vinyles à la cyberculture.

Au sein de ce rapport, nous allons définir **les acteurs du mouvement techno comme étant les personnes et les organismes qui œuvrent à la production, à la diffusion de l'ensemble des musiques électroniques des années 80 et 90, et à ces soirées musicales**. Cette dernière définition ouvre ainsi le champ d'investigation à l'ensemble de ce mouvement, plus particulièrement dans la description des soirées légales ou clandestines, et à une indispensable lecture historique.

La dimension historique du mouvement techno fournit un éclairage sur l'évolution de ce phénomène dans l'hexagone et hors de ses frontières. Les facteurs sont tout à la fois internes et externes. Les premiers relèvent de la création artistique, principalement musicale, et de la volonté de ces personnes physiques (DJ ou VJ) ou morales (associations, labels, sociétés de production) à pérenniser leurs actions. Les seconds sont essentiellement d'ordre institutionnel. Ils se matérialisent par des pratiques et des mesures judiciaires ou policières dans un cadre spécifiquement répressif en rapport à l'usage de stupéfiants, plus particulièrement de l'ecstasy, et aux troubles à l'ordre public.

1. La migration des *Travellers* anglais

Le développement des espaces techno sur le territoire français est inhérent à la diffusion de ces nouveaux courants musicaux, dès la fin des années 80 en Europe occidentale, et au rôle mobilisateur des nomades anglais, appelés "travellers"². La migration de ces groupes de producteurs de musique au sein de l'hexagone, puis vers le sud de l'Europe, est en effet l'une des conséquences majeures de l'application d'une politique fortement répressive des autorités britanniques.

Sur la base des deux courants fondateurs, la techno et la "House"³, se sont créés de nouveaux styles dérivés tels la "Transe", le "Hardcore" ou le "Trip Hop". Cette variété musicale a servi de support à la multiplication de lieux de danse et aux premiers succès de grands événements du phénomène

¹ Ambient, Dub, Electro, Electronica, Hardcore, House music, Jungle, Techno, Transe, Eurodance, Garage et Trip Hop sont les douze courants musicaux cités dans la *Techno-Story* (Total Nude Techno) du site Internet Virgin Megaweb (<http://virgin.fr>).

² Producteurs de musique techno indépendants se déplaçant par groupes (tribus), adeptes du nomadisme.

³ "On peut dire que la House est l'aboutissement ultime, inévitable, de quinze années de dance music. (...). Musique répétitive, binaire, unisexe, la House a respectueusement pris son rythme de base dans la disco traditionnelle, mais y a ajouté une dimension abstraite, déshumanisée, presque anti-commerciale". In le magazine *Rolling Stone*, Didier Lestrade, 8 juin 1988. La "House" et la techno sont nées respectivement à Chicago et à Détroit (USA) en 1984/85. En 1988, les premières acides-parties, qui deviendront plus tard des rave parties, sont réalisées en Angleterre. C'est à partir de cette époque que la "House" et la techno sont utilisées par des DJ en Europe. Les deux principales villes techno sont alors Londres et Ibiza. Le phénomène s'étendra par la suite aux pays du Sud, du Nord puis de l'Est de l'Europe.

techno, notamment en Angleterre¹ et en Allemagne². Consommée tant par les supporters acharnés (*hooligans*) des clubs de football anglais que par les adeptes de la "dance music"³, l'ecstasy est rapidement devenue la drogue de référence des ravers au sein des acid-parties et des clubs *underground* de Londres. En 1990, et face à la croissance du commerce illégal d'ecstasy, le gouvernement de Margaret Thatcher prend la décision de fermer ces discothèques et de lutter contre les tribus de "travellers"⁴. Ces nouveaux nomades de l'ère techno(logique) se regroupent en effet autour de tribus (tribe) : chaque tribu possède un "*sound system*", soit un système de sons autonome, et ses membres se déplacent dans des camions ou bus avec pour seul objectif de "*aller sur la route pour que la musique ne s'arrête jamais*"⁵. Vivant en marge de la société anglaise, ils refusent toute participation de l'Etat dans l'organisation de la fête techno.

Poursuivis par les forces de l'ordre dès le début des années 90, quelques "travellers" rejoignent des groupes d'artistes européens, réfugiés au sein de squats français ou italiens, et contribuent à leur faire découvrir de nouvelles créations musicales électroniques. En 1994, la plupart des tribus de travellers migrent vers le continent après l'adoption du "*Criminal Justice Act*"⁶ par le Parlement britannique. Trouvant un premier refuge au sein des squats parisiens, ils rejoignent le sud de la France, le nord de l'Italie, puis l'Espagne et le Portugal où ils organisent les premières free parties.

Durant toutes ces années, la vive pression des autorités britanniques envers les organisateurs de soirées techno a fortement contribué à transformer ce mouvement en une nouvelle forme de contre-culture⁷, largement fédérée par la prise d'une drogue synthétique, la MDMA ou ecstasy. Réunissant de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de personnes, les acid-parties deviennent des lieux de rencontre et de danse des ravers et de nouveaux espaces itinérants de commercialisation de stupéfiants.

En France, les premières rave parties ont lieu en 1989/1990 dans des endroits insolites (châteaux, péniches) et dans quelques discothèques parisiennes. Largement associées à la prise d'ecstasy, produit rare et méconnu dans l'hexagone, elles se manifestent dans un cadre privé ou clandestin sans

¹ En 1988 est créé "Summer of Love", le premier festival de musique techno international. Au dos de certains flyers, des conseils sont notamment prodigués aux usagers d'ecstasy (boire beaucoup d'eau, ne pas boire d'alcool...). In *Coda Magazine*, hors-série, 1995.

² Créée en 1989, la Love Parade de Berlin est le plus grand rassemblement de ravers de toute l'Europe. Plus de deux millions de personnes ont participé au défilé en 1998.

³ La dance est une musique dérivée d'un autre courant, le "disco". Les amateurs de dance européens utilisaient déjà des produits amphétaminiques, ainsi que de l'ecstasy importé des Etats-Unis, pour les effets de stimulation leur permettant de danser durant plusieurs heures, voire pour certains d'atteindre l'état de transe.

⁴ Cette décision du Premier Ministre fait suite à l'application du "Public Order Act" de 1986 dont le principal objectif était de "*forcer les travellers à quitter la route pour retourner vivre dans des maisons*" in Godfrey John, *Altered State, The story of Ecstasy culture and Acid House*, Ed. Collin Matthew, London, 1997.

⁵ Selon le témoignage d'une technophile, qui ajoute : "Ils se sentent inadaptés à la société actuelle et s'en libèrent en voyageant tout le temps. En rébellion perpétuelle contre les Lois de la société, ils affichent deux principaux slogans : DO IT YOURSELF et MAKE SOME FUCKING NOISE. C'est un mouvement mouvant, très difficile à appréhender. C'est devenu un mythe fondateur du mouvement Techno mais on note à l'heure actuelle une évolution du fait d'un rajeunissement du public. le Traveller est dans une quête perpétuelle d'expériences psychédéliques liées à la prise de drogues" (cf. Annexe 3)

⁶ La clause 65 de la CJA autorise en effet les forces de l'ordre à interdire toute personne susceptible de se rendre à une rave party. Si dans un périmètre de huit kilomètres, cette même personne est surprise sur le chemin de ce rassemblement illégal, elle sera arrêtée sans autre forme d'avertissement.

⁷ Le réseau "underground" (souterrain) du mouvement s'articule autour de petites structures informelles telles des radios pirates, des maisons de production musicale (labels indépendants), des clubs privés ou des magasins de disques. in *Altered State...*

frontières déterminées. Comme à Londres et à Ibiza, elles offrent la possibilité aux trafiquants de mettre en place des (nouvelles) stratégies de vente grâce à une première intégration de ces nouveaux lieux de (poly)consommation. Apparaît dès lors une configuration inédite du cumul des rôles d'organisateur et de revendeur de drogues de synthèse. A Paris, par exemple, deux Nord-américains réalisaient une à deux soirées privées par mois : "*L'entrée était de 200 FF. En contrepartie, on recevait un ticket d'entrée et une pilule d'ecstasy, de la MDMA pure !*"¹. Ces personnes achetaient les pilules en Californie, les transportaient par voie aérienne et les revendaient à l'entrée de leurs propres soirées.

Dans le même temps, les premières soirées gratuites et clandestines, notamment organisées dans des squats urbains par des tribus de "travellers" anglais, tendent à présenter une configuration similaire de ces tâches clandestines. Ces individus étaient connus pour revendre des produits de qualité, plus particulièrement de la résine de cannabis, de l'ecstasy et du LSD.

2. Diffusion et répression du mouvement techno en France

L'année 1994 est marquée par le début d'un long débat sur la place des drogues synthétiques (ecstasy, LSD) dans les soirées réalisées en France, suite à la publication de reportages de la presse écrite, qui tendent à valider l'équation *rave = ecstasy*, et aux premières annulations de soirées annoncées par maires et préfets. Malgré la mise en place d'un dispositif de surveillance des forces de l'ordre et l'apparition de premières affaires judiciaires mettant en cause des organisateurs dans le trafic d'ecstasy, dès 1992, les "fêtes" clandestines se multiplient dans des lieux inédits sur l'ensemble du territoire, plus précisément dans la région parisienne et sur le pourtour méditerranéen. Progressivement, les musiques "Techno et "House" sont diffusées au sein d'un nombre croissant de discothèques et de bars spécialisés.

Parallèlement, le mouvement techno s'est structuré autour d'un large tissu associatif, puis entrepreneurial, qui a pour conséquence immédiate d'inscrire ces noyaux organisationnels dans une logique de légalité. La création de véritables micro-entreprises² vise, par exemple, à réaliser des événements d'envergure nationale et internationale à l'image des pays européens voisins³. Pour autant, cette inscription dans un cadre légal, et dans l'optique d'une reconnaissance officielle auprès des institutions et des partenaires commerciaux (potentiels), s'est heurtée à une logique institutionnelle répressive, provoquée par l'émergence de nouvelles drogues de synthèse ou de troubles à l'ordre public.

Sous la pression des autorités et de grandes sociétés musicales⁴, le mouvement techno se scinde alors en deux branches distinctes : la "techno-entreprise" et la "techno-anarchie". La première obéit

¹ Entretien avec un raver.

² Tout ce qui concerne l'univers du disque (création, production, pressage, distribution), l'organisation des soirées (associations, entreprises), les médias (magazines, fanzines, radios), les nouvelles technologies (électronique, informatique) et les réseaux de communications (téléphone portable, Minitel et Internet).

³ On peut citer pour exemple la programmation d'une soirée techno, *Rave-O-Trans*, au Transmusicales de Rennes, l'un des plus grands festivals de musique rock de l'hexagone. C'est, en 1998, l'un des plus gros événements de la scène techno française et l'une des meilleures recettes des Transmusicales. Programmée le 10 juillet 1993, une soirée de dimension européenne intitulée OZ, pouvant accueillir près de 20 000 personnes, a été annulée par arrêté préfectoral.

⁴ Du fait d'un vif engouement d'un public jeune pour la musique techno, les multinationales de la production et de la diffusion musicales, qui forment un oligopole au niveau mondial, ont fortement investi dans le rachat de petits labels de production.

aux règles officielles du commerce, se soumettant en particulier à la fiscalisation des recettes, et aux prérogatives formulées par les représentants de l'Etat au sujet de l'organisation des soirées¹ ; la seconde garde un caractère souterrain (ou *underground*) à travers l'organisation de soirées clandestines, et tente de consolider une dynamique de vie autonome basée sur une économie d'échange et de partage. Cette dernière dualité échange/partage repose sur la propension de ces différents acteurs à intégrer la dimension marchande dans leurs échanges avec le monde extérieur, comme nous le soulignerons plus loin.

En 1995, le débat sur la circulation des drogues dans les soirées techno est relancé par la diffusion d'un document de réflexion² réalisé par la Mission de Lutte Anti-drogue (MILAD) du Ministère de l'Intérieur. Les auteurs définissent la soirée techno comme un rassemblement de plusieurs centaines à plusieurs milliers de personnes dans des endroits le plus couramment tenus secrets : *"Il est apparu assez rapidement que ces vastes rassemblements organisés le plus souvent sans souci des conditions de sécurité et de salubrité étaient des lieux de trafic et de consommation de drogue"*. Durant l'été 1995, préfets et maires ont utilisé les conclusions de ce rapport pour annuler de nombreuses soirées officielles. Mais, comme souligné au sein du rapport³, la mise en place d'une répression systématique des soirées de musique techno a eu pour principal effet de motiver des organisateurs à réaliser un nombre croissant de soirées clandestines en adoptant une attitude de "résistance". Face à cet effet pervers et à l'attention nouvelle de ministères (Culture, Santé) portée au mouvement techno, les forces de l'ordre vont suivre une politique générale de surveillance en essayant d'intervenir au minimum au sein des soirées.

L'évolution et le développement des lieux techno en France est donc, pour une large part, tributaire de facteurs internes et externes au mouvement. Cet exemple met en avant le caractère international de la diffusion de ces divers courants musicaux électroniques, la vitesse d'adaptation de ces acteurs aux différentes situations, notamment face à la répression, et l'usage des nouvelles technologies. Ce dernier facteur est sans nul doute l'une des bases du développement de ce phénomène, non seulement par l'utilisation de nombreux appareils servant à créer des sons électroniques, mais surtout par l'appropriation des réseaux d'information, à l'image de l'Internet, tant dans une préoccupation entrepreneuriale que sous la forme d'une technique d'échappement à la répression (voir chapitre 6).

Dans un souci de clarté et de compréhension du phénomène relatif au commerce illégal des produits psychotropes, nous allons différencier deux types de soirées, selon le critère principal de légalité : **les soirées techno officielle et clandestine**⁴.

¹ Les organisateurs ont pour obligation de se conformer aux prescriptions réglementaires relatives au bon ordre, à la tenue des spectacles, à la sécurité et à la salubrité des lieux, prévues par l'article 12 de l'Ordonnance du 13 octobre 1945.

² MILAD, *Les soirées rave : des situations à haut risques*, janvier 1995.

³ *"Il convient toutefois de souligner que si les interdictions administratives ont réussi à contenir la multiplication des soirées-rave, elles peuvent également générer un effet pervers dans la mesure où le nombre de soirées totalement clandestines risque d'augmenter rendant ainsi leur détection et leur localisation encore plus difficiles"* (MILAD).

⁴ Ce détour est essentiel pour comprendre la diversité du mouvement techno, néanmoins, il n'est pas notre objet central d'étude. Dans le déroulement du texte, lorsque figurent les termes "soirée techno", il peut s'agir de son acception générale.

B. La soirée techno officielle

Avant d'en définir les caractéristiques, il est important de revenir sur l'amalgame effectué par les néophytes entre soirée techno et rave party. La différence majeure réside dans *l'aspect invisible* de la rave party, renforcée par trois critères : l'information n'est connue qu'au dernier moment par l'intermédiaire d'une ou plusieurs messageries vocales (*Infoline*) ; l'organisateur ne formule aucune autorisation préalable auprès des autorités, afin de conserver un caractère clandestin à la "fête" ; enfin, le lieu doit être à la fois original et inédit, symbole de l'ère post-industrielle (usine désaffectée) et/ou de la nature (carrière, forêt, etc.). Au contraire, la soirée techno est rendue *visible* par son caractère publicitaire, ses relations avec des organismes publics (subventions) ou privés (partenariat), son autorisation préalable auprès des autorités et sa pérennité en un même lieu - notamment dans des bars spécialisés, discothèques et grandes salles de concert.

Nous définissons une soirée techno officielle comme étant **une soirée de musique techno payante et autorisée par les autorités, réunissant à ce titre des conditions élémentaires de salubrité et de sécurité**. Le droit d'entrée ou la P.A.F. (Participation Aux Frais) et la reconduction de la soirée en un même lieu contribuent secondairement à l'officialité de la soirée.

Les trois structures organisationnelles sont les établissements de nuit (discothèques, bars, salles de concert), les associations (loi 1901) et, plus marginalement, des sociétés liées à la production et/ou à la diffusion musicales. Il existe une différence importante entre les premières entités commerciales et les deux autres : la *mobilité du lieu d'organisation* de la soirée. Nous verrons, tout au long de cette recherche, que cette particularité agit fortement dans l'articulation de deux principaux systèmes d'offre de stupéfiants en France.

1. L'établissement de nuit

La soirée techno réalisée au sein d'un établissement répond aux deux critères d'officialité : la visibilité, en lieu et moment donnés, et l'invite faite au public de s'y rendre en échange d'une participation aux frais¹.

Au sein de ces établissements, l'intégration de la musique techno s'est déroulée selon deux phases successives : une période de test, afin de connaître dans quelle mesure ce courant musical électronique pouvait fidéliser une (nouvelle) jeune clientèle ; puis, une phase de développement. Schématiquement, cette diffusion fut proportionnelle au phénomène de banalisation de ces divers courants musicaux, notamment au sein des discothèques des centres urbains ou des grandes zones de loisirs saisonniers (mer, montagne).

Pour diffuser une telle musique, le propriétaire du lieu peut soit louer les services d'un spécialiste, par exemple d'un directeur artistique et/ou d'un DJ, soit louer son établissement à des organisateurs en échange d'un partage des bénéfices.

¹ L'entrée est souvent gratuite dans les bars spécialisés. Certaines discothèques offrent cette gratuité pour toute entrée avant une heure précise (en général minuit) ou pour les filles. Les recettes sont essentiellement réalisées à partir de la vente de boissons, notamment alcoolisées.

L'étude de ces établissements, plus particulièrement à partir de dossiers de justice, soulève de nombreuses interrogations quant au rôle moteur des permanents (propriétaires, gérants, agents de sécurité, employés, animateurs) eu égard à la facilitation du commerce illégal de produits illicites, essentiellement représentés par la cocaïne et l'ecstasy. Une première indication avait été énoncée en 1995 dans le document de la MILAD : "Depuis quelques temps, il est cependant permis de constater, notamment en province, que les soirées-Rave ont de plus en plus souvent pour cadre les discothèques (*) et autres établissements de nuit traditionnels". L'astérisque renvoie à la note suivante : *"Cela pourrait indiquer que le "Monde de la nuit" largement contrôlé par les "Milieux Locaux" cherche à récupérer une partie de la clientèle qui avait de plus en plus déserté ses établissements au profit des soirées RAVE, considérées à tort comme un phénomène de mode passager"*.

La définition de *"Milieux Locaux"* ne figure pas dans le document du Ministère de l'Intérieur. Peu évoqué officiellement en France, ce terme est pourtant au cœur de l'une de nos premières interrogations concernant le rôle éventuel d'individus appartenant à ces "milieux" au sein du trafic de stupéfiants, plus particulièrement dans les deux régions du sud de la France étudiées (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Cette dénomination de "milieu" est en effet employée par la plupart des représentants des forces de l'ordre et de la justice rencontrés tout au long de cette recherche pour définir, en reprenant les mots utilisés par un adjudant de Gendarmerie spécialisé dans l'étude des soirées techno, un *"ensemble d'individus connus pour des affaires criminelles - vols à main armée, trafics en tout genre, prostitution - mais semble-t-il peu organisés entre eux, sauf pour des grosses opérations"*. Selon ses propos¹, ces individus occupent une place privilégiée au sein de certains établissements de nuit : *"Au Cap d'Agde, on compte une quinzaine de discothèques bien tenues par le "milieu". Ils ont essayé de récupérer le phénomène Rap mais ont vite abandonné, vu la clientèle qui venait essentiellement des quartiers difficiles de Béziers. Ils ont mis en place une période de test pour la techno, phase qui n'est pas encore terminée mais qui apparaît profitable. Certains ont déjà mis leur discothèque en gérance auprès de jeunes organisateurs. Si la techno perdure, les autres, du "milieu", devraient faire pareil"*.

L'existence de ces groupes de criminels est plus longuement présentée dans le cinquième chapitre, à partir du traitement des filières d'approvisionnement. Retenons ici que le succès de l'intégration de la musique techno dans ces établissements de nuit a permis de fidéliser une clientèle jeune et de la faire participer à la quête de "nouvelles expériences" par la consommation de "nouveaux produits" psychotropes. Nous montrerons que la distribution d'ecstasy au sein de ces établissements se réalise essentiellement à partir de revendeurs "multi-cartes" (cocaïne et haschich principalement) appartenant à des réseaux de trafic régulier, et que la répartition de la vente de ces produits illicites fait l'objet d'une concertation entre les divers protagonistes à des fins de monopole ou de partage de ces soirées techno (micromarchés).

¹ Selon l'adjudant, ce Milieu contrôle indirectement la plupart des discothèques de la région, soit par la mise en gérance, soit en imposant une protection officieuse sous forme de racket. Ces actions sont facilitées par le fait que les nouveaux gérants, issus du mouvement techno, sont jeunes et pacifistes et qu'ils ne peuvent s'opposer à de telles pratiques. Propos recueillis en mars 1998.

2. De la mobilité à l'immobilité d'une soirée en un même lieu

Hormis les établissements de nuit, les soirées techno officielles sont organisées en des lieux divers respectant des consignes de sécurité. Notons que ces lieux, par tradition¹, ne sont pas connus à l'avance par les participants : ils doivent en effet se rendre à un point de rendez-vous ou appeler une messagerie vocale (Infoline) afin d'obtenir le chemin d'accès quelques heures seulement avant le début de la soirée. Les structures organisationnelles doivent obéir à une série de démarches administratives dans le but d'obtenir l'autorisation d'organiser des soirées musicales.

Les trois principales requêtes concernent l'octroi d'une assurance, la demande de débit de boissons² auprès de l'administration fiscale et l'autorisation municipale et/ou préfectorale. L'aval des autorités locales est déterminant. En cas d'annulation, les organisateurs ne peuvent rembourser les frais de logistique (billetterie, location, publicité). Si les organisateurs passent outre l'annulation et décident de maintenir l'organisation de la soirée, des mesures nécessaires à l'interdiction pure et simple de la soirée sont immédiatement exécutées par l'envoi des forces de l'ordre.

Cette procédure d'interdiction administrative³ a eu pour principale conséquence d'inciter les organisateurs à prévoir un autre lieu, inconnu des autorités, dans le but de recouvrir les frais liés à l'organisation. Face au nombre croissant des interdictions, la plupart des organisateurs officiels sont parvenus à valoriser le mouvement techno auprès des autorités sur la base de trois principaux ressorts : la touche artistique, tout d'abord, par la mise en avant de la "French Touch"⁴ ; l'aspect commercial, ensuite, avec l'incidence sur les recettes fiscales, directes ou indirectes, via l'autorisation des soirées officielles ; enfin l'affirmation de lutter efficacement contre la consommation et la distribution de produits psychotropes illicites, consécutif à la publication du document de la MILAD et des circulaires du Ministère de l'Intérieur.

Cette voie de "pacification" a permis aux groupes d'individus issus de la "techno-entreprise" d'obtenir l'appui des institutions publiques et le soutien financier de partenaires commerciaux. Les soirées sont devenues visibles et importantes⁵. Réalisées au sein de grands festivals de musique actuelle⁶ ou constitutives du mouvement, à l'exemple de "Boréal", ces événements sont devenus de nouveaux rendez-vous du mouvement officiel de la techno française (et européenne). L'engouement d'un jeune public pour de tels événements, à partir de stratégies publicitaires en rapport à des mécanismes de rentabilité commerciale, impose désormais une nouvelle vision de la soirée techno,

¹ Le secret participe au caractère spontané de la fête. Astrid Fontaine et Caroline Fontana écrivent : "*L'annonce de la fête constitue une présentation ludique de ce qui va s'y jouer. Le secret sur l'endroit dans lequel la fête va se dérouler et les difficultés pour s'y rendre font naître une attente qui croît lorsque les ravers, enfin sur les lieux, se trouvent bloqués devant l'entrée. L'aboutissement de leur parcours est l'investissement du lieu de la rave qui s'accompagne, pour la plupart, d'une prise d'ecstasy ou d'acide*". In raver, Anthopos, Economica, 1996, p. 13.

² Cette démarche permet aux organisateurs de vendre des boissons sous la licence II et de réaliser des bénéfices. Cette licence autorise la vente de boissons ne dépassant pas 15 % d'alcool.

³ De 1994 à 1996, les autorités locales attendaient l'avant dernier jour ou le dernier jour de l'annonce de la soirée pour annoncer leur accord. Dans le cas d'annulation, les structures organisationnelles ne pouvaient trouver un autre lieu "autorisé".

⁴ De nombreux DJ français sont devenus des stars à l'étranger, bien souvent avant d'être reconnus en France.

⁵ Le budget d'un événement peut atteindre plusieurs millions de francs.

⁶ Les Transmusicales de Rennes, Les Eurockéennes de Belfort ou les Francofolies de La Rochelle.

non plus à partir de son invisibilité et de sa clandestinité, mais, tout au contraire, sur sa visibilité et sa légalité. De même la mobilité, ou la possibilité pour les organisateurs d'organiser une soirée en n'importe quel lieu et/ou moment, tend à disparaître : le lieu (ou plus largement la ville ou l'espace urbain) devient un vecteur de communication, et la visibilité d'une soirée officielle se doit d'être proportionnelle à sa capacité d'accueil¹.

La propension de ces grandes soirées à l'immobilisme ne les distingue plus désormais des soirées de musique standard, et peu d'organisateur de soirées officielles de petite et moyenne envergure (maximum mille personnes) osent s'aventurer dans le maintien de l'invisibilité eu égard aux investissements réalisés et aux bénéfices escomptés. Pour autant, ces soirées officielles, même pourvues d'importants services de sécurité et de surveillance, demeurent des lieux de consommation et de distribution de produits psychotropes illicites, plus particulièrement de drogues de synthèse. A l'instar des soirées clandestines, elles sont l'un des mécanismes constitutifs du marché des stupéfiants, à l'insu des organisateurs ou grâce à leur participation passive ou active. En France, l'adhésion d'un plus grand nombre de participants, notamment de jeunes adolescents, a permis non seulement de favoriser la consommation de l'ensemble des produits psychotropes (hormis l'héroïne), mais, plus encore, de mettre en place des stratégies commerciales ayant pour objectif premier de banaliser l'achat et la vente de produits tels l'ecstasy et la cocaïne.

C. La soirée techno clandestine

Invisible et mobile, elle ne comporte aucun critère d'officialité. A l'image des premières raves anglaises ou hexagonales, elle est organisée par des groupes de ravers qui décident sur un plus ou moins long terme d'orienter divers autres réseaux de ravers autour d'un même son, voire de plusieurs *sound system*², en un lieu inédit. Tout comme pour les soirées officielles, les supports informatifs sont les flyers, la consultation de certains sites de l'Internet (avec l'utilisation parfois de mots de passe) et/ou du Minitel, le téléphone portable et le bouche à oreille. Les cartons d'invitation (flyers) indiquent la date, le rendez-vous (lieu, créneau horaire), le numéro d'un serveur téléphonique (Infoline) et, quelquefois, le nom des organisateurs.

On distingue deux types de soirées clandestines : la free party et la "teuf". La première se distingue de la "teuf" suivant deux critères : la minimisation des rapports marchands au sein de la soirée - accès gratuit et pratique de troc ; et la prédominance d'un style musical violent, le "Hardcore", caractérisé par un tempo musical très rapide³.

¹ L'organisation d'une rave party (ou nuit techno), le samedi 11 avril 1998, au sein du Palais Omnisports de Paris-Bercy par la chaîne de télévision M6 est un exemple illustratif. Annoncé à grands frais publicitaires (affiches dans le métro parisien, spots télévisés, publicité dans les quotidiens nationaux...), "Métropole Techno" a accueilli 15.000 personnes, à 170 FF l'entrée par raver. Ce fut la plus importante rave jamais organisée à Paris : dix heures de danse, 30 DJ's, 6 live, trois pistes dont un espace de repos (shill-out), 60 artistes, 250 Kilowatts de son, 50 scans automatisés, 80 contrôleurs à l'entrée, 50 personnes pour la sécurité, 6 maîtres-chiens à l'extérieur... Le tout en direct sur M6, qui a confié l'organisation à la société Futuria Production.

² Ce "système de son" comprend le matériel nécessaire à l'emploi des disques (platines, machines électroniques) et à la diffusion sonore (tables de mixage, amplificateurs, enceintes). De même pour la lumière. L'autonomie de cet ensemble est rendu possible par l'utilisation de groupes électrogènes.

³ Ce tempo est donné par un nombre de battement par minute (bpm) accéléré.

1. les caractéristiques inédites de la free party

La *free party* est un rassemblement de ravers dont l'accès est quasiment gratuit¹. Grâce à l'emploi de un ou plusieurs *sound system*, elle est organisée par un ensemble de ravers, regroupés autour d'une tribu ou plus largement d'un réseau d'individus ayant comme point commun de participer et/ou d'organiser des soirées clandestines.

Une tribu comporte un noyau dur de jeunes individus, à prédominance masculine, spécialisés dans l'installation du matériel (câbles, enceintes, décoration) et dans la diffusion de la musique (DJ). Les tribus anglaises sont constituées pour l'essentiel de "travellers", qui vivent tout au long de l'année dans leur bus ou camion, et quelquefois en familles. Les tribus françaises rassemblent des jeunes personnes pouvant être définies comme des "intermittents du nomadisme". Etudiants, salariés ou sans emploi, habitant dans un lieu fixe (quelquefois chez leurs parents ou en couple) ou résidant dans un squat, ils ont pour habitude de voyager en fin de semaine ou tout au long de la saison estivale (de mai à septembre). Cette distinction entre "travellers" et "intermittents du nomadisme" est importante quant à la compréhension de la distribution des produits psychotropes : nous montrerons en réalité comment de "faux travellers" effectuent un "effet de greffe ponctuel" au sein de ce mouvement souterrain et itinérant, notamment pour l'approvisionnement de ces produits en particulier lors des grands rassemblements de tribus originaires de pays européens (technival). Pour éviter cette distinction tripartite pouvant alourdir la lecture de ce rapport, nous allons désormais employer le terme de "technomades" - recoupement des mots techno et "nomades".

En résumé, la notoriété d'une tribu est directement liée à son degré d'autonomie dans la gestion des *free parties*, à son "inclination au nomadisme" et à sa capacité d'auto-production musicale et de distribution des supports (cassette, disque).

Le financement d'une free party se réalise généralement à partir de trois sources de revenus : la vente de disques et de cassettes, de marchandises dérivées de la signalétique (griffe) de la tribu (vêtements, autocollants) et de divers autres produits (nourriture, boissons alcoolisées et énergétiques) ; la donation ; enfin, la vente de produits psychotropes illicites (ou taxes sur ces reventes) et, plus particulièrement dans le sud de la France, et de produits psychotropes licites de contrebande (alcool et tabac en provenance de la Principauté d'Andorre).

¹ L'accès à une free party est rarement payante. Les organisateurs font appel à la donation des ravers (boissons, nourriture, drogues).

Tableau 1 : soirée techno en discothèque et free party : avantages comparés

caractéristiques	CLUBS Règlements, prélèvements fisc, TVA	FREE PARTY Pas d'autorisations, Pas de TVA
Entrée	Entre 100 et 200 FF	Libre (donation)
Sécurité	Vigiles, fouilles, surveillance vidéo	Aucune
Consommer	La consommation se fait de manière discrète voire furtivement	Liberté de consommer
Achats produits	Alcool : Prix élevés Autres drogues, notamment illicites: Difficulté d'obtention, peu de choix, qualité inconnue	Alcool : Prix bas Autres : Facilité d'obtention, choix, qualité souvent connue
Temporalité de la fête	Limite dans le temps et l'espace	Pas de limite
Accès Information	Facile Endroit connu, milieu urbain	Difficile, entre initiés Endroit inconnu, milieu rural, désaffecté
Coût moyen Par personne	Entre 300 et 500 FF	Entre 100 et 200 FF
DJ's	Trois maximum par soirée Musique peu variée	Nombre illimité Musique très variée

source: d'après enquêtes CIREN / OFDT (1998).

2. La soirée clandestine payante

A la différence de la *free party*, l'entrée de la "teuf"¹ est payante. Les structures organisationnelles, principalement des associations ou des (groupes de) personnes, font appel à des "systèmes de son autonomes" (*sound system*) du fait de leurs atouts (mobilité, autonomie de fonctionnement, rapidité

¹ Se reporter à l'Annexe 5 (compte rendu d'une soirée clandestine payante, avril 98).

d'installation) ou louent le matériel, le lieu et les services de professionnels (sécurité, décoration, lumière, son). Cette soirée est organisée dans n'importe quel endroit (discothèque, appartement, usine, etc.) et à n'importe quel moment. Les frais sont à la charge de l'organisateur et les recettes reposent essentiellement sur la P.A.F., les ventes de boissons au bar et/ou la restauration. Il est possible de définir une telle soirée comme étant **un lieu de diffusion de musique techno où le droit d'accès payant reste soumis à l'autorisation du ou des organisateurs.**

Du fait principalement d'un accroissement des interdictions administratives, une autre forme de soirée est apparue au sein du mouvement techno. Cette soirée privée s'est constituée autour de la réunion de plusieurs réseaux ou "familles" de technophiles à partir d'un même courant musical¹. Mobilisation et participation de ces réseaux relationnels, pouvant compter plusieurs centaines de personnes, permettent aux organisateurs de réaliser d'importants profits, source d'une économie parallèle qui échappe à toute forme de réglementations et de prélèvements.

La confidentialité et le secret apparaissent comme le pilier principal de l'invisibilité d'une soirée techno clandestine.

Toulouse, avril 1998, minuit. Sur le carton d'invitation ou flyer, diffusé confidentiellement de "la main à la main" figure seulement le numéro de la messagerie vocale, le PAF (70 F) et les DJ invités. L'écoute du message permet de se rendre en voiture à un point de rendez-vous, un parking d'un supermarché situé à la sortie de la ville. Malgré les rondes effectuées par les gendarmes au sein de cette zone commerciale, un passeur délivre à chaque conducteur un papier sur lequel est inscrit le nom du village et celui de la salle des fêtes, ainsi que la direction à suivre. Une heure plus tard, nous entrons dans la salle après avoir présenté notre carton d'invitation aux deux personnes qui assurent la sécurité. A l'intérieur, la table de mixage fait face à un imposant bar. Des danseuses ou "gogo girls" assurent régulièrement un petit spectacle pendant les sets des DJ. Environ quatre cent personnes présentes vibrent aux sons "Techno-House": parmi eux, deux jeunes hommes tentent de vendre des "taz" (ecstasy) et de la "CC" (cocaïne) en les interpellant discrètement. Les transactions se font directement mais discrètement sur le "dance floor" (piste de danse) ou dans un coin sombre de la salle. Une fille sert de rabatteuse. L'activité de revente durera toute la nuit sans que personne n'intervienne.

Cette salle des fêtes a été louée par un jeune homme afin de fêter son anniversaire (24 ans) sans aucun support organisationnel, ni autorisations. La recette des entrées est proche de 28 000 FF (PAF : 70 F). Si l'on prend comme hypothèse basse que chaque individu a dépensé 30 F (soit le prix d'une coupe de champagne ou deux fois le prix d'une boisson gazeuse), les recettes du bar s'élèveraient à 12 000 F. Soit une recette totale minimale estimée à 40 000 F. Si l'on considère, selon l'hypothèse haute, que les frais n'ont pas dépassé 30 000 F, cet organisateur a donc réalisé en une seule nuit, un profit net et non déclaré de 10 000 F.

La distinction de ces soirées est fondamentale pour tenter d'étudier ces moments comme un espace de consommation et de distribution de drogues. Parmi les premiers résultats de cette recherche, une première constatation s'impose et va à l'encontre de l'équation *rave = Ecstasy* : quelque soit le type de soirée, pratiquement tous les produits psychotropes licites et illicites définis au sein de nos deux questionnaires ont été identifiés. C'est ce que nous verrons dans le second chapitre consacré à la consommation de ces produits.

¹ A Paris, des appartements de plusieurs centaines de mètres carrés ont été transformés afin d'être loués (environ 5 000 FF la soirée) à des personnes voulant organiser des soirées techno privées. Cette transformation suppose des investissements lourds notamment contre les nuisances sonores envers le voisinage.

Auparavant, revenons succinctement au mouvement techno en identifiant rapidement les principaux acteurs afin de mieux comprendre leurs rôles possibles dans le trafic de produits psychotropes.

B. Les acteurs du mouvement techno

Les acteurs du mouvement techno représentent l'ensemble des personnes qui participent directement ou indirectement à l'ensemble des activités de ce phénomène musical. Nous pouvons retenir quatre grandes catégories d'acteurs : les ravers ; les permanents du mouvement officiel ; les membres du mouvement *underground* ; enfin, les associations de promotion et de prévention.

1. Les trois grands groupes de ravers

On définit par ce terme les personnes qui ont pour habitude de se rendre dans une soirée techno. Ces groupes se distinguent selon des dénominations particulières qui rendent compte de leurs préférences selon trois principaux critères : la légalité de la soirée - se résumant généralement au prix à payer pour satisfaire un confort minimum (sanitaire, sécurité) ; le ou les styles musicaux annoncés ; enfin, l'ensemble des disc-jockeys rassemblés (le "plateau de DJ"). La recherche de produits psychotropes peut être par ailleurs l'une des principales motivations de se rendre au sein d'une soirée, soit à des fins de consommation, soit pour rencontrer des fournisseurs¹.

Généralement, les ravers sont jeunes (de 16 à 30 ans) et plutôt masculins, notamment dans les regroupements clandestins. Il est cependant très difficile de savoir précisément quelle est la proportion de personnes ayant un emploi ou d'individus réalisant des études supérieures ? Au sein d'un livre référence, Astrid Fontaine et Caroline Fontana ont distingué trois catégories de ravers en fonction de leur rapport à la transe : les "néo-mystiques", les "hédonistes purs" et les "adeptes de la défonce"². Dans notre étude, et mis à part le désir commun des ravers de "faire la fête", les observations de terrain et les informations tirées des questionnaires nous ont permis de distinguer trois grands groupes de participants, constitués eux-mêmes de nombreux sous-groupes, selon les trois définitions énoncées ci-dessus³.

Le Clubber. Habitué de la discothèque ou de la soirée privée, il écoute de la techno et/ou de la "House" et se reconnaît selon des styles vestimentaires particuliers. Ce public de discothèques est le plus hétérogène, du lycéen contemplatif et désargenté au quadragénaire fortuné ayant gardé l'habitude de sortir en fin de semaine. Il consomme surtout de l'alcool et du tabac, et plus discrètement des drogues essentiellement stimulantes (cocaïne, ecstasy). L'argent est son unique ressource pour se procurer des produits psychotropes.

¹ Se reporter au chapitre 5.

² Selon l'analyse de Astrid Fontaine et Caroline Fontana. Elles écrivent: "Pour les "néo-mystiques", la fête a une dimension spirituelle. Comme les fêtes d'antan ou d'ailleurs, la rave crée un pont entre le profane et sacré (...). Pour les "hédonistes purs", au contraire, la transe favorise l'immersion dans un monde imaginaire (...). Les substances psychoactives, en élargissant la conscience, procurent un sentiment de puissance mais "risquent de se payer par un retranchement en soi :abri ou enfer privé. Elles constituent des expériences contradictoires : elles produisent de l'individu, elles le détruisent" (Ehrenberg, 1995). La fête est un temps de débordement passager, limité, mais certains y découvrent la transe comme un moyen de fuir une réalité dans laquelle ils ne se sentent pas à leur place. (...) Pour eux (les défoncés), l'intérêt essentiel de l'événement devient la prise de psychotropes : ce sont eux que les ravers appellent les "défoncés". Ibidem, p. 61-62.

³ Pour plus de détails se reporter à l'Annexe 1, "Entretiens", pp. 2 à 5.

Le Teufer. Adepte des *free parties*, il a un goût musical prononcé pour des BPM (très) rapides, style "Hardcore", ou, plus rarement, pour des courants marginaux diffusés en France (Transe Goa, par exemple). Il est un adepte du plaisir, de l'aventure, quelquefois de la transgression, et tente de véhiculer un esprit "non-marchand" tant dans les soirées que dans sa vie courante. Usager de produits psychotropes, dans le but essentiel de danser et/ou de "délirer", il consomme (régulièrement) du shit et a une préférence certaine pour le MDMA et le LSD. Au sein de ce groupe se distingue le "technivallier" : celui-ci est un inconditionnel d'un ou plusieurs *sound system* et se situe dans une frange intermédiaire, entre le participant et le technomade. Il aspire ponctuellement à une vie itinérante dans le but de participer à la diffusion de la musique techno au travers d'un contexte aventurier tant dans la prise répétée de produits que dans la définition de sa quotidienneté.

Le troisième groupe comprend l'ensemble des personnes qui ne peuvent être qualifiées selon ces deux catégories. Elles sont fréquemment attirées par des phénomènes de mode sans pour autant y trouver un intérêt particulier. Curieux, en quête d'apprentissage ou passagèrement intéressés, ces jeunes forment le "turn over" du phénomène techno, cibles parfaites des revendeurs d'imitations de pilules.

2. Les permanents du mouvement officiel

Ce groupe réunit l'ensemble des métiers qui participent à la création et à la diffusion musicales (de l'enregistrement à la distribution), à l'organisation des soirées techno et au fonctionnement des structures organisationnelles (administratif, publicité, relations publiques, merchandising). Professionnels ou amateurs, salariés ou bénévoles, ils appartiennent à des associations, à des entreprises (SARL, SA, EURL) ou possèdent des statuts particuliers (professions libérales, intermittents du spectacle).

On peut distinguer trois principaux groupes de permanents : les organisateurs, les animateurs (DJ, VJ) et un groupe plus large d'employés. Ce dernier personnel comprend des agents de la sécurité et de surveillance (vigile, physionomiste) et divers employés (bar, vestiaire, restauration). Cette distinction est importante car elle nous permet, dès la première lecture de dossiers de justice, de pouvoir établir la responsabilité de ces permanents, de deux manières ou orientations de réflexion.

La première concerne leur rôle dans la distribution des produits illicites au sein des soirées où deux grands cas d'étude apparaissent. Le plus fréquent concerne le rôle actif ou passif d'un seul permanent à l'insu de ces partenaires. Par exemple, le "videur" ou l'agent de surveillance peut, selon sa seule décision, faire entrer des revendeurs avec lesquels il a passé un contrat d'exclusivité de vente. N'étant pas le revendeur direct, il observe donc un rôle passif. Plus encore, un même "videur" peut pratiquer une telle démarche tout en étant l'un principaux revendeurs de la soirée, voire le fournisseur des revendeurs : dans ce cas, son rôle est actif. Autre cas d'étude : la majorité des permanents a connaissance d'une revente de produits illicites et tolère leurs activités. Selon une approche active ou passive, leurs rôles se limitent à la vente au détail, premier stade de la distribution finale.

La seconde réflexion porte sur le rôle des permanents dans l'organisation du trafic de drogues, (au minimum) au sein de leurs soirées. A la différence des deux exemples cités qui se limitent à la vente

au détail, certains dossiers font en effet apparaître le rôle actif de l'un ou de plusieurs de ces permanents selon l'un ou l'ensemble de ces objectifs : constituer un réseau de distribution sur la base première de revendeurs au détail - pouvant à terme devenir des demi-grossistes, puis des grossistes ; créer un espace de consommation (le lieu des soirées) dont le monopole de vente est exercé par ces mêmes revendeurs ; enfin, utiliser la structure comme un instrument de blanchiment des profits de ce système distributif. Nous verrons par la suite que ces pratiques n'ont pas été majoritairement mises en place par de nouveaux acteurs du mouvement techno, mais par des individus issus (ou étant en relation avec) du crime organisé français ou européen.

3. Les acteurs du mouvement "underground"

Au sein de ce mouvement, nous retrouvons les trois groupes déjà cités : voyageurs ; intermittents du nomadisme techno (ou technomadisme) ; et faux voyageurs. Ces individus, pour la plupart âgés entre 16 et 35 ans et masculins, ont pour particularité de se déplacer en groupes (tribus) au sein de leurs véhicules afin de créer des free parties, à l'aide de sound system. Nombre de ces tribus, issues de l'ensemble des pays européens, se rassemblent exceptionnellement en un seul et même endroit afin d'organiser un technival¹. Notons que les tribus françaises, dont les premières ont été fondées sous l'impulsion de voyageurs anglais au début des années 90, sont constituées d'intermittents du technomadisme et ne possèdent pas obligatoirement de sound system : elles font appel à d'autres tribus plus structurées, qui produisent des supports musicaux (disques, cassettes audio et/ou vidéo) et les distribuent¹.

Ces dernières tribus forment l'ossature du technomadisme : elles se déplacent en Europe et, depuis ces deux dernières années, vers d'autres continents (Amérique du Nord, Asie). Le champ d'action, qui repose sur le fait de "poser un son", est donc proportionnel à la structuration de la tribu, à son inclination au nomadisme mais aussi à la disposition de moyens financiers.

Ce dernier point augure bon nombre d'interrogations quant aux possibilités des tribus à générer des recettes importantes, au moins suffisantes à couvrir les frais de voyage et de première nécessité. L'une des réponses provient du style de vie de ces acteurs : le technomadisme est un mouvement fonctionnant en marge de la société civile, sur un modèle hérité du mouvement hippie des années 60 et 70. Le principal objectif des technomades est de mettre en place une économie "alternative" auto-régulatrice : elle se fonde sur le partage et l'échange (troc), et se matérialise par un recours important au "système D" (récupération, vol). Pour autant, la free party et le technival sont les principaux territoires temporels de vente et/ou d'échange offrant la possibilité aux tribus de réaliser des bénéfices. La vente de produits psychotropes licites et illicites représente-t-elle une source importante de profit ?

Notes d'entretien avec un ancien revendeur en free party, novembre 1998 :

Ceux qui désirent se payer un sound system (son) usent généralement des profits tirés de la vente de produits rares, comme la kétamine, et de produits de bonne qualité (LSD, ecstasy). Les technomades ne possèdent pas d'épargne : les bénéfices du trafic servent essentiellement à leur permettre de vivre, à acheter du matériel (disques, son, véhicules) et à amortir les frais importants liés aux voyages.

¹ Se reporter à l'Annexe 6 (compte rendu du Technival de Nîmes en avril 1998).

L'enquête préliminaire, à travers le témoignage de divers adeptes de free parties et technivals et d'autres acteurs du mouvement techno, montrait que certains membres de tribus avaient un rôle actif dans la vente et la distribution de psychotropes, notamment de résine de cannabis et de LSD. Cette interrogation, à laquelle nous répondrons dans le quatrième chapitre, doit être accompagnée d'une remarque importante : l'échange de produits psychotropes ne se caractérise pas seulement par la relation pécuniaire de la transaction, mais par l'apparition d'une économie de troc, essentiellement fondée sur le commerce de la résine de cannabis (ou shit). La plupart des adeptes des *free parties* sont en effet des usagers-revendeurs de shit et/ou des (petits) producteurs d'herbe de cannabis², qui sont en mesure d'échanger cette unité de mesure (le gramme de cannabis) contre d'autres drogues, de la nourriture, de l'alcool ou des cigarettes³. L'émergence de cette micro-économie non marchande s'est largement fondée sur l'échange de cette unité de mesure, unique substitut à de nombreuses monnaies européennes.

4. Le développement d'un tissu associatif de promotion et de prévention

Des acteurs du mouvement techno se sont regroupés au sein de deux grand pôles associatifs, en vue de promouvoir ces divers courants musicaux, de se positionner en tant que interlocuteurs face aux représentants des divers ministères et de se mobiliser, selon diverses manières, face aux problèmes de l'usage et de l'abus des produits psychotropes.

Ces deux pôles sont représentés par "Techno Plus" et "Technopol". Créée en 1995, la première association, largement implantée dans le milieu des "travellers" et des tribus, soutient une politique de réduction des risques liée à l'usage des drogues au sein des free parties. Soutenue financièrement par le Ministère de la Santé, cette politique s'est traduite par la mise en place de deux volets : la diffusion de plaquettes d'informations et de prévention (sous la forme graphique des Flyers) et l'analyse des produits de synthèse (ecstasy). Ce "testing", réalisé en collaboration avec des équipes de Médecins du Monde, a été mis en place en 1997 : il permet, en quelques minutes et sur le lieu de la fête, de tester une pilule d'ecstasy afin de connaître la qualité du produit (amphétamine, méthamphétamine, hallucinogène ou autres) sans pour autant en donner une composition exacte⁴.

Cette attitude pragmatique, empruntée aux politiques néerlandaises de prévention et d'information, n'est pas l'apanage de "Technopol". Ce pôle associatif regroupe de nombreux professionnels du mouvement officiel qui ont pour principal objectif de promouvoir le mouvement musical, à travers, par exemple, la diffusion des DJ à l'échelle nationale et internationale. Leur attitude vis à vis des drogues est généralement claire et demeure affichée sur les flyers : pas de drogues (no drugs). Ces acteurs tentent de se débarrasser de tout image tendant à assimiler la techno aux drogues de

¹ Voir Annexe 4.

² Nous employons dans cette étude les termes usités, par les consommateurs, de "herbe de cannabis" pour désigner la marijuana ; essentiellement pour distinguer la transformation de cannabis en résine de la présentation brute du produit dans sa forme de feuilles et sommités florales séchées.

³ Cette pratique n'est pas spécifique aux adeptes des free parties. Elle est pratiquée par bon nombre de revendeurs de haschisch de par le monde.

⁴ Le président de Techno Plus insiste sur les deux principaux rôles de ce test : " *C'est d'abord un moyen de communication entre les personnes, entre ceux qui sont informés et ceux qui ne le sont pas, un lien d'information et de prévention. Cela permet par conséquent de créer un "effet de nettoyage", surtout dans les free parties, entre "bons" et "mauvais" dealers, donc d'avoir des produits d'une certaine qualité*". Entretien, janvier 1998.

synthèse, et mettent en place une politique essentiellement basée sur l'information et la sécurité des ravers.

A leurs côtés, il faut noter la présence d'un pôle préventif et sanitaire essentiellement représentée par Médecins du Monde et le CEID (Centre d'Étude et d'Information sur la Drogue). Ces deux derniers organismes font partie des rares institutions officielles à côtoyer et connaître les ravers, notamment parmi eux, les consommateurs de drogues illicites, en particulier de drogues de synthèse. Que peut-on dire de la consommation de drogues illicites dans les soirées techno ?

CHAPITRE 2 : LA CONSOMMATION

Cette étude de la consommation des produits psychotropes¹ a été effectuée à partir de participations à de nombreuses manifestations techno en 1998, sous ses différentes formes, de la soirée officielle (Boréal, D-mention, Technoparade) au technival. L'équipe s'est aussi intéressée à quelques événements culturels nationaux qui ont participé à la diffusion de la musique techno : les "Francofolies" de la Rochelle, les "Transmusicales" de Rennes et le Printemps de Bourges.

Deux types de questionnaire ont été passés auprès de ravers: le premier permet d'appréhender la consommation dans ses principaux traits; le second beaucoup plus approfondi permet, en particulier, de retracer la trajectoire de consommation, ses déterminants, etc.

Le cadre de déroulement des raves n'est pas spécifiquement urbain, il peut aussi être rural. Les raves sont répandues sur tout le territoire. Cet élément intervient dans le contexte d'usage.

L'objet de cette partie consiste à appréhender la consommation de psychotropes licites et illicites (en particulier les drogues de synthèse) à partir des soirées de musique techno et non pas à évaluer la prévalence de la consommation d'ecstasy en France.

Au sein de ce chapitre, l'équipe s'attache à étudier les divers produits consommés, les multiples associations de produits, les comportements de consommation les plus fréquents et enfin les aspects économiques (prix et qualité).

Dans le premier chapitre, nous avons retenu les deux principaux types de soirées techno, officielles et clandestines. Précisons que les terrains d'enquête ont moins concerné les bars et les discothèques, qui sont des lieux où la consommation de produits psychotropes illicites est courante. Le fait que ces pratiques se déroulent dans un espace clos et contrôlé attire moins l'attention de la force publique. Cependant, des établissements ont été sanctionnés par une fermeture administrative pour cause de "facilitation" à l'usage et au trafic de stupéfiants, en province et en région parisienne².

La délimitation de l'étude aux soirées techno conduit à poser un premier type de questions : Quels sont les produits consommés en soirées techno et les types d'associations? Quelle est la hiérarchie des produits ?

A. La diversité et les associations de produits psychotropes

Au sein de la plupart des soirées techno, on note une diversité de produits psychotropes consommés. Dans les soirées clandestines, l'usage de produits psychotropes illicites est avérée: le technival en est l'expression la plus visible.

Contrairement à l'idée répandue que ces soirées ne seraient que des lieux de consommation d'ecstasy, la recherche montre la présence d'une variété de produits psychotropes: tabac, alcool, médicaments, solvants volatils, protoxyde d'azote, cannabis et dérivés, héroïne, cocaïne, amphétamines, LSD...

¹ Le terme psychotrope qualifie les substances qui ont une influence sur l'équilibre mental et psychologique d'un individu. Compte tenu de ses propriétés "addictives" et de sa fonctionnalité (base de mélange avec le cannabis), le tabac est ici considéré comme un produit psychotrope licite.

² En 1996, l'affaire la plus médiatisée fut la fermeture de plusieurs discothèques parisiennes (drainant un public gay).

1. Les produits psychotropes licites.

Les trois principaux produits psychotropes licites sont l'alcool, le tabac et les médicaments.

Sous le terme générique d'*alcool* se dresse une longue liste de produits se différenciant selon le degré d'alcoolémie, subdivisés en trois sous-groupes : bière, vin, alcool distillé. Le caractère licite de ces produits autorise leur vente en des points fixes. La demande d'autorisation de débit de boissons qui doit être effectuée par les organisations n'est pas réalisée dans les soirées clandestines : cette situation permet à ces vendeurs de proposer des produits à forte teneur alcoolisée à des prix modestes (alcools forts tels que Tequila ou Rhum, au prix par exemple de dix francs le verre). La vente d'alcool dans les soirées techno peut apparaître comme une source non négligeable de revenus et nourrit une certaine économie informelle.

Le tabac est omniprésent quelque soit le type de soirée. Il est mélangé au cannabis dans la confection des joints. La vente de tabac, au même titre que celle de l'alcool, n'est pas autorisée dans les free parties. La proximité de la Principauté d'Andorre où les cigarettes se vendent détaxées provoque une contrebande des cartouches de cigarettes dans le Sud de la France, malgré une importation limitée à 300 cigarettes par personne. Ce différentiel de prix peut inciter des individus à tenter des opérations de revente de cigarettes. Cette nouvelle vente clandestine de cigarettes et/ou de tabac à rouler par des particuliers et/ou par des réseaux organisés est l'une des composantes de l'économie souterraine de certaines free parties.

Certains médicaments proviennent de la vente directe des pharmacies ou sont obtenus par ordonnance, à partir de dispensaires, cabinets médicaux, hôpitaux. Détournés de leur usage initial, ces médicaments participent le plus souvent à des comportements de "défonce", associés notamment à l'alcool. Les plus fréquents sont le Subutex ®, Skenan ®, Temesta ®, Néocodion ®, Lexomil ® et Rohypnol ®... La consommation des opiacés de synthèse, diffusés principalement par des toxicomanes en cours de traitement de substitution, reste marginale. Elle semble limitée à des individus ayant des antécédents de consommation d'héroïne. Certains médicaments, comme le Skénan ®, sont utilisés pour leurs propriétés analgésiques afin de lutter contre les effets liés à la prise importante de produits stimulants, notamment d'amphétamines. Par ailleurs, certains individus revendent des produits pharmaceutiques pour de l'ecstasy ou du speed, d'où la présence de boîtes de Nivaquine ® dans les soirées techno.

2. Les produits psychotropes illicites

Ce deuxième groupe de produits est beaucoup plus éclaté et composite. Il comprend les drogues d'origine "naturelle" (l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et dérivés) et les drogues de synthèse.

Le plus courant reste le cannabis sous forme de résine ou de feuilles, et plus marginalement d'huile. A la différence des autres produits, c'est le seul consommé ouvertement dans ces soirées, même si cela reste toujours confidentiel dans les discothèques et les salles de concert. Au delà de cette "ritualisation autour du partage d'un joint", les comportements de don, d'achat, de vente ou de troc observent une certaine discrétion. Le cannabis demeure le premier contact avec les drogues illicites.

La cocaïne est appréciée pour ses effets de stimulation. Plus présente dans les soirées officielles, elle suit un processus de banalisation accéléré depuis le milieu des années 90, notamment parmi les adeptes des discothèques. La baisse continue de son prix de détail observée depuis quelques années et la vente au détail qui se réalise désormais dans la rue (des villes de France) apparaissent comme

les deux principaux vecteurs de cette diffusion. Sa (re)vente dans les soirées techno n'en reste pas moins confidentielle et généralement antérieure à la soirée.

Le crack, dérivé de la cocaïne, n'a jamais été mentionné par les ravers. Il semblerait que les effets de cette drogue, une puissante stimulation pendant quelques minutes, ne coïncident pas avec les attentes des ravers, notamment liées à l'endurance que requiert la pratique de la danse techno.

Les opiacés d'origine naturelle identifiés sont l'opium (ou Rachacha) et l'héroïne. Le "Rachacha"¹ est subtilisé des champs de pavot officiels². Son aspect naturel et sa rareté en font un produit demandé: il est fumé à l'aide d'une pipe en bambou, appelée "bang", ou ingéré. L'héroïne n'est pas un produit couramment utilisée dans les soirées et se limite à quelques toxicomanes encore actifs. En effet, elle est marginalement consommée par des ravers qui cherchent à juguler les effets des drogues de synthèse, ou par les adeptes de la défonce. Les premiers l'utilisent comme produit d'automédication en cas de "surconsommation" d'amphétamines.

Les amphétamines se présentent sous la forme de cachet et de poudre (gélule ou paquet). Le sulfate d'amphétamine appelé "Speed" est généralement conditionné en poudre. Ses effets stimulants peuvent tenir les usagers en éveil durant de longs moments (plusieurs nuits et jours). Cette consommation, quelquefois associée à l'ecstasy ou au LSD, provoque une accélération du rythme cardiaque (ce comportement est appelé "speed"³ par les ravers). Pour favoriser la "descente" et amortir ces différents effets, les usagers font appel à l'héroïne ou à des médicaments contenant des opiacés.

Les drogues de synthèse sont, avec le cannabis, des produits dominants dans les soirées techno, quelque soit le courant musical. Les quatre principaux produits identifiés⁴ sont l'ecstasy, le LSD, les amphétamines et la Kétamine. Un grand nombre de ravers découvre ces produits pour la première fois au sein de ces soirées ou à proximité. L'ecstasy occupe une place centrale, suivi de près par le LSD. Les amphétamines sont également distribuées, le plus souvent sous le vocable ecstasy.

3. L'ecstasy⁵

Peu de données sont encore disponibles en France sur ce produit. Les quelques données dont nous disposons, dans ce dernier cas, sont essentiellement de type qualitatif, (cf les études exploratoires impulsées par l'OFDT et menées par le CIED⁶ et l'IREP⁷).

¹ voir infra, chapitre 3.

² Comme le suggère Michel Schiray, il existe en France une culture officielle du pavot, input de la morphine utilisée à des fins médicales; in Michel Schiray, *Vivre avec les drogues, La différenciation et l'articulation des systèmes d'offre et des marchés des produits psychotropes légaux et illégaux*, Editions du Seuil, collection "communication", n°62, 1996.

³ ce terme, largement employé par les adeptes du mouvement, définit un état à la fois de vivacité, d'état nerveux et, quelquefois, de stress.

⁴ De nouvelles drogues de synthèse peuvent apparaître combinant de nombreuses molécules empruntées aux amphétamines ou aux hallucinogènes. Il est difficile de les détecter.

⁵ L'ecstasy est une molécule appartenant à la famille chimique des phényléthylamines, autrement dit proche des amphétamines. 3,4 Méthylènedioxyméthamphétamine.

Législation: illégale par la DEA en 1985 aux USA. En 1986, les autorités françaises l'inscrivent au tableau des stupéfiants par un arrêté de Juillet 1986.

Cette molécule est le plus souvent conditionnée sous forme de comprimés blancs ou brunâtres contenant de 50 à 200 mg de MDMA. Parfois sont ajoutés de la codéine, de la caféine, du LSD, du glucose,...

⁶ Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue, *Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde*, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, février 1998.

⁷ Institut de Recherche en Epidémiologie de la Pharmacodépendance, *L'ecstasy: recherche pilote*, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, novembre 1997.

Les études épidémiologiques réalisées par l'INSERM (Marie Choquet)¹ ou le Service de Santé des Armées (Philippe Arvers)² introduisent de plus en plus des items "drogues de synthèse" dans leurs questionnaires.

Par ailleurs, les I.L.S centralisées par l'OCRTIS³ ne sont qu'un indicateur très partiel, reflet des activités policières en matière de répression de la consommation, des impératifs conjoncturels ou budgétaires.

Lorsqu'il y a saisi de l'ecstasy, l'analyse du produit en laboratoire n'est pas systématique, d'où la possibilité de dénombrer des pilules d'ecstasy qui n'en ont que l'apparence. Autre difficulté d'ordre technique, à partir de quel niveau de concentration en métamphétamine, peut-on parler d'ecstasy ? Des analyses de la police scientifique ont montré que certaines pilules inscrites sous ce vocable ne contenaient de MDMA qu'à l'état de trace.

a. la prédominance des amphétamines

La plupart des entretiens indiquent que la plus grande part des produits vendus en soirée techno et présentés comme ecstasy sont en réalité des amphétamines, plus communément appelés "speed". De ce fait, une certaine catégorie de ravers, les expérimentés, s'approvisionne dès lors en dehors de la soirée ou préfère n'en pas consommer. Nos enquêtes aboutissent à l'estimation qu'une pilule sur deux en circulation est une amphétamine.

A cet égard, les données de l'O.N.G "Médecins Du Monde"⁴ corroborent ce constat à partir des pratiques de "testing" opérées dans diverses soirées. Le "test de Marquis" fournit une indication grossière des composés. La classification qui en résulte présente les pilules dont le produit dominant est amphétaminique, métamphétaminique ou indéterminé. Ce sont bien entendu les ravers qui font la démarche de se rendre à l'espace "Médecins Du Monde" pour qu'un des responsables teste le produit à partir de l'extraction d'un échantillon. Le résultat de l'analyse a des répercussions évidentes sur le consommateur; il peut être satisfait ou mécontent, auquel cas, il peut retourner voir le revendeur si ce dernier continue d'évoluer dans la soirée. Cet impact sur le marché sera étudié ultérieurement. Nous n'éluons pas la question controversée de l'intérêt du testing mais nous nous attachons surtout à observer son impact sur l'offre et la demande des drogues dans les soirées.

Deux déterminants expliquent la prédominance des amphétamines dans les pilules consommées en soirée:

- Le déversement massif d'amphétamines sur le marché européen en provenance des Pays-Bas et de certains pays de l'Europe de l'Est. Le coût de production est vraisemblablement inférieur à celui des

¹ Choquet Marie, La consommation de drogues illicites chez les adolescents : à propos d'une enquête épidémiologique conduite en 1993 auprès de 12391 adolescents de 11 à 19 ans, Bull. Acad. Natl. Méd., 179, (2), 249-264, 1995.

² Arvers P., Pibarot A., Job A., Picard J. "consommation de drogues illicites chez les jeunes français: enquête transversale effectuée dans les centres de sélection en 1995. Résultats préliminaires", *Trav. Scient. CRSSA*, 1996, 17, 7.1.

³ Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants.

⁴ "Médecins du Monde" (mission "Rave" dirigée par le Docteur Christian Sueur) mènent une opération de réduction des risques dans les rave-parties. Répondant aux principes de prévention de l'usage de drogues de synthèse, un test élémentaire (le test de Marquis) a été mis en place, permettant de discerner certaines composantes. Entre juin 1997 et septembre 1998, 2 210 cachets ont été testés donnant les résultats suivants:

- 757 réactions évocatrices de la présence d'ecstasy (famille des Phéniléthylamine);
- 884 réactions évocatrices de la présence d'amphétamine;
- 83 réactions évocatrices de la présence d'une Phéniléthylamine hallucinogène (2CB,...)
- 486 réactions inconnues mais en aucun cas présence d'ecstasy.

Les tests ont concerné 86 événements et 120 000 personnes.

métamphétamines. L'apparence des deux produits étant la même, il est aisé pour le trafiquant de faire passer une amphétamine pour de l'ecstasy.

- La demande spécifique d'amphétamine de la part des ravers accordant une place centrale à la danse techno et donc à la recherche d'une certaine résistance, préalable au déclenchement de la transe. Le produit, dans un tel cas, remplit plus le rôle d'un produit dopant qu'une substance modificatrice de l'état de conscience.

b. la consommation dans et hors de la fête.

Les soirées techno sont un lieu de consommation manifeste d'ecstasy. Or, l'examen des dossiers d'instruction, et précisément la lecture de procès verbaux d'usagers, montre l'existence d'une consommation hors de la fête. Un constat confirmé par plusieurs témoignages de ravers. Selon ces derniers, l'ecstasy déborde le terrain des soirées de musique techno et se retrouve aussi dans le monde des loisirs, du sexe,...

Il peut, en effet, être consommé par des personnes en période de loisir ou de travail: comme le montre l'exemple d'un supporter d'une équipe de football dont la consommation peut contribuer à atténuer sa violence; ou d'un moniteur de ski en montagne, etc. D'autre part, ce constat est à rattacher aux évolutions du marché des drogues en général, aux influences des média¹... La production en masse et la disponibilité croissante du produit en ont fait une drogue d'appel pour les dealers des drogues d'origine naturelle. L'offre conjointe de cannabis et d'ecstasy n'est plus un phénomène rare.

L'achat peut néanmoins prendre effet dans les soirées techno ou provenir de deals de rue, de voisinage. L'ecstasy est ainsi progressivement consommé hors des soirées techno. Aujourd'hui, la majorité des usagers d'ecstasy expérimentent et répètent leur acte au sein de soirées.

A la fin de l'année 1998, les "anciens" ravers s'accordent à parler d'une stagnation ou d'un essoufflement du mouvement techno underground. Certains d'entre eux quittent le mouvement techno mais ne cessent pas automatiquement la consommation de drogues de synthèse. Ce qui tendrait à confirmer le débordement de la consommation vers d'autres univers et d'autres lieux.

Ces derniers sont finalement peu nombreux et la majorité des ravers s'adapte à la "normalisation".

Il est intéressant de préciser quelles sont les caractéristiques des consommateurs pour des raisons concernant la prévention et à des fins de comparaisons avec les usagers d'autres drogues.

4. caractéristiques d'ensemble des consommateurs

Les données présentées ci-après proviennent des enquêtes dans les soirées techno et des entretiens menés auprès de ravers, durant l'année 1998. L'effectif de ravers étudié est égal à 110 individus, à partir de deux technivals, deux soirées officielles et une free party.

L'âge de la population fréquentant les soirées techno s'étale de 16 à 30 ans. L'effectif le plus important est la catégorie âgée d'une vingtaine d'années. Quelques exceptions peuvent être rencontrées, notamment au sein des technivals où des préadolescents, souvent membres de familles technomades, sont partie prenante à l'organisation de festival, et également un petit nombre de personnes issues de la période hippie de la fin des années 70, âgées de plus de quarante ans.

¹ Les media ont cette particularité d'influencer les comportements de consommation, soit en incitant indirectement à la consommation par la présentation des drogues de synthèse sous un jour favorable, soit au contraire en révélant les risques et dans ce cas à pousser à la recherche de transgresser l'interdit, notamment des adolescents.

Lors de soirées promotionnelles médiatiques (Dance Machine M6)¹, du type celles organisées au P.O.P.B², les adolescents d'une quinzaine d'années sont légions. L'âge des consommateurs recouvre celui des ravers, autrement dit, la moyenne d'âge des consommateurs correspond à environ 21 ans. Celle-ci est inférieure à celle des interpellations pour usage simple ou usage revente recensées par l'OCRTIS, 23,4 ans en 1997.

Tableau 2: l'âge des usagers de drogues de synthèse interpellés en 1997.

	- 18 ans	18 - 25 ans	+ 25 ans
Ecstasy	2,6 %	72 %	25,4 %
LSD	3,6 %	73,7 %	22,7 %
Amphétamines	2,7 %	61,5 %	35,8 %

Source: FNAILS / OCRTIS (1998).

Les consommateurs d'ecstasy sont plutôt des hommes, bien que la proportion de femmes soit plus importante dans le cas de l'ecstasy que pour les autres drogues illicites.

Une majorité de ravers est étudiante. La présence de salariés témoigne d'un certain niveau d'insertion. Quelques chômeurs composent également cette population, parmi lesquels un bon nombre a poursuivi des études supérieures. C'est dans les technivals que l'on rencontre le public le plus hétérogène: étudiants, salariés, "rmistes", lycéens, sans domicile fixe,...

Neuf ravers sur dix sont français, les quelques étrangers sont généralement européens. C'est le cas fréquent de certains "travellers" dont le pays d'origine est l'Angleterre.

Le raver vient rarement seul en soirée techno, souvent en groupe ou accompagné d'une personne. Il ou elle est majoritairement célibataire.

Plus de la moitié des ravers vivent chez leurs parents, une caractéristique à rapprocher de celle du statut étudiant prédominant.

Dans l'ensemble, il s'agit d'individus jeunes insérés qui souhaitent se retrouver dans un milieu festif mais hors des cadres formels. Peu enclins à la violence, les heurts qui les opposent aux forces de l'ordre prennent, en général, une tournure assez paisible.

Lorsque l'on examine la trajectoire de consommation des ravers, la consommation d'ecstasy intervient bien après celle d'autres produits comme l'alcool, le tabac, les médicaments ou le cannabis. Même si les consommateurs du début des années 90 ont, pour une bonne part, aujourd'hui cessé cette consommation, ils peuvent consommer à nouveau de manière sporadique s'ils ont la garantie de la "qualité" du produit, qui se mesure à l'aune du souvenir des effets des produits de la période encore "faste" du début de la décennie.

Parmi les questionnaires, 68 individus ont indiqué leur date d'entrée dans la consommation de cannabis. 17 d'entre eux déclarent avoir cessé la consommation à des moments distincts, dont 11 entre 1994 et 1996. Lorsque les ravers ont commencé l'usage d'ecstasy au début des années 90, ils espacent les consommations parfois de plusieurs mois.

¹ Beaucoup opposeront ces soirées techno gigantesques aux véritables raves.

² Palais Omnisport Paris - Bercy.

Tableau 3 : Les entrées et les sorties dans la consommation d'ecstasy.

Ecstasy	Année de début	Année de sortie
1990	2	/
1991	4	1 en 1997
1992	4	1 en 1992
1993	7	2 en 1997
1994	11	4 en 1997 1 en 1998
1995	15	2 en 1997 1 en 1998
1996	13	1 en 1997 2 en 1998
1997	7	1 en 1997 1 en 1998
1998	5	/
Total	68	17

source: d'après enquêtes CIREN / OFDT (1998).

La fréquence de consommation

C'est au cours de la nuit que la consommation de psychotropes atteint son paroxysme, que ce soit pour entrer de plain pied dans la fête ou atténuer certaines conséquences inattendues d'un produit ingéré antérieurement. Cette expérience est le plus souvent hebdomadaire, essentiellement le week-end.

La consommation moyenne du raver varie de une à deux pilules par épisode ou session (qui peut aller de une nuit à plusieurs jours). La consommation d'une pilule peut être fractionnée, autrement dit, une pilule peut être divisée en deux 1/2 morceaux. En fonction de la qualité et de la puissance du produit, le consommateur ajustera sa consommation. Si le produit est trop fort, il limitera sa consommation.

L'usager occasionnel consommera environ une fois par mois. Ce qui ne l'empêche pas de participer aux soirées techno, sans consommer. L'attrait de la musique et de la danse techno est vraisemblablement plus intense que le produit.

L'usager régulier se caractérise par une consommation hebdomadaire. Le week-end est en grande partie dévolue au monde de la techno, la drogue intervient dans ce cas là comme un garant minimum que la soirée sera un moment d'évasion.

L'usager "dépendant" pour qui consommer l'ecstasy est premier. La fréquence de consommation équivaut à plusieurs "épisodes" par semaine, de trois à cinq reprises. Très impliqué dans la fête techno, cet usager met au second plan ses obligations sociales ou familiales. D'ailleurs, il oscille entre la consommation et la récupération.

Nous n'omettons pas que la fréquence est fortement sensible à la situation de l'offre. Une disponibilité massive d'ecstasy et son corollaire, la baisse des prix peut bouleverser cette fréquence.

5. Les associations et leur variabilité en fonction du lieu

En passant en revue les différentes soirées techno, rares sont les lieux où sont concentrées toutes ces drogues, on observe plutôt une sélection de produits. Cependant, le technival, sans pour autant emprunter à certains ravers le qualificatif de "supermarché de la drogue", demeure l'endroit où se trouve le plus grand nombre de produits cités ci-dessus. Nous pouvons retenir deux facteurs explicatifs:

- la durée de la manifestation, de deux jours à une semaine;
- la fréquentation se chiffrant à quelques milliers d'individus.

Un des phénomènes très largement partagé est l'association des drogues par les ravers. La possibilité de choix face à tant de drogues incite à effectuer des mélanges. Comme on le développe plus loin, le mélange de produits répond à la recherche d'effets spécifiques dans la soirée.

Ce phénomène majeur peut être traduit dans un tableau qui montre les principales associations.

Tableau 4 : Les associations les plus courantes

Drogues licites comme produit principal		Drogues illicites comme produit principal	
Alcool + tabac	Tabac + cannabis	Cannabis + ecstasy	Ecstasy + cannabis
Alcool + cannabis	Tabac + médicament	Cannabis + alcool	Ecstasy + LSD
Alcool + Kétamine	Tabac + amphétamin	Cannabis + cocaïne	Ecstasy + amphétamin
Alcool + cocaïne	Tabac + cocaïne	Cannabis + médicaments	Ecstasy + cocaïne
Alcool + médicaments	Tabac + ecstasy	Cannabis + héroïne	Ecstasy + Kétamine
Alcool* + amphétamin	Tabac + LSD	Cannabis + LSD	Ecstasy + protoxyde d'azote
Alcool* + LSD		Cannabis + amphétamin	Ecstasy + Alcool

source: d'après enquêtes CIRED / OFDT (1998).

Dans un mélange de produits psychotropes, le produit dominant est appelé produit principal. C'est souvent le cas de l'alcool, du tabac, du cannabis ou de l'ecstasy.

Dans ces deux cas, les boissons ont un faible degré d'alcool (bière, vin).

Au sein de ce tableau, nous avons, tout d'abord, regroupé les produits par deux, compte tenu qu'il s'agit des formes les plus courantes. Au delà, un individu peut recourir à plusieurs associations au cours d'une même soirée, voire à plusieurs combinaisons de ces associations, comme c'est le cas des adeptes de la défonce. Par ailleurs, deux principales tendances ont été observées: la consommation d'un raver peut inclure plusieurs paires successives, par exemple (alcool + tabac) + (tabac + cannabis) + (ecstasy + LSD)...; l'association la plus fréquente implique trois produits, dans l'ordre chronologique suivant: ecstasy, LSD, cannabis.

L'étude montre que les associations dominantes de produits psychotropes diffèrent selon les soirées:

- au sein des free parties et des technivals, le cannabis est le produit le plus consommé, devant le LSD l'ecstasy, et le Speed. L'association dominante est LSD + cannabis. La diffusion de musique de

type hard-core se conjugue préférentiellement avec un produit hallucinogène dans le but de faciliter le "voyage"¹;

- au sein des soirées clandestines payantes et privées, l'ecstasy est le produit dominant alors que l'alcool et le cannabis sont complémentaires. Ce dernier est fréquemment utilisé comme un moyen de contenir la descente liée à l'absorption d'ecstasy;

- en clubs et salles de concerts, l'alcool prédomine tout en étant associé au cannabis et à la cocaïne. L'ecstasy et les amphétamines n'en restent pas moins des produits prisés par les technophiles.

Les témoignages font part de l'existence de "**kits de fête**" ou "party packs", à l'instar des "café-trip" ou "acide-punch". Ce sont un mixte de produits psychotropes proposés où à chaque prise de produit correspond la recherche d'un effet particulier; exemple de kits, [LSD, amphétamine, cannabis] ou [Ecstasy, cannabis]. Face à cette polyconsommation et dans un souci de prévention, les organisateurs tentent d'orienter progressivement les ravers vers la consommation de produits énergétiques licites: Guarana, smart drinks, ginseng, boissons vitaminées,...

Tableau 5 : Les principaux produits psychotropes consommés en fonction du lieu d'expression de la musique techno.

Caractéristiques*	Technivals free parties	Clubs salles de concert	Teufs soirées privées
Produit principal	LSD	Alcool ou Ecstasy	Ecstasy
Produit de début	cannabis et bières	cannabis	Cannabis
Produits associés	ecstasy, amphétamine, cannabis, Kétamine	cocaïne amphétamine cannabis	cannabis cocaïne amphétamine LSD
Conditions d'accès	accès libre, don volontaire	payant de 50 à 200 f	Libre Boisson alcoolisée Payant

source: d'après enquêtes CIREN/OFDT (1998).

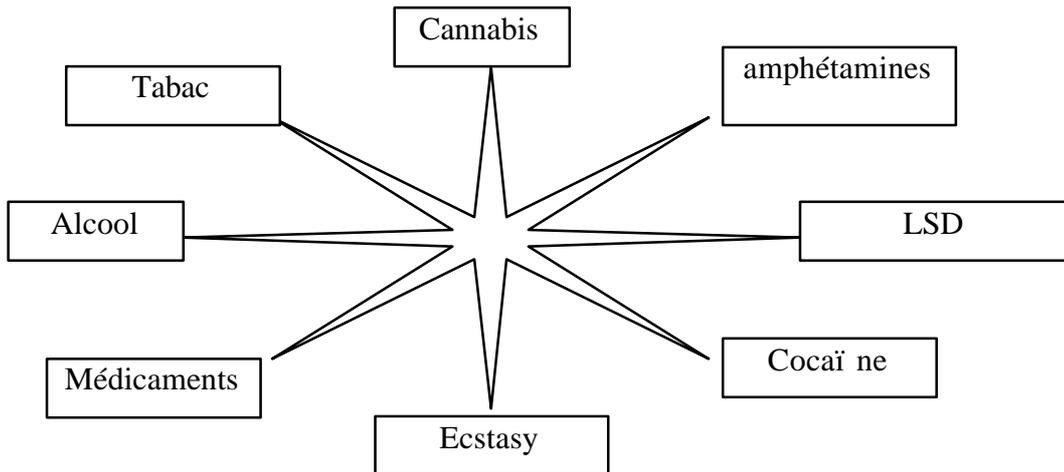
*le tabac est consommé de manière massive et récurrente, c'est pourquoi nous ne le faisons pas figurer dans le tableau ci-dessus.

** le produit cannabis peut être consommé ici sous sa forme de résine ou d'herbe (marijuana).

¹ Notion à rapprocher du terme "trip", avec l'idée d'un bouleversement d'un rapport au temps et à l'espace.

Le schéma qui suit se veut didactique et donne une idée des possibilités des nombreuses consommations associées ou différées. A partir des deux produits centraux le cannabis et l'ecstasy, le raver consommateur, se situant au centre, oscillera entre la partie Est (drogues illicites) et Ouest (drogues licites).

Schéma 1 : les principales drogues consommées et leurs associations



* A ce groupe de produits, il peut être ajouté l'héroïne, la Kétamine, le Rachacha, qui restent minoritaires et circonscrites à un nombre restreint de soirées (free parties et technival).

La polyconsommation consiste à consommer de manière conjointe ou à des moments différents (dans le cadre d'une même manifestation) plusieurs types de drogues licites ou illicites : alcool, médicaments, tabac, colles, solvants volatils, cannabis et ses dérivés, héroïne, cocaïne, crack, ecstasy, amphétamines, LSD,... Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres drogues, notamment de synthèse, peuvent s'y joindre (D.O.B, 2.C.B.).

Vouloir distinguer les soirées en proportion du nombre de consommateurs de drogues illicites reste très difficile. Cependant, les observations et les entretiens en fournissent des indicateurs partiels de la proportion de consommateurs.

Les taux de prévalence de l'usage de drogues illicites en soirée techno sont très variables: dans une free, on peut raisonnablement estimer à plus de 60 %, la proportion de consommateurs de drogues illicites (hypothèse basse). Nous pouvons approcher un classement ordinal des soirées en fonction du pourcentage estimé des consommateurs de drogues illicites: 1) le technival; 2) les free parties; 3) les soirées officielles (en club, salle de concert, etc.); 4) les soirées privées. On peut admettre l'idée d'une plus forte consommation de drogues illicites dans les soirées clandestines comparativement aux soirées officielles.

Tableau 6 : Les produits consommés dans les soirées techno (1998).

Produits	type de soirée Grandes soirées officielles ¹	Technivals ²	Free party ³	total
Ecstasy	35	12	10	57
Cannabis	37	20	18	75
Amphétamines	1	4	3	8
Cocaïne	5	1	4	10
LSD	11	18	7	36
Rachacha	/	2	/	2
Total	89	57	42	188

source: d'après enquêtes CIRED / OFDT (1998).

¹ réponses obtenues à partir de 55 questionnaires passés dans deux grandes soirées techno officielles.

² réponses obtenues à partir de 30 questionnaires passés dans deux technivals.

³ réponses obtenues à partir de 25 questionnaires passés dans une free party importante.

Si le chiffre 188 est supérieur aux 110 questionnaires, c'est qu'un même sujet peut consommer plusieurs drogues au cours de la même soirée. Le cannabis demeure toutes soirées confondues le produit le plus consommé avec 75 usagers. L'ecstasy concerne 57 personnes, ce qui en fait le deuxième produit psychotrope illicite. Le LSD est confirmé comme troisième produit, surtout présent dans les technivals. A partir de ces données, on ne peut faire ressortir de schéma général. La cocaïne fait une entrée remarquable avec une dizaine d'usagers, au total.

Le tableau 7 fournit quelques indications des taux de consommation des différentes drogues chez les jeunes technophiles.

Tableau 7 : Estimation de la proportion d'usagers de drogues psychoactives chez les jeunes (16-25 ans) et au cours de la vie, fréquentant les soirées de musique techno (1998). n = 110 (68 hommes, 42 femmes).

Drogues %	Hommes	Femmes
Tabac	75	70
Cannabis	65	60
Ecstasy	51	45
Alcool	30	25
Amphétamines	25	15
LSD	20	15
Cocaïne	15	10
Médicaments	10	15
Opiacés	2	1

Source: enquêtes CIRED / OFDT (1998).

Ces pourcentages sont difficilement comparables avec les études réalisées¹ en population générale, dans la mesure où la population étudiée n'est pas représentative d'une classe d'âge; elle est, en outre, beaucoup plus susceptible de consommer des drogues (milieu festif). Notons que parmi les ravers, une certaine proportion ne consomme pas ou plus de produits psychotropes, 20 à 30 % selon nos estimations. Il convient par conséquent de mettre en question l'égalité raver et consommateur de drogue. Nonobstant, l'enquête indique qu'il y a plus de nouveaux entrants dans la consommation d'ecstasy ou de ses succédanés que de sortants, sur la base d'une année. Ces nouveaux entrants sont jeunes, âgés de moins de 20 ans pour un bon nombre, et s'inscrivent dans une logique de découverte et de curiosité.

Plusieurs dizaines de milliers d'individus sortent chaque week-end en soirée techno, à l'échelle nationale. Nous pourrions procéder à un exercice d'évaluation du nombre d'usagers de drogues illicites à partir du tableau ci-dessus (voir note technique en annexe).

A des fins de comparaison, les données des interpellations pour usage-simple ou usage-revente de drogues de synthèse, montrent des chiffres relativement faibles par rapport aux consommateurs réels dans les soirées techno. De plus, les infractions à la législation sur les stupéfiants (I.L.S.) ont lieu en dehors des soirées techno, très souvent sur les axes des filières d'approvisionnement, autrement dit, aux abords des frontières belges, allemandes et espagnoles, en provenance des Pays-Bas (Gare du Nord) et d'Angleterre (Calais,...). Cette disproportion entre les interpellations pour usage de drogues de synthèse et l'estimation des usagers dans les soirées peut suggérer la difficulté des forces de l'ordre à intervenir dans un tel contexte et/ou leur priorité est orientée vers les drogues illicites traditionnelles: héroïne, cannabis, cocaïne.

Tableau 8 : les interpellations en France pour usage de drogues de synthèse, en 1997.

	Usager simple	Usager revendeur	Total
Ecstasy	831	396	1 227
LSD	143	55	198
Amphétamines	140	11	151

Source: FNAILS / OCRTIS (1998)

B. La diversité des comportements de consommation

Ce qui frappe l'observateur des soirées techno, c'est la grande diversité des comportements de consommation. Quand bien même la consommation d'ecstasy est fugitive, il est possible de distinguer les "expérimentateurs", les "réguliers", les partisans de la "défonce",...

Deux comportements de consommation se télescopent dans les soirées techno: ceux qui recherchent un espace relativement permissif et ceux qui recherchent un espace de transgression.

¹ Baromètre Santé du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES). 1995. Echantillon représentatif de la population âgé entre 18 et 75 ans (n=1 993) consultée en 1995.

1. L'effet "d'amorçage" lié à l'usage de médicaments

Les premiers travaux portant sur l'étude de la consommation d'ecstasy en France (voir IREP et CEID) ont montré cette facilité de consommation compte tenu de la proximité de présentation avec les médicaments pharmaceutiques. Nos enquêtes confirment de tels propos, l'usager ne considère pas son acte comme répréhensible et consomme selon leurs dires d'une manière propre, pas d'inhalation, ni d'injection. En outre, plus le consommateur aura eu tendance à consommer des médicaments au cours de sa vie, plus son geste lui semblera anodin. Au demeurant, nombreux sont les usagers qui pratiquent l'automédication à partir de la pharmacie familiale, certes en dehors des soirées, cependant quelques uns sont, dans ces soirées, en possession de benzodiazépines, d'antalgiques, etc.

Cet effet de la consommation domestique de médicaments sur la consommation de drogues de synthèse (conditionnées sous formes de gélule ou de pilule), nous l'appelons effet "d'amorçage".

En outre, certains revendeurs ont su profiter de cette caractéristique en proposant des succédanés provenant de l'industrie pharmaceutique.

2. Les modes de consommation

La particularité du **mode de consommation** des drogues de synthèse, notamment de l'ecstasy et du LSD, est le caractère très rapide et fugace de l'acte de consommation¹. A la différence des autres drogues illicites (héroïne, cocaïne ou cannabis) qui nécessitent généralement une préparation ou certaines conditions pour consommer; l'héroïne demande une certaine discrétion pour préparer la dose et se l'injecter ou sniffer, la cocaïne requiert un support pour l'inhalation et le cannabis, son émiettement pour le mélange avec le tabac.

La consommation d'ecstasy se fait par ingestion, donc par voie orale (per os). L'expression consacrée utilisée par les ravers est "gober". Par ailleurs, des modes de consommation marginaux peuvent apparaître, tels la réduction en poudre du cachet pour le mélanger à du tabac puis le fumer. Ou encore, pour l'ecstasy, le piller et le dissoudre dans une boisson. Le buvard de LSD peut également être dissout dans une boisson, gazeuse de préférence. Aucun cas d'injection d'ecstasy pillé n'a été signalé. Par ailleurs, le conditionnement sous forme de pilule en fait un produit facilement dissimulable ou transportable.

Autre phénomène notable en soirée techno, même si le "voyage" s'effectue individuellement, l'acte de consommer se fait souvent de manière collective. La première prise joue un rôle important puisque, selon le résultat, elle va conditionner l'arrêt ou la poursuite de la consommation. Les premières expériences de consommation se font donc dans un cadre collectif entre 17 et 20 ans².

Le rôle des pairs est essentiel pour comprendre à la fois l'effet d'entraînement et l'effet d'encadrement de la consommation. Au sein des petits groupes qui se rendent en soirée, les individus ont souvent des expériences différentes de consommation: les consommateurs les plus éprouvés vont à la fois relater leurs expériences et jouer le rôle d'accompagnateur. Ces derniers peuvent faire office de goûteur et déceler les arnaques. En soirée techno, la motivation du jeune raver s'appuie sur une envie de partager une expérience de consommation qui est censée, pour reprendre leur propos, lui ouvrir des dimensions nouvelles dans l'espace et le temps. Les nouveaux "arrivants" sont ainsi et dans une

¹ Nous utilisons indistinctement les termes usage et consommation pour désigner le même acte, celui d'ingestion.

² Toutefois, des nouveaux venus dans les soirées sont âgés d'une trentaine d'années, ils s'abandonnent à une certaine curiosité et bénéficient alors également d'une forme d'encadrement.

certaines mesures pris en charge et accompagnés dans leur pratique de consommation. De sorte que l'ecstasy jouit d'une réelle acceptabilité dans le groupe.

Dit autrement, les plus jeunes, attirés par la nouveauté du phénomène, se distinguent par ce comportement d'imitation. Ainsi, ils associent le fait de "gober" et le mouvement techno. Ou encore, ils adoptent un comportement qui a pu être observé pour d'autres produits, notamment les vêtements, qui poussent certains individus à consommer d'autant plus des produits qu'ils estiment que ces produits sont très demandés par les autres.

Une observation singulière a montré que certains ravers craignent la consommation de drogues de synthèse pour des raisons multiples (prise de conscience des risques, pression familiale,...) mais ne veulent pas pour autant être exclus du groupe. A cette fin, ils feignent la consommation d'une pilule, soit en absorbant un médicament quelconque et sans danger, soit en simulant un comportement habituellement observé lors de l'ingestion de MDMA (effets euphorisants et stimulants).

La soirée techno se vit par le raver sur l'un ou plusieurs des modes suivants: la recherche de plaisir (hédonisme); l'expérimentation (la curiosité); la transe (produit facilitateur) ou la défonce.

En se centrant sur la consommation, nous pouvons reprendre l'analyse d'A. Fontaine et C. Fontana qui indique qu'elle remplit deux fonctions, l'une d'ordre rituel et l'autre d'ordre convivial et sont conduites par un leitmotiv: la rupture avec le quotidien de la semaine.

3. La temporalité de la rupture

Les psychotropes consommés sont censés produire ou favoriser la rupture avec la quotidienneté. Nous ne nous étendons pas sur les raisons qui motivent cette rupture. En revanche, les étapes pour parvenir à ce moment sont les suivantes: la préparation psychologique à la rupture, le maintien de la rupture et le retour à la réalité. Cela est facilité par les effets des drogues consommées, en particulier des drogues de synthèse, dont le cheminement se présente comme suit:

ingestion → montée → plateau → descente

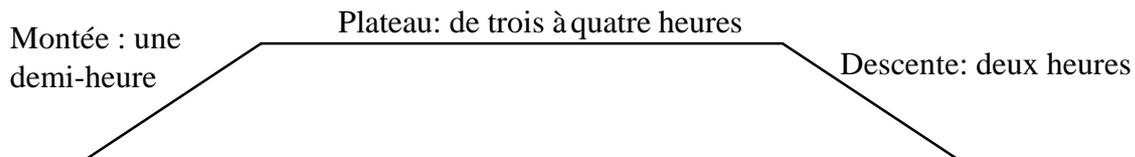
La consommation de produits psychotropes est fortement liée à l'animation de la soirée par le DJ. La conduite d'une soirée passe normalement par les étapes suivantes: une amorce / ouverture, suivie d'un moment d'apogée et se termine par une baisse d'intensité / retour au calme.

Un exemple résumé des moments d'une soirée.

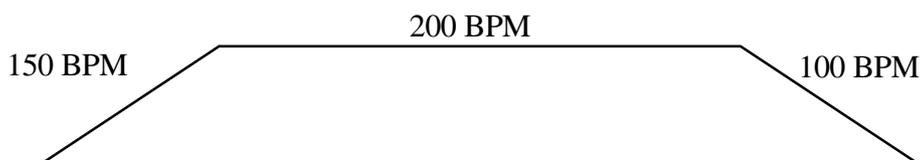
Une soirée officielle ou une free débute en moyenne vers minuit, le raver-usager "gobe" une pilule d'ecstasy quelques minutes avant de rejoindre la soirée ou en son sein. Les premiers effets apparaissent de une demi-heure à une heure après l'ingestion, déjà le raver entame une danse en étroite symbiose avec une musique rythmée à 150 BPM. Une heure après, l'ecstasy (exemple d'une pilule MDMA dosée à 50mg) produit tous ces effets, qui vont durer entre trois et quatre heures. Au cours de cette même période, le rythme musical augmentera progressivement au cours de la soirée pour atteindre quelques 200 BPM. En fin de soirée, les effets de l'ecstasy s'amenuisent fortement, la musique évolue vers un rythme moins soutenu. Souvent le raver consomme du cannabis pour limiter les mauvais effets de la descente, ou du LSD pour "rebondir" encore une à deux heures. A côté des produits psychotropes, le raver dispose d'un attirail composé d'une bouteille d'eau (pour étancher la soif consécutive à la performance-danse), de boissons "énergisantes", de barres énergétiques, ou de sucettes (pour limiter le grincement des dents - bruxisme - consécutif à la composition chimique de certaines pilules). Les associations de produits psychotropes et la gestion

des effets sont propres à chaque raver et il est donc difficile de retracer l'ensemble des combinaisons possibles. Cette association multiforme de produits est censée assurer une énergie constante afin de suivre la cadence accélérée des BPM tout au long d'une nuit, voire pendant plusieurs nuits d'affilée.

Schéma 2 : mise en parallèle de l'effet d'une pilule d'ecstasy et de l'évolution du rythme musical au sein d'une soirée techno.



Par analogie, la consommation est quasiment calée sur les battements par minute de la musique techno jouée dans la soirée. Idée de répétition...



Les effets apparaissent donc dans la demi-heure qui suit la prise du produit et durant trois à quatre heures. Ils peuvent être décrits ainsi¹:

- une désinhibition;
- une sensation d'acuité mentale;
- une facilitation de la communication avec autrui;
- un sentiment d'intimité avec l'entourage, de rapprochement émotionnel;
- une diminution de la sensation de fatigue, une hypervigilance, une hyperactivité motrice;
- une euphorie;
- des hallucinations visuelles, décrites chez 1/10^{ème} des ravers.

L'ecstasy, selon des neurophysiologistes américains, incite à un comportement répétitif, pleinement compatible avec la danse techno répétitive à laquelle s'adonnent de nombreux ravers.

Généralement, un consommateur régulier se retrouve avec des amis dans la journée avant le déroulement de la soirée; moment durant lequel il consomme fréquemment du cannabis, dans une optique de convivialité dans le groupe. Les discussions tournent autour des Dj's qui vont animer la soirée: déjà se profile l'arbitrage de consommation de drogues de synthèse en fonction du type de musique diffusé. Cette idée de transe individuelle dans une transe collective prend toute sa signification.

Le rôle des "Afters" dans la consommation n'est pas à négliger, c'est un moment de retour au calme, de décompensation. C'est aussi là que peuvent avoir lieu les achats pour les raves futures.

¹ ETIEMBLE J. "et al.", page précédente.

Finalement, nos observations dans les raves aboutissent à une analyse similaire à celle des anthropologues Astrid Fontaine et Catherine Fontana: les drogues de synthèse (ecstasy et LSD) ont pour fonction première de provoquer ou d'accentuer la rupture entre le quotidien et le moment de la fête. Ce qui revient à dire que la drogue s'inscrit dans un rite de participation, c'est un élément déclencheur, qui induit la transe.

Le contexte, et notamment les différents lieux insolites, peut contribuer à faciliter l'usage de drogues illicites et l'expérimentation de l'ecstasy.

Chez les consommateurs d'ecstasy qui ont commencé dès le début des années 90, la consommation s'est étalée sur une période de une à trois années. Pour beaucoup, ils ont aujourd'hui cessé cette consommation. Le sevrage s'est fait individuellement, rarement avec l'aide d'une institution.

En France, ces premiers consommateurs ont aujourd'hui pris leur distance par rapport au produit. Les phénomènes de dépendance, entendue dans sa double acception physique et psychologique, sont peu courants ou quasi-inexistants. En effet, les entretiens et questionnaires passés dans les différents types de soirées montrent que même en période de forte consommation, l'usager est en mesure de cesser subitement sa consommation. Les motivations qui poussent à cet arrêt apparaissent après de nombreux épisodes de consommation, jusqu'à cinq années après la première expérience.

La nuisance la plus fréquente associée aux soirées techno est sans nul doute celle de type sonore liée à la diffusion de la musique techno dans les free parties. La musique peut atteindre un fort niveau de puissance, de plusieurs kilowatts, avec des conséquences néfastes sur le système auditif. Cette puissance est exacerbée lorsque dans certaines soirées plusieurs sound systems partagent un même lieu. Afin d'éviter les désagréments auprès d'un voisinage qui paraît assez récalcitrant à l'égard du mouvement techno "underground", les soirées se déroulent le plus possible dans des endroits éloignés des habitations.

Les diverses participations aux soirées ont montré une faible fréquence des comportements violents extériorisés. Les cas isolés sont plutôt des heurts qui opposent des ravers aux jeunes de quartier (appelés "racaille").

Ces quelques éléments permettent d'introduire la question des conséquences de la consommation.

4. Les adaptations des comportements de consommation face aux conséquences de la consommation

A une période où certaines drogues sont identifiées au SIDA et à l'injection, l'ecstasy apparaît comme "propre". Pourtant, des consommateurs en abandonnent la consommation en raison d'une réaction à certaines informations ou d'expériences mal vécues.

Les conséquences ou externalités¹ dont nous parlons sont dites négatives. Ce sont des impacts qui coûtent à l'individu et/ou à la collectivité.

Autre externalité et non des moindres, les mauvaises réactions individuelles liées à la consommation d'ecstasy. La susceptibilité au produit est variable suivant les individus, or l'ignorance quant au risque mortel encouru fait qu'il s'agit de l'externalité négative potentielle la plus forte. Le décès peut survenir dès une première prise².

¹ externalité négative ou effet externe négatif, c'est la perte d'utilité subie par un agent économique, pour une cause qui lui est extérieure et non compensée par une réparation de caractère marchand.

² ETIEMBLE J., "et al."

Il existe aussi des comportements non maîtrisés liés à l'absorption de produit, les hallucinations, l'impression de puissance peuvent pousser l'individu à commettre des imprudences notoires. Les soirées clandestines se déroulent souvent dans des cadres naturels insolites qui peuvent transformer un tel comportement en un accident mortel.

Aucune recherche n'a étudié encore les effets secondaires à long terme. Toutefois, à court terme, le découragement et l'abattement consécutifs à la prise de drogues de synthèse entravent fréquemment la vie sociale du jeune, c'est à dire dans son rapport au milieu scolaire ou professionnel (nombreux sont ceux qui indiquent la faible motivation de retour en cours ou au travail le lundi matin), dans son rapport à la famille (certains mentionnent même un état dépressif perturbant les liens familiaux). Malgré ces effets négatifs, la majorité de ces mêmes ravers n'a qu'une hâte, celle de retrouver la prochaine rave du week-end.

Des effets indésirables sont fréquents: angoisse, palpitations, nausées, bouche sèche, contractures et douleurs musculaires (la plus banale est un trismus qui s'accompagne fréquemment de bruxisme). Les jours suivants, il est décrit une irritabilité, des troubles de la concentration, une fatigue, des algies. Il n'est pas signalé d'effet secondaire défavorable prolongé.

ETIEMBLE J., PRIGENT M-J., CHOLLET-PRZEDNOWED E., GRELLIER C., BIZARD J-B Ecstasy, des données biologiques et cliniques aux contextes d'usage, éditions INSERM , 1997.

Ces externalités exercent pourtant une influence sur les ravers, les dissuadant de consommer à nouveau ou de ne pas consommer du tout. Plusieurs raisons sont invoquées dans l'arrêt, celles qui concernent l'individu directement et celles de son entourage:

- le mauvais trip, le raver déplore de très mauvais effets psychologiques (craintes et phobies diverses, troubles de la persécution, paranoï a) et physiques (dysfonctionnements du foie, des reins,...);
- la "massification" de la consommation d'ecstasy enlève le caractère nouveau et "underground" de la pratique;
- accidents d'un ami, assiste à un problème sérieux chez un raver tiers;
- les réactions sociales, des parents, du milieu scolaire ou professionnel;
- de nouvelles informations scientifiques sur la dangerosité relayées par les media.

Il est difficile d'évaluer les coûts générés par de tels problèmes, sans compter les effets à long terme que nous avons indiqués précédemment. Nous pouvons, néanmoins, apprécier le budget des ravers consacré à la participation aux soirées techno, y compris les dépenses d'achat de produits psychotropes.

5. Les dépenses liées à la consommation

Le tableau 5 mentionnait les coûts d'entrée différenciés en fonction du type de soirée techno.

Les dépenses directes sont:

- le droit d'entrée, variant de la gratuité à 200 f;
- le coût du carburant nécessaire aux déplacements jusqu'à la soirée, d'autant plus important dans le cas d'une free se déroulant à plusieurs dizaines de kilomètres;
- le tabac, les feuilles;
- les boissons et l'alimentaire se chiffrent entre 20 f et 200 f;
- la ou les drogues illicites, estimée en moyenne à 150 f par raver (hypothèse d'une pilule ecstasy et de deux grammes de cannabis). Il est nécessaire de tenir compte de l'existence d'une part socialisée

de la consommation, comme les joints qui circulent, le partage d'une pilule, voire la gratuité (première prise offerte par un raver ou stratégie du trafiquant en vue de s'approprier une clientèle jeune).

Les dépenses indirectes sont:

- les disques et cassettes de musique techno (disques vinyles,...);
- le matériel pour mixer (table de mixage, sampler,...);
- les vêtements stylisés;
- un ordinateur et la connexion à l'Internet.

Les soirées les plus onéreuses sont les soirées officielles médiatisées. Les soirées clandestines demeurent les plus abordables, en particulier les technivals. Pour les premières, le coût direct moyen par raver est estimé à 400 FF. Pour les secondes, ce coût atteint 200 FF.

Dans sa version simple, le calcul économique du consommateur sert à montrer comment celui-ci doit composer son panier de consommation pour maximiser sa fonction de satisfaction (ou d'utilité) compte tenu de sa contrainte budgétaire. Or, dans le cas du consommateur de drogues de synthèse, le panier de consommation (variété des produits et de leur quantité) évolue rapidement d'un individu à l'autre, à quoi il faut ajouter la "socialisation" (au sens de partage) d'une partie de la consommation et la disponibilité incertaine du produit. Quant à la contrainte budgétaire, elle pèse surtout sur la population jeune, compte tenu du statut étudiant d'un bon nombre d'individus. Sans revenu stable, les ressources proviennent de petits boulots, des parents, dans une moindre mesure de la revente de drogues illicites,...

A cet égard, il est intéressant de présenter un des items figurant dans le questionnaire sur les catégories de budgets dont disposent les ravers pour la soirée.

Tableau 9 : Le nombre de ravers par catégories de budget ¹

	[100 à 500 f]	[600 à 1 000 f]	[1 100 à 1 500 f]	[1 600 à 2 000 f]	[2 100 à 2 500 f]	+ de 2 500 f	Total
Technivals	5	2	1	/	/	/	8
	14	3	1	1	/	/	19
soirées	11	3	9	2	1	2	28
officielles	2	3	3	/	1	/	9
Total	32	11	14	3	2	2	64

source: d'après traitement CIREN / OFDT 1998.

¹ données établies à partir de deux technivals et deux soirées officielles.

Le lien entre musique, état psychologique et consommation de produit, impose néanmoins au raver de disposer d'une certaine somme d'argent pour satisfaire ces "mix" de produits. Si certains ont la possibilité de satisfaire ces achats grâce à leur salaire ou à différentes sources légales, d'autres deviennent rapidement des usager-revendeurs. Cette liaison entre l'offre et la demande, afin de satisfaire sa propre consommation, n'est pas pour certains une nouvelle conduite : pour les usagers

de cannabis, nombreux parmi les ravers, cette pratique d'usage et de revente est courante, plus particulièrement pour ceux qui connaissent des situations de précarité.

Le coût d'une soirée (accès, produits psychotropes, déplacements, etc.) et la faiblesse des moyens financiers des jeunes ravers les obligent à prévoir suffisamment tôt à l'avance les dépenses envisagées.

Dans le budget d'ensemble dépensé en soirée, la part consacrée à l'achat de drogues illicites est majeure pour la population des free parties: cette proportion se situe entre 40 % et 70 %. Elle est moindre pour la population des soirées officielles, entre 20 % et 50 %. Ces indications sont soumises à la fluctuation des prix des drogues illicites, notamment pour les drogues de synthèse.

C. Les prix et la qualité des produits

La prohibition demeure la variable déterminante expliquant le prix exorbitant des drogues de synthèse. Le facteur de multiplication du coût de production d'une pilule d'ecstasy au prix de détail est de l'ordre de 130.

Il est intéressant d'identifier de la production à la consommation finale les variables intervenant dans la fixation du prix d'une drogue, telle l'ecstasy. En sus du coût de production, nous pouvons ajouter (dans un ordre arbitraire) le prix de la nouveauté du produit; les prix élevés des autres principales drogues illicites; le nombre d'intermédiaires; les risques liés à l'acheminement vers le lieu de consommation,...

A la fin des années 80, le produit est rare et peu connu, hormis quelques initiés. En provenance des Etats-Unis, sa porte d'entrée en Europe sera les Baléares et l'Angleterre, son prix gravite alors autour de 300 f. Les consommateurs en ont une image forgée par les media. Le revendeur augmentera le prix de détail en fonction des représentations du consommateur (pendant un temps, ont été associés au produit des vertus aphrodisiaques), du prix des autres drogues illicites, en particulier de celles qui procurent des effets proches, en l'occurrence la cocaïne et le LSD, des risques dans le transport et le passage des frontières.

1. Les prix des différents produits et leur évolution

Tableau 10 : Evolution des prix moyens des principales drogues illicites depuis une dizaine d'années (France).

Produit	Ecstasy	LSD	Amphétamines	Cocaïne	Cannabis
Période					
Unité de base	une pilule	un buvard	une pilule ou un gramme	un gramme	un gramme
Vers la fin des années 80	300 FF	100 FF	100 FF	1 000 FF	40 FF
Au milieu des années 90	150 FF	80 FF	70 FF	700 FF	30 FF
Actuellement	100 FF	50 FF	50 FF	500 FF	30 FF

D'après enquêtes CIRED / OFDT (1998).

Le prix de l'ecstasy a sensiblement baissé depuis dix ans. Cette baisse est en grande partie imputable à l'accroissement de l'offre et à la baisse continue de la qualité. Le prix moyen unitaire de l'ecstasy, sous forme de pilule, est de 100 FF. Il peut tomber à 70 FF à certains endroits. Le consommateur

néophyte achète souvent la pilule au sein des soirées techno, l'initié quant à lui se procure le produit en dehors. Le prix unitaire diminue à partir du moment où le produit est acheté en grande quantité. Des entretiens auprès de ravers et des données issues de dossiers d'instruction permettent la reconstruction des prix de demi-gros pratiqués dans le Sud du pays: 60 FF l'unité à partir de 100 pilules et 40 FF à partir de mille unités. A un tel niveau, l'activité se transforme non plus simplement en consommation mais en revente.

Le LSD ou *acide* se présente sous la forme de buvard, appelé "trip", ou de micropointe - de la taille d'une mine de crayon, et éventuellement sous forme liquide. Le prix d'un buvard¹ est passé de 100 FF à la fin des années 80 à 50 FF aujourd'hui. Il contient entre 50 et 400 microgrammes de LSD et semble apprécié pour ses propriétés hallucinogènes sur une durée de huit à douze heures. Contrairement à l'ecstasy, le LSD n'est que rarement l'objet d'une contrefaçon ou d'une arnaque. Cela peut s'expliquer en partie par son prix relativement bas si l'on tient compte du rapport prix/durée des effets.

Les amphétamines sont vendues sous deux formes: poudre ou cachet. La poudre est souvent un dérivé, le sulfate d'amphétamine mieux connu sous le nom de "Speed". Il est habituellement prisé et plus marginalement fumé, mélangé avec du tabac, voire avec du cannabis. S'il est pour l'instant difficile de dater son entrée au sein des soirées techno, la plupart des usagers témoignent de sa plus grande diffusion à partir de 1994/1995. Baptisé aussi la "cocaïne du pauvre", le gramme de ce sulfate est vendu 50 FF, en *free party*. Ce produit est apprécié pour ses propriétés psychostimulantes. Le conditionnement sous forme de cachet le distingue difficilement de l'ecstasy, à condition que le revendeur évite la confusion et signale la nature du produit.

La Kétamine ne figure pas dans le tableau présenté ci-dessus en raison de sa présence marginale dans les soirées techno. Son apparition remonte à 1996 dans les *free parties*. Vendue principalement sous la forme de poudre à inhaler au prix de cent francs le gramme, elle semble plus appréciée par les "adeptes de la défonce" que par les autres catégories de ravers. Les puissants effets (déconnexion entre conscience et corps, hallucinations) apparaissent comme une *barrière psychédélique* que bon nombre de ravers ne sont pas prêts à franchir : cette limite expérimentale confine l'usage du Special K (autre nom de la Kétamine) à un groupe d'initiés.

La cocaïne est le produit dont le prix a enregistré la plus forte baisse en valeur (à degré de pureté égal), de 1 000 FF en 1988 à 500 FF en 1998. Cette division du prix par deux est liée à la conjoncture internationale, production et stocks importants dans les pays andins, à la multiplication des réseaux européens. Les soirées officielles, notamment dans les clubs, sont les lieux habituels de consommation de cocaïne. Cependant, la baisse des prix l'a rendue accessible aux ravers des *free parties*.

Le prix du cannabis est relativement constant depuis dix ans. Le produit de référence est ici la résine de cannabis d'origine marocaine, le shit. Vendu de plus en plus par 12 ou 25 g, c'est le produit phare de la plupart des soirées techno. Véritable produit de référence, il peut être utilisé comme monnaie d'échange entre drogues, une pilule contre une barrette de shit (trois grammes), ou autres produits, échange de cannabis contre de l'alimentaire, etc.

Le consommateur a peu de prise sur les prix, il est preneur de prix ("price taker") d'après la terminologie économique. Néanmoins, son domaine d'action peut se situer au niveau de la revente.

¹ Dans le sud de la France, durant l'été 1997, les "trips" les plus couramment proposés étaient les "Hoffman" (du nom du chimiste), "Bouddha" ou "Spirale". Des "trips" double face, c'est-à-dire imbibés des deux côtés du buvard d'une dose infime de LSD, circulaient : ils répondaient aux noms de "double Panoramix", "double Bart" (le dessin représente le héros d'un célèbre dessin animé des USA - la famille Simpson) et "double Spirale".

Il a la possibilité, en effet, d'acheter en grosse quantité en vue d'une baisse du prix unitaire sous réserve qu'il ait les moyens financiers nécessaires à cet achat, c'est à dire souvent de répartir les coûts entre plusieurs consommateurs. Le prix de la pilule d'ecstasy à 100 f en fait un produit économiquement accessible. Le LSD l'est encore plus, sauf que les informations qui le concernent sont souvent dissuasives, résultat de l'héritage des années 70, période durant laquelle quelques consommateurs ont été fortement perturbés mentalement.

Par ailleurs, l'usager a quelques difficultés à se représenter les prix dans la durée et accorde une préférence nette pour le présent. De sorte qu'il ne réalise pas d'arbitrage du type conserver le produit pour consommer demain. Cependant, si la qualité d'un produit est exceptionnelle, le raver pourra garder une ou partie de la pilule pour une soirée ultérieure.

2. La qualité

La première remarque concerne l'afflux croissant de produits de qualité "médiocre" en soirée techno à côté de circuits qui continuent à préserver la qualité des produits. C'est, par conséquent, une forme de dissociation des marchés.

Par qualité, le consommateur entend une pilule où l'on retrouve les effets suivants: excitant, euphorisant et "entactogène". Or, une même pilule, consommée par deux personnes différentes, aura des impacts différents chez chacun d'eux. C'est la variabilité de la susceptibilité dont nous avons parlé précédemment. Ce préalable est nécessaire, s'agissant de l'ecstasy, et plus généralement des drogues de synthèse. Il n'y a pas de définition univoque de la qualité de l'ecstasy.

Il a été observé une relation particulière entre qualité et prix de l'ecstasy. En effet, même lorsque la qualité d'une pilule est dite très "bonne", son prix de vente est maintenu à cent francs. De plus, au sein d'une soirée, avec la diversité des pilules présentes, les usagers retiennent une pilule comme référence qualitative. Par exemple, il est identifié cinq pilules différentes (différenciation réalisée au moyen du logo figurant sur le produit), le bouche à oreille et les premières consommations vont voir l'émergence d'une pilule comme référence: ainsi, si les consommateurs ont retenu la pilule *Batman* comme référence, ils procéderont à un classement des autres pilules en fonction de celui-ci.

Le conditionnement d'ecstasy sous forme de gélule est rarissime. Les usagers savent que sous cette forme, le produit se prête plus facilement au coupage. Les pratiques de coupage sont certes réalisées le plus souvent en amont de la filière lorsque le produit est conditionné sous forme de cachet. Cependant, il convient de citer le comportement de certains dealers, même s'il est peu répandu. Ces derniers contournent la forme initiale en pilant le cachet, en ajoutant des produits de coupe et en le reconditionnant dans une gélule.

En outre la forme d'achat influe sur la qualité du produit. Plus les consommateurs se regroupent, plus forte est la probabilité d'une "bonne" qualité de la pilule. La pratique de l'usage-revente que l'on a pu observer pour les drogues d'origine naturelle, se retrouve également pour les drogues de synthèse. La logique sous-jacente de financement de sa propre consommation est conditionnée par la capacité de l'usager à recueillir les fonds nécessaires à un achat de plusieurs unités. La qualité du produit dans un tel cas est dite assez bonne parce que l'usager-revendeur a la possibilité de goûter le produit avant de l'acheter.

Tableau 11 : prix et qualités de l'ecstasy suivant la forme d'achat.

	Quantité moyenne de la transaction (pilules)	Prix moyen à l'unité, en FF.	Qualité* (au sens de teneur en substances actives)
Achat individuel	Deux	80 < x < 100	Très faible à moyenne
Achat groupé	Entre 10 et 50	50 < x < 100	Moyenne à très élevée
Usage - Revente	Entre 50 et 200	40 < x < 70	Assez élevée

source: d'après enquêtes et entretiens CIREN / OFDT (1998).

** par qualité, nous reprenons ici l'acception des ravers consommateurs pour qui "bonne qualité" signifie une pilule fortement chargée en MDMA.*

Les autres drogues illicites consommées par les ravers sont de qualité inégale, à l'image de ce que l'on peut observer dans d'autres environnements. Comme l'illustre l'exemple du cannabis marocain dont la qualité demeure depuis plusieurs années relativement médiocre en France (la quantité de substances actives est faible). Cela est d'abord dû aux intermédiaires multiples et aux nombreuses coupes subséquentes (Ingold¹, 1998).

3. Prix et substitution

Il est difficile d'utiliser le concept de substitution dans le cas de l'ecstasy parce que d'une part la dépendance (au sens des opiacés) est faible et rare et d'autre part la primauté accordée à la recherche de certains effets (excitant, stimulant, euphorisant,...) amène l'utilisateur à réaliser des associations diverses. Ce qui signifie que plusieurs produits peuvent répondre à cette recherche d'effet(s). De sorte qu'un raver, à défaut d'ecstasy, consommera des amphétamines et du cannabis (à revenu égal). L'ultime objectif ne semble pas être le produit mais la rupture ou le "déconditionnement" déclenché par tel ou tel artifice.

En revanche, le prix élevé des pilules d'ecstasy pour certaines catégories de ravers facilite le report vers d'autres drogues de synthèse plus abordables, le LSD ou les amphétamines. Les organisateurs de soirées techno officielles dans un souci de régulation et de changement d'image, incitent les consommateurs à substituer les drogues de synthèse par des produits énergétiques naturels: guarana, ginseng,...

Les ravers adeptes de la défonce se livrent continuellement à la substitution. D'ailleurs, le faible budget dont certains disposent les contraint à mélanger des produits multiples licites et illicites.

Les clubbers, quant à eux, peuvent connaître l'ecstasy à partir des discothèques. En effet, les pilules de MDMA ont pu, en ces lieux, provisoirement concurrencer la cocaïne, en raison d'un prix plus accessible. Cette consommation peut s'adapter à l'évolution du marché des drogues de synthèse et déboucher sur celle d'amphétamines.

4. Les logos porteurs d'information

Jusqu'à une période récente, les logos frappés sur l'une ou les deux faces d'une pilule étaient pour les ravers un indicateur de qualité: l'information circulait rapidement dans la soirée sur les pilules de

¹ Ingold F.R., et al., Le cannabis en France, Editions Economica, coll. Anthropos, 1998.

qualité et marqués par tel ou tel logo. Par exemple, les "Peugeot" bénéficient d'une image favorable dans les soirées. Or, ce critère est à réviser depuis environ trois années compte tenu de la possibilité d'obtenir sous un même logo des pilules d'une composition différente, voire radicalement différente (cas de ce qui est appelé "arnaques"). Prenons un exemple, un même dealer dispose de deux catégories de pilules frappées du même logo, l'une renfermant du MDMA et l'autre des substances médicamenteuses. Le dealer décidera à qui vendre l'ecstasy ou le produit ne contenant pas de MDMA (l'intérêt pour lui est bien sûr le moindre coût des pilules imitées). Si le consommateur portait réclamation, le dealer n'aurait qu'à démontrer les effets à partir d'un autre consommateur ayant consommé le produit "MDMA". D'où pour certains l'utilité de la pratique du testing (cf. supra) pour éviter les phénomènes "d'arnaques". Afin de contourner de tels désagréments, les consommateurs se regroupent, achètent en quantité importante et désignent parmi eux un goûteur qui se chargera "d'évaluer" le produit. Par ailleurs, les logos ne sont pas choisis au hasard, ils sont issus d'une culture commune et évoquent le monde de la télé, de l'automobile, de l'économie, de la musique,... Ils peuvent avoir une certaine résonance chez les ravers.

Le LSD se distingue également suivant les logos dessinés sur les buvards. Ce caractère artistique est en principe la signature d'un chimiste qui a créé une molécule dérivée du LSD - on compte une quarantaine de dessins différents en circulation. Plus rarement, elle peut être la signature d'un intermédiaire se situant entre le chimiste et le consommateur. Après avoir acheté une fiole de LSD, ce trafiquant peut ainsi imprégner des planches de buvard - habituellement de format A4 - de quelques microgrammes de LSD, à partir du dessin de son choix. La revente "d'arnaque" est possible mais assez rare.

5. L'information

Au sein des marchés des drogues illicites, domaine occulte par nature, l'information est cruciale. Elle est décisive dans la relation qui lie le revendeur au consommateur. En supposant un fonctionnement harmonieux, le premier est tenu d'informer sur la qualité et le prix du produit pour fidéliser une clientèle et asseoir sa réputation, le second doit être digne de confiance et proscrire toute velléité de délation aux forces de l'ordre.

Le consommateur (qu'il soit dans une soirée techno ou ailleurs) ne connaît ni la composition, ni le dosage des comprimés vendus (et par conséquent méconnaît la dangerosité du produit). Il y a dans ce cas asymétrie d'information, au détriment du consommateur. Ce dernier soucieux de consommer un produit qui correspond à son attente, déploiera tout un ensemble de procédures afin de limiter au maximum les incertitudes dans la qualité du produit; par exemple les achats groupés hors de la soirée auprès d'un fournisseur attitré et régulier font partie des moyens de dépasser ces limites. Les plus exposés à l'asymétrie d'information sont les plus jeunes; la découverte d'un nouveau milieu peut les inciter à consommer sans crainte des produits nocifs (bêtabloquants,...).

Le plus souvent, les informations sur les produits circulent par bouche à oreille. Pour autant, certains messages codés contenus dans les flyers peuvent informer sur le type de drogues disponibles dans la soirée et sur ses caractéristiques.

Une question centrale est celle de l'apparition de produits nouveaux où le consommateur ne connaît pas véritablement les effets et est attiré par l'aspect découverte. Le consommateur a une idée grossière du type de produit, il sait que cela va modifier son état de conscience, mais il n'est pas en mesure de déterminer à quel degré, quelle durée, quelle imprégnation ?

Une forme de congruence de deux événements, l'émergence d'un mouvement nouveau et la diffusion en masse d'une drogue de synthèse. L'un et l'autre sont apparus indépendamment. Bien sûr, le terrain semblait propice à leur rencontre, musique de synthèse, produit de synthèse, musique psychédélique, produit à teneur hallucinogène,...

Toutefois, l'ecstasy est une drogue originale. "Elle trouve sa place dans des rituels associés à une certaine idée de la fête, où communautarisme et convivialité sont à l'honneur". Astrid Fontaine et Catherine Fontana (cf supra).

La similitude du conditionnement de cette drogue avec celui des produits pharmaceutiques contribue sans nul doute à en faire un produit accessible avec un habillage familier et "rassurant".

Cette analyse de la consommation soulève une interrogation, celle de l'émergence d'un marché: est-ce l'offre qui, opportunément, a pénétré le milieu techno dans une visée unique de susciter une demande ? ou cette dernière préexistait-elle à l'offre ?, auquel cas, le fort attrait qu'elle exerce attire d'anciens ou de nouveaux producteurs de drogues de synthèse. Pour saisir cette liaison problématique, il convient d'étudier la production de ces drogues, leurs filières d'approvisionnement, etc.

CHAPITRE 3 : LA PRODUCTION DES DROGUES DE SYNTHÈSE

L'étude de la consommation des produits psychotropes fait apparaître deux principaux résultats: la présence de tous les produits licites et illicites au sein des soirées techno, avec une place privilégiée des drogues de synthèse, et la propension d'une grande part d'usagers à la polyconsommation selon des rythmes différenciés. L'une des principales préoccupations des usagers repose sur une certaine "qualité" du produit recherché. L'obtention d'un tel produit nécessite la réunion de deux conditions, situées en amont et en aval de la filière d'approvisionnement : la possibilité technique du producteur de répondre à l'image qualitative de sa signature ; et, la nécessité du détaillant de revendre un produit d'un niveau de qualité minimal pour le consommateur.

La croissance du marché des drogues de synthèse s'appuie sur l'offre de produits nouveaux, répondant à un critère de "qualité", et de la structuration de la vente au détail notamment à partir des soirées techno. En amont, cette offre repose sur l'émergence d'une production située dans des pays européens et de la pénétration de circuits de distribution "courts" ou "directs", comportant un nombre réduit d'intermédiaires. Si l'édification de ces nouveaux circuits a contribué à alimenter les micromarchés que forment les soirées techno, nous montrerons, dans le chapitre suivant, que ces espaces privilégiés de consommation ont été intégrés par des acteurs importants du trafic régulier de une ou plusieurs drogues, voire de produits de contrebande, appartenant au crime organisé.

A. Le rôle dominant du crime organisé néerlandais

Depuis le début des années 90, la diffusion massive de ces produits "chimiques" a bouleversé considérablement la structuration du marché européen des psychotropes illicites. Auparavant, ce marché était essentiellement composé de drogues d'origine naturelle, dérivés du cannabis, du pavot et de la coca. Produites et principalement transformées au sein des pays de l'hémisphère sud, elles sont encore acheminées et consommées dans l'hémisphère Nord. Ce flux sud/nord présente deux caractéristiques communes à ces divers dérivés : il repose en effet sur des circuits longs de distribution - comprenant de nombreux intermédiaires - et s'articule autour d'organisations criminelles transnationales (OCT).

Ces trois particularités du marché des drogues d'origine naturelle (flux sud/nord, circuit long, OCT) ne sont plus (ou rarement) observées sur celui des produits synthétiques. L'étude de cette production, et de ses acteurs, permet de mettre en évidence deux résultats significatifs : la structuration du trafic à partir de l'Europe, sur la base d'une industrie chimique performante; et, l'effet structurant de l'offre sur la demande à partir de stratégies commerciales et de contournement de la loi par les trafiquants (cf. dernier chapitre).

Les tableaux 12 et 13, montrant les pays d'acquisition de l'ecstasy saisie en France (statistiques stupps 97, pages 80 et 82) depuis 1990, révèlent que les trois produits synthétiques (Amphétamines, Ecstasy et LSD) proviennent majoritairement des Pays-Bas. Même s'il est difficile d'estimer l'ampleur du rôle de ce pays dans la production et l'exportation, il nous est paru indispensable de

présenter le résultat des enquêtes menées par la "Unit Synthetische Drugs"¹. Cette présentation permettra en outre d'introduire le rôle des pays de l'Europe de l'Est dans la production et/ou l'exportation.

Tableau 12 : Les principaux pays d'acquisition en 1997.

	Amphétamines		Ecstasy		LSD	
	kg	%	kg	%	Kg	%
Pays-Bas	190	98	146 391	73,6	2 071	34,6
Espagne			1 267	0,7	339	5,7
Royaume-Uni	1	0,5	15 608	7,8		
Belgique			2 026	1	24	0,4
Autres	1	0,5	386	0,2	2 095	35
Non précisé	2	1	33 263	16,7	1 454	24,3
Total	194	100	198 941	100	5 983	100

source: FNAILS / OCRTIS, 1998.

Tableau 13 : Pays d'acquisition de l'ecstasy saisie en France.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Allemagne					507	620	5 870	15
Belgique			4 898	10 764	32 075	44 626	4 508	2 026
Espagne				7 178		26 050	29	1 267
France		18 000					401	
Grande Bretagne					657	500		15 608
Luxembourg								25
Pays Bas	3 459	18 770	6 027	109 903	206 231	176 135	289 569	146 391
Suisse					13			346
Non précisé	4 688	4 109	2 986	5 676	15 321	25 848	48 833	33 263
Total	8 147	40 879	13 911	133 521	254 804	273 779	349 210	198 941

source: FNAILS / OCRTIS, 1998

Selon l'Unité des Drogues Synthétiques², le sud des Pays-Bas était une importante région de production illégale d'amphétamines et d'alcool dominée par "le "milieu"" durant les années 70. Au cours de la décennie suivante, et à l'instar des autres pays européens, l'ecstasy provenait essentiellement des Etats-Unis via Ibiza et Londres. L'intégration de la production de MDMA par ce "noyau" de producteurs néerlandais d'amphétamines a permis une première structuration verticale du trafic de drogues de synthèse (LSD, ecstasy, amphétamines) dès la fin des années 80. Dans un contexte de forte croissance de la demande, corrélée à l'émergence du mouvement techno à l'échelle

¹ Créée en 1996, l'Unité des Drogues Synthétiques est un organisme spécialisé dans la lutte contre les drogues synthétiques et les produits précurseurs en Europe. Il comprend des représentants de la police, des douanes et de la justice.

² "Les développements dans la lutte nationale contre les drogues synthétiques aux Pays-Bas et le rôle du "Unit Synthetische Drugs" (USD - Unité Drogues Synthétiques), document interne, mars 1997.

européenne, ce "noyau" de producteurs et de trafiquants s'est lancé dans une phase de production industrielle.

Les enquêtes effectuées par l'Unité des Drogues Synthétiques ont montré que l'offre de drogues de synthèse n'est pas une affaire de grandes organisations criminelles indépendantes. Elles ont permis d'identifier de "hauts criminels" originaires des Pays-Bas, du Royaume Uni et de l'Espagne à la tête de leurs propres organisations, liées à la production et au commerce de gros. Ces organisations apparaissent très cloisonnées, les individus se connaissant rarement ou pas du tout. L'U.S.D. distingue cinq à six niveaux dans la fabrication et le trafic : les financiers (ou "hauts criminels"), leurs principaux exécutants, les chimistes, les fournisseurs de matières premières, le personnel de production et les courriers/petits commerçants.

L'ampleur du trafic et la dimension exceptionnelle de ces organisations sont révélées par les résultats de cet organisme. L'évaluation la plus basse du chiffre d'affaires d'une seule organisation criminelle démantelée atteint 76 millions de florins, soit environ 266 millions de francs¹. Les résultats bénéficiaires se sont traduits par des investissements conséquents², dans le monde industriel ou le foncier. Autre exemple : la découverte d'un laboratoire de production d'ecstasy, à la suite d'un incendie, a permis de saisir une machine dont la capacité productive pouvait atteindre 60 000 pilules à l'heure et deux millions de florins en numéraire dans un appartement de l'un des producteurs.

Au niveau de la production, l'U.S.D. note l'existence d'une cinquantaine de trafiquants. Bon nombre se sont connus en prison et ont mené à terme des "affaires" criminelles. Les responsables de l'Unité admettent cependant l'existence de trafiquants ayant une spécificité culturelle largement liée au nomadisme, empruntant les voies fluviales (péniches, bateaux de plaisance) et terrestres (caravanes, maisons mobiles). L'unité remarque en effet la forte corrélation entre ce mode de vie itinérant et la découverte de laboratoires mobiles, nichés dans des péniches ou dans des camions. Ce qui préfigure une possible relation entre les nomades de la techno et ces mêmes producteurs ou de proches intermédiaires.

Une partie des producteurs se caractérise par des antécédents dans la production et le trafic d'herbe hollandaise et/ou de haschisch et par une offre plurielle de drogues de synthèse. Les recherches ont montré également l'existence de rapports entre le "milieu" et le monde légal : en témoigne les prises de contact des trafiquants avec des employés d'entreprises, et notamment des laborantins, qui, à l'insu de la direction, offraient assistance ou savoir-faire. Ces exemples montrent la forte adaptabilité des trafiquants néerlandais aux modifications du marché, à travers deux grandes orientations : la diversification du commerce de gros et/ou la reconversion de la production vers les drogues synthétiques, en partie soutenues par le recours à un personnel qualifié de l'industrie pharmaceutique.

Dans le contexte hollandais, une interrogation peut-être soulevée quant au rôle éventuel des propriétaires des "Coffee-shops". Il existe en effet un paradoxe surprenant au sujet du fonctionnement de ces lieux de vente de cannabis : l'approvisionnement est illégal alors que la consommation est tolérée. En pratique, la Police admet un seuil de tolérance d'un stock de 500 grammes. Si un propriétaire est interpellé en possession de quantités supérieures, il est passible de poursuites devant les tribunaux. La question se pose alors de savoir comment les 800 "Coffee-

¹ 1 Florin = 3,50 FF

² Les responsables de cette unité indiquent que ces investissements ont pris la forme d'achat de fabriques de cacao et chose invraisemblable d'acquisition d'îles.

shops" du pays (données U.S.D., 1998), dont la moitié sont implantés à Amsterdam, sont-ils alimentés et par quels individus ? La régularité de l'approvisionnement, même en petites quantités, nécessite en effet la mise en place d'une structure permanente capable de répondre à la fluctuation des stocks, entre des fournisseurs, travaillant dans l'illégalité, et ces propriétaires. Si nous n'avons pu répondre à cette interrogation, en raison d'un terrain d'enquête limité au territoire français, elle autorise néanmoins quelques hypothèses autour du lien éventuel de ces distributeurs de cannabis avec le crime organisé néerlandais, ou avec certains groupes issus de communautés ethniques de Rotterdam et d'Amsterdam (Turquie, Afrique de l'ouest et du nord, Asie et d'Amérique du sud) qui gèrent, en Europe, l'essentiel du commerce de gros des drogues d'origine naturelle.

L'indétermination de la lecture des liens entre l'économie légale et illégale s'applique aussi aux montages financiers et aux flux de produits précurseurs situés en amont de la production. Face au contrôle de plus en plus strict des produits précurseurs¹, ces trafiquants ont appliqué deux stratégies inédites : l'élaboration de *designer drugs*² afin d'échapper à la législation concernant les stupéfiants ; et, la production propre de produits précurseurs par l'utilisation détournée de "produits intermédiaires". Les trafiquants néerlandais utilisent en effet des sociétés légales pour obtenir des produits chimiques (dits "intermédiaires") en passant des commandes via des sociétés-écrans. Ils montent par la suite des laboratoires clandestins pour confectionner des produits précurseurs et des drogues de synthèse, avec à nouveau l'aide de professionnels issus de l'industrie chimique nationale ou extérieure.

Reste l'objectif de toute entreprise criminelle : le profit. Le trafic de drogues synthétiques, sur la base d'une production industrielle, est tout aussi rentable que celui de la cocaïne ou de l'héroïne. Aux Pays-Bas, cette velléité de production est par ailleurs facilitée par la vente libre de l'équipement nécessaire à la production. Ces machines forment un vaste marché d'occasion où elles sont vendues à bas prix et ne sont pas répertoriées. L'investissement de base nécessaire pour créer un laboratoire de drogues de synthèse requiert un million de francs, selon l'U.S.D. Les coûts de production d'une pilule de MDMA ou de MDEA avoisinent les 70 centimes. L'achat réalisé directement à la sortie du laboratoire, le prix de l'unité varie de 1,70 à 3,50 francs la dose selon les quantités.

A partir de l'hypothèse de production d'un laboratoire de 50 000 doses/jour, le producteur peut réaliser un bénéfice quotidien de 80 000 francs, soit un profit hebdomadaire de l'ordre de 560 000 francs. Le producteur recouvre les frais d'investissement de son laboratoire en moins de vingt jours et réalise un bénéfice annuel de près de trente millions de francs. La course aux bénéfices prend des proportions encore plus importantes dès lors que la vente unitaire se rapproche du marché de détail. Le tableau ci-dessous retrace les prix associés aux différents niveaux aux Pays-Bas et en France (1998).

¹ Code sur la prévention d'abus de produits chimiques entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995.

² Les "designer drugs" sont élaborées à partir d'une structure semblable aux drogues de synthèse classées illégales mais avec une modification moléculaire lui permettant d'échapper à la législation en vigueur.

Tableau 14 : prix de l'ecstasy associés aux différents niveaux

Ecstasy	Labo.	Gros	Demi-gros	Détail	Détail (P-B)	Détail (France)
Prix de vente à l'unité (en francs)	2 à 4	13 à 14	20 à 24	35 à 42	50 à 80	80 à 150
Nombre de pilules par lot	10 000	5 000	1 000	100	1	1

Source: d'après U.S.D (1998) et enquêtes CIRED / OFDT (1998).

Le montant exorbitant des bénéfices horaires des producteurs, qui rappelons-le se basent sur un ensemble d'hypothèses (voir Note Technique en Annexe), met en relief la puissance économique des "hauts criminels", essentiellement néerlandais ; et *l'indispensable* mise en œuvre d'un ensemble de stratégies productives et commerciales, tout particulièrement en matière de blanchiment. Ce lien avec les économies légales, plus particulièrement européennes, se consolide par l'implication de personnes morales et physiques de la sphère financière et de l'industrie pharmaceutique. C'est l'un des éléments constitutifs de la pérennité de ces réseaux actifs et structurés, confinant à une logique d'économie criminelle.

Au-delà de l'existence de cette "zone intermédiaire", où les acteurs cumulent des activités légales et illégales, deux autres éléments ont favorisé le passage à un stade de production industrielle des drogues de synthèse, depuis le début des années 90 : en premier lieu, une atomisation des centres de productions à l'intérieur et à l'extérieur des frontières des Pays-Bas, face à la pression policière et judiciaire ; en second lieu, et conséquemment, l'émergence d'une organisation internationale du trafic sous la forme d'une spécialisation du travail des trafiquants de la production à la distribution finale. Soutenue par l'eupéanisation des réseaux de "hauts criminels", cette spécialisation a facilité la mise en œuvre de deux stratégies :

- l'échange de produits psychotropes illicites entre différents groupes criminels au stade du gros. Selon l'U.S.D., des opérations d'échanges ont eu lieu mettant en jeu des drogues synthétiques produites par des Néerlandais et de l'héroïne détenue par des Turcs ;
- l'exportation de ces produits synthétiques vers l'Australie, l'Indonésie ou les Etats-Unis.

B. L'eupéanisation de la production de drogues de synthèse

Les divers rapports internationaux¹ soulignent en commun l'apparition de centres de production dans certains pays de l'Est et de l'Europe centrale. Hormis l'ouverture de leurs frontières, plusieurs raisons expliquent cet élargissement européen : une main d'œuvre qualifiée et peu coûteuse,

¹ Rapport du Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PNUCID): "World Drug Report", 1997. Rapport de l'Office International du Contrôle des Stupéfiants (O.I.C.S), 1998.

notamment de laborantins¹ ; une disponibilité et une proximité des produits précurseurs chimiques ; de puissants réseaux de criminalité organisée ; la présence de la corruption et de la violence ; enfin, les investissements des producteurs néerlandais.

Cette atomisation géographique a permis de développer des structures à rendement industriel, de l'ordre de (dizaines de) milliers d'unités par jour, obéissant à une logique entrepreneuriale. Elles nécessitent en effet un approvisionnement régulier en matières premières, un contrôle permanent de l'appareil productif, de la main d'œuvre, et une gestion des stocks relative à la distribution en gros. L'invisibilité de cette activité requiert un degré minimal de professionnalisation de la production et de la distribution : elle fait appel aux règles traditionnelles de l'économie criminelle (corruption, violence et profit), et dans ce cas précis, aux nouvelles possibilités qu'offre l'industrie chimique. En parallèle à cette logique industrielle est apparue une production artisanale, assurée par des individus faisant preuve d'un moindre degré de professionnalisme criminel. Ils possèdent leurs propres laboratoires et gèrent l'écoulement des stocks selon les commandes et les opportunités provenant d'un cercle restreint de revendeurs. Même si cette démarche artisanale se heurte à quelques difficultés, à l'instar de l'approvisionnement en matières premières, cette accessibilité de la production à *un plus grand nombre* augure un changement dans la structuration de l'offre des stupéfiants. L'accès à des informations précises, telles que la manipulation des molécules, est facilité par l'Internet. Des sites, en effet, expliquent les différentes étapes à suivre pour élaborer des substances psychoactives.

L'extension de la production à l'Europe de l'Est ne doit pas faire oublier le rôle des pays méditerranéens. Certains disposent en effet d'un potentiel de production de drogues synthétiques et, surtout, d'un important réseau d'organisations criminelles transnationales présentes sur le marché de commerce de gros de drogues d'origine naturelle (résine de cannabis, cocaïne, héroïne). L'étude des dossiers de justice du sud de la France montre en effet que les villes du nord de l'Espagne sont des zones de production et des points de ravitaillement des trafiquants français. L'implantation de nombreux acteurs du crime organisé français en Espagne, plus particulièrement en Catalogne, a permis d'ajouter l'ecstasy au vaste réseau de distribution des autres drogues vers la France et ses pays frontaliers.

A titre d'exemple, La Police espagnole a démantelé un important laboratoire européen de drogues de synthèse, près de la ville de Valence (est du pays) en 1996. D'une superficie de cent mètres carrés, ce laboratoire avait une capacité de production de quelques 2 000 pilules à l'heure : le résultat de la vente s'élevait en moyenne à près de six millions de pesetas par jour (environ 300 000 francs). Il a également été saisi 250 kilogrammes de substances diverses destinées à la fabrication d'ecstasy et de "speed", 500 pilules et une centaine de manuels de chimie. Deux ans plus tard, 67 kilogrammes d'amphétamines en poudre et divers matériels destinés au traitement de cette substance provenant d'Europe centrale étaient saisis à Malaga (sud du pays). Les six personnes interpellées étaient de nationalité néerlandaise, britannique, croate, estonienne et espagnole. Ce qui témoigne du caractère transnational du trafic.

¹ Le professionnalisme et le "savoir-faire" des chimistes polonais de l'économie officielle permettent de produire des amphétamines de qualité exceptionnelle (99 % de pureté). Ils travaillent le soir et en fin de semaine en utilisant l'équipement de leurs entreprises.

Cette délocalisation (ou atomisation) de la production a participé à une structuration plus horizontale du trafic de drogues de synthèse en Europe, et, à une concurrence accrue pouvant expliquer en particulier la chute des prix, observée ces dernières années. Elle permet surtout de mettre en évidence les concepts de *mobilité des activités de production*, à l'instar des laboratoires ambulants, et de *déterritorialité* des trafiquants, notamment accéléré par la libre circulation des personnes au sein de l'espace circonscrit par les accords de Schengen. L'abolition des frontières et l'absence d'harmonisation des politiques nationales en matière de stupéfiants demeurent des facteurs facilitant les mouvements des trafiquants, des laboratoires et des produits. Quand bien même les Etats mettent en oeuvre des politiques répressives coordonnées, les trafiquants élaborent des techniques sophistiquées pour les contourner. L'une d'entre elles est liée à la technicité de l'activité productive : la possibilité de créer des laboratoires mobiles, proches des lieux de consommation ou des zones de haute densité organisationnelle de soirées techno¹. Cette technique permet en prime de disperser les déchets donc toute trace de détection.

C. L'opacité des unités de production en France

En France, deux laboratoires ont été démantelés depuis le début des années 90. Le plus important est un laboratoire de fabrication d'ecstasy, réparti dans deux box de garage et découvert dans les Bouches-du-Rhône en 1996. Les cinq hommes interpellés avaient débuté une fabrication de type artisanal avant d'utiliser une machine, permettant de façonner les comprimés tels que ceux de l'industrie pharmaceutique, d'une capacité de production de 5 000 pilules à l'heure. Ils auraient investi entre 300 000 et 400 000 francs. Le chimiste et le médecin interpellés mettaient en commun leurs connaissances et leur formation pour obtenir les produits précurseurs et réaliser les opérations chimiques. Le principal associé est un homme âgé de 68 ans, déjà condamné pour ILS en Italie et connu des services de police comme appartenant au "milieu" marseillais.

Pour autant, l'existence d'unités de production, notamment de dimension artisanale, n'est pas à exclure. Les témoignages recueillis font en effet apparaître que, déjà en 1991, de telles activités existaient à Paris². Des déclarations émanant de personnes inculpées tendent à confirmer l'existence de laboratoires ambulants dont le principal avantage reposerait sur le fait d'être installés au plus près d'une zone de haute densité organisationnelle de soirées techno, voire aux abords même d'une soirée.

¹ On peut prendre l'exemple de la région de Montpellier, berceau de la diffusion des soirées clandestines en France.

² Selon un raver, un laboratoire de production d'ecstasy était installé au sein du quartier de Belleville en 1991. Composées de MDMA, les pilules étaient revendues directement au sein des soirées techno privées de la capitale.

Déposition d'un revendeur (dossier de justice, région Midi-Pyrénées), décembre 1997

(...) "Je me suis mis à consommer de l'ecstasy il y a environ un an dans une rave party. J'en ai vendu pour la première fois à M. dans une rave party. Je fréquente un bar toulousain où j'ai rencontré K., un adepte du piercing. C'est dans ce genre d'endroit que l'on peut fréquenter des vendeurs d'ecstasy. La personne qui m'a vendu des ecstasy est un mec (...) qui possède un camion immatriculé à l'étranger. Il fréquente les squats de Toulouse et a vendu des ecstasy à M. lors de la rave party. Ensuite j'ai acheté les pastilles à une dizaine de personnes différentes dans les rave parties. Je n'ai aucune précision à vous amener sur ces personnes mais ce sont des Français qui ont des camions ou genre vieux bus. Je pense que les laboratoires de fabrication des ecstasy sont dans ces camions. J'ai acheté les 115 pilules d'ecstasy à cet Anglais, Traveller, nommé K.

Il y a une différence entre les free parties et les soirées techno avec autorisation. Les free parties sont organisées par différentes tribus qui sont constituées de DJ et d'autres personnes servant à faire l'organisation d'une rave sauvage. C'est dans ce genre de soirées que sont vendus des produits stupéfiants par les organisateurs. De ce fait ils gagnent de l'argent à tous les niveaux. (...) Je peux vous certifier qu'ils ont des quantités énormes de pastilles. Je pense qu'il est possible qu'ils les fabriquent dans leurs camions qui je le répète peuvent être des laboratoires. Je ne suis jamais entré dans un de ces fourgons car c'est ce qu'ils protègent le plus.

Je tiens à vous préciser que la plupart des revendeurs d'ecstasy sont les voyageurs anglais ou français ou allemands qui organisent les free parties. Ce sont eux les marchands de drogue ambulants qui fabriquent les produits ou qui ont des réseaux de laboratoires clandestins. Pour ma part je me fournis toujours à ce genre de personnes car ce sont eux qui ont les prix les plus avantageux du fait qu'ils produisent la marchandise"¹.

Cette hypothèse, concernant un éventuel contrôle de la production et de la distribution de drogues de synthèse, notamment d'ecstasy et/ou de ses dérivés, par les "technomades" n'a jamais été démontrée par des instructions policières et judiciaires. Des entretiens avec ravers et technomades tendent à confirmer le rôle de ces derniers dans la vente, et non dans la production. Ils apparaissent comme les principaux fournisseurs de lots de buvards de LSD, obtenus par une modification sommaire de conditionnement. Ces "trips" sont élaborés à partir de l'imprégnation de LSD, contenu dans des flacons sous forme liquide, sur des buvards. Ces fioles sont généralement achetées aux Pays-Bas autour de 1 000 francs l'unité, et revendues en France, entre 2 500 et 3 000 francs l'unité.

Résumé des propos recueillis auprès d'un technomade lors d'un technival en juillet 1998 :

Cet individu possède un laboratoire de fabrication de rachacha. Son principal fournisseur : l'Etat. Il cueille en effet le pavot dans les champs qui alimentent l'industrie pharmaceutique française, plus particulièrement dans une région du centre de la France. Ensuite, c'est la phase de décoction : dans de larges lessiveuses, il fait bouillir un mélange d'eau et de capsules pendant six heures - en faisant attention à avoir toujours le même niveau d'eau ; puis ils rajoutent des capsules et de l'eau pour obtenir finalement du rachacha, un dépôt brunâtre d'opium qui ressemble un peu à de la confiture.

Concernant la modification du conditionnement du LSD, il fait tremper des planches de buvards, format A4 en général, dans une solution diluée qui donne la teneur en microgrammes. Le A4 est constitué de 35 dessins, cinq en largeur, sept en longueur ; chaque dessin, par exemple une femme d'argent (*silver woman*), est constitué de 25 buvards de un centimètre carré environ, appelés des "trips". Un buvard format A4 contient donc 875 trips.

¹ Sur l'ensemble des dossiers consultés, c'est la seule déposition qui met en avant le rôle particulier des technomades dans la production et la distribution d'ecstasy.

En termes économiques, une feuille format A4 comprenant 875 trips, vendus 20 FF ou 40 FF pièce, prix respectifs du demi-gros et du détail, rapporte 17 500 FF ou 35 000 FF.

Cette pratique de transformation reproduite par certains technomades, mais aussi par des adeptes des soirées n'ayant aucune relation avec ces derniers, reste une source importante de profit comme le prouvent ces derniers chiffres.

La manipulation de molécules synthétiques comme nouvelle source de production de produits psychotropes est, sans nul doute, un avantage considérable pour ces "hauts criminels" à réaliser des gains importants. L'utilisation d'une partie de ce profit est actuellement dirigée vers le financement d'unités d'expérimentation, qui élaborent de nouvelles molécules ou qui les détournent de l'industrie pharmaceutique. La mise sur le marché des premières offre un double avantage : contourner les lois existantes et se positionner sur le marché comme un produit nouveau et de plus en plus adapté aux attentes des consommateurs. Quant aux secondes, à l'image de la Kétamine, elles ne font que renforcer l'opacité des acteurs de la "zone intermédiaire", qui, dans le cas de certains pays comme les Pays-Bas ou l'Espagne, contribuent au maintien d'une corruption passive de la sphère légale.

Nous allons dès à présent rendre compte de l'émergence des micromarchés au sein des soirées techno, avant de présenter, dans le cinquième chapitre, les deux grandes filières qui les approvisionnent : la filière transfrontalière directe (FTD) et la filière du crime organisé (FCO).

CHAPITRE 4 : NOUVEAUX SUPPORTS ET NOUVELLES CONFIGURATIONS DE LA VENTE AU DETAIL DE PRODUITS PSYCHOTROPES

La consultation des différents dossiers de justice relative aux infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) en rapport avec les soirées techno fait apparaître, dans un premier temps, deux résultats : la confirmation que ces lieux sont de nouveaux micromarchés de produits psychotropes licites et illicites, comme nous l'avions souligné lors de l'enquête préliminaire ; et la diffusion des drogues de synthèse hors de ces soirées, et plus globalement en dehors de ce mouvement culturel. Au travers la remarque que la soirée techno n'est pas l'unique centre de consommation et de distribution des drogues de synthèse émerge, dans un second temps, un entrecroisement complexe et difficilement compréhensible des divers réseaux, groupes, associations et somme indéfinie d'individus qui forment l'ensemble des acteurs du trafic sur le territoire français, et incidemment européen.

La compréhension de ce phénomène repose sur trois principaux axes : l'étude horizontale de ces micromarchés au niveau de la distribution finale ; la verticalité des filières d'approvisionnement ; et l'analyse de la dynamique historique de ces organisations.

Cette partie s'attache à démontrer, au sein du premier axe, les trois principales configurations de ces micromarchés au stade de la distribution finale sur la base des caractéristiques déjà mentionnées dans la première partie (légalité et visibilité) et sur l'étude des détaillants.

A. Pratiques d'échanges et contrôle du marché par la qualité

L'une des préoccupations principales des usagers confrontés à l'offre des détaillants, c'est-à-dire l'ensemble des individus qui se livrent à la vente au détail et/ou par petits lots au sein des soirées techno, n'est autre que la possibilité d'acquiescer un "bon" produit. La définition d'un "bon" produit est directement associée à sa qualité, c'est-à-dire à la satisfaction maximale des effets escomptés, sous la contrainte du nombre d'opérations de coupage. Concrètement, la qualité est graduellement mesurée par la proportion (ou le pourcentage) de substances psychotropes, correspondant aux effets recherchés par l'utilisateur, qui entre dans la composition du produit. Ce taux atteignant exceptionnellement 100 %, la qualité est donc inversement proportionnelle à la proportion d'excipients, soit à son *degré de pollution*.

Cette mesure qualitative est la principale règle de marchandage utilisée par offreur et demandeur, lors de la négociation du prix. Cependant, les conditions de vente au sein des soirées techno, conditions habituellement rapides et secrètes de par l'illégalité de la pratique, ne favorisent guère le recours à ces mesures, d'un point de vue scientifique. La difficulté de déterminer avec exactitude ces différentes proportions, et ce malgré la mise en place du "testing"¹, nécessite l'emploi de diverses techniques exercées tant par l'offreur que le demandeur. Celles-ci sont généralement soumises à deux facteurs qui vont inciter l'utilisateur à faire acte d'achat : le *degré de confiance* accordé au revendeur et la *phase de test*.

¹ Se reporter au chapitre 6.

1. La mesure du degré de confiance

Le degré de confiance entre les deux protagonistes du marché est proportionnel à la combinaison de deux principaux facteurs : le prosélytisme et l'appartenance du détaillant à un groupe de revendeurs ou à une filière. Notons que ce facteur n'est pas propre à la vente au détail effectuée au sein des soirées techno. Il marque en effet n'importe quelle transaction illégale, tout particulièrement de stupéfiants eu égard à la prise de risque. Néanmoins, la combinaison de ces deux facteurs a été intégrée par de nouveaux groupes de revendeurs qui se sont formés autour du mouvement techno, ou qui s'y sont volontairement greffés, en vue de réaliser des profits. Il apparaît en effet que la plupart des revendeurs, tant des soirées officielles que clandestines, se connaissent ou, plus précisément, se sont reconnus à travers l'acte de vente sur un ou plusieurs de ces micromarchés. Parmi eux, certains possèdent un *degré de confiance élevé* : ils ont réussi à fidéliser une clientèle, notamment par la revente exclusive de "bons" produits, font montre de régularité tant dans leur assiduité à parcourir les soirées que dans leur maîtrise de l'approvisionnement, et, fait important, utilisent une technique de vente attentiste de type "soft selling"¹. La venue de l'usager à sa rencontre se réalise essentiellement par la cooptation entreprise par l'un de ses clients - sous le sceau du "risque zéro" et d'une "garantie de qualité" -, individu pouvant être récompensé immédiatement par un don en produit et/ou par une baisse du prix d'achat lors de la prochaine transaction ; plus rarement, et sur la base d'une stratégie relevant d'une minimisation des risques, ce vendeur peut utiliser un rabatteur, rétribué lui aussi selon les commandes réalisées.

D'autres vendeurs, essentiellement réunis sous le terme de "racaille" ou de "caillera" (en verlan), ne satisfont qu'à un degré très bas de confiance. Au sein du mouvement techno, ce terme fut d'abord employé pour désigner les individus qui participaient aux soirées non pas pour adopter règles et attitudes de cette nouvelle culture mais pour imposer, quelquefois de façon belliqueuse, leurs conduites, à l'instar des punks ou des rappeurs, ou à des fins de surveillance (policiers en civil). Depuis l'apparition des jeunes de quartiers dits "difficiles" au sein de ces soirées, plus particulièrement des free parties dès 1995, ce terme stigmatise la plupart de ces individus qui usent de pratiques violentes (vol, agressions physiques, trafic). Ces jeunes forment la grande majorité des détaillants utilisant une vente agressive : ils proposent ouvertement le ou les produits qu'ils tentent de revendre à l'unité et n'hésitent pas à forcer la main du client sur la base d'un marchandage rapide. Cette technique, qui répond à la définition de "hard selling", autorise la vente d'imitations (appelées "arnaques") qui élèvent fortement le rendement à court terme de leurs opérations.

La mesure de ce baromètre de confiance ne se limite pas aux techniques de vente, et à l'association cooptation /prosélytisme. Comme nous le soulignerons plus précisément dans le paragraphe suivant, l'appartenance d'un détaillant à un groupe, étant identifié comme pourvoyeur de produits illicites, participe à l'amélioration du niveau de confiance du demandeur face à l'offreur.

Nombre de témoignages convergent en effet vers trois grandes observations.

La première correspond à la place du détaillant au sein de la filière d'approvisionnement, qui comprend généralement trois niveaux (revendeur, demi-grossiste et grossiste) : il est en effet admis que l'accès d'un vendeur à un niveau supérieur lui offre un choix de produits de meilleure qualité. Il

¹ Ce type de vendeur se caractérise par une forte empathie, soit savoir se mettre à la place de "l'autre", en cherchant moins à enregistrer une commande immédiate qu'à satisfaire durablement ses clients. In Mercator, théorie et pratique du marketing, Lendrevie Jacques, Lindon Denis, Dalloz, 1990, pp. 286-287. La corrélation entre l'effet d'empathie de l'ecstasy et cette technique de vente est troublante.

n'est pas rare, contrairement aux autres lieux communs de transaction de stupéfiants (rue, appartement, nature), de pouvoir observer un demi-grossiste ou un grossiste réalisant une vente au détail (ou par lots) au sein d'une soirée¹.

La deuxième observation correspond à la diffusion d'une rumeur, pour le moins fondée, que les "bons" produits, plus particulièrement les méthamphétamines et le LSD, sont distribués par les "technomades" (et inversement que les "arnaques" le sont de la "racaille").

Enfin, la troisième observation est caractérisée par une subtilité stratégique : toujours sur la garantie de vente d'un "bon" produit, le détaillant intègre durablement le noyau organisationnel d'une soirée. Il participe régulièrement aux soirées, soit organisées par la même structure, soit faisant état de la présence d'un animateur (DJ, directeur artistique, VJ) possédant une certaine notoriété. Le détaillant profite directement de la popularité de ces derniers, en élargissant son champ d'action à une population plus importante, et indirectement en donnant rendez-vous à sa clientèle en ces lieux de diffusion de musique techno. Dans certains cas, présentés dans le paragraphe suivant, cette stratégie est poussée à l'extrême : l'organisateur ou l'animateur est le (principal) fournisseur du détaillant.

Nous venons de montrer que ces différentes particularités permettent de modifier le niveau de confiance. Mais elles sont parfois insuffisantes pour décider les divers usagers à faire acte d'achat. Par conséquent, elles peuvent être accompagnées d'une phase de test.

2. La phase de test

Ce test peut être appliqué directement ou indirectement au produit. Le client teste directement le produit en réalisant une prise minimale : cette technique est essentiellement utilisée pour les produits conditionnés sous la forme de poudre (cocaïne, héroïne, Kétamine, sulfate d'amphétamine), pour le haschisch (en "tirant sur le joint") et le LSD. La connaissance des premiers effets perceptibles² permet de donner une première indication qualitative, même si certains revendeurs tentent de mélanger (ou couper) leur marchandise avec des produits procurant ces mêmes effets. En ce qui concerne l'ecstasy, il existe deux types d'indications : le conditionnement de la pilule, caractéristiques (logo, forme, couleur) correspondant à la "signature" du producteur, et l'utilisation d'un réactif chimique - le "Test de Marquis". Si les équipes de MDM l'utilisent au sein des soirées pour réaliser des tests préventifs, ce réactif est aussi employé par certains détaillants à des fins de contrôle (partiel) de qualité. Cet argument de vente reste toutefois relatif : la couleur qui résulte de la réaction indique quelle est la principale molécule mais ne peut ni indiquer la proportion de(s) substance(s) psychotrope(s), ni les excipients utilisés.

De façon indirecte, la recherche d'un "bon" produit résulte d'une approche empirique de l'utilisateur à travers la collecte d'informations auprès de divers acteurs du micromarché, que l'on peut scinder en deux phases distinctes : une phase de recueil d'informations auprès de ceux qui ont acheté un produit ou à l'un des détaillants présents pour connaître les effets, ou en étant dirigés par une personne de confiance vers le "meilleur" revendeur ; et/ou une phase d'observation des effets sur un ou plusieurs groupes de personnes. (voir encadré ci-dessous).

¹ Phénomène expliqué par le fait que ces individus sont, pour la plupart, des adeptes de la musique techno et donc des lieux de diffusion, et que certains ont commencé à vendre de l'ecstasy en tant que usager-revendeur. L'autre explication plus rationnelle est la possibilité de réaliser un plus grand profit et de recruter de nouveaux revendeurs.

² La prise de cocaïne, par exemple, a pour effet immédiat (quelques dizaines de secondes) d'anesthésier partiellement le larynx. D'autres indicateurs, somme toute partiels, sont employés comme la couleur et la consistance de la poudre. Pour le LSD, le test le plus connu consiste à goûter le buvard avec le bout de la langue. Plus facilement, il suffit de lire le chiffre qui apparaît quelquefois au dos du buvard, qui détermine la teneur en microgrammes du "trip" et par conséquent sa proportion de substances psychotropes.

Réponse d'une technophile au TAQ, mars 1998 :

Elle prend l'exemple du "gang des pères Noël", trois individus connus pour dealer des produits de qualité dans presque toutes les "teufs" de la région. Provenant d'un village proche de Marseille, ces trois personnes étaient des fournisseurs réguliers d'ecstasy, de LSD et de shit. Ils étaient identifiés par les usagers comme étant des dealers en usant d'une stratégie voyante : ils portaient en effet tous les trois un même chapeau et chacun était spécialisé dans la vente d'un produit (trois dealers, trois produits). S'ils remarquaient la présence de personnes étrangères, pouvant être des policiers en civil, ils enlevaient leur chapeau, soit un signal d'alarme. Ils étaient connus pour être des dealers de produits de bonne qualité : s'ils n'avaient pas de tels produits, ils ne vendaient pas, ou recommandaient un autre dealer ayant de la bonne "came". Ce gang était bien organisé : ils avaient une longue expérience du deal, surtout de shit, et une bonne connaissance des filières d'approvisionnement. Pour les ecstasy, elle a réussi à savoir qu'ils étaient importés principalement des Pays-Bas. Ce trio a eu pendant longtemps le monopole de vente des ecstasy, logo "colombe blanche aux ailes ouvertes"¹, produit d'excellente qualité. Ils n'apportaient pas la même quantité d'ecstasy selon les endroits. Ils vendaient en moyenne 500 pilules à chaque "teuf", soit à l'unité, soit par lots. Ils pouvaient refuser de vendre à certaines personnes. Ces trois dealers allaient en principe dans des soirées où il y avait beaucoup de monde, et ce afin de réaliser un plus grand profit. Leur rayon d'action était de 200 km autour de Marseille, soit de Cannes à Montpellier.

Mis à part cette technique du "coup de chapeau", un bon dealer ne se voit pas. Un bon dealer vend des produits de bonne qualité et un mauvais dealer vend des produits de mauvaise qualité. Le prix n'est pas un critère de sélection bon/mauvais. Ceux qui proposent à tout le monde, style "à la criée", sont généralement des mauvais dealers. Les dealers habituels, réguliers, ont leur propre clientèle à l'intérieur des FP : ils viennent voir leurs clients, leur proposent les meilleurs produits ou leur conseillent éventuellement d'acheter d'autres produits à d'autres dealers. Ce dernier point fait partie des services que peut te rendre ton dealer habituel, une sorte de "service clientèle".

Elle fait remarquer que les dealers insistent toujours sur la provenance des ecstasy en disant systématiquement qu'ils arrivent des Pays-Bas. Technique de vente basée sur la qualité de la source d'approvisionnement (impossible à vérifier pour les usagers).

Jusqu'en 1997, elle avait l'habitude d'aller en "teuf" avec son concubin et un couple d'amis : ils achetaient entre 4 (à 100 F l'unité) et 20 pilules (à 70 F l'unité) au sein de la soirée. Leur stratégie en tant que acheteurs était invariable : ils faisaient d'abord le tour de la "teuf" ; ils observaient ensuite la formation de groupes, l'intervention des dealers et allaient vers eux dans l'intention d'acheter, selon une "attitude positive". Enfin, ils achetaient après avoir effectué un éventuel marchandage selon les quantités désirées. Ils ont acheté une seule fois des pilules dites "Mandarines" ou MDMA Orange (100 F pièce), mélange d'une dose de MDMA pure et d'une dose d'un minimum de 50 microgrammes de LSD. Les effets ont été impressionnants : ils n'ont pu dormir pendant trois jours et eurent de "grosses" hallucinations, voire un état de psychose.

¹ Le sigle de l'Unicef.

B. La variabilité d'ouverture des micromarchés à la concurrence des détaillants

Dans le souci permanent de maximiser sa satisfaction, le raver doit inclure, outre l'aspect qualitatif du produit, deux principaux facteurs : le prix à payer et le risque lié à l'illégalité de la transaction. Avant d'étudier ces deux facteurs, il convient de revenir à une particularité inédite de ces micromarchés, à savoir la diversité des produits psychotropes disponibles. L'apparition des drogues de synthèse, et dans certains cas de produits de contrebande (alcool, tabac) et/ou de produits rares (champignons hallucinogènes ou rachacha) a non seulement contribué à dynamiser l'offre, en créant un engouement durable pour les premières, mais aussi à augmenter considérablement le nombre de détaillants. Cette diversité des produits et des détaillants, qu'ils soient spécialisés dans la vente d'un seul de ceux-ci ou au contraire "multicartes", a eu les effets suivants : l'instauration d'un marché variablement ouvert à la concurrence (sauf exceptions), essentiellement contrôlé par le facteur qualitatif, et l'orientation (et/ou utilisation) de vendeurs, issus de cette nouvelle génération¹, dans des activités de type criminel. Une étude plus fine de cet environnement nous conduit à la définition de différentes configurations du marché, *selon la légalité et la mobilité de la soirée*, qui sont constitutives de la gestion du risque et de la formation des prix. Mais avant de présenter ces trois schémas, il faut faire état de plusieurs résultats concernant les prix et les risques.

La baisse significative des prix de l'ensemble des produits illicites depuis le début des années 90 place le demandeur face à un choix plus large avec des prix revus à la baisse. Durant les dix dernières années, le prix d'un gramme de cocaï ne a chuté de 50 % (500 francs en 1998), celui de l'héroï ne de 50 à 70 % (jusqu'à 300 francs le gramme en 1998²), et celui de l'ecstasy de plus de 60 %. Cette baisse des prix a permis à *un plus grand nombre* d'avoir accès à ces produits psychotropes illicites et, indirectement, à minimiser le risque d'interpellation ; deux principales conséquences qui participent à *légitimer* l'acte d'achat et la consommation de produits psychotropes illicites. Quelles sont les principales causes de cette baisse des prix ? Seraient-elles liées à l'action policière et/ou à la mise en place de nouveaux circuits de distribution, qualifiés nouvellement de "courts" ?

L'illégalité des produits et de la transaction entre l'offreur et le demandeur, est considérée comme un facteur déterminant de la profitabilité de la marchandise et de son prix élevé au niveau de la distribution finale. Le coût lié au risque d'être interpellé se traduit par une hausse du prix à chaque passage de niveau de la filière. Au sein de ces micromarchés, même si l'on peut noter de légères différences de prix (voir plus bas), et si l'on inverse les termes de ce raisonnement, c'est à dire la baisse observée des prix serait expliquée par la réduction du coût lié au risque d'être interpellé, donc par l'affaiblissement de la pression policière. Or, et c'est l'une des plus importantes observations de cette distribution finale, cette pression externe au mouvement techno est longtemps restée élevée : l'explication provient en conséquence de l'adaptation de structures organisationnelles à cette variabilité de la répression par la mise en place de techniques d'échappement à la répression.

Ces techniques ne sont pas les seules explications de la baisse des prix. L'étude de la partie consacrée aux filières produits psychotropes intègre la description de nouvelles filières, baptisée "filière transfrontalière directe" - FTD. En réduisant le nombre d'intermédiaires entre le producteur et

¹ En France, près de 74 % des interpellés pour usage d'ecstasy avaient entre 18 et 25 ans en 1996. Source OCRTIS.

² Cas dans le Sud de la France où plusieurs effets conjugués ont participé à la baisse des prix: accroissement conjoncturel de l'offre, politique de réduction des risques, vieillissement de la population, l'épidémie de SIDA,...

le consommateur, elle permet aux premiers de proposer des prix abordables tout en dégagant un profit significatif. L'apparition de ces FTD a augmenté considérablement le nombre de revendeurs (notamment "multicartes") et généré en partie un espace de transactions de plus en plus ouvert à la concurrence. Par conséquent, un nouveau revendeur (ou entrant) au sein d'une soirée techno doit être en mesure de s'adapter à la configuration de ce micromarché. Or cette adaptation supporte un *risque interne*, directement lié à la variabilité de la concurrence, se traduisant par le paiement de taxes et, indirectement, de "amendes"¹ à ou aux organisateurs. Afin de réduire au maximum ce coût, le détaillant doit impérativement vendre son stock le plus rapidement possible, soit en vendant ses doses au détail à un prix inférieur à ceux pratiqués par les autres revendeurs de la soirée, soit en vendant ces doses par lots. Cette technique de vente rapide, donc agressive, a non seulement participé à la baisse des prix mais peut être l'une des causes principales de l'entrée de vendeurs d'imitations au sein des soirées techno, qui, à leur tour, ont donné naissance à une autre forme de risque pour les ravers: le vol ou la "dépouille".

Finalement, deux idées sont à retenir : le revendeur fait face à trois types de coûts (un externe, deux internes) et la gestion des risques a fortement participé à la diminution des prix de produits illicites au sein des soirées techno. Elle met en évidence le rôle constitutif des mécanismes liés à l'offre de ces produits et montre que le mécanisme de la formation des prix n'est pas tributaire de la seule fonction de la demande.

C. Les trois types de configurations de vente selon les soirées

Après avoir montré que la qualité du produit est un élément déterminant des pratiques de vente des détaillants, nous allons préciser le mécanisme de vente au détail et/ou par lots selon *la légalité et la mobilité de la soirée* qui forment les trois principales configurations de ces micromarchés.

Cette description repose sur les observations effectuées sur le terrain, notamment à partir d'entretiens réalisés avec des acteurs du trafic, et sur l'étude de dossiers de justice. Elle fait apparaître des pratiques de trafiquants et/ou d'organisateur/animateurs développées à partir du mouvement techno, mais fait référence au lien traditionnel entre la drogue et le crime qui forme la principale cartographie du marché des stupéfiants en France et au sein des pays frontaliers. Si l'étude des soirées techno est apparue comme une opportunité inédite d'aborder le marché de la vente au détail, elle va permettre en conséquence de mettre en relief des nombreuses pratiques dites "criminelles" relevant de configurations traditionnelles, plus particulièrement dans le sud de la France.

1. Légalité et immobilité : nouveaux produits, anciennes pratiques

La légalité et l'immobilité d'une soirée caractérisent les établissements de nuit, représentés par les discothèques et les bars musicaux. La diffusion de la musique techno s'est appuyée sur l'ouverture de nouveaux établissements spécialisés, créés par des jeunes adeptes et/ou par des individus ayant auparavant gérés de telles structures nocturnes, et sur des établissements non spécialisés, intégrant les modes musicales successives.

¹ Voir divers scénario de "mise à l'amende".

Avant de poursuivre l'analyse de la vente au détail de produits illicites au sein des ces établissements, il paraît utile d'ouvrir une première parenthèse concernant le rôle que ces lieux peuvent jouer sur ce marché. Espaces (essentiellement) nocturnes de sociabilité, ces établissements sont des lieux de diffusion musicale dont l'activité commerciale repose sur la vente réglementée de boissons, pour l'essentiel alcoolisées, et (facultativement) sur le droit d'entrée (le PAF). Indiquons trois remarques importantes qui éclairent comment certains propriétaires (ou gérants) ont toléré des transactions illégales dans leur établissement, voire d'être les instigateurs d'une criminalisation de ces entreprises de nuit.

La première concerne la clientèle. Elle possède généralement un pouvoir d'achat minimum, est fortement consommatrice de boissons alcoolisées et demeure une cible parfaite pour des revendeurs de produits stimulants et, secondairement, de produits hallucinogènes. Jusqu'à l'apparition des drogues de synthèse, la cocaïne et le haschisch¹ étaient les produits les plus fréquemment mentionnés au sein de dossiers de justice. La deuxième remarque a trait à la forte propension du personnel² à utiliser des stimulants afin de pouvoir lutter contre la fatigue, provoquée par des conditions de travail de nuit. La consommation de tels produits (amphétamines et cocaïne) sur une longue durée, souvent indexée sur le temps d'une saison de travail (mer, montagne), incite certains de ces employés à recourir à une activité de revente, dans le but premier d'obtenir la gratuité de leur consommation. Enfin, troisième et dernière remarque, ces établissements sont des lieux privilégiés de blanchiment de l'argent "sale", profits notamment tirés du trafic de stupéfiants. A l'image des casinos, la liquidité des transactions demeure la principale forme de recettes. Le profit acquis illégalement peut être blanchi par l'achat de billets d'entrée et/ou par l'achat de boissons au bar, et par le jeu des facturations.

L'énoncé de ces trois remarques nous permet de mieux considérer dès lors les avantages que peuvent offrir de telles structures à la mise en place de véritables stratégies d'économie criminelle visant à développer des lieux de consommation de produits psychotropes licites et illicites. Avec le mouvement techno, l'objectif premier de fidélisation de la clientèle se matérialise par l'emploi de DJ bénéficiant d'une importante côte de popularité, "maîtres de cérémonie" qui vont conduire bon nombre d'individus à la (quête de la) transe, et par la recherche d'une ambiance particulière (gay, par exemple). Au sein des établissements étudiés, il apparaît que cette fidélisation s'est réalisée essentiellement à partir de la vente de produits illicites, plus particulièrement d'ecstasy et de cocaïne, vente soit tolérée par certains permanents (employés, gérants, propriétaires) à partir d'un système de taxes, soit organisée par l'un ou plusieurs de ceux-ci.

Avant de montrer la configuration de cette vente au détail, il est important de souligner que l'activité de vente de ces produits se caractérise par la condition prépondérante de la **régularité** de l'approvisionnement et, par conséquent, par l'installation progressive d'une activité criminelle, dans le temps et l'espace. Elle fait donc appel à un certain degré de professionnalisation des acteurs dans le trafic de stupéfiants que l'on observe plus particulièrement au sein des filières traditionnelles liées au (grand) banditisme et aux réseaux ethniques. Par ailleurs, et plus particulièrement dans la région Languedoc-Roussillon, les discothèques offrent un terrain favorable qui suggère des caractéristiques

¹ Les conditions liées à la prise de ces substances sont essentielles. La forte d'odeur d'une cigarette de haschisch dissuade la plupart de ces usagers de la fumer à l'intérieur de l'établissement, ce qui tend à limiter l'activité de revente. Au contraire, la facilité de la prise de cocaïne (inhalation) reste un argument de vente important.

² Ce personnel comprend des agents de la sécurité et de surveillance (vigile, physionomiste), des animateurs (DJ, VJ) et des employés (bar, vestiaire).

particulières, comme l'hypothèse d'un contrôle direct ou indirect d'acteurs du grand banditisme sur l'exercice légal de ces lieux, pour les raisons invoquées ci-dessus.

Globalement, le système de vente au détail au sein des établissements ayant intégré le mouvement techno s'établit de la manière suivante ; on note la présence de (anciens) revendeurs de la filière criminelle, offrant toujours de la cocaïne et nouvellement de l'ecstasy, et/ ou de (nouveaux) revendeurs de drogues de synthèse issus de la filière transfrontalière directe. Ces détaillants sont généralement connus de la clientèle habituelle et ont pour objectif de la fidéliser en proposant des produits de qualité, et quelquefois un choix plus vaste en fonction de la quantité disponible (arrivage de lots importants, dépannage¹). Une variabilité de la protection du micromarché est exercée sur les revendeurs, bénéficiant de l'autorisation de l'un (ou de plusieurs) des permanents. En contrepartie, les détaillants désireux de vendre sur ce micromarché, appelés "entrants", y sont exclus au moyen de deux techniques : le recours à la violence et/ou à l'intimidation, et la délation. Cette dernière pratique offre deux avantages : elle permet de montrer au grand public et aux diverses institutions que le propriétaire est un défenseur de la "lutte contre la drogue" et engendre un premier niveau de confiance avec les agents de la répression - le dernier niveau étant la protection.

On peut énoncer deux sous-configurations de ce micromarché :

i) La vente se réalise avec l'accord tacite de l'un ou de plusieurs des permanents (gérant ou propriétaire, agent de sécurité, animateur). Les détaillants exercent une vente confidentielle à l'intérieur de l'établissement (toilettes) ou à l'extérieur (parking), rendue invisible aux nouveaux clients, et se partagent ce micromarché. En échange de cette exclusivité, ils doivent payer, aux permanents, diverses formes de taxes : racket ; achat de boissons ; dons en produits.

Cette première description présente cependant un cas plus particulier, qui témoigne d'un degré important de criminalisation d'acteurs de la structure organisationnelle : l'un des permanents est le fournisseur (direct ou indirect) des détaillants qui ont l'exclusivité de revente au sein de son établissement. Ceux-ci travaillent soit à la commission pour ce fournisseur, au minimum demi-grossiste, soit comme indépendants. Dans ce dernier cas, le revendeur doit dans un premier temps s'acquitter de taxes, en échange de sa part du micromarché, et dans un second temps, rembourser sa dette envers son fournisseur, qui correspond à "l'avance en produits". Le plus haut degré de criminalisation est atteint lorsque le gérant ou le propriétaire est le (principal) fournisseur de ces détaillants : le paiement des taxes et le remboursement en numéraire des avances sont effectués sur le compte de la structure, par l'achat en nombre de billets d'entrée et/ou de boissons - cette dernière pratique permet au détaillant d'offrir des cadeaux (verres, bouteilles) à ses plus fidèles clients. Cette technique permet ainsi au fournisseur de blanchir les recettes, ou au minimum, les bénéfices de son trafic à l'intérieur de son propre établissement (cas clubs de la côte).

Ce cas d'étude nous amène à un résultat important : une situation de monopole de vente au détail au sein d'un lieu fixe est l'un des éléments explicatifs de la criminalisation de la structure organisationnelle.

ii) La vente se réalise à l'insu des permanents, et plus particulièrement du gérant. Le micro-marché est ouvert à la concurrence et la vente reste soumise à une prise de risque importante - au maximum

¹ Le "dépannage" est une avance d'une certaine quantité de produits entre deux trafiquants. La dette est réglée en liquide (numéraire) ou en produits de même qualité.

les revendeurs sont interpellés par les agents de la répression après dénonciation ou par les concurrents directs, ou par le gérant. Les détaillants mettent en œuvre deux stratégies de vente. La première est directe : le détaillant propose discrètement sa marchandise auprès de la clientèle à l'intérieur de l'établissement. L'impossibilité pour le demandeur de vérifier la qualité du produit proposé et la rapidité de la transaction permet au détaillant de mettre en place des techniques de vente à court terme basées sur la quantité, voire sur la vente d'imitations. Il est important de souligner que de telles opérations peuvent être réalisées par un groupe de revendeurs à partir d'un volume de transaction unitaire proportionnel à la capacité d'accueil du lieu. La seconde stratégie est indirecte : le revendeur utilise un ou plusieurs rabatteurs qui ont pour objectif de lui ramener des clients en un point de rendez-vous pouvant être à l'intérieur (toilettes, coins d'ombre) ou à l'extérieur (parking¹). Cette pratique peut nécessiter la coopération ponctuelle d'un permanent, le plus communément dédommagé sous la forme de dons en produits, pour des opérations à très court terme (opération "coup-de-poing").

2. légalité et mobilité : nouveaux lieux, nouveaux produits

Ces deux facteurs définissent les soirées techno officielles, réalisées ponctuellement en des lieux divers (plein-air, salle de concert, etc.). Les organisateurs, regroupés au sein d'une association ou d'une société, ont pour objectif d'équilibrer le budget financier de la soirée, voire de produire des bénéfices. Les caractères commercial et publicitaire permettent d'offrir une visibilité maximale à la cible (jeunes entre 16 et 25 ans) à partir d'un traitement "événementiel". Le public est donc composé d'adeptes de la techno et de nouveaux venus, autant attirés par la curiosité que par l'événement. Pouvant accueillir plusieurs dizaines de milliers de personnes, sur une période de plusieurs jours, ces lieux peuvent être qualifiés de "macromarchés" en ce qui concerne la vente de produits psychotropes². La vente réglementée de boissons alcoolisées (et de tabac) est exclusivement réalisée par les organisateurs : les recettes participent en effet à la somme des produits de l'événement. En parallèle se développe une vente de produits stupéfiants au détail et une première configuration de vente en lots, entre cinq et cinquante doses, réalisée selon trois pratiques distinctes :

- vente confidentielle et discrète à des individus, et à leurs proches par cooptation durant la soirée. Ces acquéreurs ont été fidélisés par le facteur qualitatif à partir d'un approvisionnement régulier antécédent à cette soirée, pouvant être réalisé exclusivement au sein de diverses soirées techno ou en dehors de ces espaces/temps techno (rue, appartement). La vente se réalise au détail ou par petits lots selon une attitude passive - "soft selling" ;
- vente "opportune et discrète". Le détaillant ne possède pas (ou peu) de clients habituels et tente de trouver des acquéreurs selon les deux méthodes (directes et indirectes) déjà citées dans le dernier paragraphe. La méthode directe est généralement utilisée par des usagers-revendeurs, qui profitent de l'ampleur de ces marchés pour assurer la gratuité de leur consommation ou celle de leurs proches, voire pour réaliser de menus bénéfices ;

¹ Le parking peut-être utilisé comme point de transactions de (petits) lots et comme point de réception d'une grosse commande (livraison proche du lieu de consommation).

² Bilan douanier du plus important événement techno réalisé en France : au total 19 affaires pour trafic de stupéfiants portant sur 152 grammes de résine de cannabis, 65 grammes d'herbe de cannabis, 7 grammes de cocaïne, 60 cachets d'ecstasy, une gélule de MDMA, 11 buvards de LSD. Par ailleurs, la vente de faux buvards de LSD et de Nivaquine a été constatée par le service.

- enfin, la vente "à la criée". Cette technique de vente visible et agressive, de type "hard selling", est utilisée par des détaillants travaillant principalement en groupes dans l'objectif d'un rendement maximum à court terme. Ces groupes, essentiellement constitués de jeunes hommes, sont les principaux revendeurs de produits d'imitations et de mauvaise qualité, c'est-à-dire coupés ou ne comportant qu'une infime proportion de substances psychotropes.

La capacité d'accueil de la soirée est un facteur important de cette deuxième configuration : elle favorise une vive concurrence entre les détaillants qui profitent de la durée limitée de la soirée pour vendre de "mauvais" produits, bénéficiant notamment de la crédulité des novices du mouvement techno désireux de connaître de nouvelles expériences psychédéliques ou psychostimulantes. Les usagers réguliers s'approvisionnent rarement au sein de ces rassemblements : ils se fournissent auprès de leurs revendeurs habituels en vue de consommer durant ce moment ou profitent de s'approvisionner à l'étranger (Pays-Bas, Espagne) au gré de leurs déplacements transfrontaliers. Par ailleurs, peu de revendeurs connus pour vendre des "bons" produits s'aventurent au sein de ces marchés : ils ne peuvent prendre le risque d'être interpellés par le service d'ordre ou par des agents de la répression en civil. Si la fouille effectuée par des vigiles à l'entrée peut repousser toute velléité de commerce illégal, elle n'autorise pas moins le passage de lots importants selon des techniques d'échappement efficaces (camouflage, planques à l'intérieur du site) ou selon un accord préalable entre certains individus appartenant à l'organisation et des acteurs du trafic.

Mixité des revendeurs, unicité de la filière. Il est en effet possible que de la plupart des revendeurs d'une même soirée soient approvisionnés par des agents d'une même filière, via différents intermédiaires. Prenons le cas où l'agent principal est un grossiste, connu ni des revendeurs, ni des demi-grossistes. Pour éviter de prendre des risques, il utilise des intermédiaires pour effectuer ses diverses opérations, notamment les livraisons. La possibilité d'un contact entre organisateur(s) et grossiste(s) autorise la mise en place de stratégies conduisant à l'élaboration d'un monopole ou d'un oligopole momentané. Dans le premier cas, les revendeurs du seul grossiste sont les seuls à vendre dans la soirée : les "entrants" sont alors écartés par le service de sécurité et/ou dénoncés (on revient à la configuration principale des établissements de nuit). Le second cas permet un partage concerté du micromarché avec la mise en place de stratégies de vente commune (accord sur prix et vente au détail pour maximiser le profit).

3. Clandestinité et mobilité : nouveaux lieux, nouvelles configurations

Cette dernière analyse du marché des détaillants porte sur les soirées techno définies comme clandestines. La description de ces soirées nous a permis de montrer que clandestinité et mobilité renforcent la perméabilité des acteurs du trafic aux forces de l'ordre et favorisent les pratiques illégales. Pour autant, ces lieux mobiles de diffusion musicale n'ont pas été initialement créés pour faciliter les échanges entre offreur et demandeur : il faut en effet insister sur le fait que la plupart de ces acteurs considèrent la prise de psychotropes (donc l'achat, la vente, le transport, la cession, etc.) comme un *acte légitime* et non comme une infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS). La hiérarchisation des produits psychotropes n'est pas réalisée selon l'illégalité mais sur la dangerosité et le rapport qualité/prix. Le cas de l'héroïne illustre ce phénomène. Bon nombre de ces acteurs savent qu'une prise régulière de ce produit entraîne une forte dépendance physique et un coût financier

important : au sein des free parties par exemple, les transactions sont rares quand elle ne sont pas sévèrement sanctionnées¹.

Cette nouvelle pratique de légitimité de la prise de psychotropes s'inscrit dans une attitude générale de refus de toutes formes de règles légales ou plus largement du refus de l'ingérence de l'Etat dans l'organisation de la "fête" techno. Cette attitude "hors-la-loi" ou "anarchique", qui est un trait particulier des acteurs du mouvement "underground"², s'est renforcée à partir de 1995, suite à la normalisation progressive des rapports entre certaines structures et l'Etat. La diffusion de ce comportement parmi les jeunes ravers s'est transformée en une forme de "code de reconnaissance" donnant une impulsion particulière à une économie naissante d'échange et de partage au sein des free parties et des technivals.

a) Un phénomène de concentration des offreurs et demandeurs

La mobilité et l'illégalité des ces soirées, dont le droit d'accès peut être gratuit ou payant, ont permis de créer des "technozones psychotropiques" profondément marquées par l'absence d'acteurs de la répression - et de sécurité - et par une liberté transactionnelle de nombreux produits psychotropes licites et illicites. Il existe en effet une différence importante qui les distinguent nettement des soirées légales : les organisateurs, ou des individus autorisés par ces derniers, vendent des produits licites issus du marché de la contrebande (alcool, tabac) sur la base d'une fourchette de prix peu élevés pendant que d'autres personnes revendent (ou échangent) divers autres produits, principalement des médicaments et des champignons hallucinogènes. Notons, cependant, que ces pratiques, bien qu'elles favorisent un usage répété de produits (mélangés), contribuent principalement à dégager de menus bénéfices à des fins communautaires, et ne peuvent être associées à des objectifs de recherche d'un profit maximal, caractéristique du monde "criminel". L'alcool et le tabac proviennent essentiellement d'un commerce de contrebande individuel à partir de l'Andorre et de l'Espagne, et non de circuits transfrontaliers tenus par des professionnels de la contrebande. La vente de ces produits se limite donc aux soirées réalisées dans le sud-ouest de la France, voire au sud du pays.

Ce micromarché des produits illicites, à l'instar des soirées légales, est ouvert à la concurrence entre détaillants, sauf exceptions comme nous le présenterons par la suite (voir encadré, page suivante), et peut offrir une superposition des rôles organisateur/trafiquant, comme dans le cas des établissements de nuit. D'autre part, l'invisibilité de telles soirées vis à vis des forces de l'ordre contribue au renforcement et au développement de trois tendances :

- la première correspond à la transparence des transactions entre demandeurs et offreurs, même si l'on peut y observer les trois types de ventes pratiquées par les détaillants ; notons que ces

¹ Propos d'un raver : "Lors d'une teuf organisée par une tribe de Lyon, dans la région de Toulouse (31), un van a été dépouillé par les organisateurs. Le camion, immatriculé semble-t-il dans le Cantal (15), abritait des usagers-revendeurs d'héroïne ; deux des tribers se sont fait passer pour des acheteurs, négociant ainsi un prix pour l'achat de trente grammes d'opiacés auprès des deux hommes, âgés d'une trentaine d'années, et d'une jeune fille de 17 ans. Au moment de la transaction, les deux hommes se sont fait casser la gueule par les tribers à coup de poings et de bâtons ! Le van a été dévasté : pneus crevés, vitres cassées, carrosserie enfoncée, intérieur détruit. Seule la jeune fille, qui était défoncée, a été épargnée. Le matériel, dont une arme à feu, argent et produits ont été confisqués par la tribe. La chasse à l'héroïne, et surtout aux dealers, est couramment pratiquée dans les teufs par peur du danger que représente la dépendance à l'opiacé".

² Se reporter à l'Annexe 4.

transactions offrent le meilleur rapport qualité/prix de toutes les soirées techno, et, ce, plus particulièrement pour les drogues de synthèse. La première raison est attribuée aux conditions facilitées de vente qui permettent en effet de pouvoir "goûter" le produit et/ou de le tester. La seconde raison est en relation directe avec l'énoncé de la seconde tendance :

- la vente par lots de "bons" produits effectuée directement par des demi-grossistes et/ou par des grossistes appartenant aux deux filières d'approvisionnement régulier (transfrontalière directe et du crime organisé). Cette vente directe au détail et/ou par lots leur permet en effet d'augmenter considérablement leurs marges de bénéfices et de pouvoir connaître l'ensemble des acteurs du trafic. Nous montrerons en effet comment les soirées techno, plus particulièrement clandestines, ont été récupérées par des trafiquants comme de nouvelles bases arrières du trafic régulier ;
- La soirée clandestine est un point de rendez-vous, de livraison et de distribution en lots. Demi-grossistes et/ou grossistes participent d'abord au développement du commerce de détail au sein de la soirée, soit par une vente directe, soit en approvisionnant instantanément des revendeurs par lots. Ils contribuent ensuite à la diffusion des produits illicites, essentiellement de synthèse, aux abords de la soirée, dans les soirées pouvant être réalisées dans le même temps, soit au sein d'espace/temps non techno. Enfin, ils peuvent mettre en place des stratégies de vente sur la base d'une concertation du partage de ces micromarchés (duopole, oligopole).

L'étude des différents dossiers de justice et les notes d'entretiens avec des (anciens) trafiquants permettent de donner de plus grandes précisions quant aux différentes sous-configurations pouvant définir les deux types de soirées clandestines ("teuf" et free party). Cette présentation relève d'études particulières qui sont le reflet d'une criminalisation intentionnelle d'acteurs internes ou externes au mouvement techno. Pour autant, ces faits mettent en avant une logique d'économie criminelle, propre aux acteurs du grand banditisme national et/ou international, et une logique de survie économique relative à l'autonomie de tribus de "technomades".

b) criminalisation de la soirée clandestine

Il existe deux principales différences entre une "teuf" et une free party : l'accès payant, ce qui présuppose l'emploi d'un service (minimum) de sécurité, et la qualité de la structure organisationnelle. Comme expliqué au sein du premier chapitre, la "teuf" est organisée par un ou plusieurs d'individus, pouvant être regroupés au sein d'une association, en fonction de la disponibilité des animateurs (DJ, VJ) et de l'estimation des recettes directement liées à la projection du nombre de participants. Le succès d'une telle soirée dépend essentiellement de la notoriété des DJ proposés, de la circulation de l'information (confidentielle) et de l'ambiance générale (confort, sanitaire, sécurité, décoration) : elle est donc tributaire de la capacité de la structure organisationnelle à mobiliser animateurs et public au sein d'un même espace volontairement rendu invisible. Pour les usagers réguliers de produits illicites, ce succès est directement lié à la présence de détaillants qui mettent en circulation des "bons" produits. L'association observée de ces deux facteurs de réussite nous amène aux interrogations suivantes : existe-t-il une relation directe entre le ou les organisateurs et les détaillants ? Si tel est le cas, la structure organisationnelle peut-elle devenir un instrument d'une gestion prévisionnelle de la vente de produits psychotropes ?

Avant de répondre à cette interrogation, rappelons que la perspective de réaliser des profits est proportionnelle à la notoriété de la structure organisationnelle, et inversement. Les bénéfices servent

principalement de fonds de garantie aux frais nécessaires à la réalisation de nouvelles soirées (location de matériel, frais artistiques) et à divers investissements (matériels sons et lumières, décoration, etc.). Notons aussi que le degré d'opacité de la gestion financière est directement lié à la forme de la quasi-totalité des recettes (entrées, bar, restauration) en numéraire et à l'absence (de contrôle) de la tenue formelle d'une comptabilité.

L'étude d'un dossier du Tribunal de Grande Instance de Toulouse met à jour une forme inédite de criminalisation d'associations Loi 1901, ayant pour objectif de réaliser des soirées techno dans le sud de la France.

Une première lecture du dossier fait apparaître le rôle prépondérant de Hans¹, un Français, âgé de 42 ans, originaire de Marseille. Lors de son interpellation, et après plusieurs perquisitions, les gendarmes saisissent un total de 280 grammes de cocaïne, dont 180 grammes purs à 98 %, 400 comprimés d'ecstasy et la somme de 50 000 francs. Par ailleurs sont découverts des documents relatifs à deux associations d'organisations de soirées "rave" dont il est le président. Tout au long de l'enquête, et malgré les déclarations concordantes de dix prévenus le définissant comme le principal fournisseur en cocaïne et ecstasy de nombreux revendeurs au sein des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Hans minore l'ampleur du trafic en fournissant des réponses jugées "fantaisistes" par le Procureur. Inculpé d'avoir acquis, détenu, transporté, offert et cédé, et fait usage de cocaïne et d'ecstasy, il est condamné à cinq ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis, et 30 000 francs d'amende.

L'impossibilité pour les enquêteurs de démontrer le véritable rôle de cet individu dans le trafic de stupéfiants repose sur l'opacité des éléments observés, notamment sur la méconnaissance du phénomène techno, et sur le niveau important de professionnalisation de ce trafiquant.

Ces investigations montrent en effet que Hans a organisé de nombreuses soirées payantes, officielles et clandestines, en l'espace de deux ans dans le sud de la France (régions de Toulouse et Montpellier), pouvant accueillir de 300 à 2 000 personnes. Il employait régulièrement le fils de sa femme comme DJ, le rétribuant à hauteur minimum de 4 000 francs par soirée, et dégageait plus de 30 000 francs de bénéfices par mois. Hans déclare par ailleurs que les seules recettes proviennent des prestations fournies sur les soirées rave et qu'aucun registre de comptabilité n'a été tenu. Le seul indice permettant de penser que ces associations pouvaient lui servir d'instrument de blanchiment des profits issus de la vente de stupéfiants, est exprimé par sa femme. Elle dit, dans un premier temps, que les bénéfices réalisés lors des soirées ne leur permettaient pas de vivre, expliquant la provenance de l'argent liquide sur son compte par le biais de machines à sous, et, dans un second temps, que son mari blanchit de l'argent pour le "compte d'une tierce personne", puis "sous la contrainte".

A l'ambiguïté des divers témoignages, sur le rôle de cette personne et de ses associations, ce dossier fait apparaître des zones d'ombre concernant son passé et ses "relations". Inculpé pour complicité de vol à main armée et de prise d'otage par le Tribunal de Draguignan, puis relaxé après huit mois de prison, Hans quitte la région de Marseille pour s'installer à proximité de Toulouse. Un document de la Gendarmerie signale : " Il semblerait qu'il ait quitté Marseille pour respecter un contrôle judiciaire, mais aussi pour échapper au "milieu" local avec qui il aurait un contentieux". Il devient le gérant d'un bar, puis d'une discothèque qui est mise en liquidation judiciaire et se lance dans l'organisation de

¹ Hans (nom fictif) apparaît dans l'étude des deux prochains cas, dans le chapitre suivant. Il figure dans les schémas 3 et 4.

soirées techno. Durant ces deux années, Hans assiste à plus de 200 soirées et se déplace régulièrement en France, notamment à Paris, et en Europe (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Italie, Suisse). Lors de son audition, il signale que *"l'argent que vous avez trouvé sur moi provient des différentes machines à sous que je contrôle en Espagne et dans le Sud (de la France). Je ne vous dirai pas où"*. Quant à ses relations, elles ne font qu'augmenter la probabilité de son appartenance au "milieu" marseillais, qui apparaît dominant dans le Sud de la France. Six mois avant son arrestation, l'un de ses amis, appartenant au "milieu" grenoblois, est en effet interpellé par la douane à Nancy en la possession de 523 grammes d'héroïne, 50 grammes de cocaïne et 2 880 doses d'ecstasy ; il revenait de Rotterdam, accompagné d'un homme résidant dans la banlieue toulousaine.

Une seconde lecture de ce dossier, réalisée selon un recoupement d'informations émanant de plusieurs dossiers du sud de la France (Toulouse, Montpellier et Béziers) et de plusieurs entretiens avec d'anciens trafiquants, livre trois résultats importants. Le premier concerne l'étendue du réseau de cet individu : pendant ces deux années, il apparaît comme l'un des principaux fournisseurs de réseaux de demi-grossistes et revendeurs rayonnant sur les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Nous montrerons dans le chapitre suivant la complexité de l'organisation de ces réseaux qui demeurent extrêmement instables dans le temps et l'espace. Le deuxième repose sur l'utilisation du système associatif d'un mouvement musical à des fins criminelles, par des professionnels du "banditisme". Les deux associations servent de "couverture" officielle à un système de blanchiment de bénéfices issus du trafic de stupéfiants, et, peut-être, de divers autres trafics (cas présent des machines à sous). Le troisième résultat, l'un des plus importants au sein de ce paragraphe, relève de la stratégie de formation et de maîtrise de nouveaux micromarchés de produits psychotropes : dans ce cas précis, l'organisateur de la soirée techno clandestine est le (principal) fournisseur des usagers en produits psychotropes (alcool et drogues) employant directement des détaillants visibles (bar) et indirectement des détaillants invisibles (drogues). Plus encore, ces derniers qui, bien que se connaissant pour la plupart, se livrent à une réelle concurrence au niveau de la vente au détail, ignorent qu'ils ont le même fournisseur, même si ce n'est pas le seul et unique; individu qui n'est autre dans ce cas précis que cet organisateur.

Cette dernière remarque semble cependant se limiter à ce milieu de professionnels, notamment reconvertis dans le marché des drogues de synthèse. Ces derniers usent en effet de règles anciennes, dotées au demeurant d'une certaine efficacité, relatives à l'emploi de la violence verbale (intimidations, pressions sur la famille, etc.) et physique (mutilations, exécutions) sur les acteurs de leurs réseaux, et tendent à rendre invisibles leurs activités illégales aux yeux des agents de la répression. Néanmoins, et c'est aussi une observation intéressante, cette invisibilité est de plus en plus difficile à obtenir pour les grossistes (âgés d'une quarantaine d'années minimum pour la filière du crime organisé) de par l'émergence des circuits courts, qui va dans le sens d'une réduction de la filière à trois ou quatre individus, et d'un rajeunissement des acteurs. La non professionnalisation de leurs pratiques illégales, le fait qu'ils ne sont pas devenus des revendeurs pour assurer leur propre consommation (comme dans le cas des héroïnomanes) mais pour faire face à des situations de précarité ou d'instabilité (familiale, sociale, sanitaire) selon diverses logiques économiques, et la peur d'être incarcéré sont autant de facteurs qui ont permis aux acteurs de la répression de pouvoir interpellier des individus appartenant à des "milieux" locaux, qui, auparavant, échappaient à toute forme d'interpellation et/ou d'incarcération.

L'arrivée d'une nouvelle génération de revendeurs, sur la base d'une demande de plus en plus importante de nombreux produits psychotropes, est profondément marquée par une autre forme de configuration d'organiseurs/trafiquants qui émane du mouvement "underground". Ces

"technomades", appelés aussi les "pros de la techno" dans le jargon des teufers, ont en effet participé à la formation et au développement de "technozones psychotropiques" (free party et technival), selon l'attachement à une vision socio-économique et culturelle auto-régulatrice de leur mouvement.

c) le deal des technomades dans les free parties

Les teufers savent qu'ils ont la possibilité de s'approvisionner au sein d'une soirée clandestine auprès de divers revendeurs, du fait d'une plus grande concentration des acteurs de l'offre. Ce micromarché, essentiellement dominé par le cannabis, l'ecstasy et le LSD, est *apparemment* ouvert à tout revendeur, notamment au sein d'un technival, et contrôlé par le facteur qualité (sauf cas particulier des "arnaques"). Cette première remarque, largement constatée par les teufers et par nos propres observations de terrain, met en relief la visibilité des pratiques de vente des détaillants sans pour autant en expliquer les mécanismes. Ces dernières, qui apparaissent très peu dans les dossiers de justice, ont pu être mises à jour sur la base d'un long travail de confiance engagé avec des "technomades" dont la précieuse collaboration apporte des éléments de réponse aux interrogations, à caractère scientifique. L'encadré suivant donne une première représentation de la question (centrale) du partage du micromarché.

Notes d'entretien avec un "technomade", vendeur d'ecstasy, de cocaïne et de LSD au sein de free parties, septembre 1998 :

Les "pros de la techno" ont la plus forte emprise sur le marché de la vente au détail étant donné qu'ils sont les organisateurs des free parties. Il existe une structuration de ce marché sous la forme d'un quasi-monopole. Dans ces soirées, les détaillants se connaissent tous et travaillent pour divers grossistes. Il est courant qu'un grossiste détienne le monopole lors d'une soirée. Il existe une forme de protection de marché. Exemple entre deux grossistes : A détient le monopole durant la soirée, B est le concurrent. Comme le monopole n'est pas ouvertement affiché par A, par la mise en place d'un service d'ordre, le marché est ouvert à tous les revendeurs. Au cours de la soirée, les détaillants de A se renseignent auprès des revendeurs de B sur les prix, les quantités et la qualité de leurs produits. Informé, le grossiste A laisse travailler les vendeurs de B sur son marché, quelquefois lors de plusieurs soirées, puis décide de les "dépouiller". A la fin d'une soirée, les agents de A volent les bénéfices accumulés par les vendeurs de B, ainsi que les produits, ce qui nécessite l'emploi de la violence et des filatures pour savoir où ils cachent l'argent. Une fois "dépouillés" et sévèrement battus, A leur proposent alors de travailler pour lui, d'abord pour le dédommagement, puis en devenant de nouveaux revendeurs de son réseau. Ce scénario correspond à "une mise à l'amende", dans le jargon des détaillants. Il existe d'autres formes d'amendes comme le racket sous la forme, par exemple, de dons de produits ou d'argent pour vendre au sein d'une soirée.

Notes d'entretien avec un ancien revendeur au sein de soirées clandestines, novembre 1998 :

Dans les "teufs", tous les détaillants se connaissent et usent régulièrement de deux types d'échange : le dépannage (échange produit, avance argent) et l'information (savoir quel est le meilleur produit rapport qualité/prix sur le marché ; contacts achat/vente à l'extérieur ; informations liées aux flics -fuites, indics, infiltration...). L'idée de quasi-monopole décrite par le technomade (encadré au-dessus) dans les free parties est vérifiée : c'est le cas où il n'y a qu'un sound system qui organise la "teuf", et que les membres de cette "tribu" ou des gens proches, seront les seuls à vendre des produits. En réalité, il apparaît toujours que les "sons" ont parmi eux ou autour d'eux, une personne P qui est spécialisée sur le trafic. P s'occupe de l'approvisionnement et de récupérer l'argent : avant ou pendant la "teuf", il avance en produits ou vend "cash" aux détaillants. Si des détaillants concurrents viennent à la "teuf", ils payent une taxe à P mais ne sont pas "dépouillés" violemment : c'est le cas de la "racaille" car ils vendent de la "merde".

Munis de nouvelles notes d'entretiens, nous pouvons avancer que cette configuration, où il existe une propension au monopole de la vente des "pros de la techno", garde un caractère exceptionnel : il faut en effet que les organisateurs possèdent leur propre sound system tout en étant les principaux acteurs du réseau (au stade du commerce de gros). Elle n'exclut pas, par ailleurs, l'hypothèse que ces derniers puissent être des producteurs ou, à défaut, les principaux transformateurs (comme c'est le cas pour le LSD). Cette professionnalisation de un ou plusieurs individus appartenant (temporairement) à des tribus repose sur deux stratégies prépondérantes : une parfaite adéquation entre l'approvisionnement (voyage, stockage, caches) et l'organisation spatio-temporelle des soirées ; l'utilisation de moyens importants pour conserver le monopole de leurs (re)ventes au sein de leurs soirées tout en échappant à la répression.

La compréhension de l'émergence de telles pratiques professionnelles trouve une première explication dans la nécessité, pour la plupart des technomades, de pouvoir satisfaire régulièrement à leur propre (poly)consommation de produits psychotropes illicites, basées essentiellement sur le cannabis, l'ecstasy et le LSD. Cette spécificité repose sur l'observation suivante : chacun de ces usagers, selon divers degrés de dépendance aux produits, est un revendeur potentiel de produits psychotropes. La possibilité de réaliser des bénéfices, au-delà d'assurer la gratuité de leur polyconsommation, est renforcée par le fait que ces acteurs du nomadisme techno possèdent des relations étroites avec des (petits) producteurs de drogues de synthèse, situés principalement à l'extérieur du territoire français, ou avec des revendeurs "multi-cartes" locaux et régionaux. Se posent dès lors plusieurs interrogations *essentiels* quant aux rôles de ces nouveaux acteurs du trafic, à partir des circuits "courts". Quel est l'impact réel du trafic de ces nouveaux distributeurs sur l'accroissement de la demande ou sur la baisse des prix au détail ? Plus largement, les producteurs ont-ils intentionnellement profité du mouvement techno *underground* pour créer des réseaux de distribution en gros de drogues de synthèse et, par conséquent, multiplier ces "technozones psychotropiques" ? Existe-t-il finalement un lien de causalité entre l'offre et la demande ?

La seconde explication provient de la nécessaire adaptation des technomades à l'entrée de nouveaux revendeurs au sein de leurs soirées, par l'emploi de différentes techniques (dont des actes de violence), utilisées jusqu'alors par les acteurs habituels du trafic des stupéfiants. A partir de 1995, les free parties ont subi un "effet de greffe" des jeunes revendeurs de cannabis et d'héroïne, issus des

quartiers "difficiles", faisant montre d'une violence peu présente jusqu'alors au sein du technomadisme¹.

Suite (encadré précédent) :

Le marché ne possédant pas de "barrières à l'entrée", la "racaille" participe au phénomène de "dépouille". Ils filent les revendeurs puis les volent (argent, produits, vêtements, papiers). Outre cette activité, ils revendent du cannabis (shit, herbe) et de l'héroïne. La vente d'ecstasy ou de LSD provient essentiellement de la "dépouille" : ils n'ont pas pour habitude de les acheter. La "mise à l'amende" fut souvent employée par les "pros de la techno" vis-à-vis de la "racaille" en les "dépouillant" à leur tour ou en les chassant des soirées. Reste un inconvénient pour les "technomades" : ils ne les connaissent pas, ce qui n'est pas le cas des autres détaillants.

Les violentes réactions des "technomades" vis-à-vis de cette nouvelle population n'ont pas été seulement destinées à éliminer (ou à réduire) des éléments de perturbation des free parties (vol, bagarre) : elles ont surtout permis d'enrayer l'entrée de nouveaux concurrents de la vente au détail, et, surtout, de la vente par lots. Au-delà de l'escalade criminelle², cette confrontation physique et violente a entraîné un partage du marché, notamment au sein des technivals, selon un arbitrage qualitatif : les "technomades" demeurent les revendeurs de "bons" produits (LSD, méthamphétamines, "speed") tandis que les "entrants" occupent le marché des "mauvais" produits : pilules contenant un degré de pollution important ; imitations ; et, de façon plus exceptionnelle, contrefaçons.

Ce critère qualitatif n'est pas le seul frein ou "barrière à l'entrée" du micromarché, permettant aux groupes dominants (technomades) de réduire au minimum la coexistence avec d'autres (groupes de) revendeurs. Plus fréquemment appliquée dans des free parties de petite envergure (200 à 300 personnes), cette seconde technique repose sur l'intention des revendeurs à pratiquer une politique concertée de prix de vente. Elle est illustrée par les propos de cet organisateur sédentaire (et irrégulier) de soirées clandestines.

"Je me suis lancé dans la vente d'ecstasy pour satisfaire ma propre consommation : sur les 10 cachets achetés, j'en revendais 7 à 8 dans les soirées. Puis, en association avec d'autres amis, j'ai organisé des free parties un peu pour la musique, mais surtout pour vendre des produits. Dans la soirée, on vend des produits de qualité pour éviter la vente de produits par la "racaille" ou une vente "à la criée". L'intérêt, c'est d'avoir le monopole de la vente tout au long de la soirée. Si des revendeurs viennent, on va les voir pour savoir quels sont leurs produits : on leur impose alors de vendre au même prix que le notre, qui est généralement très bas (autour de 50 F le cachet) ; en principe, ils refusent car ils vendent autour de 100 F l'unité. On leur dit alors d'aller vendre ailleurs".

En résumé, trois configurations apparaissent au niveau du marché au détail et/ou par lots des free parties : la prédominance d'un quasi-monopole d'un réseau de revendeurs parmi lesquels peuvent

¹ Un adjudant de Gendarmerie est impressionné par l'imagination débordante des organisateurs (choix du lieu, diffusion de l'information, autogestion de l'organisation, création artistique) et par leur capacité fonctionnelle à s'adapter aux nouvelles technologies. Il souligne un aspect positif du mouvement, le pacifisme ; il note, depuis 1995, une dégradation des free parties liée à l'apparition de l'alcool et de la "racaille".

² Voir annexe "traveller".

apparaître des "technomades" producteurs de musique ; la coexistence de différents groupes de détaillants (les vendeurs sont rarement isolés), plus particulièrement au sein de grandes free parties et de technivals, mise en place selon une segmentation de la demande à partir du seul critère qualitatif des produits ; enfin, un partage concerté du micromarché entre plusieurs réseaux sur la base d'une même politique de prix.

Jusqu'à présent, nous raisonnons essentiellement à un niveau horizontal, or, la réalité de l'activité de revente gagne en complexité lorsque sont pris en compte les niveaux supérieurs d'approvisionnement. Cela débouche sur un entrelacs de relations entre de nombreuses filières allant des filières stables et diversifiées à des filières précaires et spécialisées. Mais pour mieux appréhender ces filières, il convient d'étudier les formes d'approvisionnement.

CHAPITRE 5 : LES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PSYCHOTROPES ILLICITES

L'identification de ces filières a été menée à partir du dépouillement d'une douzaine de dossiers de justice des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Même si les quantités saisies ne sont pas de grande ampleur, ces affaires témoignent de la régularité du trafic de stupéfiants, plus particulièrement des drogues de synthèse au sein de cette dernière région.

Nous privilégions un examen attentif de trois études de cas. Elles rendent compte des activités d'achat et de vente de produits illicites d'un revendeur professionnel et d'un détaillant technophile, et de la (lente) métamorphose d'un bar spécialisé dans la diffusion de la musique techno en un lieu de consommation et de distribution de drogues psychoactives (ecstasy, cocaïne). Elles mettent en évidence un résultat commun : l'interpénétration des réseaux et des individus s'adonnant temporairement ou durablement au trafic de drogues.

L'exposé de ces trois études de cas permettra de présenter les deux principales filières d'approvisionnement, puis de réaliser un exercice d'interprétation théorique sur les stratégies employées par les acteurs du trafic afin de consolider la mise en place de leur(s) réseau(x).

A. Les études de cas

La diversité des éléments permettant de comprendre le rôle des acteurs du trafic est un obstacle majeur à toute tentative de compréhension globale d'une ébauche géographique et économique du tissu criminel de ces deux régions, à partir d'un commerce transfrontalier. Il nous est apparu impératif de mettre en relief la complexité de ces réseaux à partir de trois principales études de cas, accompagnée de schémas explicatifs.

1. Méthodologie

L'essentiel du travail concernant l'étude des filières repose sur une démarche reposant sur l'étude des dossiers de justice et de plusieurs entretiens avec d'anciens trafiquants.

Dans le premier cas, nous avons débuté nos recherches au sein de cinq tribunaux de grande instance des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, à partir de dossiers ILS ecstasy faisant état (au mieux) d'un trafic transfrontalier. Il était important de pouvoir vérifier si ces dossiers ne faisaient apparaître que le commerce illégal de cette seule drogue de synthèse, puis si ce trafic était globalement orchestré par des jeunes individus issus du mouvement techno selon une technique de "achat groupé" entre la France et les Pays-Bas, comme présenté habituellement au grand public. Suite à cette première étape de sélection d'une douzaine de dossiers, nous avons identifié les individus mis en examen, ainsi que les personnes non interpellées, et pris connaissance de l'ampleur de ces trafics. Il est nécessaire de préciser que le travail de recoupement, mis en évidence dans les deux premières études de cas, n'est apparu qu'après la lecture de ces dossiers à partir de la construction des différents organigrammes. L'interpénétration des réseaux est donc un résultat

inhérent à la logique de notre recherche, à partir de l'analyse de ce matériau judiciaire - et ce grâce à la collaboration des différents parquets, notamment de Toulouse et de Montpellier.

L'établissement de rapports de confiance avec d'anciens trafiquants nous a permis d'obtenir des entretiens qui revêtent un caractère exceptionnel. Outre le fait d'avoir eu l'opportunité d'effectuer une immersion "prudente et contrôlée" parmi ces individus, ces témoignages permettent de répondre unanimement à la question centrale qui est apparue au fil de la recherche, à savoir l'organisation et le fonctionnement des réseaux d'approvisionnement régulier et leurs principaux acteurs dans le sud de la France. Ces réponses convergent en effet vers un résultat non démontré de manière scientifique en France, que nous allons dès à présent aborder à travers l'étude de ces filières : le rôle moteur des groupuscules du crime organisé ("milieux" locaux) dans la pérennisation des réseaux "multi-produits" et l'émergence d'une nouvelle génération de trafiquants.

2. Les relations commerciales d'un détaillant "multi-produits"

Cette première étude porte sur les relations spatio-temporelles d'un trafiquant de drogues (cocaïne et ecstasy) à travers l'examen de deux principaux dossiers de justice issus des Tribunaux de Béziers et de Toulouse. Il est important de signaler que cet individu, né en 1969, a consommé de l'héroïne, de la cocaïne et du cannabis dès l'âge de 15 ans, après avoir quitté le domicile de ses parents (Agde, Hérault). Tout en occupant temporairement un poste de serveur saisonnier (bar, discothèque), Ted¹ s'est engagé dans une activité d'usage-revente, lui permettant principalement de subvenir à sa consommation régulière d'héroïne.

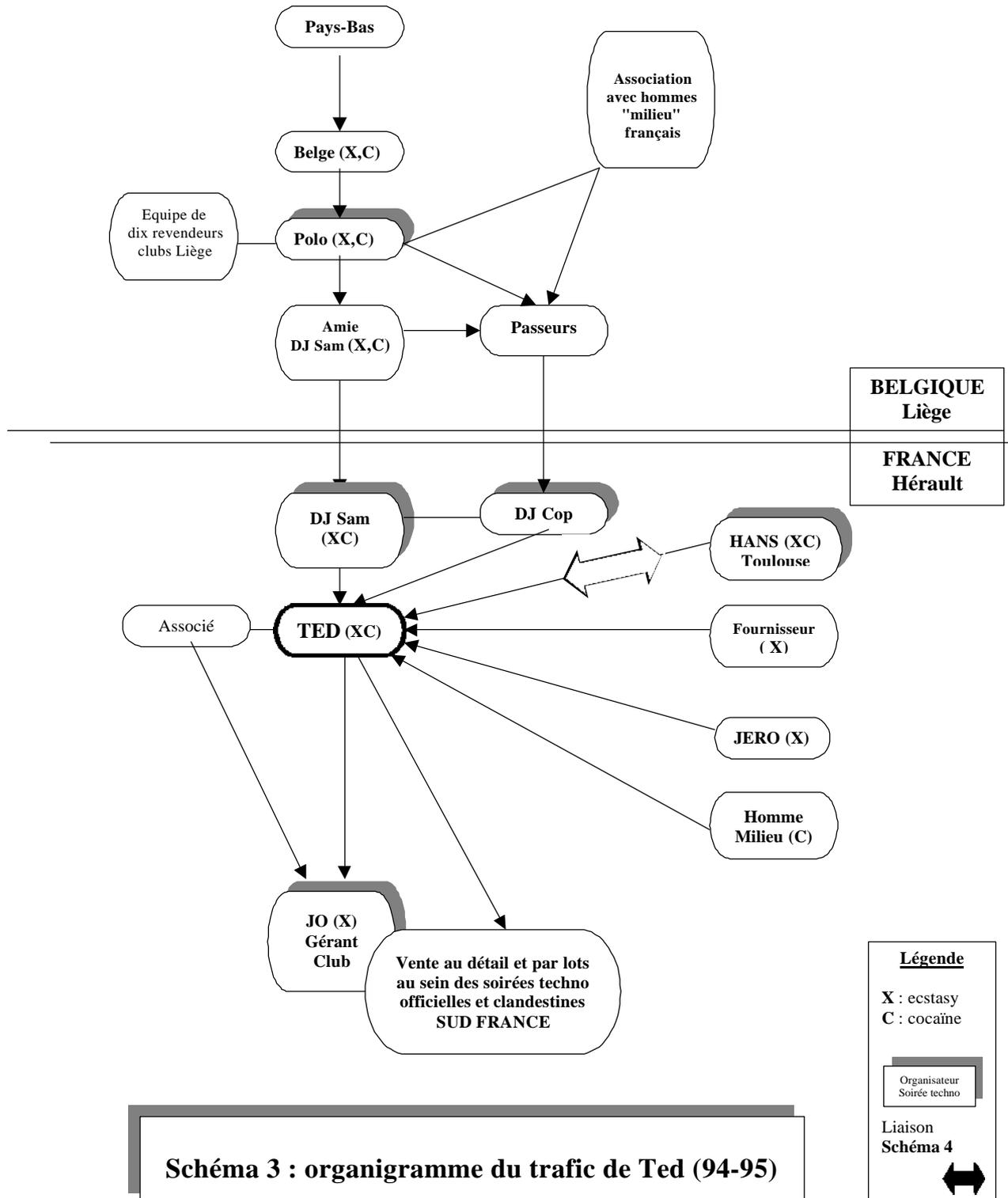
Selon les gendarmes et les différents acteurs de la justice, le dossier A (schéma 3, voir ci-dessous) illustre le démantèlement de l'un des plus importants réseaux de vente d'ecstasy et secondairement de cocaïne de la région Languedoc-Roussillon. Les résultats de l'enquête font apparaître un trafic international d'ecstasy à partir de Liège (Belgique) pour un total de 5 000 cachets importés dans la région de Béziers ; onze personnes ont été interpellées dont deux gérants de discothèques (station balnéaire du Cap d'Agde et de Liège en Belgique) et deux DJ (discothèques du Cap d'Agde et soirées clandestines).

Revendeur d'ecstasy et de cocaïne, Ted est interpellé en novembre 1995 par les gendarmes de Béziers. Lors de son audition, il déclare : *"Depuis l'été 94, le phénomène Rave s'est développé et l'ecstasy a fait son apparition sur le marché. Je suis de suite rentré dans ce nouveau créneau de vente. Pour ce faire, j'ai participé à des soirées Rave pendant l'été 94 et j'ai fait la connaissance des personnes connues sur le marché, comme dealers et organisateurs (...). Une fois que j'étais connu, j'ai rencontré un DJ, Sam, qui m'a proposé de vendre de l'ecstasy pour son compte. Le principe était qu'il m'avancait les "bonbons", à un prix de 130 francs la pièce, que je revendais 200 francs/pièce. C'était en juillet 94. Sam avait un associé Cop, DJ dans une discothèque du Cap d'Agde. Je crois savoir que l'ecstasy venait de Belgique, des PT de couleur marron (...). Notre première transaction s'est passée en soirée : il m'a laissé une dizaine de cachets à 130 francs/pièce, pour essai. Il était convenu que je règle la prochaine fois que je le voyais. Je l'ai revu trois ou quatre fois jour après dans une soirée Rave. J'ai réglé 1 300 francs et j'en ai repris une vingtaine, toujours avec le même système d'avance. Je l'ai revu, toujours dans une soirée Rave, et j'ai réglé 2 600 francs. Je dois préciser qu'il y avait des soirées presque tous les jours, soit dans des clubs, soit clandestines. Il était donc facile d'écouler ce produit"*. Plus loin, il avoue,

¹ Ted est le surnom imaginaire de cet individu. Dans le souci de respecter l'anonymat des personnes interpellées, un surnom imaginaire sera attribué à chaque personnage des trois études de cas présentées.

avec la complicité d'un associé, avoir revendu de l'héroïne et de la cocaïne : *"Nous prenions par dix grammes et nous avons fini par vendre par 200 grammes. J'avais comme principal client Jo, gérant d'une discothèque. Je revendais la coke à Jo après l'avoir coupé à 20 % et j'augmentais le prix à 600 francs le gramme"*.

Après avoir arrêté le trafic durant l'hiver 94/95, il devient revendeur d'ecstasy, pour le compte d'un certain Jeff, et de cocaïne. *"J'avais connu en 94, un homme de Toulouse dans une soirée Rave. En 1995, il était rentré dans le circuit de vente d'ecstasy et de cocaïne ; il m'a contacté pour me proposer de vendre ces produits. Je touchais l'ecstasy entre 70 et 100 francs/pièce en fonction de la qualité. J'ai eu des "pierres de feu", des "Love Symbol", des "champagnes". Cet homme est tombé à la frontière belge ou hollandaise, début septembre 95. Comme je n'avais plus d'intermédiaire, je m'adressais directement au grossiste : je lui prenais de l'ecstasy pour une totalité de 150 à 200 cachets et 50 grammes de cocaïne (...). Il me faisait la coke à 350 francs le gramme avancé. Je sais qu'il est fournit et se fournit une fois par semaine en Hollande"*. Ce grossiste (Hans) sera interpellé un an plus tard dans le cadre d'une autre affaire instruite au Tribunal de Grande Instance de Toulouse.



Au sein de l'organigramme de ce trafic international, Ted est l'un des cinq revendeurs (interpellés) d'ecstasy du DJ Sam : les livraisons hebdomadaires portent sur des lots de 10 pilules minimum durant la saison estivale (1994). Les ventes s'effectuent au sein des soirées clandestines et des discothèques de la région, notamment celle gérée par Jo, son principal client de cocaïne. Il est intéressant de noter que plusieurs auditions de témoins convergent vers le fait que Ted et son associé sont les seuls vendeurs d'ecstasy et de cocaïne autorisés par Jo à pouvoir exercer leurs activités de vente au détail au sein de sa discothèque.

Sam, le fournisseur en ecstasy de Ted, est associé à un autre DJ, Cop : ils gèrent personnellement la réception et la vente de la marchandise en provenance directe de Liège. Entre le principal fournisseur de cette filière (Polo), gérant d'une discothèque à Liège, et ces DJ, plusieurs personnes servent d'intermédiaires : la conjointe de Cop, installée en Belgique, s'occupe de gérer commandes et livraisons ; deux autres individus, de nationalités turque et italienne, font office de "passeurs". Cet Italien est un professionnel d'affaires illégales : il est en effet proxénète et livre, pour le compte de Polo, une centaine de grammes par mois à un Français résidant à Nîmes (non interpellé).

Il est opportun de signaler l'activité criminelle de Polo, le gérant italien de la discothèque de Liège. Selon l'audition (principale) de la conjointe de Cop, qui a participé au trafic de Polo, on apprend que ce dernier, dans le trafic depuis onze années, était un important intermédiaire de produits stupéfiants (cocaïne et ecstasy), associé à deux autres personnes : la première est connue du grand banditisme belge ; quant à la seconde (prostituée), une perquisition des gendarmes belges permet de découvrir à son domicile, de la cocaïne, de l'argent et des armes. Plus encore, Polo était à la tête d'une véritable entreprise criminelle de vente au détail de cocaïne et d'ecstasy au sein de discothèques de Liège. Livré par un Belge qui s'approvisionnait directement aux Pays-Bas, Polo réceptionnait personnellement une centaine de grammes de cocaïne pure et de l'ecstasy conditionnée par paquet de 500 unités (de 1 000 à 30 000 pilules au total, selon les commandes) par jour. La cocaïne, coupée avec de l'anitol, était conditionnée en 300 doses et revendue par une équipe de dix revendeurs directement dans quatre clubs de Liège. L'ecstasy, au-delà de la filière biterroise, était la plupart destinée à un gérant de pub de Liège. Quatre autres personnes, identifiées mais non interpellées, appartiennent à des "milieux" locaux du sud de la France (Marseille, Nîmes, Montpellier).

Cet organigramme met en évidence l'existence d'un réseau transfrontalier, entre le sud de la France et la Belgique, comprenant trois principaux intermédiaires (identifiés) entre Ted et le Belge s'approvisionnant aux Pays-Bas. Il démontre précisément que le trafic régulier d'ecstasy n'est pas seulement représenté "*par la multiplication des achats groupés de jeunes français se rendant aux Pays-Bas*"¹, comme il nous a souvent été expliqué par les services de Police. Ce trafic transfrontalier de drogues de synthèse est devenu une nouvelle source de profits pour des professionnels (proches) du banditisme local et transnational.

Au delà de l'existence de cette filière du "crime organisé" (FCO), l'étude de ce dossier d'instruction fait apparaître quatre autres sources d'approvisionnement en produits illicites du revendeur, Ted.

Un deuxième fournisseur, âgé de 22 ans, héros nomane, lui fournit jusqu'à 200 grammes de cocaïne, à la commande. Ce dernier, qui a consommé de l'ecstasy pour la première fois au sein

¹ Entretien avec l'attaché de Police français aux Pays-Bas, juin 1998.

d'une discothèque de Pézenas¹, nie toute responsabilité. La seule hypothèse plausible repose sur un échange héroïne contre cocaïne.

Une troisième source fait apparaître deux principaux fournisseurs de Ted, l'un en ecstasy, l'autre en cocaïne. Une partie de ce réseau a été démantelée par la gendarmerie suite à la saisie de mille cachets de MDEA (dosés à 40 %). Cette affaire, instruite au Tribunal de Grande Instance de Béziers durant l'été 1995, montre que Jero, le fournisseur en ecstasy, travaillait pour le compte d'un grossiste non interpellé (né en 1950). Il fournissait entre 500 et 1000 pilules à Ted, toujours à la commande, depuis six mois. Lors de cette instruction, Ted dénonçait son fournisseur en cocaïne comme étant un membre du "milieu" local. La perquisition de la maison, où vivait cet individu, permettait de découvrir un kilogramme de cocaïne (congelée), des armes, des munitions, des faux billets espagnols, des menottes, une cagoule et des postiches, et permettait d'interpeller son frère (né en 1948 en Espagne).

Le quatrième homme, Pat, est un autre fournisseur en ecstasy, interpellé en mars 96 lors d'une enquête instruite par le Tribunal de Grande Instance de Montpellier. Cet individu, né en 1970 et résidant à Carcassonne (Aude), approvisionne deux principaux revendeurs montpelliérains par lots de 500 pastilles par semaine selon les commandes. L'étude de ce dossier montre par ailleurs que Pat, qui ne dénoncera pas ses fournisseurs, est employé régulièrement comme agent de sécurité dans des soirées techno. Il précise avoir connu ses principaux acheteurs dans ces soirées où il revend de l'ecstasy par lots² et de la cocaïne. Selon sa déposition, il travaille pour le compte d'un "contact fournisseur" (ecstasy) et rémunéré autour de 2 000 francs par mois. L'un de ses principaux revendeurs, âgé de 22 ans, est un organisateur de soirée techno clandestine payante, comportant un service d'ordre. La plupart des personnes interpellées dans ce dossier participe à ces soirées, dans un rayon de 400 kilomètres autour de Montpellier.

Enfin, le cinquième fournisseur apparaît au sein de sa déposition. Cette instruction ne se dirigera pas vers Hans, cet homme du "milieu" marseillais : il fait en effet l'objet d'un autre procès verbal pour trafic de cocaïne, faisant suite à la commission rogatoire d'un juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Toulouse (septembre 96).

Après avoir purgé huit mois de préventive, Ted quitte la région de Béziers dans l'attente de la décision du Tribunal de Béziers³. En juillet 96, il est hébergé chez une amie (prostituée) près de Toulouse, consommatrice de cocaïne et d'ecstasy et divorcé d'un homme étant présenté comme l'un des "caï ds" du "milieu" toulousain. Ted reprend ses activités de vente au détail au sein de discothèques et de soirées techno en région Midi-Pyrénées. En novembre 96, Ted est interpellé chez son hôte par des policiers de la Brigade des Stupéfiants de Toulouse en possession de "flyers" et d'une boulette de cocaïne. Lors de sa déposition, il reconnaît son activité de revendeur et désigne

¹ Connue pour être un lieu de diffusion de musique techno, cette discothèque a été fermée durant l'été 94, suite à la dénonciation d'un trafic de drogues au sein de cet établissement. L'un des délateurs n'est autre que Jo, inculpé dans ce dossier, gérant d'un club concurrent. Lors de son interrogatoire devant le juge d'instruction, il reconnaît que les gens consommaient plus de stupéfiants que de boissons alcoolisées au sein de sa discothèque. Ayant décidé de ne pas organiser une soirée techno où "beaucoup de personnes comptaient vendre des stupéfiants", il fut obligé de revenir sur sa décision après avoir trouvé six pains de TNT devant la porte du club. Il ajoute : "Pour moi, il y a un lien entre cette bombe et la soirée annulée. Pendant cette période, je me suis fait tirer dessus par des gens en voiture".

² Fin 95, les prix étaient les suivants : entre 38 F et 40 F pour un lot de 100 pilules ; 37 F l'unité pour un lot de 500.

³ Il a été condamné en 1997 à 3 ans d'emprisonnement et interdiction de séjour pendant 5 ans, pour détention, offre ou cession, acquisition non autorisée de stupéfiants... alors qu'il était incarcéré dans le cadre de ce nouveau dossier au sein d'une maison d'arrêt de la région toulousaine.

trois fournisseurs. Le premier, Lutin, est un organisateur de soirées techno au sein des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, notamment dans un bar de Toulouse, le "Totem"¹ (prochaine étude de cas, schéma 4). Il lui avance régulièrement des ecstasy, par lots de cent pilules ; le deuxième, Lula, le fournit en cocaïne ; quant au troisième, qui n'est autre que le propre fournisseur de Lutin en cocaïne et ecstasy, il a été interpellé par la gendarmerie en octobre 96, soit un mois avant Ted, et présenté comme l'acteur principal d'un réseau de vente d'ecstasy et de cocaïne dans le sud-ouest de la France : son surnom est Hans.

L'analyse de ce premier cas fait apparaître trois principaux résultats : l'apparition d'une nouvelle génération de trafiquants "multi-cartes" essentiellement fédérés par le commerce d'ecstasy ; l'interpénétration des réseaux au niveau de la distribution (détail, demi-gros) ; et, la professionnalisation des acteurs du trafic en amont de la distribution finale (gros), principalement issus du banditisme. Cette analyse doit être complétée par d'autres éléments d'observations, qui vont nous permettre de mettre à jour les liaisons éventuelles entre le démantèlement des réseaux transfrontaliers et les outils utilisés par les services de police afin de les démanteler (indicateurs).

Au delà de ce cas d'étude, où le revendeur intègre des réseaux à des fins tant criminelles que dénonciatrices, nous allons étudier deux principaux dossiers concernant le démantèlement (partiel) de plusieurs réseaux de distribution durant les années 95-97, au sein de la région toulousaine.

2. Etude du trafic de drogues à partir d'un bar techno

L'étude des principaux dossiers concernant la vente au détail d'ecstasy (TGI de Toulouse et de Saint-Gaudens) fait apparaître le rôle particulier d'un bar spécialisé techno, où se retrouve quotidiennement des centaines de technophiles toulousains et des revendeurs "multi-cartes" (ecstasy, cocaïne, shit). Ce lieu est l'un des principaux micromarchés de vente au détail de revendeurs résidant dans la Haute-Garonne, identifié lors de quatre commissions rogatoires distinctes. Face à la complexité des relations entre les différents acteurs de ces quatre dossiers, où l'on retrouve un ou plusieurs protagonistes d'un réseau au sein de un ou plusieurs autres, nous allons éplucher chaque dossier selon un ordre chronologique, de la création du bar en avril 95 à sa fermeture administrative en décembre 96 (Schéma 4, ci-après).

i) Au mois de mars 95, le juge d'instruction de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) entend un certain Franky, qui, depuis trois années, consomme et vend du shit et de la cocaïne. Son fournisseur en cocaïne, Dan, fréquente régulièrement les soirées techno organisées dans quelques bars et discothèques de plusieurs départements limitrophes à la Haute-Garonne. Ce dernier achète régulièrement de l'ecstasy (200 francs/pièce) à un certain Nil, "*fournisseur de presque toutes les soirées techno*", et échange de la cocaïne contre des disques avec DJ Cool.

Depuis un an, DJ Cool effectue deux voyages par mois à Londres d'où il importe illégalement des disques, et organise des soirées dans la région toulousaine, notamment au Totem.

Usager régulier d'héroïne et de cocaïne, et occasionnellement d'ecstasy, il prétend ne pas revendre des stupéfiants même s'il est surpris en situation de récidive légale. L'un de ses fournisseurs en héroïne déclare pourtant que ce DJ réalisait de nombreux déplacements à l'étranger pour effectuer des concerts, plus particulièrement en Angleterre et en Espagne où il ramenait de l'héroïne et de l'ecstasy.

¹ "TOTEM" est un nom fictif et d'emprunt utilisé pour préserver l'anonymat.

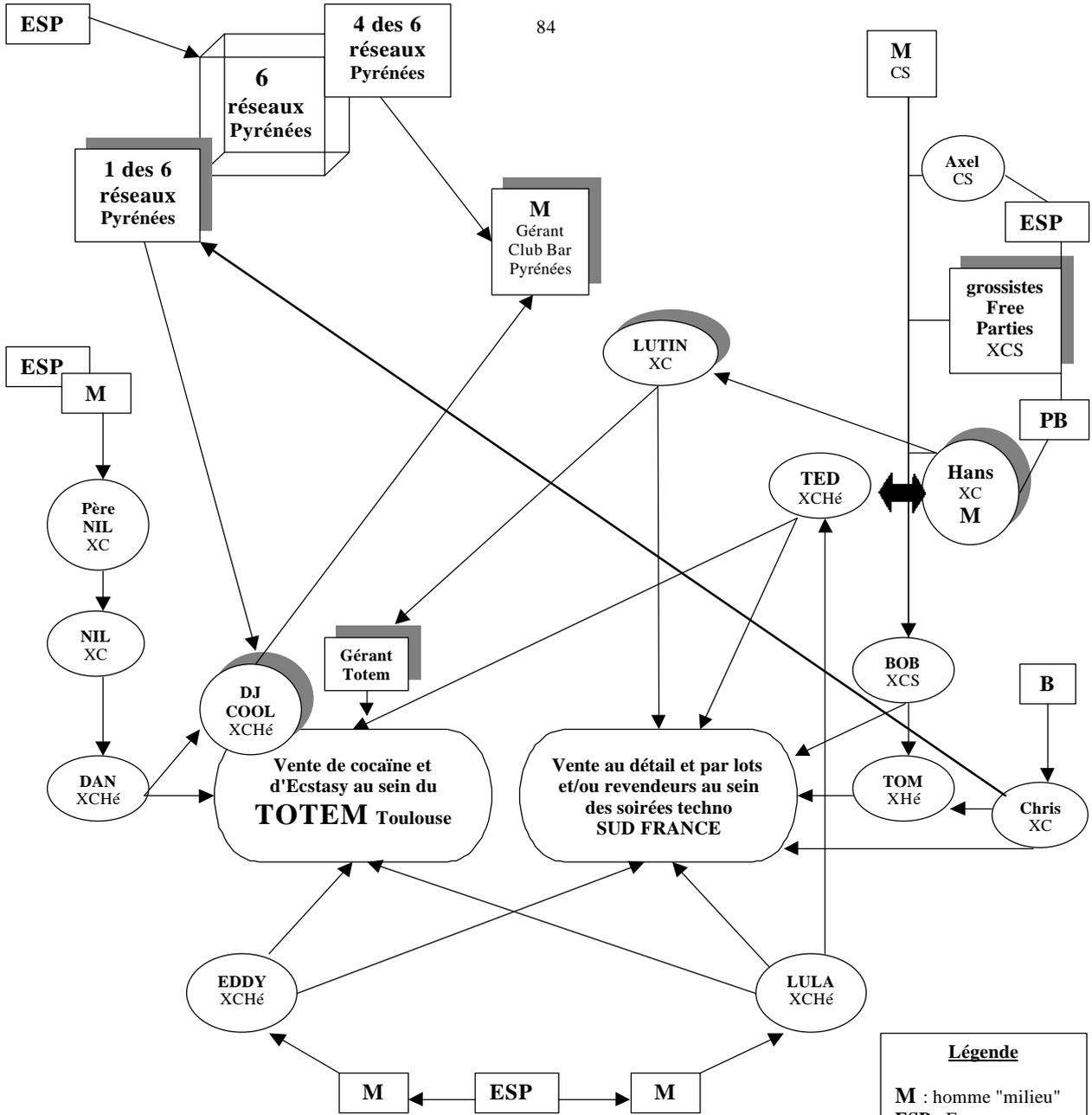


Schéma 4 : organigramme du trafic à partir du Totem (95-96)

Légende

- M** : homme "milieu"
- ESP** : Espagne
- PB** : Pays-Bas
- B** : Belgique
- X** : ecstasy
- C** : cocaïne
- S** : haschich
- Hé** : héroïne

Organisateur Soirée techno

Liaison Schéma 3 ↔

Selon ces premiers résultats, cette affaire reflète l'existence d'un trafic, apparemment peu important selon les quantités échangées et reconnues par les personnes mises en examen ; or, ce dossier prend une dimension internationale dès lors que l'on examine plusieurs autres documents des tribunaux haut-garonnais. Deux nouveaux axes de recherche apparaissent.

Le premier concerne le rôle de Nil, revendeur d'ecstasy dans les soirées techno. Nil travaille dans une société de transport dont l'une des activités est la location de véhicules. Son père, gérant de la société, est interpellé au mois d'août 95, à bord de l'une de ses voitures de location, au retour d'un court séjour en Espagne : les gendarmes découvrent 993 pilules d'ecstasy (10 % de MDMA). Apparemment les deux affaires n'ont pas de lien : la filature, conclue par ce flagrant délit, fait suite à l'interpellation d'un jeune homme qui venait de commettre, sous la menace d'une arme, un vol au préjudice de son fournisseur en shit. La poursuite de l'enquête allait permettre de démanteler un réseau transfrontalier (shit, ecstasy) entre la ville de Figueras (Espagne) et de Toulouse, portant sur 5 500 cachets d'ecstasy et 25 kilogrammes de shit, et la mise en examen de 13 personnes (TGI Toulouse). Nil et son père étaient les fournisseurs d'une dizaine de détaillants sur la région toulousaine, qui revendaient ces deux produits dans des soirées techno et salles de concert, et s'approvisionnaient en Espagne auprès d'un français (né en 1944). Propriétaire d'un garage automobile, cet homme "*détenait le monopole d'approvisionnement en shit de la "place" de Toulouse*", selon l'un des revendeurs toulousains qui aurait réalisé une "étude de marché" pour un concurrent. Interpellé sous le coup d'un mandat d'arrêt international, il assurait n'être qu'un simple intermédiaire entre un individu, qu'il ne dénoncera pas, et les Toulousains.

L'autre axe de recherche concerne l'apparition d'un homme (né en 1965), gérant d'une discothèque dans une station de ski pyrénéenne, l'hiver, et d'un bar durant les mois d'été. Accusé de trafic de stupéfiants et de favoriser la vente au détail au sein de ses établissements, il est "*connu dans le milieu toulousain*" pour exercer cette activité de revente, et invite des DJ (notamment DJ Cool) au sein de sa discothèque pour organiser des soirées techno. A partir de septembre 95, dans le cadre de plusieurs commissions rogatoires délivrés par le TGI de Saint-Gaudens, une série de perquisitions va mettre à jour l'existence d'un vaste réseau de vente de stupéfiants (cocaïne, shit, ecstasy, héroïne et LSD) entre l'Espagne et le sud de la France.

A partir des six réseaux démantelés, le trafic global est évalué à plus d'un million de francs : 136 personnes sont entendues, dont 89 placées en garde à vue, et six établissements (bars, restaurants et discothèques) ont été fermés sur décision de justice. Il est démontré, et c'est l'une des particularités de ce dossier, que la vente au détail de cocaïne, shit et ecstasy se réalisait au sein d'espace/temps techno et non techno (fêtes populaires, appartements, stations de ski, clubs de loisirs).

Le tableau ci-dessous représente le rôle du gérant de la discothèque au sein des six réseaux démantelés.

Dossier X	Rôle du gérant	Produit(s) du réseau	Niveau d'interpellation	Origine produit(s)
Réseau n° 1	Usager-revendeur	cocaïne, ecstasy, shit	Demi-grossistes espagnols	Barcelone (Esp.)
Réseau n° 2	Usager	cocaïne, ecstasy, shit, héroïne, LSD	Demi-grossistes toulousains	Inconnu
Réseau n° 5	Usager	cocaïne	Revendeur français	Tarbes (65)
Réseau n° 6	Usager	cocaïne	Demi-grossiste français	Agde (34)
Réseau n° 3 et 4	Néant	Shit, héroïne	revendeurs	Toulouse (31)

Comme le soulignent les enquêteurs, *"les quantités de stupéfiants restent dérisoires par rapport à l'ampleur du trafic. En effet, la fréquence des passages frontières évitait le problème de stockage des produits qui étaient consommés dès la livraison. Aucun risque majeur n'était pris et des commandes groupées étaient souvent effectuées"*¹. Nous aurons l'occasion de souligner le rôle d'acteurs de nationalités espagnole et française, basés au sein de villes catalanes, dans l'approvisionnement en produits d'individus vivant sur le versant français des Pyrénées, et, par conséquent, et de noter l'ampleur du trafic transfrontalier "multi-produits" entre le sud de la France et l'Espagne.

Une dernière remarque doit être formulée concernant le cinquième réseau. L'individu (né en 1949) apparaît être un demi-grossiste de cocaïne², en relation avec des fournisseurs espagnols. A partir de 1994, il cumule plusieurs activités : il organise des soirées techno ; s'associe avec un ami pour créer une salle de jeux à Toulouse ; et, se rend à Agde (34) et Narbonne (11) tous les dix jours (jusqu'à fin 95) pour prendre livraison de 50 à 100 grammes de cocaïne.

ii) Le mois de mars 96 marque le début d'une autre affaire instruite au TGI de Toulouse. Onze personnes, demeurant pour la plupart dans la région toulousaine, sont mises en examen : trois individus organisent régulièrement des soirées techno officielles et clandestines dans le sud de la France, dont Hans; deux jeunes hommes, dont le fils de Hans, cumulent les activités de DJ et de revendeur régulier de shit, cocaïne et ecstasy dans les soirées, entre autres organisées par les individus précédemment cités ; au moins trois jeunes hommes vendent au détail de l'ecstasy au sein du Totem ; enfin, cette affaire est en connexion avec cinq autres dossiers d'instruction.

Nous allons nous attacher à découvrir le rôle équivoque d'une seule personne, étant donné l'extrême complexité de l'interpénétration de ces réseaux.

Bob (né en 1976) se déclare revendeur "multi-produits" auprès d'une dizaine de personnes. Depuis un an environ, il aurait revendu 10 kilogrammes de shit, 500 grammes de cocaïne et 400 pilules

¹ Procès verbal de synthèse de la Gendarmerie, mai 1996.

² L'analyse des 110 grammes de poudre saisis à son domicile, sous différents conditionnements, confirme la nature du produit : chlorhydrate de cocaïne dosée à 24 %, 40 % et 56 %.

d'ecstasy. Parmi ses cinq fournisseurs, deux lui avancent le(s) produit(s) : Hans le fournit sur la base de dix grammes par semaine ; l'autre individu l'approvisionne en shit, cocaïne et ecstasy. Le troisième fournisseur (ecstasy) n'est pas entendu par les gendarmes : il a en effet été interpellé en août 95 par les douaniers. Lors de la perquisition à son domicile toulousain, ils découvrent 600 cachets d'ecstasy, conditionnés en 7 sachets¹.

Les résultats de cette nouvelle enquête font apparaître que ce jeune homme se fournit auprès de (demi-)grossistes au sein de free parties (par lots de 50 à 800 pilules) tout en étant un usager régulier de cette drogue de synthèse (une dizaine par soirée). Le quatrième fournisseur de Bob en cocaïne, shit et ecstasy ne divulgue pas le nom de son unique pourvoyeur, qu'il rencontre hebdomadairement à sa demande. Enfin, le dernier fournisseur de Bob apparaît être un intermédiaire d'un important trafiquant (Axel : shit, cocaïne). Lors de sa déposition, il signale que Axel "*passé dix kilos de shit par semaine*" et que ses fournisseurs basés en Espagne "*ont des amis en Colombie, à Marseille, à Perpignan, à Barcelone et au Maroc*"². Ses informations, fantaisistes à prime abord, ont été confirmées par la suite : Axel est mis en examen, après son interpellation en juin 96, dans le cadre d'une information distincte près le TGI de Saint-Gaudens pour l'importation de deux tonnes de résine de cannabis et de 300 grammes de cocaïne en une seule année.

Les recoupements continuent au fil de nouvelles instructions. Bob est lié à un ensemble de détaillants ayant pour habitude de vendre des doses de cocaïne et ecstasy au détail dans les soirées techno et à leurs proches (amis, famille). Il fournit notamment ces deux produits à un certain Tom, arrêté en avril 97 à la frontière franco-belge, en possession de 2 200 cachets d'ecstasy et 10 grammes d'héroïne. Une nouvelle fois, comme c'est le cas depuis le début de ce paragraphe, Tom est désigné comme le revendeur régulier d'un fournisseur de nationalité belge, demeurant temporairement à Toulouse, qui apparaît au sein d'un nouveau dossier du TGI de Toulouse (octobre 97). Ce fournisseur est accusé d'importer 5 000 cachets de Belgique à chaque voyage. Associé à deux autres individus, qui revendent par lots au sein des soirées techno, il approvisionne un jeune homme (Chris né en 1979) durant l'été 97. Chris est interpellé en décembre 97, non pas dans le cadre de cette affaire, mais suite à une information judiciaire ouverte en septembre près le TGI de Saint-Gaudens. Comme les 15 autres personnes mises en examen, il revend régulièrement de l'ecstasy dans les free parties du sud de la France.

Il existe une autre relation avec le dossier suivant, qui réunit certains individus déjà cités autour du Totem.

iii) A partir du mois d'octobre 96, suite à l'interpellation d'un usager-revendeur d'héroïne, les policiers de la Brigade des Stupéfiants de Toulouse démantèlent plusieurs réseaux "multi-produits".

¹ 5 cachets roses, logo en forme de cœur, contenant 0,8 % de sulfate d'amphétamine (speed), 2,85 % d'éphédrine et 50 % de caféine ; 43 cachets blancs logo "Play Boy" dosés à 37 % de MDEA et 2,6 % de MDMA ; 231 pilules blanches de forme orthogonale logo "couronne" dosées à 35 % de MDEA ; 315 cachets de couleur beige, logo "losange", contenant 38 % MDEA et 3 % de MDMA (selon résultat du LIPS de Toulouse). Notons que la variété de ces pilules montrent incontestablement l'existence de plusieurs sources d'approvisionnement en "assez bons" produits.

² Il précise aussi : "*Axel est très discret, il s'arrange toujours pour avoir le moins d'éléments possibles en cas de perquisitions de la Police. Au cours du deuxième semestre 95, il m'a dit qu'il faisait un break car il avait eu des informations par ces fournisseurs à propos d'une liste de 200 noms de grossistes sur Toulouse qui allaient bientôt être arrêtés. Il m'a dit que ses fournisseurs avaient deux sources d'information fiables et qu'il fallait calmer le jeu. Il a repris par la suite à un haut niveau car il y avait une demande importante pour les fêtes de fin d'année. Mais il a eu des problèmes d'approvisionnement car des bateaux étaient bloqués en mer. Axel et ses fournisseurs avaient réuni beaucoup d'argent pour l'achat de 500 kilos de shit mais ils se sont fait posséder. Il m'a dit récemment que les gens qui étaient au dessus de lui avaient acheté une machine pour compter les billets*".

Ce dossier est un modèle de la nouvelle cartographie du trafic de stupéfiants, à partir des soirées techno. Il réunit, en effet, un ensemble d'individus autour d'un commerce lucratif ayant des trajectoires de vie des plus diverses et demeure, comme les autres dossiers, un faisceau de convergence de plusieurs réseaux de distribution, notamment transfrontaliers. Afin d'étayer ce raisonnement, nous allons développer deux angles d'étude relatifs aux faits observés et démontrés par juges et policiers (acteurs et réseaux)

Les acteurs. Parmi les 14 personnes mises en examen apparaissent cinq revendeurs réguliers, de doses d'ecstasy et de cocaïne au sein du Totem (et à l'extérieur), que l'on peut réunir en deux groupes.

Le premier est formé de trois hommes qui travaillent temporairement ensemble selon les opportunités d'approvisionnement du marché. Le plus jeune (né en 1970, sans profession) est un organisateur de soirées techno (sud de la France, plus particulièrement sur la région de Montpellier ; Totem) et cumule plusieurs activités illicites. Lutin est un demi-grossiste en Ecstasy et cocaïne à partir de la région toulousaine, et un revendeur par lots de ces deux produits dans les soirées techno (free parties) et de shit et de LSD au détail ; enfin, il est l'un de principaux clients de Hans du "milieu" marseillais (schéma 2). Le second personnage est un intermédiaire entre ces acteurs du mouvement techno et une filière du "milieu" toulousain. N'ayant pas pu honorer ses dettes (35 000 francs), concernant une avance de 100 grammes de cocaïne, il est mis en examen du chef d'assassinat sur la personne de ce fournisseur, connu des services de police pour appartenir au "milieu" (proche du proxénétisme). Enfin, le troisième homme est à la croisée de trois réseaux de distribution : Lula revend de la cocaïne et de l'héroïne pour financer sa toxicomanie.

Le second groupe forme un "couple" : ils sont en effet connus des habitués du Totem pour revendre ensemble. La première est une prostituée, anciennement mariée à une "figure" du "milieu" toulousain. Agée d'une cinquantaine d'années, elle participe régulièrement aux soirées techno réalisées dans le sud de la France. Depuis juillet 95, elle héberge un homme, l'autre personnage du "couple", qui vient de sortir de prison - mis en examen dans un trafic de cocaïne et d'ecstasy à Béziers. Cet individu n'est autre que Ted (voir schéma 3).

Aux côtés de ces acteurs du trafic, une personne est mise en examen pour les chefs habituels d'ILS (cocaïne) et pour avoir "*facilité, par quelque moyen que ce soit, l'usage illicite de stupéfiants de cocaïne et d'ecstasy, alors qu'il exploitait le bar musical, en permettant, pour s'assurer une clientèle, que des dealers exercent leur activité et concluent des ventes illicites au sein de son établissement*"¹. Cette dernière charge relève d'un caractère exceptionnel, du fait de la rareté de l'accusation. Elle démontre le rôle équivoque de ce personnage et renforce l'hypothèse de la criminalisation d'un nouveau type de structure (S.A.R.L.) à partir de la diffusion de la musique techno, notamment comme instrument de blanchiment. L'enquête n'a pas démontré, en effet, que cet homme pouvait être un acteur important du trafic, à l'instar d'un demi-grossiste en cocaïne², pouvant ainsi utiliser le bar comme une devanture légale facilitant la distribution de produits psychotropes et le blanchiment des ces bénéficiaires.

Les réseaux. Suite à l'interpellation du premier héroïne nomade, les enquêteurs interpellent Lula, qui vient d'effectuer six mois de prison (ILS, usage). Il adopte régulièrement une technique de troc, à

¹ Réquisitoire du parquet du TGI de Toulouse.

² Les circonstances d'une livraison de dix grammes de cocaïne n'ont jamais été clairement exprimées.

partir d'un échange héroïne (plus rarement de shit) contre ecstasy ou cocaïne, et revend ces derniers produits (notamment au Totem) du fait de sa position centrale au sein de deux principaux réseaux. Le premier concerne l'héroïne ; les principaux acteurs de la distribution finale appartiennent à des réseaux transfrontaliers d'héroïne, à partir de l'Italie et des Pays-Bas, dirigés par des organisations ethniques transnationales (Algériens, Tunisiens et Zaïrois).

Le second réseau repose sur un commerce de shit et de cocaïne entre l'Espagne et la France. Seul le fournisseur de Lula a été interpellé en possession d'une dizaine de kilos de haschisch, d'une somme de 30 000 francs et d'armes diverses. Cet homme (né en 1943), qui ne dénoncera pas ses fournisseurs espagnols, est l'exemple même du bandit français reconverti dans le trafic de stupéfiants et continuant à exercer diverses activités criminelles (fausse monnaie ; faux papiers ; armes) ; il a été condamné à onze reprises depuis 1965, cumulant ainsi près d'une vingtaine d'années de prison en France, et également incarcéré à Madrid (deux ans).

iv) le quatrième et dernier dossier fait état d'une première interpellation en octobre 1995¹.

Lors de la perquisition au domicile de ce jeune couple (nés en 1973), les gendarmes découvrent dix pilules d'ecstasy, un gramme d'héroïne, 120 grammes de shit, un paquet d'huile de cannabis et près de 20 000 francs en numéraire. Eddy, ce jeune homme, est le personnage central du dossier. Revendeur occasionnel d'ecstasy au Totem, il fournit régulièrement depuis six mois du shit et de l'ecstasy à quatre autres individus (dont un DJ) par lots de 100 à 1 000 unités, qui revendent ces produits au détail dans des soirées techno officielles et clandestines de la région Midi-Pyrénées. Eddy s'est lancé dans le trafic de stupéfiants pour subvenir d'abord à sa consommation régulière d'héroïne, puis pour créer son propre réseau de distribution² à partir de fréquents voyages transfrontaliers (Espagne et Pays-Bas). L'enquête démontre par ailleurs que son fournisseur en Espagne, un Français (non interpellé) basé à Valence, effectuait des déplacements dans la région de Toulouse pour approvisionner d'autres clients à raison de 5 000 à 10 000 pilules d'ecstasy.

3. Etude d'un trafic régulier "multi-produits" d'un revendeur technophile

Les deux études de cas précédentes reposent sur le recoupement des plus importants dossiers de justice (ecstasy) des TGI de deux régions administratives. Au sein de ce dernier exemple, nous allons énoncer brièvement le contenu d'un dossier jugé en Languedoc-Roussillon avant de mettre en avant de nouvelles informations émanant d'un principal entretien avec l'un des prévenus. Cette approche "directe" va nous permettre de mettre en évidence les difficultés auxquelles se confrontent les représentants de la police et de la justice tout au long de leurs investigations afin d'établir les preuves irréfutables, notamment sur des personnes issues de groupuscules du crime organisé du sud de la France.

Selon les conclusions de l'enquête, les 14 personnes mises en examen³ avaient écoulé pendant deux ans, 67 kilogrammes de résine de cannabis, près de 15 000 pilules d'ecstasy et 1 500 doses de LSD, essentiellement dans des soirées techno clandestines ("teufs"). Le produit financier, estimé à 1,3

¹ Afin de montrer l'imbrication des trois derniers dossiers, nous n'avons présenté celui-ci selon l'ordre chronologique d'ouverture d'information judiciaire exprimé au début de ce paragraphe.

² Son commerce illicite lui a permis de financer de nombreux voyages à l'étranger, une consommation excessive de stupéfiants (un gramme d'héroïne par jour), ses soirées en discothèque et l'achat en numéraire d'une voiture de sport (65 000 francs) et d'un scooter (20 000 francs)... alors qu'il n'a jamais eu de permis de conduire.

³ Sept personnes sont nées en 1975 ou 1976 et avaient un casier judiciaire vierge.

millions de francs, aurait permis de réaliser un bénéfice de près d'un million de francs. Deux personnes forment la "tête" de réseau : la première, installée à Amsterdam, reçoit les commandes en produits (ecstasy, shit) d'un second individu (né en 1956), appartenant au "milieu" gardois, qui occupe plusieurs domiciles dans le département du Gard¹. Une femme et deux hommes apparaissent comme des revendeurs à raison d'un minimum de deux lots de cinquante pilules par semaine. Plusieurs autres individus assurent une vente au détail dans les "teufs", dans un rayon de quatre cent kilomètres autour de Montpellier. Lors de sa garde à vue, Al reconnaît avoir revendu 50 pilules par semaine, acheté à l'un des intermédiaires de ce réseau, soit un total de 1 200 cachets pour un bénéfice de moins de 100 000 francs. Il est condamné à 18 mois de prison ferme.

La première partie de l'entretien **(a)** réalisé avec Al rend compte des faits et propos rapportés auprès des services de police et de justice. La seconde partie **(b)** retrace le véritable rôle de cet individu dans le trafic, qui n'est sans commune mesure avec les propos contenue dans **(a)**.

(a) : " *J'ai commencé à revendre pour me payer ma consommation, comme la plupart des jeunes qui vont en rave party et qui n'ont pas forcément les moyens d'assumer leur consommation. C'est facile au début de trouver dix ecstasy, d'en garder deux ou trois pour gober et de revendre le reste. Et après, cela va de plus en plus vite. Et puis, il y a l'argent facile, la possibilité d'avoir l'illusion de faire ce que l'on veut. (...). Quand je suis arrivé dans la région, je me suis mis dans le mouvement techno. C'était en novembre 94 : je suis allé dans une première rave party, puis une deuxième où j'ai pris mon premier cachet d'ecstasy. J'ai bien ressenti la musique avec et j'ai continué à consommer. J'y allais régulièrement, environ deux fois par semaine. Je n'avais pas de tune et je n'avais pas la chance d'avoir des parents friqués. J'ai donc commencé à dealer entre 50 et 100 Ecstasy par soirée. Il y avait beaucoup de soirées clandestines qui n'étaient pas des free parties : c'étaient des soirées payantes qui ont précédé les soirées que l'on a aujourd'hui dans les clubs. (...). A cette époque, il y avait pas mal de teufs en plein air, dans des lieux incroyables, et beaucoup de gens sympas. Je revendais essentiellement des pilules. Je consommais du shit, (...) et de temps en temps, surtout vers la fin, de la cocaïne. Il est possible de trouver tous ces produits en rave party, sur place. Il nous est arrivé quelquefois de croiser d'autres dealers qui avaient d'autres pilules et de faire des échanges. Avec ceux qui avaient de la cocaïne, on échangeait un gramme contre 3 ou 4 de nos pilules. Pareil pour le shit : une pilule contre 5 grammes. La pilule était un moyen pour faire du troc et remplaçait l'argent. (...). A l'époque, tu rentrais dans la teuf, les dealers étaient là et proposaient chacun leurs pilules. C'était "le" marché. Et dans les technivals, alors là, c'était "le" supermarché avec des produits dont on ignorait la provenance, style la Kétamine ou des buvards de LSD si imprégnés qu'ils étaient noir de came, gras. Je revendais les pilules à l'unité, 150 F, contre 80 à 100 F aujourd'hui, ou par lots de 10 ou 20. Une personne consomme en moyenne un à deux cachets d'ecstasy par soirée. Mais dans les teufs, tout le monde ne prend pas d'ecstasy. Tu as deux types de personnes : ceux qui ont déjà eu leur délire de consommation et ceux qui sont dedans. Pour les premiers, la plupart s'arrête un jour car c'est difficile de continuer à gober 3 ou 4 pilules tous les samedi soir. Cela ne les empêche pas de rester dans le mouvement car ils aiment cette musique et cela correspond à leur style de vie. Et puis, il y a les nouveaux arrivants de tout type qui vont s'adonner à fond à la musique et à la came. Cela excuse pas mal d'excès quand tu es en rave party, tu es dans un contexte qui te pousse à te lâcher, à te laisser aller, et à avoir des expériences psychédéliques. Je l'ai vécu comme ça, surtout avec le LSD. (...) Si on m'achetait 10 ou 20 pilules, je faisais un prix. Ça marche toujours comme ça. La plupart des gens qui vont en rave party essayent de se payer leur consommation et à partir du moment où tu as une petite quantité de pilules, plus ça part vite, plus tu es content. Donc si tu vois qu'on va t'en prendre 10 ou 15, tu fais un petit rabais sur le lot, style 1 000 F pour les 10, peut-être un peu moins, jusqu'à 800 F. Mais maintenant, ces tarifs ne sont plus les mêmes, c'est moins cher. En fait, c'est un business comme un autre, c'est pareil avec le shit : 5 grammes, c'est 100 F, pour 100 grammes, c'est 1 500 ou 1 600 F.*

¹ N'ayant jamais été interpellées, ces deux personnes ont été condamnées à cinq de prison ferme par défaut.

Idem pour cocaïne et héroïne : plus tu achètes en gros, moins c'est cher à l'unité. Je revendais entre 50 et 100 pilules, deux à trois fois par semaine. Mais c'était jamais constant, c'est une moyenne. Le rapport des flics montre que j'avais réalisé 80 000 F de bénéfices sur six mois. Je me fournissais à l'extérieur ou directement dans les rave parties. En rave party, tu arrives direct avec le fric, qui est le bénéfice de la soirée précédente, tu achètes une grosse quantité et tu revends. Tu peux aussi acheter à crédit : le fournisseur te fait une avance en produits, vu que c'est un milieu assez petit et que tu retrouves toujours les mêmes fournisseurs. Tu peux aussi tomber sur ton grossiste au cours d'une soirée, qui est venu d'abord pour s'amuser, qui va t'avancer la came et tu te fais la tune dessus.

Question : Quel est le maximum que tu as acheté en RP ?

Réponse : Je peux pas te répondre... Environ, une cinquantaine, peut-être une centaine. Maintenant, je ne sais plus si cela se passe comme ça. Les gens qui font du business ont assez peur des flics. Cela coûte pas mal, côté prison. Généralement, les rave parties te permettaient d'avoir des connexions pour voir des fournisseurs en semaine. Tu fais ta connexion avec un mec qui a tel ou tel produit, tu choisis le produit qui t'intéresse. Car il y a plusieurs marques d'ecstasy : certains sont réputés pour être meilleur que d'autres et sont un peu plus cher. En fait, tu choisis le produit, le prix et le dealer qui te conviennent. Dans chaque rave party, il y a donc des connexions qui vont se créer pour n'importe quel produit, du shit à la cocaïne en passant par le LSD et l'ecstasy.

Q : Comment se décline le réseau au dessus de ta fonction de revendeur ?

R : Au bout d'un moment, ils (juges et gendarmes) ont arrêté de faire des estimations. Ils ont fait des estimations jusqu'à un certain niveau, puis ils ont arrêté. Ils ont classé l'affaire comme trafic international et leur ont mis 5 ans ferme par défaut. Voilà.

Q : Et au niveau des connexions extérieures, hors rave party ?

R : Tu prends contact par téléphone portable, bip, pour un rendez-vous. On discute de ça calmement et puis on fait la transaction.

Q : Et tu achetais toujours la même quantité, entre 50 et 100 ?

R : Ouais, ouais, sans problème. En fait, tu peux acheter plus. C'est pas une limite. Si tu cherches à avoir 2 000 pilules ou 5 000, tu les as sans problème : tu vas dans une rave-party, et le lendemain, tu as 40 personnes qui frappent à ta porte pour te les fournir. Sans aucun problème.

Q : Sans aller à Amsterdam, tu as tout cela sur place ?

R : Tu as tout sur place, ici.

Q : Donc cela veut dire que derrière c'est organisé ?

R : Ah oui, putain que c'est organisé !

Q : En fait, on dirait que le trafic dépasse le stade de l'achat groupé à Amsterdam...

R : Cela existe aussi, mais c'est pour ceux qui n'ont pas envie de rentrer dans des réseaux. Mais quand cela commence à être du régulier, cela arrive à de très grosses quantités. Si tu vois les extraits minute de mon affaire, tu vas voir des quantités de 10 000 pilules d'ecstasy sur des petites périodes. Et des kilos de shit. Les connexions que j'avais en rave party auraient pu me procurer n'importe quoi (...).

Q : Tu peux m'en dire plus au niveau de la structuration du réseau ?

R : deux, voire trois personnes fichées au grand banditisme tout en haut avec des petits jeunes un peu plus bas, à qui ils livraient pas mal de quantités de produits. Et puis, ce sont plusieurs échelons en forme de pyramide.

Q : que définis-tu par grand banditisme ?

R : Eux étaient connus pour des braquages, donc des gens du "milieu", je parle du "milieu mafiosi".

Q : Que veut dire le terme "milieu" ?

R : quand on parle du "milieu", on parle des voyous, mais pas des petits voyous, des voyous de grands chemins, connus au sein de groupes armés pour avoir fait des braquages à main armée. Des gens, entre 45 et 50 ans, qui viennent du "milieu" marseillais ou du "milieu" nîmois. A partir de ce type d'actions, comme les braquages à main armée, cela se rapproche plus de la "Mafia", entre guillemets. Ils sont connus aussi pour des grosses affaires, stupéfiants ou proxénétisme. Au niveau des gros, au dessus, ce sont des gens qui touchent à tout : le premier objectif reste de faire de la tune. Il n'y pas de limite. Pendant que nous bataillons pour 50 ou 100 pilules, ils discutent les prix autour de 5.000 pilules, à 20 F l'unité. Entre eux et nous, il faut compter 4 ou 5 intermédiaires.

(b) : Après deux heures d'entretien, il décide de présenter des détails supplémentaires (notes) :

Pendant ces six mois de trafic, il a acheté 2 000 pilules toutes les trois semaines, soit un total de 17 000 pilules¹. Si l'on prend comme hypothèses basses que le coût moyen à l'unité est de 40 francs - soit des dépenses s'élevant à 680 000 francs-, et que sa recette moyenne unitaire est de 100 francs (recettes : 1 700 000 francs), il aurait réalisé près d'un million de francs de bénéfices, y compris le coût de sa propre consommation. Il prétend, par ailleurs, que les crédits accordés par ces fournisseurs pouvaient atteindre les 160 000 francs, pour un achat maximum de 4 000 pilules. Les fournisseurs en gros, basés aux Pays-Bas et en France, sont en mesure de fournir d'importantes quantités de drogues : cocaïne, résine de cannabis, héroïne, LSD et Ecstasy. Tous les grossistes du sud de la France, de Bordeaux à Nice, se connaissent et peuvent fournir n'importe quels produits de contrebande, principalement armes et stupéfiants en importantes quantités. L'essentiel du trafic vient de la filière du crime organisé dont les acteurs sont de véritables professionnels, protégés à haut niveau. Enfin, il note le comportement équivoque de certains avocats qui permettent, via une circulation de l'information en prison, de mettre en place des schémas qui ne reflètent en rien la réalité. Pour preuve, il n'appartenait pas à ce réseau de distribution : il entretenait, au gré des commandes de ses principaux revendeurs, des relations avec l'un des principaux demi-grossistes de ce réseau à des fins de "dépannage".

Après ce premier entretien réalisé au début de notre recherche, nous avons écrit au sein du rapport intermédiaire que *"ce témoignage n'est en aucun cas une preuve permettant de pouvoir affirmer l'existence de tels réseaux organisés. Il reste cependant l'expression d'une hypothèse de travail concernant la validité de cette recherche en terme de compréhension du trafic et de l'économie souterraine de la drogue"*.

Dans les deux prochains paragraphes, nous allons concentrer notre analyse sur les filières d'approvisionnement régulier en drogues de synthèse (essentiellement ecstasy), à partir du concept central selon lequel les acheteurs de la distribution finale répondent aux opportunités d'approvisionnement offertes par les vendeurs appartenant aux filières décrites ci-après.

¹ Le prix à l'unité dépendait de la qualité, soit entre 15 et 40 F. Les logos "poussins", de mauvaise qualité, se négociaient entre 15 et 20 F. Il croit savoir que le prix à la sortie du laboratoire est de 2 F, pour des commandes de plus de 10 000 pilules. Les logos "colombe ailé" (sigle Unicef), de "bonne qualité", se négociaient entre 30 F et 40 F. Mais il fallait faire attention aux contrefaçons.

B. La filière transfrontalière directe

Avant de définir la FTD, nous allons présenter les différents niveaux de transactions tels qu'ils sont apparus au sein de l'étude des dossiers précédents et des différents entretiens. Notons deux remarques, par ailleurs. La première concerne l'emploi de la notion de "détaillant". Nous définissons ici un détaillant comme étant un individu effectuant une vente au détail de produits psychotropes. L'étude des FTD fait apparaître que ses acteurs principaux, du revendeur au grossiste, sont des détaillants potentiels. La principale explication tient au fait que la plupart sont des technophiles utilisant les micromarchés comme des espaces de vente en demi-gros ou au détail. Soulignons, et c'est la seconde remarque, que tous ces acteurs des filières produits psychotropes illicites (revendeur, demi-grossiste, grossiste, "lieutenant", tête de réseau, intermédiaires) sont des éléments moteurs d'un trafic portant sur des prises de contact régulières avec les fournisseurs, ayant pour principal objectif de réaliser un profit maximum selon une optique purement marchande.

Le cas de l'usager-revendeur est particulier : sa logique d'insertion dans le commerce illégal d'ecstasy ne relève pas d'une telle stratégie criminelle, mais d'une logique de consommation¹. En effet, son principal objectif est de subvenir gratuitement à sa propre consommation (et/ou à celle d'un groupe) grâce à un acte (occasionnel) de revente ou d'échange de doses au détail. Par conséquent, il manipule des lots de quelques dizaines d'unités et tente de réduire les risques d'interpellation en se fournissant (de manière irrégulière) auprès d'un revendeur proche de sa zone de revente. Pour autant, la technique consistant à réaliser un achat groupé à l'extérieur des frontières françaises peut être utilisée par un groupe d'usagers-revendeurs dans deux cas principaux : le produit désiré n'est pas disponible sur le marché hexagonal (cas de l'ecstasy au début des années 80) ; ces usagers réguliers (toxicomanes) résident au sein de départements proches des frontières et effectuent régulièrement des sauts transfrontaliers² furtifs. Dans tous les cas, les contacts extra-territoriaux sont habituellement des revendeurs tout aussi furtifs (rue, bar, gare), derniers maillons de ces multiples réseaux.

1. Le revendeur

Acteur principal de la vente au détail et/ou par petits lots de dix unités, il fait face à une configuration éclatée du marché final (du monopole à la plus vive concurrence), et demeure le maillon le plus exposé à la répression. Les ventes de doses d'ecstasy au détail sont, dans la plupart des cas, associées à d'autres produits : Cette polyvalence tient principalement au fait que le revendeur travaille en toute indépendance (*free lance*) et cherche le meilleur rapport qualité/prix (ou le "meilleur" produit) selon les opportunités d'approvisionnement du marché. En ce qui concerne l'ecstasy, cette spécificité a conduit, au début des années 90, bon nombre de revendeurs à effectuer des sauts transfrontaliers afin de se rendre furtivement en des centres d'approvisionnement possédant une diversité de tels rapports qualité/prix³ (Espagne, Grande-Bretagne, Bénélux). Notons

¹ Nous reprenons ici les conclusions de Michel Schiray in "*Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques*", Futuribles, mars 1994.

² Notons que cette technique de ravitaillement hors des frontières françaises n'est pas nouvelle et reste conditionné au fait de pouvoir acquérir des produits psychotropes selon un rapport qualité/prix inférieur à celui proposé par les dealers du marché local. C'est le cas pour de nombreux héroïnomanes qui, au début des années 80, se sont déplacés et installés au plus près de la frontière espagnole ou qui effectuent des déplacements transfrontaliers à partir des grands centres urbains du sud de la France (Perpignan, Montpellier, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, etc.). Autre remarque : ces toxicomanes ont par la suite permis une plus grande diffusion de cocaïne et d'ecstasy en devenant des fourmis "multi-produits".

³ Nous examinerons dans le prochain chapitre l'effet pervers de la "surveillance renforcée" de la frontière avec le Bénélux qui a notamment permis aux acteurs de la filière du crime organisé d'intégrer d'abord ces nouvelles drogues de synthèse

aussi que l'indépendance du revendeur n'est pas légion : il peut travailler pour un fournisseur en étant rémunéré selon un pourcentage sur ses ventes. Deux cas de figures prédominent : soit le revendeur adopte cette stratégie de vente *de son plein gré*, car le trafic n'est pas sa source principale de revenus (cas, par exemple, d'un portier de discothèque) ; soit il est *contraint* de s'y résoudre. Ce scénario correspond à une "mise à l'amende" du fournisseur : le revendeur travaille pour ce dernier afin d'honorer ses dettes¹.

Le revendeur fait acte d'un commerce régulier d'ecstasy au sein des espace/temps techno et non techno : il possède un fonds de roulement d'une centaine de pilules d'ecstasy par semaine, lui permettant de dégager des marges bénéficiaires significatives, de l'ordre de 50 F à 100 F par dose selon le rapport qualité/prix. La perspective de réaliser un bénéfice mensuel de 5 000 à 10 000 francs par mois répond à deux types de dynamique : une logique d'insertion économique et une logique de consommation ostentatoire de marchandises de l'économie officielle (la "flambe"). Les profits sont immédiatement réinjectés au sein de l'économie officielle tant pour subvenir aux frais minimums (loyer, assurances, nourriture, transport) que pour affirmer un style de vie de court terme caractérisé par l'insouciance, le jeu et une attitude démonstrative (signes extérieurs de richesse). Comme pour les autres drogues, le revendeur de produits de synthèse est un élément central de la distribution : il est le lien indispensable entre l'offre et la demande et reste un acteur potentiel d'une future carrière de trafiquant. Il est en effet en phase d'apprentissage de professionnalisation : l'interpellation, puis l'incarcération, marque souvent la fin de cet apprentissage, ou, tout au contraire, le début d'une trajectoire au sein de l'économie non officielle.

2. Le demi-grossiste

Grâce à un réseau de plusieurs revendeurs, il manipule des quantités plus importantes, de 500 à 1 000 doses par semaine. A partir d'un bénéfice de 20 à 40 F par unité, il peut envisager réaliser un chiffre d'affaires mensuel de 40 000 F à 160 000 FF. L'importance de ces recettes lui permet de mettre en place trois principales stratégies : une stratégie d'indépendance financière (diversification de comptes, placements anonymes) lui permettant d'acquérir un fonds de roulement permanent et de répondre à des frais furtifs (perte des produits, honoraires des avocats, achats ostentatoires) ; et une stratégie de protection, notamment vis-à-vis de la répression, par l'emploi de tierces personnes (transporteur, guetteur, agent de sécurité). A l'image du revendeur, il est assujéti aux opportunités d'approvisionnement du marché en fonction des commandes de ses revendeurs.

3. Le grossiste

Avec un volume moyen de transaction de l'ordre de mille à cinq mille pilules par semaine, il possède une logistique de transport et de vente en demi-gros et négocie directement avec les acteurs de (ou proche de) la production. Le niveau élevé des transactions le place à la tête d'une véritable micro-entreprise criminelle devant intégrée une structure de blanchiment des profits illégaux.

La filière transfrontalière directe (FTC) met en relation directe un ou plusieurs de ces intermédiaires - revendeur, demi-grossiste et grossiste - avec des vendeurs de drogue de synthèse installés au sein de centres d'approvisionnement extra-territoriaux. Elle comprend obligatoirement un nombre restreint d'intermédiaires indépendants, issus notamment du mouvement techno, ayant recours à la technique de "achat groupé".

dans leurs déplacements transfrontaliers, puis ces mêmes revendeurs dans leurs propres filières.

¹ Cas usuel de non remboursement de l'avance en produits.

Il existe en effet une explication historique concernant la diffusion de l'ecstasy en France. Au début des années 90, l'ecstasy était distribuée au sein des micromarchés techno par des technophiles selon une première logique de consommation (usage-revente). L'essentiel de cet approvisionnement provenait de transactions réalisées à l'étranger, notamment aux Pays-Bas, par le recours à des achats groupés. Cette technique, qui est un particularisme de la politique d'achat des acteurs de la FTD, comprend trois phases principales : le regroupement des sommes d'argent selon les quantités désirées ; l'achat global au comptant au centre d'approvisionnement, puis le transport transfrontalier de la marchandise - opérations réalisées par une seule personne (notamment de sexe féminin) ; enfin, la redistribution des quantités selon l'investissement initial des participants. Cette pratique obéit cependant à trois barrières principales : une limite quantitative, l'investissement de départ en numéraire ne pouvant être important du fait de la possible interpellation du passeur à la frontière ; une limite temporelle, le stock peu élevé ne permettant pas d'envisager un profit à moyen et long terme ; enfin, une limite géographique et qualitative (amateurisme) de ces acteurs. Dès le milieu des années 90, l'insuffisante professionnalisation de ces nouveaux intermédiaires du trafic d'ecstasy a fortement contribué à rendre visibles leurs sauts transfrontaliers, à la surveillance des forces de l'ordre.

L'accroissement de la demande d'ecstasy en France et, en parallèle, la surveillance renforcée des frontières entre la France et le Bénélux ont eu deux principales conséquences : la professionnalisation des acteurs de la FTD et l'intégration des drogues de synthèse au sein des filières du crime organisé. A l'aide d'un capital accumulé lors de premiers achats groupés, les revendeurs de la FTD ont mis en place des stratégies d'échappement à la répression, plus particulièrement aux frontières, leur permettant de maintenir un approvisionnement régulier. Grâce à un fonds de roulement continu en capital et en produits de synthèse, certains sont devenus d'importants intermédiaires définis auparavant comme étant des demi-grossistes, puis des grossistes, s'engageant dès lors dans une logique de profit criminelle. Mais, comme nous l'avons souligné, il semble que la technique d'achat groupé hors des frontières ne puisse dépasser une certaine quantité du fait de mode de paiement instantané (cash). En réponse, deux options sont apparues selon un mode de paiement différé : le versement d'un acompte à la livraison, puis du solde par le biais de mouvement bancaire à partir d'une association à moyen long terme avec le(s) même(s) intermédiaires étrangers - alliance constitutive de la création d'un réseau d'approvisionnement ; l'autre option provient des opportunités offertes par des acteurs de filières du crime organisé, qui, après avoir infiltrés les micromarchés de la techno (cas de Hans), se sont positionnés comme les principaux intermédiaires du trafic de drogues de synthèse. Nous allons surtout démontrer, dans le prochain paragraphe, comment ces acteurs ont réussi à asservir les détaillants des micromarchés en utilisant l'un des moteurs essentiels de fonctionnement de ce commerce (illégal) : l'avance sur recettes.

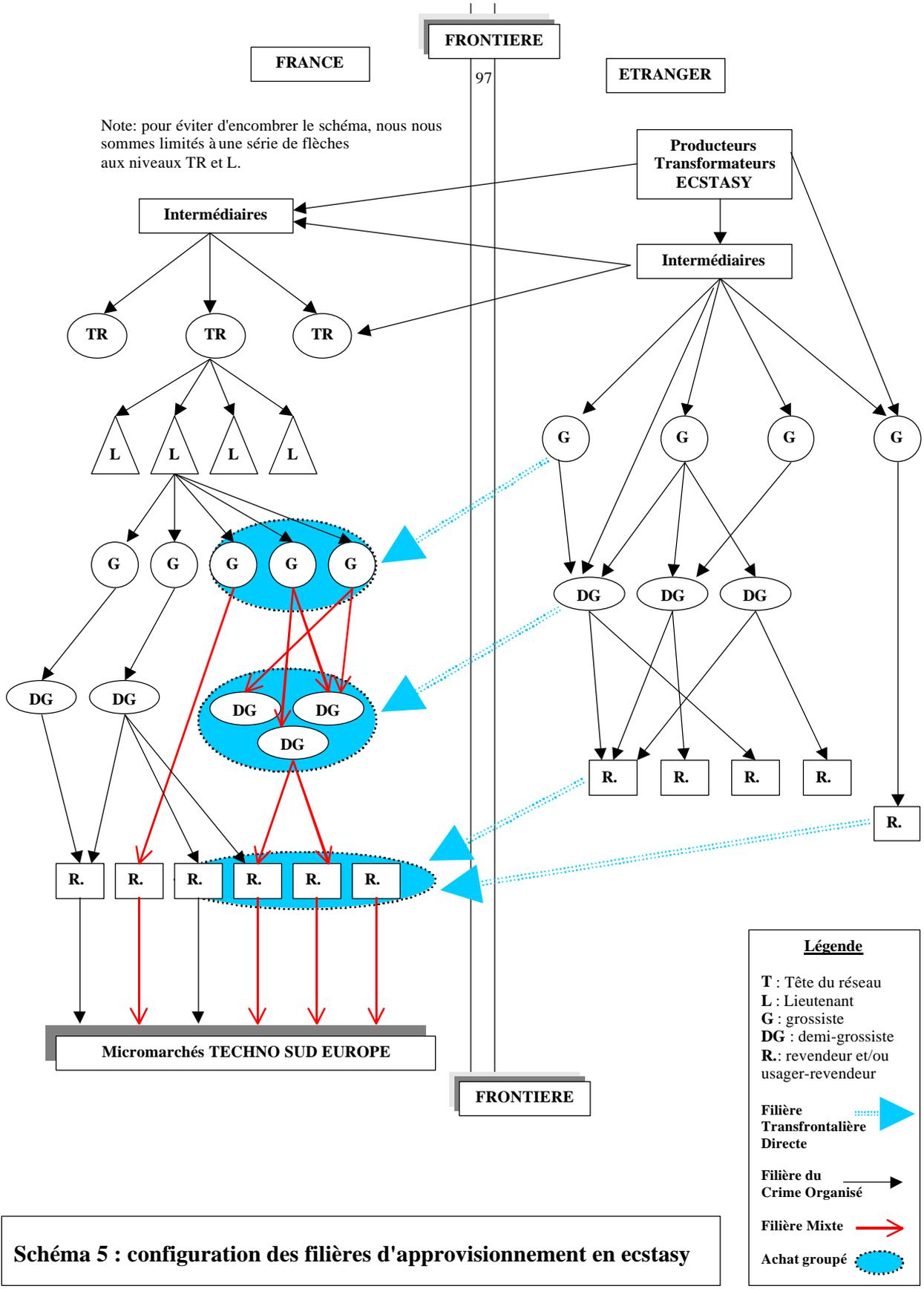


Schéma 5 : configuration des filières d'approvisionnement en ecstasy

C. La filière du crime organisé

Si l'on se réfère aux études de cas, notamment au Schéma 4, il ne fait aucun doute que l'essentiel du trafic régulier d'ecstasy, et plus encore de l'ensemble des produits stupéfiants, est géré au plus niveau par des acteurs appartenant à des groupuscules de criminels français ("milieux" locaux) et, plus rarement, à des membres de réseaux ethniques transnationaux.

Avant de définir plus précisément le rôle de ces acteurs, et de donner une nouvelle configuration du trafic de drogues (de synthèse) en France, nous allons réaliser une lecture minutieuse de l'organigramme du trafic d'ecstasy et de cocaïne à partir du bar spécialisé techno (le Totem). Précisons que les individus (apparaissant sous la lettre M dans ce schéma) ont été définis comme appartenant à un "milieu" à partir de trois paramètres : la répétition de ce qualificatif au sein de plusieurs dépositions de prévenus ; un casier judiciaire faisant mention de plusieurs condamnations ILS et/ou divers délits (ou crimes) ; enfin, une conjonction de paramètres délivrés par l'enquête policière permettant d'assurer que cet individu est un intermédiaire important du trafic : fréquence élevée de voyages transfrontaliers en particulier entre la France et l'Espagne ; saisie de produits psychotropes illicites (comportant un degré de pureté élevé), de numéraire et d'armes ; liaison avec divers criminels (proxénétisme, escroquerie...) ; participation active aux jeux (PMU, Casinos).

La première observation du Schéma 4 concerne la prépondérance des approvisionnements réguliers entre la France et l'Espagne : les réseaux démantelés associent un homme du "milieu" (M) et à des intermédiaires usagers d'héroïne (Eddy, DJ Cool, Lula, Ted). Ces derniers, qui déclarent pour la plupart poursuivre un trafic de drogues afin de subvenir à leur héroïneomanie, sont revendeurs de trois produits : ecstasy, cocaïne et héroïne. Plus précisément, ils revendent les deux premiers produits au détail ou par petits lots, au sein du bar techno et de diverses soirées, et utilisent une partie de ce profit pour acheter de l'héroïne, ou l'échanger contre de la cocaïne (cas le plus fréquent), à des revendeurs de réseaux ethniques. Cette première remarque concernant l'axe France-Espagne met en avant trois points : l'implication d'individus appartenant à des "milieux" locaux dans le trafic de cocaïne et d'ecstasy ; une restriction du nombre d'intermédiaires entre ces (demi-)grossistes et les consommateurs ; l'impossibilité pour les policiers de remonter la filière dont les acteurs (français) résident au sein d'autres régions du sud de la France, plus particulièrement délimité par le triangle Grenoble-Marseille-Nice, et en Espagne.

La deuxième observation concerne l'existence d'une liaison entre des gérants d'établissement de nuit et organisateurs de soirées techno avec des hommes de plusieurs "milieux". L'exemple est flagrant : Hans, qui rappelons-le est présenté par les gendarmes comme un homme du "milieu" marseillais, est le principal fournisseur de Lutin en cocaïne et ecstasy ; ce dernier revend au gérant et aux clients du Totem ; l'un des DJ, qui s'approvisionne indirectement en Espagne par un autre homme du "milieu" toulousain, anime aussi des soirées dans un club des Pyrénées ; ce gérant, présenté par plusieurs prévenus comme étant lui aussi un homme du "milieu" toulousain, se fournit en cocaïne, notamment auprès d'un autre homme du "milieu" toulousain en liaison avec des Espagnols. Notons que tous sont des organisateurs de soirées techno (excepté le dernier fournisseur).

Enfin, troisième observation : chacun de ses acteurs est à la croisée de plusieurs réseaux mixtes (filière du crime organisé et filière transfrontalière directe, schéma 5). Les acteurs de ces réseaux participent au trafic de deux produits stupéfiants, au minimum, et ne semblent pas posséder le

même niveau de responsabilité au sein de ces divers réseaux. Ce résultat conforte l'idée développée par un responsable régional de la Police Judiciaire selon laquelle le trafic régulier de drogues est tenu par des associations de trafiquants, étroitement liés au grand banditisme régional voire international, notamment dans le sud du pays (de Perpignan à Nice). Ces trafiquants se connaissent, font du "business" au gré de la demande, mais n'ont toujours pas la même position au sein de leur propre réseau ou à l'intérieur de réseaux connexes. Une personne peut-être tout à la fois revendeur d'un produit A, demi-grossiste de ce même produit A, voire d'un autre produit B, et grossiste d'un produit C (commission sur lots).

L'étude des dossiers, mis à part le troisième cas d'étude, relatifs aux ILS (ecstasy) offre une vision locale et régionale du trafic de stupéfiants, où très vite prédomine le caractère transfrontalier des approvisionnements en drogues de synthèse. Toutes ces instructions ont deux autres points en commun : l'impossibilité, quelquefois technique (cas des commissions rogatoires internationales et des procédures relativement lentes de coopération avec des services étrangers), pour les instructeurs de remonter la filière au delà du grossiste régional ; et, la difficulté de montrer quel est le véritable rôle d'un trafiquant (interpellé) au sein de la filière. Les volumes de transaction ne sont pas très importants (des livraisons de 10 000 pilules maximum par voyage) et il est souvent très difficile, pour les enquêteurs, de pouvoir estimer le gain notamment blanchi de ces acteurs du trafic¹.

Finalement, l'étude de ces dossiers montre la difficulté de faire la lumière sur les stratégies et mécanismes employés par les acteurs du niveau intermédiaire du trafic de stupéfiants, qui sont les véritables fournisseurs en divers produits du sud de la France. L'essentiel des interpellations repose en effet sur des détaillants, ou qui se prétendent être seulement des revendeurs de détail, et des demi-grossistes.

1. Emergence d'acteurs de "milieux" locaux

Les Schémas 3 et 4 démontrent parfaitement que ce trafic "multi-produit" est essentiellement organisé par des individus identifiés, tant par les services de police que par les déclarations d'anciens trafiquants de la région, comme appartenant à des "milieux" locaux ; ces individus, principaux acteurs du niveau de la distribution finale, possèdent, pour la plupart, un casier judiciaire comportant des infractions à la législation des stupéfiants et/ou divers délits (vols, vols avec effraction, contrefaçons, falsifications de documents administratifs, recel, détention d'armes, proxénétisme...). Ces pratiques délictueuses, rarement criminelles, associées aux règles rigides de ce microcosme malfaisant (violence, silence, opportunisme), sont les principales expressions du "code de reconnaissance" d'un groupe d'individus appartenant à un "milieu" plus ou moins organisé selon les opportunités du marché clandestin. Il est intéressant de noter que ces malfaiteurs n'ont pas de "plan de carrière" important dans le "milieu" traditionnel, qui repose essentiellement sur le proxénétisme, l'extorsion et le vol à main armée (VMA). Ils vivent dans l'inquiétude permanente d'être interpellés, n'ont pas de domicile fixe et effectuent des passages réguliers en prison ; connus des services de police, servant quelquefois d'indicateurs (c'est souvent le cas des héroï nomades), ils apparaissent en effet comme des "exécutants", des hommes de "seconde main", qui sont employés régulièrement par d'autres individus du niveau supérieur (grossiste régional) ou spontanément pour effectuer un

¹ Selon le procureur chargé des ILS au TGI de Toulouse, seul le Service Régional de la Police Judiciaire possède des fonctionnaires spécialisés sur le blanchiment. Non seulement ce service réalise peu d'affaires ILS, mais il n'existe qu'une faible coopération avec les autres services chargés des stupéfiants sur la région toulousaine.

service furtif. Dans ce cas, ils sont généralement utilisés comme passeurs, notamment pour des sauts transfrontaliers, guetteurs, agent de sécurité et/ou de surveillance, transporteurs de fonds. Ils forment temporairement des "équipes à tiroir", selon la terminologie des policiers, pour le compte d'organisations relativement structurées du grand banditisme national. Ils demeurent surtout les acteurs de la FCO les plus exposés à la répression.

Cette première description témoigne d'un changement important que certains juges et policiers français ne manquent pas de souligner : la reconversion d'acteurs du banditisme dans le trafic de stupéfiants. La complexité et l'opacité de ce segment de recherche nous contraint à répondre à deux principales questions : que signifie le terme de "grand banditisme" et de "crime organisé" en France et quelles sont les causes de cette reconversion ? Existe-t-il une réelle filière de produits psychotropes illicites, plus particulièrement de drogues de synthèse, du "crime organisé" d'acteurs français, et comporte-t-elle une structuration verticale pouvant tendre à une position dominante sur le marché ?

2. La place centrale de groupes et réseaux de criminalité

Répondre à la première interrogation n'est pas simple. Si le "milieu" français se distingue par l'application stricte de règles de survie, tel la loi du silence (*omerta*), il pourrait tout aussi bien être la caractéristique de certains interlocuteurs de la Police française. Le sujet semble être tabou, et les réponses restent évasives quant à l'existence même du "milieu". Non seulement, il n'existe pas de recoupement d'informations sur le fonctionnement des réseaux en France, mais de plus les responsables régionaux de la lutte contre la drogue ne semblent pas enclin à partager leurs informations (voir chapitre suivant). Néanmoins, la mise en avant du caractère scientifique de cette recherche nous a permis de recueillir un ensemble d'informations auprès de certains policiers et magistrats, qui ont bien voulu répondre à nos interrogations.

Selon leurs propos, qui tendent vers une même analyse, le trafic de drogues dans le sud de la France est essentiellement géré par des associations de malfaiteurs connus des services de police, dont les plus organisées demeurent les principales "cibles" de l'Office Central du Grand Banditisme. Deux grandes structures de criminalité organisée dominent le marché de la drogue: les réseaux ethniques et les groupes français de grande criminalité.

a) le réseau ethnique transnational

Le qualificatif de "ethnique" est employé pour décrire un ensemble d'individus caractérisés par des traits culturels communs. Ils possèdent la même nationalité ou dans le cas de pays africains proviennent de la même ethnie, et sont issus d'un même village (ou ville) ou plus largement d'une même région ayant un particularisme culturel. Ces réseaux sont essentiellement dominés par les Africains (Maghreb ; ethnies d'Afrique Noire) et, secondairement, par des diasporas orientales (Arméniens, Kurdes, Vietnamiens, Chinois) et des nomades (Tziganes, Gitans). Les membres de ces réseaux, pouvant être qualifiés plus largement de "réseaux de solidarité", ont deux caractéristiques communes : la famille élargie (cousins éloignés, frère du beau-frère, etc.) et l'origine commune (un village, une ethnie, une bande de copains d'enfance).. Il est quasiment impossible de pouvoir identifier les commanditaires des réseaux. A la différence du "milieu" traditionnel" français qui se caractériserait, selon la Police Nationale, par "*l'incapacité systématique de ces noyaux criminels à*

survivre à la disparition de leurs chefs"¹, ces réseaux ethniques transnationaux sont des éléments actifs de la criminalité organisée en France.

Les zones géographiques d'approvisionnement sont généralement délimitées par la présence d'une diaspora importante de ces communautés, qui occupent le niveau de la distribution finale. A Marseille, Montpellier et Nîmes, par exemple, on observe la prédominance de réseaux maroco-hollandais, spécialisés dans l'approvisionnement en gros d'héroïne et de shit, et nouvellement de cocaïne et d'ecstasy. Le commerce d'héroïne repose sur des approvisionnements en dizaines de kilogrammes (hebdomadaires), en provenance de Rotterdam et d'Amsterdam, et secondairement d'Espagne ; les profits sont blanchis principalement au Maroc via des transferts bancaires entre divers pays européens (France, Pays-Bas) et ce pays. A Toulouse et quelques grandes villes de Midi-Pyrénées, ces mêmes produits (héroïne et shit) proviennent de réseaux algéro-hollandais dont les membres sont originaires de mêmes zones algériennes (village, ville, région).

Ces réseaux sont généralement constitués de membres de une ou plusieurs familles selon une déclinaison verticale, de la "tête de réseau" au revendeur, et utilisent fréquemment des immigrés clandestins pour le transport transfrontalier. Si certains de ces réseaux ont une position dominante sur un territoire fixe, où ils demeurent des fournisseurs potentiels d'individus appartenant à des "milieux" locaux, est apparue depuis le début des années 90, une nouvelle forme de concurrence sur le marché de l'héroïne : des réseaux ethniques mobiles et temporaires. S'appuyant sur des liens (extra-)familiaux au sein d'une grande ville, ils mettent en place un réseau de distribution le temps d'une saison ou, au maximum, d'une dizaine de mois. Après l'abandon de l'approvisionnement de ce nouveau marché local, ils reproduisent le même schéma dans une autre ville.

L'approvisionnement de ce marché régional des drogues semble être partagé selon le type de produit. Si ces réseaux ethniques transnationaux dominent le marché de l'héroïne, pouvant fournir d'autres lots de drogues "à la commande" à partir des deux principales plate-formes européennes (Espagne et Pays-Bas), il apparaît que l'approvisionnement en très grosses quantités de cocaïne et de shit, et dorénavant d'ecstasy, soit du principal ressort de quelques groupes français de grande criminalité, pour l'essentiel issus du grand banditisme. Cette observation amène une interrogation : Ces groupes représentent-ils l'ensemble des "milieux" locaux ou sont-ils, tout au contraire, des organisations fortement structurées, bénéficiant, comme la plupart des organisations criminelles transnationales, de moyens considérables (financiers, humains, matériels, protecteurs) tendant à rendre pérennes leurs activités criminelles ?

Il est difficile de répondre avec précision à cette dernière interrogation, car elle dépasse les limites méthodologiques de notre recherche et le manque de temps dans cette phase de travail. Pour autant, nous sommes en mesure de proposer une première analyse à partir de l'ensemble de nos informations recueillies de manière directe ou indirecte.

Cette seconde filière du crime organisé en France est constituée de deux grands ensembles d'acteurs.

¹ "La criminalité organisée", document interne de la Direction Générale de la Police Nationale.

b) Les réseaux structurés de grande criminalité

La recherche a simplement fait ressortir deux principaux groupes d'individus, communément appelés "milieux" et associés à des noms de villes. Le "milieu" marseillais se compose de deux sous-groupes : un ensemble de familles, pour un bon nombre originaire de Corse, et des figures charismatiques de la criminalité française ayant appartenu à d'anciens réseaux d'héroïne (notamment de la "French Connection"). Le "milieu" toulonnais est aussi constitué de deux principales familles, dont l'une est régulièrement associée à deux frères du "milieu" lyonnais. Aux côtés de ces deux grandes organisations apparaissent d'autres groupes, rattachés à des noms de villes, ayant conservé une tradition importante d'activités liées au grand banditisme (Paris, Grenoble, Lyon). Comme bon nombre d'acteurs du banditisme, ces divers groupes se sont massivement reconvertis dans le trafic de drogues depuis le début des années 90. La principale raison tient à la forte sécurisation des transferts de fonds et des banques, paramètre qui a considérablement réduit le nombre de vols à main armée en France. L'autre cause est en rapport à la croissance du marché des drogues sur le territoire, renforcée par la diversité des produits et la baisse tendancielle des prix, et à sa forte rentabilité. Cette activité possède des atouts incomparables eu égard aux activités principales de ces groupes de grande criminalité : ces produits circulent au travers des réseaux transnationaux de contrebande (cigarettes, armes, voitures de luxe) ; et les profits sont blanchis au travers d'activités légales, à l'instar des établissements de nuit ou des cercles de jeu, et réinjectés dans les principales activités clandestines de ces groupes (contrebande, jeu, proxénétisme, machines à sous clandestines¹).

Schématiquement, ces groupes sont organisés autour de figures emblématiques du grand banditisme français, et ce depuis une trentaine d'années, où la famille apparaît comme l'une des entités fondamentales (gage universel de pérennité). A l'instar des associations italiennes, avec lesquelles ils apparaissent associés spontanément, ces groupes semblent se partager le marché illégal à partir d'une découpe régionale dans le but d'établir une situation de (quasi)-monopole. Au delà de cette hypothèse de "partage concerté du marché", qui pourrait confirmer l'idée selon laquelle ses structures obéiraient à une hiérarchisation organisationnelle - illustrée par le recours récurrent aux homicides transversaux (cas de Marseille, fin 1998), des phénomènes de collusion de leurs activités d'extorsion (racket) avec le système économique légal démontrent l'ampleur de leurs moyens et la possible structuration criminelle de leurs fonctionnements transversaux, tout au moins dans le sud-est de la France. Il ne fait par ailleurs aucun doute que ces groupes soient en possession d'instruments de blanchiment, comme nous l'avons suggéré lors des études de cas, et que cet argent lavé soit à l'origine d'importants projets d'investissements dans les secteurs de l'hôtellerie et de l'immobilier autour du littoral méditerranéen. Enfin, ces groupes utilisent de plus petits groupes, dits des "équipes à tiroir", pour réaliser les diverses tâches du trafic (transport, livraison, intimidation...).

Il nous est ici difficile de donner de plus grandes précisions quant à leur organisation et à l'ampleur de leurs activités. Néanmoins, et en ce qui concerne le trafic de drogues, les témoignages recueillis valident l'hypothèse selon laquelle ces groupes sont les principaux importateurs (en volume) de cocaïne et de résine de cannabis en France : au sein de plusieurs dossiers, pour l'essentiel instruits dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des membres du "milieu" marseillais ont été identifiés

¹ Selon les différents témoignages, les bénéfices atteignent entre 40 000 et 50 000 francs par mois. Ces machines sont installées clandestinement dans des arrières-salles de bars et discothèques en France et en Espagne.

comme étant les intermédiaires directs (notamment des représentants des dits "cartels" mexicains et colombiens) et indirects (mafias italiennes et organisations ibériques) d'organisations criminelles transnationales. Quant aux drogues de synthèse, il est plus que probable que ces groupes se soient intéressés à la production, eu égard au démantèlement du laboratoire près de Marseille. Le commerce en gros serait géré par une nouvelle génération de trafiquants, notamment représentés par les enfants (et proches) de ces individus âgés d'une cinquantaine d'années, qui occuperaient ce nouveau secteur du trafic des stupéfiants en liaison directe avec les "hauts criminels" néerlandais.

c) Les groupes locaux de criminalité

Ils sont essentiellement issus du banditisme local de zones urbaines et/ou de loisirs (mer, montagne) des contreforts pyrénéens et du pourtour méditerranéen. Comme les "réseaux structurés", ils sont communément associés à des noms de villes (Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Béziers, Gruissan, etc.). Comme nous l'avons auparavant défini, les groupes semblent s'associer ponctuellement pour réaliser des "gros coups" - détournement de fonds et achat d'un important volume de drogues - ou pour répondre à une "commande" des "réseaux structurés" sous la forme opérationnelle de "équipes à tiroir".

Si le profit reste le moteur principal de cette reconversion dans le trafic de stupéfiants, il est intéressant de noter deux autres caractéristiques importantes : la plupart des membres de ces groupes ont consommé des drogues (résine de cannabis et héroïne principalement) pour la première fois en prison, lieu central de rencontres pour la préparation de futures coopérations entre les réseaux. En effet, et c'est la seconde remarque, cette reconversion fut facilitée par le fait que ces individus possédaient un butin (profit de leurs activités souterraines), qui, dès la sortie de prison, devait leur permettre de vivre. Cet argent a donc servi de première "mise" à l'achat (groupé) de drogues, autorisant ces hommes à devenir de nouveaux trafiquants et/ou financiers (prêt à un taux exceptionnel - entre 100 et 300 %).

Depuis le début des années 90, ces différents "milieux" locaux se sont structurés en réseaux verticaux et transfrontaliers (du grossiste au revendeur) à partir d'un premier niveau d'approvisionnement en provenance d'Espagne. Selon les différents services de police, dont les propos sont illustrés par nos études de cas, il existe en effet un faisceau de convergence démontrant que les "têtes de réseau" (voir Schéma 5) sont des individus de nationalité française, connus pour être des membres du banditisme local et/ régional, installés dans le nord de l'Espagne. Les "intermédiaires", placés au-dessus des "têtes de réseau", proviennent du grand banditisme, plus particulièrement des villes de Marseille et de Lyon.

Après s'être installés sur la côte est de l'Espagne, ils se sont déplacés ces dernières années vers le sud du pays (Malaga, Alicante) où ils effectueraient d'importants investissements immobiliers.

Cette migration des acteurs du banditisme vers l'Espagne apparaît comme l'un des facteurs explicatifs de l'évolution du marché en France, plus particulièrement des drogues de synthèse. Les causes sont plurielles. L'Espagne a toujours été une terre d'asile temporaire pour les bandits français poursuivis par un mandat d'arrêt, plus encore pour les migrants d'origine espagnole, et un espace d'activités liés à la contrebande (cigarettes, armes). Dès le début des années 80, ce pays est devenu la principale porte d'entrée de tous les produits consommés en Europe (héroïne, cocaïne et shit) du fait : de sa proximité géographique avec l'Afrique du Nord, (dont le Maroc) ; de ses relations commerciales avec l'Amérique du sud ; de la présence d'organisations criminelles (Galice,

Andalousie, Catalogne) ; enfin, de l'existence d'un degré de corruption important de policiers et magistrats.

Cette structuration du trafic de drogues par le crime organisé fait apparaître le rôle central des groupes locaux de criminalité au niveau de l'approvisionnement régional, au plus près de la confrontation entre l'offre et la demande. Ces groupes occupent une position de pivot indispensable à la régularité des flux de ces produits psychotropes illicites, en répondant tant aux commandes d'individus situés en aval qu'aux impératifs de rotation et de circulation de ces marchandises des personnes situés en amont. Ces agents de la distribution obéissent essentiellement aux opportunités d'approvisionnement du marché en se fournissant auprès d'individus du crime organisé (réseaux ethniques transnationaux ; réseaux français de grande criminalité) et/ou en constituant leur propre filière transfrontalière directe (multi-produit) ; ils peuvent être associés temporairement à des financiers de l'économie légale ou "miseurs", qui leur permettent de réaliser d'importants achats. Selon des informations émanant des Douanes, ces individus occupent les rôles de grossistes régionaux ; l'estimation des livraisons est de l'ordre de 1 à 10 kilos pour l'héroïne, de 500 à 1 000 kilos pour la résine de cannabis et de plusieurs centaines de kilos pour la cocaïne.

D) Exercice d'interprétation théorique

Nous venons de présenter une première structuration du trafic de drogues en France, en notant plus particulièrement l'existence d'une constellation de "milieux" locaux dans les moyennes et grandes villes et l'émergence des filières transfrontalières directes. Nos limites liées au temps et à l'espace géographique, et à notre "immersion prudente et contrôlée" au sein de ces divers groupes d'individus ne peuvent nous permettre de donner une étude plus fine. Il faudrait en effet réaliser une analyse sur l'ensemble du territoire français, en faisant ressortir les articulations entre groupes et réseaux et les éventuelles hiérarchies.

L'analyse théorique porte essentiellement sur le cadre stratégique de fonctionnement interne des réseaux, à travers l'étude de mécanismes qui semblent spécifiques au trafic de drogues. Nous allons d'abord exposer ces pratiques professionnelles avant de signifier les importantes modifications occasionnées par l'apparition des micromarchés techno et des nouveaux détaillants.

1. Le fonctionnement des réseaux

A la lecture des trois schémas, il apparaît que l'approvisionnement, plus particulièrement des détaillants des micromarchés techno, se réalise à partir du concept général d'opportunité d'approvisionnement du marché, qui obéit à trois principaux mécanismes : la commande ; l'arrivage ; et le dépannage (ou l'échange).

Signalons en liminaire que les acteurs de la distribution finale, du grossiste au revendeur, observent trois types de fonctions, souvent juxtaposables (un individu n'ayant pas la même place au sein de plusieurs réseaux).

Les plus nombreux sont les "multicartes" : ils sont indépendants, observent des techniques de vente particulières (voir chapitre 3) et gèrent leurs rotations de stock, de plusieurs produits, à partir de la gestion de leur propre "portefeuille". Relativement jeunes, ils sont les principaux acteurs des circuits courts transfrontaliers. Les vendeurs "exclusifs" sont essentiellement rattachés à un réseau du crime

organisé ("milieu"). Ce sont des individus plus âgés (trente ans minimum) qui ont débuté une carrière au sein de la petite et/ou grande criminalité et qui sont rémunérés à la commission ou, exceptionnellement, sous la forme d'un salaire informel régulier, soit en numéraire, soit en produits issus de l'économie souterraine (arme, fausse monnaie...). Enfin, un personnel intérimaire utilisé pour des périodes de temps déterminées et constitué de plusieurs vendeurs. Les équipes sont essentiellement issues des quartiers dits "difficiles" et fonctionnent en "commandos" au sein des soirées clandestines et de grands événements techno.

La régularité de l'approvisionnement s'effectue à partir de la mise en place d'un système de commandes de produits, en réponse aux seules fluctuations de la demande, et, secondairement, de l'arrivage (massif) de drogues imposé par les acteurs de la filière du crime organisé.

A chaque niveau de la distribution finale, chaque intermédiaire - revendeur, demi-grossiste et grossiste - doit être en capacité de répondre rapidement aux opportunités du marché afin de maintenir l'activité de son réseau. Si un demi-grossiste A, par exemple, vient à recevoir de la part de l'un de ses revendeurs une commande importante d'ecstasy selon un impératif temporel (en l'occurrence la prévision d'une soirée techno), il doit être en capacité de répondre rapidement à cette demande. Pour cela, il a trois solutions :

- La première est de réaliser un saut frontalier (furtif). Il doit tenter de réunir le plus grand nombre de commandes afin de rentabiliser le déplacement, soit obtenir un prix unitaire minimum. Il sollicite les autres revendeurs de son réseau, ce qui suppose la mise en place d'un système permanent de communication (dont le téléphone portable est l'un des principaux outils), mais aussi les éventuelles commandes des autres demi-grossistes du marché. Cette dernière hypothèse est validée par l'ensemble de nos entretiens qui confirment unanimement que tous les acteurs de la distribution, au minimum au sein du mouvement techno, se connaissent¹. A peut ainsi s'associer temporairement avec un ou plusieurs autres demi-grossistes afin de réaliser cet achat extra-territorial ;
- La seconde solution consiste à s'approvisionner auprès de ces derniers contacts de même niveau, selon deux formes. Le simple achat, d'abord, si l'un de ces demi-grossistes possède un "bon" produit en quantités suffisantes. Le "dépannage", ensuite. Un revendeur de même niveau de transactions lui prête une certaine quantité de produits : il sera remboursé soit en produits de qualité équivalente, soit grâce à la recette de cette vente réalisée par A ;
- Enfin, troisième solution, A fait appel à un ou plusieurs grossistes : ces derniers mettent rapidement en place le même mécanisme, en réponse à la commande de A. Ils s'associent pour effectuer un saut transfrontalier, passent commande auprès d'acteurs de la filière du crime organisé ou sont livrés inopinément à partir d'un arrivage important de produit (voir schéma 5). Ce mécanisme fait apparaître le fait que ces trois types d'acteurs ne possèdent que peu de stocks, ce qui tend à réduire le nombre d'années d'emprisonnement en cas d'interpellation et de perquisition, et que ce système fonctionne selon une circulation parfaite de l'information. Plus

¹ "Quand tu es bien branché, c'est à dire que tu as assez de connaissances autour de toi en qui tu as confiance, des associés, et que tu connais tous les grossistes sur le marché, tu sais toujours quand vient un gros arrivage. C'est à toi de voir ce qui est le plus rentable. Les grossistes sont le plus souvent spécialisés dans la vente d'un seul produit", entretien avec un ancien trafiquant "multicarte".

encore, la pérennité de ce commerce régulier repose sur l'utilisation de **l'avance sur recettes**, entre ces divers acteurs, sur la base d'une confiance "muette".

Notes d'entretien avec un ancien trafiquant :

Au début de son trafic, il travaillait grâce à "l'avance sur recettes", sur la base d'un roulement de 50 à 100 ecstasy par semaine : il les achetait au prix de 40 à 45 F et les revendait entre 70 et 80 F l'unité. Puis il est devenu demi-grossiste en travaillant sur commande : le regroupement de ces commandes, entre 500 et 1 000 ecstasy par personne, lui permettait d'obtenir un prix plus bas et d'utiliser un ami de confiance comme intermédiaire (passeur de produits, collecteur de recettes). Il dit avoir eu un rôle de **"VRP"** qui consistait à trouver le "bon" produit selon le meilleur rapport qualité/prix, à prendre les commandes et à organiser le transport. Il avait deux possibilités : le convoyage, soit aller chercher les produits aux Pays-Bas - un jour de déplacement ; ou la livraison en un point de rendez-vous en France, en principe deux jours après la commande. Le rendez-vous était le plus souvent donné dans des "squats" à Amsterdam : le cachet de MDMA était négocié entre 12 et 25 F l'unité par lots de 100, et le cachet d'amphétamine entre 8 et 15 F par lots de 100 (en 1995). L'achat était plus cher lorsqu'il était livré dans le sud de la France.

Cette pratique commerciale est le principal élément explicatif du fonctionnement des réseaux. Elle autorise en premier lieu tout usager et/ou revendeur à constituer un réseau de vente (famille, amis, proches) afin de réaliser la vente d'un premier lot important, avancé par le fournisseur. En principe, le revendeur doit rendre le montant prévu de la transaction, calculé sur la base d'un prix unitaire apprécié en fonction du coût de l'avance (eu égard à la perte possible du lot). Cette technique permet donc de créer un nouveau réseau et, à terme, permettre à chacun de ses acteurs (revendeur et fournisseur) d'augmenter leurs transactions (en valeur et volume) et d'accéder à un niveau supérieur de la distribution.

Entretien avec un ancien trafiquant :

"Je suis parti de rien, en revendant une peu de poudre (cocaïne, héroïne) et du shit. Puis un jour, quelqu'un m'a fait confiance et m'a avancé 500 grammes d'héroïne. Je l'ai vendu et j'ai mis du fric de côté. Avec cet argent, j'ai acheté un kilo d'héroïne, et comme je n'étais pas pressé de le vendre, j'ai revendu par petits lots. Je me suis fait un maximum de bénéfices. Ainsi, je suis devenu autonome en gagnant 15 à 20 000 F par mois, en complément de mon salaire d'ouvrier. Je réalisais l'essentiel du business la nuit : j'arrivais chez un client, lui faisais goûter la marchandise, le servais et repartais ; ainsi jusqu'à l'aube".

"Les avantages d'un "achat groupé" entre demi-grossistes associés sont de deux ordres : avoir un produit moins cher à l'unité, et avoir un temps de réaction plus rapide face à la répression grâce à l'utilisation d'un passeur, seule victime en cas d'arrestation par les douaniers. Quand on est demi-grossiste, il est très difficile de connaître ceux qui sont au premier échelon, producteurs et fournisseurs en gros. En réalité, le producteur connaît des personnes qui vont s'occuper de la vente, des habitués, qui ne sont pas des primaires (déjà condamnés). Une partie de ce profit réalisé par ces personnes est réinvestie dans l'économie légale ; une autre sert de fonds de roulement à ce commerce illégal. Ils s'appuient sur des relations de confiance, rencontrés souvent en prison, et n'ont pour objectif que de réaliser du profit. La relation entre le passeur et l'acheteur forme le deuxième échelon de la chaîne".

Cette technique permet par ailleurs de créer un lien fort entre ces acteurs, basé sur l'instauration d'une confiance réciproque et "muette" (silence, discrétion). Or, il apparaît au travers de la lecture des dossiers d'instruction que les règlements de compte endogènes au système distributif, dont l'un

des principaux instruments est la délation auprès des services de Police, proviennent pour l'essentiel du litige concernant le non-remboursement de l'avance en produits.

Nous avons déjà fait remarquer que ces acteurs sont majoritairement des "flambeurs" : ils utilisent les recettes de l'avance à des fins ostentatoires ou comme un signe extérieur de richesse, et demeurent par conséquent dans l'incapacité de répondre à leur premier engagement. Le processus lié au remboursement de cette dette devient le second instrument (après l'avance) de l'asservissement informel entre le fournisseur et la personne endettée, et indirectement un nouveau palier de l'apprentissage d'une "carrière" délictueuse et/ou criminelle de cette dernière. Ce processus de "remboursement" comporte généralement deux types de scénario : la "mise à l'amende" et/ou l'emprisonnement.

Dans le premier cas, l'individu endetté doit être en capacité de pouvoir payer l'intégralité de son dû, assorti du paiement d'une commission ou "amende" correspondante au coût du dépassement du premier délai de remboursement. S'il ne peut prétendre à vendre ses biens ou les biens de ses proches, ou avoir recours à des actes de délinquance (vol, recel, racket), il quitte son statut d'indépendant et devient, durant un temps déterminé, un vendeur "exclusif" du fournisseur, et/ou est employé à d'autres activités liées au trafic de drogues (passeur, guetteur) ou connexes (armes, fausse monnaie). Cette "mise à l'amende" constitue l'une des premières étapes importantes de l'initiation, pour le moins involontaire, au fonctionnement de l'économie souterraine en général, et du trafic de drogues en particulier.

Le cas de l'emprisonnement peut-être considéré comme la sanction ultime de la personne endettée. Dans le cas où cette dernière ne répond pas au paiement de l'amende, elle est repoussée hors du réseau de vente, soit par la force (de l'intimidation à l'homicide), soit par un acte de délation¹ de son propre fournisseur. Ce dernier cas de figure est exceptionnel car il peut entraîner un "effet boomerang" : l'individu interpellé peut en effet dénoncé, à son tour, non seulement ce fournisseur mais l'essentiel de ses connaissances du "milieu".

A nouveau, la prison apparaît comme une étape importante de l'initiation, comme nous l'avons déjà souligné. Le passage en prison, qui est pour certains une étape récurrente et régulière dans leur trajectoire de trafiquant, constitue une épreuve importante quant à l'application d'un certain "code d'honneur", constitutif du "code de reconnaissance" liant les membres des groupes et réseaux de petite et grande criminalité. Ce "code d'honneur" repose sur la capacité de la personne interpellée à ne pas dénoncer ses complices lors de ses dépositions et confrontations, et à réussir à minimiser sa fonction au sein du réseau. Ces deux engagements leur permettent de trouver écho à de futures associations, pendant leur incarcération, et/ou à être "réactivés" dès la sortie de la prison. Quant aux dénonciateurs n'ayant pas d'autre alternative économique que d'intégrer le trafic de stupéfiants, ils changent généralement de région et deviennent des indicateurs potentiels pour les services répressifs.

La technique d'avances sur recettes a donc comme principale conséquence d'entraîner de nouveaux détaillants au sein d'une carrière délictueuse et/ou criminelle. Ce recrutement indirect d'une nouvelle force de travail permet la création de nouveaux réseaux de vente, qui succèdent aux réseaux démantelés par les services répressifs, et paraît entraîner à terme ces acteurs dans un processus de désinsertion de l'économie légale tout en les positionnant comme de nouveaux entrants au sein de la criminalité. Notons par ailleurs que ces jeunes trafiquants, tant au niveau de l'âge que dans

¹ Un simple appel téléphonique, couvert par l'anonymat, permet l'ouverture d'une information judiciaire, puis d'une commission rogatoire.

l'apprentissage d'une carrière criminelle, forment l'essentiel des interpellations pour ILS : cette force de travail sert donc de fonds de roulement tant aux membres de réseaux organisés qu'aux acteurs de la répression, étant donné la difficulté de remonter la filière au dessus du grossiste.

Ce résultat amène une nouvelle interrogation quant au fonctionnement général des réseaux : si les acteurs placés en aval de la filière du crime organisé, issus pour la plupart du grand banditisme, ne font l'objet que de rares interpellations, peuvent-ils être en mesure non seulement d'avoir édifié une structure de distribution monolithique, tendant à conforter l'hypothèse de partage concerté du marché, mais aussi d'influencer de façon exogène le travail des acteurs de la répression ? Plus encore, ces deux hypothèses peuvent-elles agir indirectement sur les politiques d'offre des organisations criminelles nationales ou transnationales ayant une capacité de contrôle de la production de drogues, notamment synthétiques ?

En ce qui concerne la première question, il est probable, selon les informations recueillies auprès d'anciens trafiquants¹ que de (certains) policiers, que la distribution en gros de certains produits (cocaïne, résine de cannabis, ecstasy et amphétamines) par les réseaux de grande criminalité obéissent à une structure monolithique. Nombre d'entretiens convergent en effet vers la validation de l'hypothèse d'un partage géographique du marché, réalisé sous la forme d'une concertation régulière. Pour autant cela ne signifie pas que ces réseaux français soient en position de monopole : ils semblent posséder l'essentiel des parts de marché, laissant volontairement entrer de nouveaux groupes à des fins de renouvellement de la force de travail mais aussi d'interpellations, qui, à leur tour, justifient les résultats des acteurs de la répression.

Cette attitude tend à renforcer l'idée que les membres de ces réseaux organisés orientent volontairement l'action répressive des forces de l'ordre vers les acteurs du trafic placés en aval des "lieutenants"², sous la forme délatrice de deux actions principales : d'abord en multipliant l'ouverture d'informations judiciaires afin de créer un **effet d'engorgement des structures policières et judiciaires** aux niveaux du détail et du demi-gros ; ensuite, par le sacrifice de l'ensemble des acteurs de l'un de leurs propres réseaux, à partir d'un ou plusieurs grossistes (cas par exemple où l'un de ces derniers a accumulé une dette trop importante eu égard aux avances³). Cela permet de monopoliser des moyens considérables (humains, financiers, logistique administrative) de la Police et de la Justice en un espace donné et sur un moyen long terme (l'enquête durant de deux à trois ans) et de créer un **effet de concentration des activités policières et judiciaires sur des structures rendues volontairement obsolètes par les trafiquants**. Il paraît judicieux de signaler que l'utilisation des indicateurs par la Police est, dans ce cas, doublement intéressante : l'emploi de ces individus conforte l'intérêt de cette technique d'infiltration aux yeux des responsables ministériels ; et, dans le cas de forte collusion (corruption) entre policiers et/ou magistrats et des figures emblématiques du crime organisé, ces mêmes indicateurs peuvent permettre de démanteler des réseaux concurrents ou n'ayant pas participé à la concertation du partage du marché. De toute façon, les réseaux de grande

¹ "Il y a une seule personne qui est capable de dire qu'il fournit la meilleure cocaïne, en qualité et en quantité, sur la ville Toulouse. Dans le milieu du banditisme, il existe un partage concerté du marché. Il y a deux ans, une "réunion à la marseillaise" a réuni le "milieu" du sud (Toulouse, Gruissan, Sète, Béziers...) pour se partager le marché. Mais en dehors du milieu existe aussi des filières organisées qui correspondent à un autre "savoir faire", celles des Africains du Nord", entretien avec un ancien trafiquant "multicarte".

² Terme employé couramment par les individus appartenant aux "milieux" locaux, pour désigner les "seconds" des "têtes de réseau".

³ Rappelons qu'un ancien trafiquant a précisé que cet avance, dans le cas d'une commande d'ecstasy, pouvait atteindre 150 000 francs (soit 4000 pilules).

criminalité possèdent deux atouts relatifs dans l'application de ces deux effets et dans l'indispensable collusion avec les agents de la répression : le temps et les moyens financiers.

Comment ne pas penser dès lors que le marché (international) des drogues ne puisse être orienté par les stratégies de structures liées à la production ? Cette question fait rebondir l'essentiel du débat entre les partisans qui considèrent que la demande est la seule variable explicative de la formation des marchés, et ceux qui tentent d'orienter la discussion vers les stratégies des offreurs.

2. Flexibilité du travail et accumulation du capital des trafiquants à partir des soirées techno.

Nous avons montré que l'émergence des micromarchés techno a favorisé l'atomisation de lieux de consommation et de distribution de drogues, notamment de synthèse. Des exemples de flagrante collusion entre la criminalité organisée et certains membres du mouvement techno sont mentionnés dans les dossiers de justice, illustrant l'intégration de ce phénomène culturel par des professionnels du trafic de drogues. Cette connexité a autorisé la mise en place des zones de contact entre détaillants et groupes et réseaux criminels et a eu, incidemment, deux principales conséquences : permettre l'intégration des drogues de synthèse au sein de leurs circuits de distribution (de drogues d'origine naturelle) et utiliser de nouvelles sources de capital et de travail. Notons que la plupart des interpellés dans le cadre des ILS ecstasy sont jeunes, ont un casier judiciaire vierge, et sont issus de familles relativement aisées. Cette remarque tend à démontrer que ces jeunes individus (pour l'essentiel des hommes) sont passés directement d'une logique de consommation à une logique de profit criminel, sans pour autant arguer d'une toxicomanie lourde qui les aurait contraints à devenir des trafiquants. *"Faire de l'argent le plus rapidement possible afin de consommer sans compter"* reste le leitmotiv de cette nouvelle génération de trafiquants, qui paradoxalement provient de cellules familiales des classes moyenne et aisée.

Comme dans le dernier paragraphe, il est tout aussi valide de s'interroger sur le degré de responsabilité des acteurs du trafic criminel dans l'appropriation de cette nouvelle génération de détaillants, dont certains ont intégré les niveaux supérieurs des réseaux organisés ou développé leur(s) propre(s) circuit(s) court(s).

Cette analyse peut être réalisée sur la base des résultats originaux de cette recherche. En effet, la création de ces nouveaux micromarchés a eu pour effet d'atomiser des zones mobiles de consommation tout en augmentant considérablement le nombre de circuits courts, grâce à l'émergence des filières transfrontalières directes, et incidemment le nombre de détaillants. Globalement, l'une des explications de la baisse rapide des prix de doses unitaires sur le marché français trouve son origine dans la diffusion de "technozones psychotropiques" ouvertes à la concurrence de ces (nombreux) revendeurs et dans une plus grande capacité de négociation des acteurs de la distribution finale. Cette dernière pratique a été en effet favorisée par la formation de filières "mixtes" (transfrontalière et crime organisé) tendant à élargir les opportunités d'approvisionnement, et donc à favoriser les stratégies commerciales des offreurs. L'arrivée de nouveaux détaillants au sein de nouveaux espaces de consommation et de distribution fut une opportunité (ou une prévision ?) de constitution et/ou de renouvellement des réseaux de la distribution finale.

La formation d'un capital, lié aux premières marges de bénéfices de la revente de drogues de synthèse, a permis de favoriser l'entrée de certains de ces jeunes revendeurs dans une logique de profit criminel, via un approvisionnement régulier "multi-produit" (accélérée par "l'avance sur

recettes") ; puis de permettre aux fournisseurs de mettre à profit la flexibilité de cette nouvelle force de travail, afin d'une part de mettre en place de nouveaux réseaux de vente au détail à partir de lieux mobiles et invisibles, et d'autre part de profiter du peu de professionnalisme de ces jeunes acteurs pour les "sacrifier" (réponse aux effets d'engorgement et de concentration des structures policières et judiciaires).

Il apparaît clairement que la croissance du trafic de drogues de synthèse ne s'établit pas seulement sur les fluctuations de la demande, via le système classique de la commande des acheteurs auprès de leurs fournisseurs, mais aussi sur les plus grandes facilités d'approvisionnement de ce marché illicite, favorisées, comme nous l'avons souligné, par :

- la reconversion d'individus de petite criminalité (ex-braqueurs) dans le trafic de stupéfiants;
- la collusion de ces derniers avec la génération de technophiles, au début des années 90, autour de nouvelles techniques d'échappement à la répression favorisant l'ouverture d'un nouveau marché européen de la drogue (produits de synthèse) ;
- et, finalement, la volonté des intermédiaires ("hauts criminels") de mettre en place une politique générale et européenne de diffusion massive de produits synthétiques, échappant localement aux organisations criminelles transnationales qui demeurent les principaux intermédiaires du commerce en gros des drogues d'origine naturelle.

Cette notion de "européanisation du crime organisé" autour des drogues de synthèse s'inscrit dans une vision historique, traditionnellement représentée par les organisations italiennes. Elle s'appuie non seulement sur le rôle principal des organisations néerlandaises au niveau de la production, et secondairement de Belgique et d'Allemagne, mais aussi sur l'abolition des frontières au sein de l'Union Européenne, en premier lieu au sein de l'Espace Schengen.

Or est-il opportun de signaler que :

- l'intégration des drogues de synthèse par les réseaux français de grande criminalité fut-il accéléré à partir de l'ouverture de cet espace à la libre circulation des hommes et des marchandises ?
- peut-on en déduire que l'effort de sécurisation des frontières entre la France, la Belgique et l'Allemagne, en raison du "narcotourisme" des jeunes français vers les Pays-Bas, a eu pour principal effet de dissuader les membres des multiples réseaux constitués à partir des FTD à s'approvisionner en Europe du Nord et, incidemment, de les orienter vers un approvisionnement plus régulier, basé sur la technique coutumière de "l'avance sur recettes", en provenance des réseaux de grande criminalité ?
- peut-on en déduire par ailleurs affirmer que la forte concentration des acteurs de la répression (et des médias) sur le phénomène inédit de "narcotourisme" dans le nord de la France, qui se traduit aussi par un "**effet d'engorgement des structures policières et judiciaires**" du Pas-de-Calais, a soutenu (indirectement ?) la migration des membres de la criminalité en Espagne, pays à partir duquel l'essentiel des approvisionnements du sud de la France sont aujourd'hui réalisés ?

Ces déductions, certes hâtives, n'en restent pas moins des hypothèses de travail qui pourraient expliquer en partie le degré de manipulation des acteurs éminents de l'économie souterraine (les trafics étant proportionnellement connexes au degré d'organisation des réseaux de grande criminalité) sur les responsables de l'économie légale, à partir de stratégies mûrement planifiées. Si

nombre d'entretiens et de dossiers de justice confirment la mise en réseau des organisations européennes (ou agissant sur le sol européen), tout au moins au niveau des intermédiaires, il est important de signaler que ces réseaux font appel à des individus issus de la "zone intermédiaire" (terme utilisé par l'U.S.D.) ; cette "zone tampon" entre les économies souterraine et légale est constituée d'entrepreneurs, de financiers, d'individus corrompus et d'experts en tout genre (de la production des drogues synthétiques au blanchiment), et semble essentielle à la poursuite des activités criminelles, notamment par la formation exponentielle de capitaux conduisant à d'importantes opérations d'investissement.

Cette description démontre à quel point le traditionnel discours sur la phénoménologie du trafic de drogues peut être tronqué par la simplification de sa réalité, qui repose essentiellement sur des principes d'ordre moral sans pour autant faire lumière sur les intérêts économiques, voire géopolitiques. Une nouvelle recherche est, par conséquent, indispensable à la compréhension du trafic sur le territoire français, voire au sein de l'Espace Schengen, afin de déterminer le fonctionnement et les stratégies des réseaux de grande criminalité et la nature de leurs interactions avec la société civile dans les domaines de l'économie, du social et de la politique.

CHAPITRE 6 : TECHNIQUES D'ÉCHAPPEMENT A LA REPRESSION ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'un des objectifs principaux des trafiquants de drogue reste l'imperméabilité de leurs actions commerciales aux forces de l'ordre. La poursuite de cet objectif repose sur l'application de techniques d'échappement à la répression et/ou de contournement de la loi. Comme nous l'avons montré, certaines soirées techno sont devenues, depuis le début des années 90, des espaces de consommation et de distribution de produits psychotropes provenant d'un commerce illégal, de la vente au détail au stade du demi-gros. L'un des résultats importants révèle que l'objectif de la Police visant à interpellier les trafiquants, essentiellement représentés par les détaillants faisant acte d'un commerce visible, dans un "souci de paix sociale et de sécurité urbaine"¹ n'est plus recevable du fait du déplacement permanent de ces micromarchés et d'une circulation instantanée de l'information, interne et externe au mouvement techno. Cette dernière observation amène une remarque importante : si les soirées techno ont été conçues comme des espaces éphémères de fête, reliés par la mise en réseau de l'information, via l'Internet ou le Minitel, elles n'ont pas pour autant été délibérément définies comme des micromarchés de distribution de produits psychotropes. L'invisibilité et la mobilité des free parties par exemple sont une réponse à une alternative culturelle mettant en exergue le détachement (temporaire) des tribus de la société marchande selon une vision autogestionnaire et de rébellion passive. Il apparaît cependant que la liberté de consommation de produits illicites a favorisé en particulier l'émergence de la filière transfrontalière directe, selon un objectif premier d'usage et de revente de drogues de synthèse.

Nous allons montrer que les techniques de contournement de la loi, notamment mises en place par les organisateurs de free parties, ont servi de base principale à l'infiltration d'opérateurs du trafic régulier, essentiellement représentés par les groupes français de petite et grande criminalité. Puis, nous présenterons les actions de prévention et de répression des autorités, les techniques d'échappement à la répression usitées par les trafiquants de drogue, et, enfin, les freins à l'efficacité de cette répression des structures policières et judiciaires.

A. Le contournement de la loi des organisateurs de soirée techno

En créant les rave parties, les organisateurs se sont engouffrés dans un nouvel espace festif échappant à la réglementation courante des soirées musicales et, fait tout aussi important, aux diverses formes d'impôts commerciaux. La stratégie des organisateurs de soirées clandestines repose : sur l'utilisation d'un réseau de communication véhiculant une information rapide, quelquefois codée ; sur l'absence d'un cadre juridique adapté à cet espace de fête ; puis, en réponse aux actions des autorités publiques, au contournement des nouvelles dispositions. Nous évaluerons par la suite l'impact de la mise en œuvre de directives, essentiellement appliquées par les forces de l'ordre, sur la marginalisation des organisateurs clandestins, et, indirectement, sur le marché des stupéfiants.

¹ Selon les propos d'un Procureur de la République.

1. L'utilisation des réseaux de communication moderne

L'un des traits marquants de ce mouvement culturel est la capacité fonctionnelle de ces acteurs à utiliser les moyens techniques et informatifs développés à partir de l'outil informatique. Il a permis aux créateurs de musique techno de consolider l'autonomie de la création et de la diffusion de leurs œuvres par la mise en place d'unités d'auto-production souples et mobiles - à l'instar des sound system -, de la création de labels indépendants et d'un système informel de distribution au niveau européen (disques, cassettes, vidéo). La mise en réseau de ces entités fut accélérée par l'utilisation de nouveaux outils de communication, essentiellement représentés par la téléphonie fixe (Minitel, messagerie vocale) et mobile (téléphone cellulaire), puis de l'Internet. Autre particularité : ces systèmes de communication diffusent une information en temps réel.

Utilisée par les personnes morales et physiques du mouvement techno, la communication interne se réalise à partir de la transmission d'un langage spécialisé, faisant appel à un lexique particulier dominé par des anglicismes et l'emploi de mots en "verlan" (voir Annexe Lexique). Les supports de cette communication sont les téléphones cellulaires et l'Internet. A l'inverse du téléphone, qui n'a que l'avantage d'être mobile, ce réseau des réseaux permet la transmission en temps réel de divers supports d'information (texte, son, image). Le développement durant les années 90 de nombreux sites techno et affiliés a permis de créer un lien dynamique entre ces divers acteurs et de renforcer leurs attitudes commerciales ou autonomes, autour d'un nouveau concept de "solidarité virtuelle". Ce dernier point est fondamental quant à la survivance (actuelle) du mouvement "underground" : c'est tout autant la mise en réseau des tribus via l'Internet que leur détermination d'asseoir des principes plus philosophiques que politiques, à l'exemple de leur volonté que la "*musique ne s'arrête jamais*"¹, qui permet à ces groupes d'individus de constituer une résistance, essentiellement pacifique, aux actions des forces de l'ordre. Des membres de tribus ont en effet développé des sites permettant un accès libre et gratuit à diverses informations (événements, reportages, courrier, vidéo...) tout en mettant en relation des centaines de technophiles afin d'obtenir des informations confidentielles, pour l'essentiel destinées à connaître date et point de rendez-vous des free parties et technivals en Europe. La possibilité de recevoir un E-mail (ou mel) est assujettie à la condition de remplir un formulaire comprenant des questions très précises sur le fonctionnement des tribus ou le déroulement des free parties. L'emploi de mots de passe permet par la suite d'avoir accès à cette information confidentielle et de faire partie d'une "mailing list"². Nombre de ces sites utilise une liberté de ton, eu égard à l'utilisation des drogues ou aux expériences psychédéliques relatées par les internautes, qui leur procure une position ambiguë face à la loi, plus particulièrement au possible chef d'inculpation de "facilitation à l'usage de stupéfiants".

Plus généralement, des liens avec d'autres sites autorisent les internautes à multiplier leurs sources d'information concernant le mouvement techno mondial et, plus particulièrement, les produits psychotropes. La plupart des messages sont liés à l'information et à la prévention de l'usage des drogues, avec un accent particulier sur les substances de synthèse. La connexion à des sites particuliers, dans une certaine mesure "confidentiels", permet d'avoir accès à des informations précises concernant la production de drogues de synthèse, notamment d'ecstasy, ou l'usage de produits détournés³ à effet psychotrope.

¹ L'un des principaux objectifs du "technomadisme".

² Liste d'adresses électroniques. A titre d'exemple, la "mailing list" de l'un des plus importants sites "underground" en France compte plus de 700 adresses (début 1999).

³ L'herbe d'ecstasy (ou "herbal ecstasy"), par exemple, est vendue en toute légalité et par correspondance aux Etats-Unis, via l'Internet. L'importation en France est interdite.

Il apparaît que l'Internet est aussi utilisé pour véhiculer une information, rapide, codée ou confidentielle servant à contourner la loi, ou tout au moins permettant aux internautes de profiter des vides juridiques de ce réseau afin de promouvoir des conduites jugées déviantes voire criminelles par la société civile.

2. Le jeu du saute-frontière administratif

Cette conduite s'apparente plus précisément aux organisateurs des soirées clandestines, qui tentent d'investir temporairement des lieux de plein air (forêt, champ, carrière désaffecté, gravière) ou couverts (entrepôt, grotte) situés dans des zones rurales. Le choix de ces sites observent en effet deux principales conditions : être sous l'autorité administrative de la gendarmerie et être dans la capacité de déplacer rapidement le matériel nécessaire à la diffusion de la musique (sound system), d'une zone de compétence géographique administrative des gendarmes à une autre. La première relève de l'expérience acquise par ces organisateurs depuis le début des années 90. Les entretiens, notamment avec des "technomades", convergent vers un même constat : sur le terrain, les gendarmes usent d'un pouvoir de concertation et de dialogue¹ rarement utilisé par les policiers. L'entame et la poursuite de ces discussions permettent généralement d'éviter une vive confrontation entre les deux partis et de mettre en place une zone temporaire de surveillance permettant aux gendarmes de répondre à tout manquement flagrant des organisateurs ou des ravers au niveau de l'ordre, de la sécurité et de la santé publiques². La rapide circulation de l'information concernant le "degré de souplesse" des brigades de gendarmerie a permis aux organisateurs de créer une "cartographie nationale des technozones" (cantons, départements), et de pouvoir mettre à profit les points de rupture administratifs. En effet, de nombreuses soirées sont réalisées en bordure de départements, qui délimitent géographiquement les compétences des brigades locales, afin de répondre rapidement à l'intervention de ces dernières. En moins de deux heures, le sound system peut être déplacé dans un autre département, obligeant les gendarmes à stopper leurs poursuites nocturnes et à suivre une démarche spécifique. La longueur de cette procédure autorise ainsi la poursuite de la soirée sans l'intervention d'une nouvelle brigade.

B. Les actions des autorités face au développement des soirées clandestines

En réponse plus particulièrement au rapport de la MILAD en 1995, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de prévention des risques liés à la sécurité des ravers, notamment au niveau de l'usage des produits psychotropes, en soutenant des actions spécifiques d'associations spécialisées (Techno Plus, Médecins du Monde). Cette prévention s'associe à une politique répressive, qui fut la première démarche adoptée par les autorités au début des années 90 à l'encontre des soirées

¹ Notons par ailleurs que l'attitude peu belliqueuse des organisateurs et des participants envers les forces de l'ordre joue un rôle important dans la poursuite d'un dialogue ouvert .

² En 1995, l'auteur du rapport de la MILAD écrivait : "Rassemblant dans des conditions de sécurité et de salubrité souvent précaires ou inexistantes plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de participants sous l'effet de la drogue et de l'alcool, les soirées-rave présentent tous les caractères de situations à risques". L'attention des pouvoirs publics était dirigée vers les "situations extrêmement préoccupantes que ces soirées généraient au plan de l'ordre, de la sécurité et de la santé publiques".

clandestines. L'action répressive des forces de l'ordre, et plus particulièrement de la gendarmerie, se réalise avant, pendant ou après ces soirées (lors des *afters*).

1. Les opérations de renseignement et de surveillance

Le premier objectif est de localiser le lieu de ce rassemblement. Les gendarmes ont recours à deux types de renseignement permettant d'identifier les principaux acteurs (organisateur, DJ) et/ou d'avoir accès à l'information.

a) Le renseignement centralisé

Huit soirées sur dix sont découvertes par un service spécialisé du "Service Technique de Recherche Judiciaire et de Documentation" (S.T.R.J.D.), de la Gendarmerie. Ce service est chargé de détecter toutes les soirées organisées sur le territoire français à l'aide des outils de télécommunication tels que le Minitel et surtout l'Internet. Lorsqu'une soirée est localisée, un message standard est envoyé à tous les groupements du département concerné, via le Colonel. Il donne l'ordre aux unités mobiles de se mobiliser pour mener les divers modes d'action contre l'organisation de la soirée identifiée. Le message envoyé par le Colonel est généralement le même que celui envoyé par le Service. Il précise qui organise quoi ?, comment ?, où ?, etc. Si le message est incomplet, les gendarmes opérationnels doivent trouver d'autres sources d'information, telles, par exemple, que les émissions de radio spécialisées dans la transmission des telles informations (point de rendez-vous, messagerie vocale, etc.). A l'issue de l'opération, les gendarmes sont tenus d'envoyer un ultime message contenant les nouvelles informations au Colonel, qui le transmet au Service.

b) Le renseignement local

Il est effectué à partir des supports habituels d'informations des organisateurs (flyers, Infoline, Internet) et par les indicateurs des structures policières, notamment des "stupéfiants". La collusion entre des membres du mouvement techno (organisateur, DJ) et des groupes de trafiquants permet aux indicateurs d'obtenir divers renseignements concernant le lieu de la soirée. La surveillance de ces individus peut se juxtaposer à d'autres moyens de surveillance, de la société d'imprimerie qui réalisent les supports visuels (flyer, affiche, autocollant...) aux points de location de véhicules et de groupes électrogènes - appareils indispensables à l'alimentation de la sonorisation. Pratiquement, des signatures de "protocole d'entente" sont effectuées entre les douanes et les loueurs (affréteur, sociétés de location) permettant aux douaniers d'être informés sur les mouvements des engins loués.

Cette procédure d'identification des soirées clandestines se heurte cependant à deux limites d'intervention des brigades opérationnelles : le manque d'effectifs ou le fait que des personnes soient affectées à des délits majeurs, comme les bagarres au sein de fêtes votives ou des attaques à main armée... ; et une mobilisation rendue difficile par la longueur de l'opération (travail de jour et de nuit, gardes à vue, enquête judiciaire) qui peut s'étendre sur plusieurs jours.

2. Les stratégies de lutte : de l'intimidation à l'action directe

L'une des premières stratégies repose sur la mise en place d'une **politique d'intimidation** qui se concrétise par la présence importante d'agents de la répression en uniforme (C.R.S., gardes

mobiles...), en civil, et de maîtres chiens des divers services des stupéfiants. Dans le sud de la France, cette manœuvre n'a eu pour effet que de déplacer l'implantation des soirées des zones péri-urbaines vers des régions rurales, et, indirectement, participé à la récupération de la musique techno par les établissements de nuit. Comme nous le montrerons dans le paragraphe suivant, cette politique a contribué à alimenter le phénomène récurrent de confrontation entre les divers services policiers, notamment chargés des I.L.S¹.

Une autre forme d'action repose sur l'application d'une **politique dite de "harcèlement"** auprès de l'organisateur identifié. Elle se traduit par sa convocation devant les forces de l'ordre et la signature d'un procès verbal concernant sa responsabilité pénale en cas d'identification de trafic de drogues lors de la soirée. En accord avec le Parquet, contrôle et fouilles des ravers (corporels, voitures) peuvent être effectués par les services des Douanes.

L'action la plus concrète est l'**intervention directe** des agents de la force de l'ordre aux abords et/ou au sein même de la soirée. Elle se met en place dans le but de maintenir et rétablir l'ordre public (dispersion d'une réunion publique interdite) ou dans le cadre de recherches et constatations d'infractions pénales, plus particulièrement dans le domaine du trafic des stupéfiants et de la toxicomanie. Cette dernière possibilité nécessite la mise en œuvre d'effectifs importants et le concours d'agents d'autres administrations concernées (Renseignements Généraux, Gendarmerie Nationale, Douanes, Services des Impôts...).

Le document de la MILAD rappelle les difficultés de cette action directe concernant : l'établissement de l'identité des véritables organisateurs ; l'utilisation de fausses identités, le recours à des prête-noms ou à des manoeuvres frauduleuses ; la nature physique et juridique des lieux où se déroulent la soirée ; les procédures d'arrestation ; enfin, des troubles engendrés par l'intervention elle-même, notamment sur les ravers ayant fait usage de produits psychotropes.

Les infractions pouvant être dressées sont détaillées au sein de l'encadré suivant :

Autres infractions

Outre les infractions à la législation sur les stupéfiants, un certain nombre d'infractions sont susceptibles d'être relevées à l'encontre des organisateurs et des participants :

1. "L'abandon d'ordures, déchets matériels ou autres objets" contravention prévue à l'article R.635-8, alinéa 1 du code Pénal.
2. "L'allumage de feu à l'intérieur d'un bois" contravention prévue par l'article R.322-1 alinéa 1 du Code forestier.
3. "Organisation d'une manifestation non déclarée" délit prévu par l'article 431.9 alinéa 2 du Code Pénal.

¹ Plus connu sous le terme de "guerre des services". Par exemple, les politiques d'intimidation et de harcèlement furent systématiquement employés par la Brigade des Stupéfiants d'une grande ville française. L'action de ces policiers a incité les organisateurs à ne plus réaliser de soirées intra-muros : de fait, les policiers n'avaient plus à intervenir pour des ILS au sein de leur zone urbaine de compétence. Les soirées furent réalisées au sein de villes moyennes des départements voisins, puis en milieu rural : cette atomisation régionale a eu non seulement pour effet de multiplier le nombre de soirées, mais de déplacer le problème au sein de circonscriptions de la Gendarmerie.

4. "Mise à la disposition d'un programme sans autorisation" infraction prévue par la Loi 335-4 du Code de Propriété Industrielle.

5. "Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion d'une foire, d'une fête publique... sans autorisation de l'autorité municipale" contravention prévue par l'article R-2 du Code des Débits de Boisson (les Douanes ont également un pouvoir de constatation en la matière).

6. Les services des Impôts sont compétents en matière de contrôle de tenue de billetterie et peuvent faire application des articles 1559, 1565, 1565 bis relatifs aux taxes sur l'organisation des spectacles du code des impôts ainsi que des articles 1791 et 1791 bis du même Code, relatifs à la tenue des billetteries.

7. "Contrefaçon d'oeuvres musicales", infraction prévue par l'article L.635-2 du Code de la Propriété Industrielle. (ancien article 425 du Code Pénal).

Source : MILAD (1995)

Après la mise en œuvre de ces politiques durant les années 1995 et 1996, il apparaît que l'ensemble des forces de l'ordre aient marqué le pas face au manque de moyens et de résultats.

Concernant le premier point, et au travers de l'objectif principal de veiller "à la préservation de la vie des personnes et de leur intégrité", les gendarmes sont relativement désemparés face au jeu du "chat et de la souris" imposé par les organisateurs pour éviter la présence des forces de l'ordre¹. Quand ils arrivent à trouver le lieu, ils ne peuvent effectuer que des contrôles d'identité et interdire l'accès aux ravers (sur le même motif de "préservation..."). Or ces opérations sont pour le moins éphémères puisque les organisateurs dépêchent des "passeurs" en aval des contrôles pour contourner le barrage répressif.

Par ailleurs, les gendarmes se heurtent à deux obstacles majeurs. Le premier concerne la difficulté de mettre en place une action conjointe avec d'autres services dans l'urgence, plus particulièrement avec les douaniers habilités à fouiller personnes et véhicules. Le second relève d'une charge de travail supplémentaire liée aux plaintes des ravers. Depuis 1995, des groupes de jeunes des quartiers de périphérie urbaine, la dite "racaille", investissent régulièrement les soirées clandestines, afin de vendre des produits d'imitations ("arnaques") et d'user de pratiques délictueuses envers les participants ou leur véhicules (vol, bris de glace, coups et blessures...).

L'impossibilité pour les forces de l'ordre de réaliser des flagrants délits, notamment relatifs à la législation sur les stupéfiants au sein même des soirées, est l'explication principale du manque de résultats. Ils se heurtent à la méfiance des organisateurs envers toute infiltration possible d'agents en civil, puis au fait que les détaillants ne possèdent pas leur stock de produits sur eux. Ils ont en effet pour habitude d'utiliser des caches, notamment naturelles (derrière un buisson, sous terre, sur une branche d'arbre...), afin d'y déposer le stock de produits, relatif à la vente au détail au sein de la soirée, ainsi que les recettes en numéraire. Ils évitent à la fois d'être pris en flagrant délit par les agents de police et d'être dépouillés de leur bénéfice par les jeunes délinquants. Cette pratique est un

¹ Ainsi, certains gendarmes se déplaçant à l'intérieur de voitures banalisées, ont été suivis par des voitures de ravers qui, perdus, pensaient retrouver la piste de la soirée en les suivant.

frein à la saisie de quantités importantes. Plus encore, l'accumulation éventuelle de saisies de quelques doses, ou de dizaines d'unités dans une même soirée, ne peut autoriser la mise en place d'opérations "coup de poing".

Ces diverses causes ont modifié les méthodes opérationnelles : dans la région de Montpellier, par exemple, une **technique dite de "désorganisation"** fut privilégiée à l'intervention directe. Le but des gendarmes était de désorganiser les différentes étapes qui permettent aux ravers de se rendre dans les soirées, en premier lieu par une présence passive au point de rendez-vous. Sur réquisition du Procureur de la République (art. 78.2 du code de procédure pénale), principalement sur le motif de "trouble à l'ordre public", les agents de la répression mettent en place des barrages afin de contrôler les identités. Dès le premier point de rendez-vous¹, ils contrôlent l'identité du premier passeur (ou relayeur) et tentent de suivre (au sein de voitures banalisées) les voitures déjà renseignées pour aller au point suivant. Ainsi de suite jusqu'au site de la soirée. Mais il arrive que cette technique soit déjouée par le premier passeur : à l'aide d'un téléphone cellulaire, il met en place un plan "bison futé Techno"² consistant à déplacer les points de rendez-vous, voire à déplacer le lieu de la soirée. La mise en place de ces "filtres" relève d'une dissuasion psychologique d'un travail de renseignement sur le terrain. Ce dernier consiste, notamment, à relever les numéros d'immatriculation des voitures des ravers et des organisateurs, puis, grâce au fichier central des cartes grises, à dresser des listes de ces personnes. Ces listes sont ainsi recoupées pour mieux identifier les organisateurs et éventuellement les groupes de dealers³.

Quand les organisateurs sont identifiés, les gendarmes peuvent leur faire signer une procédure qui n'est autre qu'un procès verbal de mise en garde contre la "cession de stupéfiants". En ce qui concerne les soirées officielles, les actions des services de police s'apparentent à une politique d'encadrement des structures organisationnelles, dans une stratégie globale de prévention et de distanciation des organisateurs vis-à-vis des activités de trafic de drogues. Les services sont associés à l'organisation de la soirée et sont présents aux abords ou au sein même de l'événement.

Cette présence dissuasive n'empêche pas pour autant les détaillants de vendre leurs produits, en sollicitant verbalement les participants. Pour le plus grand événement techno français, réalisé durant l'été 1998 en Languedoc-Roussillon, le bilan douanier fait apparaître au total 19 affaires pour trafic de stupéfiants portant sur la saisie de 152 grammes de résine de cannabis, 65 grammes d'herbe de cannabis, 7 grammes de cocaïne, 60 cachets d'ecstasy, une gélule de MDMA, 11 buvards de LSD. Par ailleurs, la vente de faux buvards de LSD et de Nivaquine a été constaté par le service.

C. Techniques d'échappement à la répression des trafiquants

La transformation de soirées techno en zones de distribution de drogues de synthèse a permis aux trafiquants de développer de nouvelles techniques d'échappement à la répression. Dans un souci de simplification, on pourrait prendre comme principale hypothèse que ces "technozones psychotropiques" possèdent l'essentiel des avantages pour être, à elles seules, l'expression d'un ensemble d'outils permettant aux trafiquants d'échapper à l'action de la répression compte tenu de la

¹ Le lieu le plus couramment utilisé est un parking de grande surface, une aire de repos ou une sortie d'autoroute, entre 23h et 3h du matin.

² Terme utilisé par un gendarme lors d'un entretien, mars 1998.

³ Cette technique de renseignement est connue des dealers : ces derniers évitent de prendre leur propre véhicule et se rendent dans les soirées avec leurs amis ou louent des véhicules.

législation sur les stupéfiants. Il est vrai que la mobilité et l'invisibilité plus particulièrement des soirées clandestines renforcent ce point de vue : en effet, les conditions ne sont-elles pas réunies pour transformer ces lieux de consommation en de nouveaux points vitaux du trafic régulier ?

Pour autant, même si de telles configurations ont pu être observées localement, l'hypothèse selon laquelle ces soirées seraient des points importants du trafic se heurtent à deux observations. La première concerne la plus grande probabilité des acteurs du trafic à être interpellés du fait de la mobilisation importante des forces de l'ordre, après identification de ces soirées. La seconde tient à l'activité de surveillance et de renseignement, notamment de la gendarmerie : malgré la vigilance des organisateurs, ces soirées demeurent ouvertes à tout individu pouvant réaliser des filatures, surveiller les mouvements des véhicules et tenter de mettre en place des livraisons surveillées.

Nous procédons dans ce qui suit à l'énumération des techniques coutumières liées à ces activités criminelles, en mettant en exergue l'emploi de nouvelles méthodes. Nous examinerons plus attentivement les techniques liées à la nouvelle activité de production et de distribution des drogues de synthèse.

1. Techniques de diversion

Le leurre. La similarité de quelques produits avec des drogues permet la mise en place d'une stratégie de diversion temporaire des agents de la répression. La technique est relativement simple. Un passeur se fait intentionnellement interpellé par les services de police en possession d'un leurre, en un temps et un point donnés - cas, par exemple, de milliers de cachets de médicaments pouvant être assimilés à de l'ecstasy. Cette arrestation se déroule lors de périodes de repos d'un plus grand nombre de fonctionnaires de diverses administrations (police, justice, douane) ou lors des changements de garde, afin de monopoliser l'attention et le temps de travail d'un maximum d'agents opérationnels. Pendant que le Laboratoire scientifique réalise une analyse d'un échantillon des produits et que la personne interpellée est maintenue en garde à vue, les trafiquants envoient plusieurs passeurs au travers de ce même espace (route, frontière, ville portuaire...) : la diversion des agents de la répression contribue à minimiser la probabilité d'interpellation des passeurs¹.

Le dépistage. Cette technique consiste à localiser les forces de l'ordre grâce à l'utilisation d'instruments de dépistage, lors de convoyage important de drogues effectué à vive allure. Elle est généralement utilisée pour réaliser des convoys nocturnes transfrontaliers à partir d'un groupe de voitures porteuses et éclaireuses sur les (auto)routes. Les passeurs utilisent des scanners, permettant de capter les ondes radio des policiers et de localiser leur emplacement sur le bord de la route, et des outils de communication (CB, téléphone cellulaire). Dans un premier temps, les passeurs utilisaient deux voitures : le chauffeur du véhicule éclaireur A avait pour rôle de détecter l'emplacement des policiers, puis de prévenir le passeur du véhicule B, voiture porteuse du stock de produits. La transmission de l'information se réalisait à l'aide de la CB : le passeur B pouvait alors contourner l'obstacle répressif et poursuivre son objectif. L'autre option consiste à divertir les agents en les focalisant sur un nouvel événement (accident volontaire de A ; provocation d'un embouteillage ou d'une panne du véhicule). L'hypothèse de course poursuite entre les policiers se réalise par l'arrivée

¹ Exemple concret : en 1997, un homme a été appréhendé à Bordeaux avec 25 000 cachets. Pendant deux jours, douaniers, policiers et parquet se sont mobilisés sur l'affaire. Or les résultats de l'analyse (pas de traces de MDMA, seulement de la caféine) ont contraint les policiers à remettre en liberté le supposé trafiquant. Pendant ce temps, souligne un responsable d'un Laboratoire Inter-régional de la Police Scientifique, "des camions chargés de drogue ont traversé la région. C'est une stratégie vieille comme le monde".

d'une nouvelle voiture C, qui vient provoquer cette diversion. Cette dernière option est principalement réalisée par des groupes très structurés de grande criminalité, usant de cette technique à d'autres fins criminelles.

Face à ce premier scénario de convoiage surveillé, les forces de l'ordre ont utilisé plusieurs techniques : une communication par le biais d'ondes radio cryptées et/ou à l'aide de téléphones cellulaires ou, dans le cas de grandes opérations, en observant volontairement un "silence radio". Puis aux contrôles immobiles (hermes en travers de la route) se sont ajoutés des contrôles "dynamiques" - en mouvement. C'est le cas par exemple des voitures banalisées qui roulent sur les autoroutes afin de piéger les convois des passeurs/trafiquants. Au delà du fait que ces derniers soient involontairement aidés par les CB des routiers ou par les appels de phare des automobilistes, ils usent dorénavant d'un minimum de trois voitures de convoiage : la première est toujours éclairceuse ; la deuxième transporte un leurre ; enfin, la troisième est porteuse du produit. Une quatrième voiture peut aussi jouer le rôle de diversion en cas de problème majeur, en neutralisant temporairement l'attention des policiers. Les passeurs utilisent fréquemment des voitures de location¹ ou des véhicules relativement anciens. En cas de perte ou de saisie, cette dernière éventualité permet de diminuer les coûts relatifs aux transports.

2. Technique de confrontation directe

Cette technique est plus largement employée par les contrebandiers de produits psychotropes légaux (tabac, alcool, médicaments) qui forcent délibérément les barrages à l'aide de voiture-bélier. Ces pilotes savent en effet que les forces de l'ordre ne répondent pas à ce type d'exaction en usant de leurs armes : cela n'est possible que dans le cas de légitime défense. Le seul moyen de contrer les trafiquants reste l'emploi d'un hélicoptère, opération qui supporte un coût très important. L'augmentation considérable de ces passages en force aux frontières avec l'Espagne et l'Andorre n'est pas sans rapport avec le transport de drogues, notamment de synthèse, vu le multi-activisme de ces groupes de contrebandiers essentiellement issus des "mafias" d'Europe de l'Est (Bulgarie, Pologne, Russie).

3. Techniques de surveillance

Les trafiquants usent de diverses techniques de surveillance et d'espionnage des forces de l'ordre afin d'optimiser leurs affaires criminelles. En des points stratégiques, mouvements et déplacements des agents sont méticuleusement observés par des guetteurs utilisant des méthodes d'un même niveau de professionnalisation que les policiers (jumelles à infra-rouge, appareils photographiques, caméras vidéo...). A cette surveillance externe, essentiellement destinés à informer les passeurs à des fins opérationnelles, s'ajoute une surveillance interne des structures policières, voire judiciaires. Elles sont effectuées par des éléments corrompus par d'importants intermédiaires de trafiquants qui, en échange d'informations confidentielles de dossiers, notamment en cours d'instruction, perçoivent de l'argent en numéraire et/ou obtiennent des trafiquants des informations leur permettant de parvenir à des résultats significatifs (saisie importante de produits ou de sommes d'argent ; démantèlement d'un réseau régional). Le caractère exceptionnel de ces collusions dans le sud de la France relève tout

¹ En poste à Strasbourg auparavant, un douanier a pu observer le va-et-vient des voitures de location qui étaient utilisées pour des sauts transfrontaliers réguliers entre la France et les Pays-Bas. Afin de lutter contre cette technique, les douaniers travaillaient avec les loueurs afin de suivre les "passeurs" potentiels.

autant de la difficulté de prouver ces relations que de la violence des menaces qui pèsent sur l'entourage des individus corrompus. Le lien familial ou clanique renforce plus particulièrement ce type de relation. Elle permet, au minimum, d'informer le trafiquant de sa prochaine interpellation en temps et lieu donnés.

4. L'atomisation des approvisionnements et des unités de production

Cette technique permet aux trafiquants de multiplier le nombre de livreurs possédant des petites quantités de drogues, notamment lors de sauts transfrontaliers furtifs. Deux types de passeurs peuvent être décrits pour avoir été employés à court ou moyen terme par des trafiquants.

Situé en aval du fournisseur, le premier est un individu qui s'adonne régulièrement à une activité de revente de drogues. Etant dans l'impossibilité de rembourser sa dette, correspondant à l'avance en produits, il est victime d'une "mise à l'amende" infligé par son fournisseur. Utilisant au mieux sa connaissance du trafic, il est contraint de rembourser sa dette en effectuant des convois. La violente pression exercée sur sa personne ou sur son entourage est un gage de sécurité pour le fournisseur, en cas d'interpellation du passeur.

A l'inverse, le second passeur n'a aucune connaissance des acteurs du trafic, le transport de produits s'effectuant régulièrement à son insu (marchandise méticuleusement cachée au sein du véhicule). Les réseaux ethniques transnationaux ont pour habitude d'utiliser des individus en situation irrégulière au sein d'un pays européen, se trouvant dans une situation extrêmement précaire (logique de survie) les poussant à accepter des opérations dangereuses avec les règles en vigueur dans l'économie parallèle. L'ignorance et la dépendance économique concourent au choix de ces passeurs en échange d'une commission significative.

L'une des plus conséquentes techniques d'échappement à la répression repose sur l'atomisation des unités de production des drogues de synthèse, pouvant être accentuée par la pratique de nomadisme de ces acteurs. La plus certaine consiste à accroître le nombre de laboratoires de taille relativement modeste en plusieurs points du territoire ou de part et d'autre d'une frontière (cas des Pays-Bas et de la Belgique). La plus hypothétique repose sur l'existence de laboratoires mobiles pouvant temporairement s'implanter au plus près des zones de haute densité organisationnelle de soirées techno.

D. Les freins à l'efficacité de la répression

Les entretiens avec des responsables de structures policières et judiciaires, la lecture de nombreux dossiers d'instruction (et de nombreux réquisitoires) et la présence des chercheurs à quelques jugements sont autant de matériaux appuyant l'argumentation d'une première analyse. Au travers de cette exploration des freins à l'efficacité de la répression, l'objectif n'est pas de proposer de nouvelles orientations dans les choix de politiques publiques : plus modestement, il doit servir d'outils de réflexion aux diverses questions soulevées par cette recherche. De fait, les freins sont simplement énumérés : il conviendrait en effet de répondre à une nouvelle problématique de recherche pour affiner le propos tant les contrastes semblent importants au sein de ces structures liées à la lutte contre la drogue.

1. Défaut de coordination entre les services opérationnels

La présentation des trois études de cas est une illustration de la très faible coordination entre les services opérationnels. Si les moyens semblent effectivement ne pas être à la hauteur de l'ampleur des investigations, comme nous le soulignerons plus loin, ils ne peuvent masquer les principales carences suivantes. Elles tiennent à l'absence d'études de criminologie et d'analyse croisée des enquêtes et des dossiers d'instruction, tant au niveau régional que national, sur le segment de la distribution finale (de la vente en gros au détail). Il apparaît plus précisément que les informations sont essentiellement conservées par les différents services à des fins d'obligation de résultats vis-à-vis de la hiérarchie. Cette constatation n'est pas étrangère à la confrontation pérenne que se livrent ces services, via le renouvellement indispensable des indicateurs et l'objectif minimum de déplacer les zones de trafic sur les circonscriptions des autres services. Il est indéniable que cette confrontation, qui peut prendre un caractère concurrentiel, limite les investigations à des espaces géographiques donnés, alors même que les réseaux de grande criminalité observent des déplacements transfrontaliers voire transcontinentaux.

Si la coordination avec les services étrangers tend à devenir plus importante au niveau national (OCRTIS), elle reste très peu utilisée par les services régionaux du fait, selon ces derniers, de la longueur des procédures d'extradition ou du peu de résultats affichés lors d'affaires antérieures. C'est le cas lors de démantèlements de filières transfrontalières directes liées au commerce de drogues de synthèse, plus particulièrement à partir de l'Espagne.

Enfin, ce manque de coordination se heurte à des limites géographiques et administratives des services opérationnels qui ne peuvent mesurer avec exactitude la densité du réseau. Par exemple, les gendarmes des brigades de recherche départementale ne s'occupent que des affaires liées à la petite et moyenne délinquance. Confrontés à des groupes organisés, ils restent limités par le manque de moyens financiers et humains : le professionnalisme de ces acteurs du trafic se joue alors du temps de transmission du dossier vers les services spécialisés.

2. Longueur et inertie des instructions

La rigidité réglementaire de l'instruction contraint les juges d'instruction et les avocats généraux à restreindre leurs capacités opérationnelles du fait de la lourdeur administrative et de la longueur des procédures en cours. Pis, il apparaît que certains tribunaux ont un déficit chronique important tant dans le manque de personnel spécialisé (juges d'instruction, avocat général) que dans le caractère peu prioritaire accordé aux I.L.S. Par conséquent, le manque de vision dynamique des dossiers est une véritable aubaine pour les trafiquants régulièrement interpellés au sein de juridictions différentes. Par ailleurs, ces agents opérationnels souffrent d'un manque crucial d'informations externes, leur permettant d'avoir une vision d'ensemble du trafic de drogues en France et à l'étranger. Les juges d'instruction sont par ailleurs submergés par des ILS concernant l'héroïne, alors que ce produit est de moins en moins consommé depuis l'apparition des politiques de substitution en France et au niveau européen. Ce résultat marque, à nouveau, le rôle déterminant des indicateurs dans le système informatif des services policiers, qui sont principalement héroïnomanes. Enfin, les possibilités de faire appel à des spécialistes du blanchiment au sein d'affaires significatives sont rarement exploitées.

Soulignons par ailleurs que les juges d'instruction ont quelquefois des difficultés à poursuivre l'enquête du fait de l'engorgement des structures judiciaires de dossiers I.L.S. L'obligation d'expédier

des affaires jugées peu significatives est soumise non pas à la certitude des éléments de l'enquête mais aussi à la forte concentration de délits concernant l'usage ou la vente au détail de stupéfiants.

L'un des avocats généraux rencontrés note par ailleurs une nouvelle contrainte de l'accusation, lors des jugements : la remise en cause des méthodes policières par les avocats. Ils mettent en relief deux points principaux. En premier lieu, les déclarations recueillies ne correspondent en rien aux propos tenus en garde à vue par leurs clients. Les procès verbaux sont ainsi contestés du début à la fin du procès, tant par les avocats que par les prévenus. En second lieu, la preuve matérielle n'apparaît plus suffisante pour accuser un individu des chefs habituels d'inculpation. Par conséquent, l'honnêteté des enquêteurs est remise en question¹.

Cette argumentation des avocats de la défense s'agrémentent par ailleurs de résultats importants, qui sont apparus à l'étude des dossiers d'instruction. Comme la minimisation du rôle du prévenu dans le trafic dans le but de réduire le temps d'incarcération et l'amende. La poursuite de cet objectif commun à tous les interpellés se décline ainsi : la dénégation de toute inculpation d'infractions à la législation des stupéfiants, et ce malgré les preuves accablantes ; le refus de reconnaître toute participation active dans la cession de stupéfiants en mettant en avant leur seule pratique d'usage temporaire ou régulier (de moins en moins incriminé) ; enfin, une pratique de revente au détail à partir d'approvisionnements en des lieux communs (établissements de nuit, rue, bars). Ces argumentations sont rendues possibles par le jeu de certains avocats qui informent tous les prévenus de leur rôle minimisé, à partir d'un scénario élaboré sur les témoignages des gardes à vue et des confrontations. Elles s'appuient aussi sur l'application d'une stratégie de déformation de la réalité, basée sur les prix et quantités. Au sein de plusieurs dossiers, il apparaît plus que probable que les interpellés avaient pour consigne (émise par des individus situés en amont de la filière) de reconnaître le dixième des quantités négociées (ce chiffre facilitant évidemment le calcul). Leurs connaissances des prix pratiqués sur le marché, du fait de leurs transactions en demi-gros ou en gros, contribuent à faciliter leur argumentation.

3. L'insuffisance des moyens face à la restructuration des réseaux

Au-delà du manque de spécialisation du personnel, qui concerne plus particulièrement les structures judiciaires, il apparaît que le déficit en personnel des services policiers est un frein important à la surveillance optimale des groupes organisés. Au sein des différentes brigades (Gendarmerie, Police Nationale), le nombre restreint d'agents permet aux trafiquants de les reconnaître rapidement et de faciliter ainsi leurs stratégies "inversées" de surveillance ou d'espionnage. A titre d'exemple, un passeur fut interpellé en possession de plusieurs lots d'héroïne et de photographies de tous les membres de la brigade des stupéfiants opérant au sein d'une ville du sud de la France. Le fournisseur résidait aux Pays-Bas.

Le manque chronique de moyens financiers de la force publique empêche un ajustement à l'évolution de la technologie, en particulier de la téléphonie. Le téléphone cellulaire est un cas exemplaire des coûts supplémentaires liés à la poursuite d'une enquête. Pour juges et policiers, la

¹ L'avocat général poursuit : *"Les confrontations sont en effet demandées systématiquement par les avocats. Ces derniers dénoncent par ailleurs les affaires qui ont débuté par un renseignement anonyme. Se pose dès lors la question si le tribunal ne devra pas présenter cet "anonyme" lors du procès. Les ILS occasionnent des peines lourdes : il faut donc que les enquêtes puissent démarrer sur un matériau solide. La dénonciation d'un fournisseur par son toxicomane n'est plus une preuve crédible"*.

mise sur écoute d'un téléphone portable utilisé par un trafiquant offre un avantage important par rapport au téléphone fixe : il permet de pouvoir suivre son déplacement, au niveau géographique, grâce à la localisation des relais terrestres utilisés. Au delà de premiers inconvénients (abonnement de l'appareil au nom d'une tierce personne ; long délai de l'envoi des données sur disquette), la mise sur écoute supporte un coût opérationnel important (environ 50000 F par mois et par relais). L'arrêt de la poursuite de l'écoute est quelquefois liée à l'impossibilité de supporter le coût d'un trafiquant réalisant des déplacements longs, notamment transfrontaliers, et répétitifs.

Face à l'augmentation des sauts transfrontaliers effectués par les passeurs, notamment de drogues de synthèse, les douaniers se trouvent confrontés au manque de personnel qualifié; le combler favoriserait, *a fortiori*, une surveillance accrue des frontières nationales. Les passeurs ont en effet pour habitude de traverser les frontières en des points de flux importants, afin de réduire la probabilité d'être interpellé. Entre l'Espagne et la France, par exemple, les autoroutes et les frontières du Perthus (près de Perpignan) et de Hendaye (près de Biarritz) voient défiler entre 2 000 et 3 000 camions/jour, et 5 000 voitures/jour. Pendant les vacances, ce sont 10 000 à 15 000 voitures qui franchissent cette frontière. L'observation et les fouilles éventuelles sont limitées pour deux raisons : le temps d'efficacité de la recherche de produits stupéfiants du chien "renifleur" (maximum une heure) ; et le fait que ces derniers ne peuvent détecter les drogues de synthèse. Ces conditions, connues des trafiquants, favorisent ainsi les stratégies décrites précédemment comme les techniques de diversion.

Finalement, l'accumulation des difficultés d'adaptation aux techniques d'échappement à la répression des trafiquants et les freins provenant de l'organisation des structures policières et judiciaires sont autant de leviers permettant une **restructuration immédiate des réseaux**.

CONCLUSION

L'introduction de l'ecstasy en France à travers le mouvement de musique Techno, qui s'est essentiellement déroulée au cours des années 90, est un remarquable exemple du développement d'un marché de drogues illicites et de sa rapide complexification. L'étude fait apparaître deux traits saillants: une interpénétration progressive avec les marchés des drogues d'origine naturelle (cannabis, cocaïne et héroïne, principalement) et la position croissante des organisations ou des "milieux" criminels, aux niveaux local ou international, dans l'organisation de l'offre et de l'approvisionnement du produit.

Le mouvement musical Techno a été le support principal de l'essor du marché de l'ecstasy et de la diffusion du produit, au travers des soirées techno clandestines ou celles organisées dans des établissements spécialisés (bars, discothèques), et de lieux de loisirs liés à la fête, au sport ou au sexe. La consommation de cette substance y est associée à d'autres produits à effet psychotrope plus traditionnels, comme le cannabis, l'alcool et le tabac mais aussi le LSD, la cocaïne, la kétamine et divers médicaments.

L'interpénétration du marché de l'ecstasy avec les autres marchés de drogues s'est immédiatement réalisée au sein même de ces espaces festifs. Elle s'est opérée de manière progressive mais rapide, à partir de l'essor de réseaux transfrontaliers courts, puis des opportunités offertes par les organisations de petite et grande criminalité nationales et transnationales.

Les filières transfrontalières directes

Les filières transfrontalières directes (FTD) repose sur l'existence de sources d'approvisionnement extra-territoriales facilement accessibles, connues des acheteurs et des services de Police, et sur une politique d'achat groupé. En amont, ces filières sont contrôlées par les producteurs d'ecstasy représentés par des groupes traditionnels de contrebande néerlandais, puis par des organisations criminelles de trafic de drogues reconverties dans la production de substances de synthèse. Ces dernières proviennent essentiellement des Pays Bas, secondairement de Belgique et d'Espagne, et s'associent de manière croissante avec des laboratoires et des groupes criminels de l'Europe de l'Est. L'exemple des Pays Bas montre que ces petites structures (en effectifs) sont en mesure de réaliser des profits considérables: l'évaluation la plus basse du chiffre d'affaires d'une seule organisation démantelée par les autorités néerlandaises atteint près de 270 millions de francs¹.

A partir du fabricant, cette filière se compose de l'amont vers l'aval : de grossistes, de semi-grossistes, et enfin de revendeurs intervenant directement dans les soirées.

Dès le début, les acteurs du mouvement Techno (organisateur de soirées, DJ ou traveller) apparaissent à chacun des niveaux de cette filière directe, certains organisateurs exerçant même un monopole de vente de l'ecstasy au sein de leurs propres soirées (cas fréquent pour la vente LSD).

A la fin des années 80, l'ecstasy était distribuée au sein des soirées techno par certains de ces acteurs selon une logique courante liée à la consommation, celle de l'usage-revente. L'essentiel de cet approvisionnement provenait de petites transactions réalisées à l'étranger, notamment aux Pays Bas, à partir de deux modèles opératoires risqués: le paiement au comptant de l'achat groupé et le transport transfrontalier de la marchandise. Or, le recours à la FTD comporte trois barrières principales: une limite quantitative, l'investissement de départ en numéraire ne pouvant être important du fait de la possible interpellation du passeur à la frontière; une limite temporelle, le stock

¹ Selon l'Unité des Drogues Synthétiques néerlandaise, ces bénéfices avaient permis d'acheter des îles et des fabriques de cacao.

peu élevé ne permettant pas d'envisager un profit à moyen et long terme; enfin; une limite géographique et qualitative (amateurisme) de ces deux acteurs. Dès le milieu des années 90, l'insuffisante professionnalisation de ces nouveaux intermédiaires du trafic d'ecstasy a fortement contribué à rendre visibles leurs sauts transfrontaliers, à la surveillance des forces de l'ordre.

L'accroissement de la demande d'ecstasy en France, et en parallèle, la surveillance renforcée des frontières entre la France et le Bénélux¹ ont eu deux principaux effets: la professionnalisation des acteurs de la FTD et l'intégration des drogues de synthèse au sein des filières tenues par des groupes criminels. Grâce au capital accumulé lors des premiers achats groupés, les revendeurs de la FTD ont mis en place des stratégies d'échappement à la répression, plus particulièrement aux frontières (passeurs, espionnage des services de police,...), leur permettant de maintenir un approvisionnement régulier. S'engageant dès lors dans une logique de profit criminel, certains sont devenus d'importants intermédiaires "multicartes" (ecstasy, puis cocaïne et cannabis) pouvant répondre aux commandes des membres de leur (s) réseau (x). En intégrant ces nouvelles substances, cette nouvelle génération d'acteurs du trafic est entrée en contact avec fournisseurs et intermédiaires du trafic de drogues d'origine naturelle, installés sur le territoire français. Pour l'essentiel, ces derniers sont issus de groupes de petite et grande criminalité (les "milieux") qui dominent les filières du crime organisé (FCO) en France.

La pénétration des filières criminelles sur le marché des drogues de synthèse

Dans le Sud de la France, cette alliance marchande fut favorisée par l'infiltration d'opérateurs importants des "milieux" locaux au sein des structures organisationnelles des soirées techno (associations, sociétés de production), et par la reconversion des acteurs du grand banditisme hexagonal dans le trafic de stupéfiants, à partir de l'Espagne et du Sud-Est de la France. L'intégration de ces drogues de synthèse dans le commerce de gros (cocaïne, héroïne et résine de cannabis) a engendré les conséquences suivantes: la création de nouveaux réseaux au sein des espaces techno (festival, soirées, after), à partir des principaux promoteurs de la FTD; puis intégrer de nouveaux revendeurs, notamment issus des quartiers de grandes agglomérations². Ces jeunes ont par ailleurs expérimenté la possibilité de s'approvisionner auprès des réseaux ethniques transnationaux (Afrique centrale, Pourtour méditerranéen, Asie)³, à partir des villes néerlandaises et allemandes. L'approvisionnement des acteurs de la distribution finale relève de la mixité de ces deux filières.

Ainsi, partant du mouvement techno et des filières nouvelles et très spécifiques de distribution de drogues illicites et d'ecstasy qui traversent le mouvement, la recherche est progressivement parvenue à identifier plus clairement que toutes les autres études réalisées sur le sujet en France n'avaient pu le faire, l'implication des "milieux" traditionnels du crime organisé dans l'organisation des réseaux de distribution. Ceci est un résultat scientifique très important compte tenu de l'idée répandue de la quasi-impossibilité à conduire la recherche à ce niveau du trafic. Il apparaît très prometteur pour les possibilités de développement du sujet. La suite logique qui découlerait de ce travail serait d'engager une étude beaucoup plus générale et systématique, directement orientée sur la place des "milieux" locaux et du crime organisé en France dans la distribution et la production des drogues, notamment de synthèse. Les techniques expérimentées localement pourraient être développées au niveau

¹ Ce renforcement fait suite à la volonté des autorités françaises de limiter le "narcotourisme" des jeunes français au sein du Bénélux, plus particulièrement des Pays Bas, au moment de la création de l'Espace Schengen.

² Le technival, rassemblement clandestin de "sons autonomes", donne lieu à un partage du marché (ecstasy, LSD, haschich, cocaïne) et est parfois marqué par de violentes confrontations entre les "jeunes des quartiers" et les organisateurs.

³ La mention de ces réseaux est directement issue des éléments recueillis dans les dossiers d'instruction et fournit une idée de l'enchevêtrement des réseaux ; cela n'écarte pas, au contraire, la participation d'autres réseaux ethniques.

national à partir de l'ensemble des régions. Elles partiraient des données de police et de justice en s'attachant au recoupement de ces informations, avec un élargissement par des entretiens auprès d'acteurs privilégiés. Ce travail actuellement n'est pas réellement fait au sein des tribunaux et de la police, comme l'ont le plus souvent regretté les représentants de ces institutions. Ceci constituerait une mission très utile que pourrait se donner la recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- Arvers P., Pibarot A., Job A., Picard J., (1996), consommation de drogues illicites chez les jeunes français: enquête transversale effectuée dans les centres de sélection en 1995. Résultats préliminaires, *Trav. Scient. CRSSA*, 1996, 17, 7.1.
- Baromètre Santé du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES). 1995. Etude sur la consommation des drogues d'un échantillon représentatif de la population âgée entre 18 et 75 ans (n=1 993) consultée en 1995.
- Bocs G., (1995), Le mouvement techno, Maîtrise de Sociologie, Université René Descartes, Paris.
- Calafat A., et al., (1998), Characteristics and social representation of ecstasy in Europe, IREFREA, Lisboa.
- Cammas R., (1995), L'ecstasy : une nouvelle drogue, de la pharmacologie au rêve..., Thèse pour le doctorat en médecine, Université Paris 7 - Denis Diderot - Faculté de médecine Xavier Bichat, Paris.
- Choquet M., (1995), La consommation de drogues illicites chez les adolescents : à propos d'une enquête épidémiologique conduite en 1993 auprès de 12391 adolescents de 11 à 19 ans, Bulletin Académie Nationale de Médecine., 179, (2), 249-264.
- Coda magazine, hors série n° 1 et 2.
- Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue, (1998), Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, février.
- Confort Moderne, Espace Mendes France, (1997), La fête techno. Approche sociologique, médicale et juridique. Vol 1. "D'un mouvement musical à un phénomène de société", Actes du colloque des 5 et 6 juin 1997, ARDIAMC POITOU-CHARENTES, 103 P.
- Cortebecq G., (1994)., De XTC-MAFIA, Hadewijch Antwerpen - Baarn, Nederland.
- Cuzon C., (1996), Approche ethnographique de la consommation d'ecstasy en rave-party à Paris et en région parisienne, Mémoire de maîtrise de Sciences de l'Education, Université Paris VIII.
- Ehrenberg A., Mignon P., (1992), Drogues, politiques et sociétés, Editions Descartes, Paris.
- Elissen A., Hordijk M.L., (1997), Drugs Related Chemical Information System (D.R.C.H.I.S), CRI, Nederlands, février, La Haye.
- Etiemble J., Prigent M-J., Chollet-Przednowed E., Grellier C., Bizard J-B., (1997° Ecstasy, des données biologiques et cliniques aux contextes d'usage, éditions INSERM , 1997.
- Fontaine A., Fontana C., (1996), Raver, Editions Economica, coll. Anthopos, Paris.
- Fromberg E., (1990), XTC, een nieuwe softdrug, *Tijdschr. Alcohol Drugs and Psychotrops Stoffen*, 16 (4), 150-158, Amsterdam.
- Godfrey J., (1997), Altered state, the story of ecstasy culture and Acid House, Editions Collin Matthew, London.
- Ingold F.R., Toussirt M., (1998), Le cannabis en France, Editions Economica, coll. Anthropos, Paris.

- Institut de Recherche en Epidémiologie de la Pharmacodépendance, (1997), L'ecstasy: recherche pilote, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, novembre, Paris.
- Kokoreff M., Mignon P., (1994), La production d'un problème social : drogues et conduites d'excès. La France et l'Angleterre face aux usages et aux usagers d'ecstasy et de cannabis, Rapport à la DGLDT et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 173 p, Paris.
- Korf D.J., Blanken P., Nabben A.L., Sandwijk J.P., (1990), Ecstasy-gebruik in Nederland, Tijdschr. Alcohol Drugs and Psychotropes Stoffen, 16 (5), 169-175, Amsterdam.
- Labrousse A., Koutouzis M., (1996), Géopolitique et géostratégies des drogues, Economica, 110 p, Paris.
- Lendrevie J., Lindon D., (1990), Mercator: théorie et pratique du marketing, Dalloz, Paris.
- Médecins du Monde, (1998), Médecins du Monde dans les raves, dossier de presse, septembre, Paris.
- Mignon P., (1989), "*Les nouvelles drogues psychédéliques ou le bonheur chimique*", Esprit, (7 - 8), 56-63.
- Mission Lutte Anti-Drogues, (1995), Les soirées rave : des situations à haut risques, Ministère de l'Intérieur, janvier, Paris.
- Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques, (1996), Recueil de textes applicables au contrôle des précurseurs chimiques de stupéfiants, Ministère de l'Industrie, Paris.
- Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants, (1998), Usage et trafic de stupéfiants, statistiques 1997, Ministère de l'Intérieur, Paris.
- Office International du Contrôle des Stupéfiants (O.I.C.S), (1998), Rapport sur les drogues dans le monde, Nations Unies, Vienne.
- Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PNUCID), (1997), World Drug Report, Nations Unies, Vienne.
- Saunders N., (1996), E comme Ecstasy, Editions du Léopard, Paris.
- Schiray M., (1994), "*Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques*", Futuribles, mars, n°185.
- Schiray M., (1996), Vivre avec les drogues, La différenciation et l'articulation des systèmes d'offre et des marchés des produits psychotropes légaux et illégaux, Editions du Seuil, coll. "communication", n°62, Paris.
- Trimbos Institut, KEY data, smoking, drinking, drug use & gambling among pupils aged 10 years and older, Utrecht, Nederland.
- Unité des Drogues Synthétiques ("Unit Synthetische Drugs"), (1997), Les développements dans la lutte nationale contre les drogues synthétiques aux Pays-Bas, document interne de l'USD, Eindhoven, mars.

Wijngaart G. van de., et al., (1998), Ecstasy and the Dutch rave scene. A socio-epidemiological study on the nature and extent of, and the risks involved using ecstasy and other party drugs at dance events, Utrecht University, Addiction Research Institute, Utrecht, Nederland.

ANNEXES

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE

Les objectifs de la recherche

Cette étude a trois objectifs principaux. Premièrement étudier, pour les différents types de soirées, les pratiques de consommation sous l'angle des produits et de leur association, des rythmes et des fréquences, des quantités, des qualités, des prix et des coûts. Deuxièmement, identifier et analyser l'organisation et le fonctionnement des filières de distribution des différents produits (à la distribution finale et en amont) ainsi que les modalités de leur association avec les organisateurs de soirées. Troisièmement, étudier les techniques d'échappement des trafiquants et des organisateurs de soirées, notamment avec les nouveaux moyens de communication (y.c. Internet), face à la répression policière et les adaptations de l'action publique.

Les terrains de recherche

L'étude s'est principalement concentrée sur les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et, complémentirement, sur la ville de Paris. Le choix de se diriger vers le Languedoc-Roussillon fut motivé par deux principaux facteurs : le premier tient à la place prépondérante du nombre de soirées techno organisées dans cette région. De nombreuses associations sont, en effet, installées dans les départements du Gard (Nîmes), de l'Aude (Béziers), des Pyrénées-Orientales (Perpignan) et de l'Hérault (Montpellier). On peut citer, pour exemple, BOREALIS qui est devenu en l'espace de quatre ans le plus gros événement français en matière de musique électronique. Dans cette région a été développé l'ensemble de la méthodologie de la recherche.

A Paris, une démarche plus restrictive a été développée avec des entretiens menés auprès de "ravers", d'associations spécialisées et des services centralisés (Police, Justice). L'équipe a également participé à d'importants événements techno de la région parisienne.

Ce travail a permis d'amorcer la construction d'une méthodologie originale associant des techniques de diverses spécialités de sciences sociales.

L'élaboration de cette méthodologie s'est effectuée à partir de méthodes indirectes et des méthodes directes. Les premières s'attachent à recueillir des informations auprès d'institutions en charge de la répression, de la prévention ou des soins en direction des acteurs du marché des drogues illicites. Les secondes s'intéressent directement aux acteurs du marché, consommateurs et trafiquants, en s'entourant des précautions nécessaires afin de maintenir l'intégrité de chacun et préserver l'anonymat des personnes rencontrées.

1. Les méthodes indirectes

Les informations recueillies auprès des acteurs institutionnels permettent de retracer une réalité aux contours flous et renseignent finalement sur leurs pratiques dont l'agrégation forme une action publique plus ou moins ordonnée.

Trois pôles ont été retenus : les organismes de police, de justice et les associations de prévention auxquelles s'ajoutent quelques revues spécialisées.

a. Les données policières

Nous avons recueilli trois types de données :

- les données internationales, provenant pour l'essentiel des Pays-Bas (Intitut Trimbos, Unité des Drogues Synthétiques, équipe de recherche de l'Université d'Utrecht).

- les données nationales ont été obtenues auprès de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (Fichier National des Auteurs d'Infractions à la Législation sur les Stupéfiants), des services spécialisés de Police (Mission de Lutte Anti-drogue - MILAD; Office Central de la Répression du Banditisme) des douanes et de la gendarmerie. Elles rendent compte des interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), des saisies, et du recensement des soirées techno clandestines sur l'ensemble du territoire ;

- les données locales, obtenues auprès des différentes polices au niveau local, proviennent pour l'essentiel des brigades de Gendarmerie et de gendarmes spécialisés dans l'étude du phénomène. La plupart des soirées techno clandestines sont, en effet, réalisées en milieu rural (clairières, fermes abandonnées, terrains en friche,...).

b. Les données de justice

L'essentiel des informations sont issues des dossiers de justice jugés et classés, des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et de Cour d'Appel de plusieurs villes de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (Béziers, Montpellier, Nîmes, Saint-Gaudens, Toulouse). Grâce à l'appui des magistrats (Président, Procureur, Juge d'Instruction...), ces dossiers ont été identifiés à partir des ILS concernant les drogues de synthèse et le rôle d'acteurs du mouvement techno dans le trafic. Il nous a été par ailleurs possible de procéder à des recoupements de données issues de dossiers différents, ce qui a permis un élargissement important de la connaissance directe issue des dossiers individualisés.

Par ailleurs, les entretiens avec ces magistrats et la lecture de nombreux réquisitoires nous ont permis de déterminer les principaux flux concernant le trafic de drogues d'origine naturelle (cannabis, héroïne et cocaïne) afin de pouvoir présenter une vue d'ensemble de la distribution de ces produits, notamment à partir des soirées techno.

c. Interlocuteurs spécialisés

Des entretiens ont été réalisés avec des responsables d'associations de prévention liée à l'usage des drogues et aux actions sanitaires et sociales, ou de promotion du mouvement techno. Au sein des soirées clandestines, la passation des questionnaires fut facilitée par la présence des équipes de Médecins Du Monde et de Techno Plus.

La consultation de l'Internet a permis de retrouver sur des sites précis de nombreuses informations concernant le mouvement techno, notamment sur ses manifestations, et des produits psychotropes associés (ecstasy, L.S.D., amphétamine...).

2. Les méthodes directes

Ces méthodes permettent d'entrer en contact avec les acteurs du marché de la drogue en adoptant une démarche originale, entre l'observation participante et l'entretien cadré, dite de "immersion relative et contrôlée". Deux pratiques ont été retenues : la passation de questionnaires et la participation directe aux soirées officielles et clandestines.

a. Les questionnaires

Deux types de questionnaires ont été élaborés. Le premier comprend trois pages de questions sur la consommation de drogues de synthèse et les revenus alloués à l'achat des produits psychotropes. Il fut passé au sein des soirées techno de façon aléatoire. Le second comprend quinze pages (consommation, trafic et politiques publiques) : il a été passé auprès de technophiles présélectionnés selon leur disponibilité et leur volonté de collaborer à cette recherche.

→ *Techno Anonyme Questionnaire*

La passation de cet outil de travail s'est déroulée dans des lieux calmes auprès d'une vingtaine de ravers selon la méthode dite de "boule de neige"¹. Il comprend 37 questions et 4 tableaux. La durée moyenne de la passation du TAQ est de trois heures. Il est important de noter que ce TAQ fut élaboré de telle façon que le technophile puisse le remplir seul : cette possibilité permet ainsi de garantir l'anonymat du questionné.

L'objectif n'est pas quantitatif mais qualitatif : la passation et l'entretien effectués avec le technophile permettent en effet, non seulement de définir sa trajectoire dans le mouvement techno, mais surtout d'établir une relation de confiance, facilitant l'obtention d'informations sur sa consommation et son éventuelle participation à la revente de produits illicites.

→ *Techno Ecstasy Questionnaire*

La longueur du premier questionnaire (15 pages) constituait une limite à la passation auprès de ravers a cours d'une soirée ou d'un festival. En rapport à la méthode directe dite de "immersion relative et contrôlée", il nous est apparu souhaitable de recueillir des informations quantitatives, plus particulièrement sur la consommation et les sommes allouées à l'achat de produits psychotropes lors d'une soirée.

b. Les entretiens informels

Les questionnaires ont été complétés par une série d'entretiens informels menés auprès de ravers ou d'anciens technophiles, ayant une connaissance approfondie du mouvement, et de trafiquants qui ont permis de discuter de certaines hypothèses qui se dégagent de la recherche.

¹ Cette méthode permet de constituer une base de personnes qui s'accroît au fil des rencontres de proche en proche ; certaines branches ne sont pas systématiquement exploitées faute de temps et d'écart par rapport aux objectifs de la recherche.

Deux facteurs importants nous ont permis de réaliser des entretiens significatifs quant à la compréhension de la distribution finale de produits psychotropes : l'anonymat des individus rencontrés et leur volonté de participer aux objectifs de cette recherche, notamment dans la compréhension du trafic de drogues.

c. Les participations aux soirées techno

Les soirées techno sont propices à l'observation in situ de la consommation et du trafic de drogues. La participation aux soirées s'intègre dans les méthodes dites directes. Notre participation aux soirées clandestines (free party, technival) et officielles (établissements de nuit, événement important) fut facilitée par l'aide d'associations ou des organisateurs.

ANNEXE 2 : LES USAGERS ET LA CONSOMMATION DE DROGUES ILLICITES A PARTIR DES SOIREES DE MUSIQUE TECHNO.

SOIREE OFFICIELLE n°1.

Sur un total de 50 questionnaires, 44 ont été correctement remplis, seulement 37 concernaient la consommation d'Ecstasy: c'est sur cette base que sont présentées les données suivantes (nous ne présentons pas les données en % mais en effectif, l'échantillon étant inférieur à 100).

Age:

[17 à 20 ans]	[21 à 25 ans]	[26 à 30 ans]	+ de 30 ans
14	13	7	3

Sexe:

Hommes	Femmes
24	13

Nationalité

Française	Autre	Ne se prononce pas
31	2 (dont 1 portugaise et 1 allemande)	3

Activité

Salarié	Sans emploi	RMI	Etudiant	Autres
13	7	2	14	1

Niveau d'étude

Primaire	Secondaire	Supérieur	Ne se prononce pas
4	12	20	1

Situation familiale

Seul (e)	En couple (marié ou non)	Ne se prononce pas
22	12	2

SOIREE OFFICIELLE n°1

Lieux de consommation d'Ecstasy

Soirées Rave	Clubs	Festival	Technival	En privé	Autres
34	12	14	14	25	7 (dont 1 à l'école)

Les orientations musicales

Techno	Techno tribal	Jungle	Electro	Raga	Rap	Reggae	Hip-Hop	Tout
22	1	1	2	1	1	3	1	4

Le domicile

Personnel	Chez les parents	Autres (squats, rues,...)
17	18	2

Le nombre d'épisodes

Entre 1 et 10 fois	Plus de 10 fois	Ne se prononce pas
16	20 dont 4 indiquent de 100 à 150 fois	1

Dernier épisode

Le jour même	1 jour avant	5 jours avant	Une semaine avant	3 semaines avant	5 mois avant	1 an avant	Ne se prononce pas
19	1	1	2	1	1	5	7

Lieu de la consommation

Boréal	En soirée Rave	Chez moi	Espagne	En teuf	Fête Village	En Club	En Technival	Ne se prononce pas
20	4	1	1	3	1	4	1	2

Durée de l'épisode

Entre 5 et 6 heures	La nuit	12 heures	24 heures	48 heures	Ne se prononce pas
5	2	6	8	1	15

SOIREE OFFICIELLE n°1

Produits	
Ecstasy:	
Amphet	1
Birdy	1
Cachet	6
Calimero	2
Colombe	1
Ferrari	1
Fido / Lido	1
Hollandhaus	1
Love	2
MDMA	5
Papillon	2
RN	2
Superman	1
Yin Yang	2
Ne se prononce pas	14

SOIREE OFFICIELLE n°1

LSD:	
Micropointe	1
Serpent	1
Trip (buvard)	13
Dont	
Double Bart	1
Panoramix	2
Fat Freddy	2
Bomb	1
Ne se prononce pas	6

Autres:	
Alcool	1
Cannabis	8
Champignons	1
Cocaïne	4
Kétamine	1
Rachacha	1
Speed	1
Ne se prononce pas	5

Dans le but de:

Consommer	Donner	Echanger	Revendre	Partager	Ne se prononce pas
32	2	2	0	22	2

Acquisition:

Un fournisseur	Plusieurs fournisseurs	Dealer	Connaissance	Dealer / ami	Ne se prononce pas
7	4	8	12	11	3

Lieux

Appartement	Rue	Autres	Ne se prononce pas
13	4	18 (dont Boréalis 2)	4

Somme d'argent

[100 à 500 f]	[600 à 1 000 f]	[1 100 à 1 500 f]	[1 600 à 2 000 f]	[2 100 à 2 500 f]	+ de 2 600 f
11	3	9	2	1	2

SOIREE OFFICIELLE n°2

Sur un total de 15 questionnaires, 11 ont été correctement remplis, c'est sur cette base que sont présentées les données suivantes (nous ne présentons pas les données en % mais en effectif, l'échantillon étant inférieur à 100).

Age

[17 à 20 ans]	[21 à 25 ans]	[26 à 30 ans]	+ de 30 ans
1	8	2	/

Sexe

Hommes	Femmes
8	3

Nationalité

Française	Autre	Ne se prononce pas
10	1	/

Activité

Salarié	Sans emploi	RMI	Etudiant	Autres
7	2	/	4	/

Niveau d'étude

Primaire	Secondaire	Supérieur	Ne se prononce pas
/	5	6	/

Situation familiale

Seul (e)	En couple (marié ou non)	Ne se prononce pas
6	5	/

Lieux de consommation d'Ecstasy

Soirées Rave	Clubs	Technival	En privé	Autres
8	7	4	5	2

Les orientations musicales

Techno	Techno tribal	Jungle	Electro	Raga	Rap	Reggae	Hip-Hop	Tout
11	7	6	/	5	4	8	4	10

Le domicile

Personnel	Chez les parents	Autres (squats, rues,...)
6	4	1

SOIREE OFFICIELLE n°2

Le nombre d'épisodes

Entre 1 et 10 fois	Plus de 10 fois	Ne se prononce pas
6	3	2

Dernier épisode

Le jour même	1 jour avant	5 jours avant	Une semaine avant	3 semaines avant	5 mois avant	1 an avant	Ne se prononce pas
4	/	/	3	1	/	1	2

Lieu de la consommation

En soirée Rave	Chez moi	En Club	En Technival	Ne se prononce pas
9	2	5	4	2

Durée de l'épisode

Entre 5 et 6 heures	La nuit	12 heures	24 heures	48 heures	Ne se prononce pas
/	5	2	2	/	/

Produits**Ecstasy**

Calife
Pomme
Double P
Eléphant

LSD:

Fat Freddy

Dans le but de:

Consommer	Donner	Echanger	Revendre	Partager	Ne se prononce pas
9	2	2	1	5	/

Acquisition:

Dealer	Connaissance	Dealer / ami	Ne se prononce pas
4	5	3	/

Lieux

Appartement	Rue	Autres	Ne se prononce pas
5	1	3	/

Somme d'argent

[100 à 500 f]	[600 à 1 000 f]	[1 100 à 1 500 f]	[1 600 à 2 000 f]	[2 100 à 2 500 f]	+ de 2 600 f
2	3	3	/	1	/

Technival n°1

Sur un total de 20 questionnaires, 11 ont été correctement remplis: c'est sur cette base que sont présentées les données suivantes (nous ne présentons pas les données en % mais en effectif, l'échantillon étant inférieur à 100).

Age

[17 à 20 ans]	[21 à 25 ans]	[26 à 30 ans]	+ de 30 ans
6	4	1	/

Sexe

Hommes	Femmes
7	4

Nationalité

Française	Autre	Ne se prononce pas
11	/	/

Activité

Salarié	Sans emploi	RMI	Etudiant	Autres
1	1	1	8	/

Niveau d'étude

Primaire	Secondaire	Supérieur	Ne se prononce pas
/	3	8	/

Situation familiale

Seul (e)	En couple (marié ou non)	Ne se prononce pas
11	/	/

Lieux de consommation d'Ecstasy

Soirées Rave	Clubs	Festival	Technival	En privé	Autres
11	5	7	5	10	/

Les orientations musicales

Techno	Techno tribal	Jungle	Electro	Raga	Rap	Reggae	Hip-Hop	Tout
11	10	2	/	2	2	5	2	8

Le domicile

Personnel	Chez les parents	Autres (squats, rues,...)
6	4	1

Le nombre d'épisodes

Entre 1 et 10 fois	Plus de 10 fois	Ne se prononce pas
5	6	/

Dernier épisode

Le jour même	1 jour avant	5 jours avant	Une semaine avant	3 semaines avant	5 mois avant	1 an avant	Ne se prononce pas
7	/	/	8	/	/	4	/

Lieu de la consommation

En soirée Rave	Chez moi	En Club	En Technival	Ne se prononce pas
10	2	6	10	/

Durée de l'épisode

Entre 5 et 6 heures	La nuit	12 heures	24 heures	48 heures	Ne se prononce pas
/	5	10	3	1	/

Consommation de drogues

Produits**Ecstasy**

Batman: 2

Ne se prononce pas: 9

LSD:

Dollar	1
Hofmann	2
Freddy	2
Twins	1
Spiral	2

Ne se prononce pas 3

Autres:

Alcool	8
Cannabis	8
Champignons	1
Cocaïne	1
Kétamine	2
Rachacha	1
Speed	4

Ne se prononce pas

Dans le but de:

Consommer	Donner	Echanger	Revendre	Partager	Ne se prononce pas
10	2	2	1	5	/

Acquisition:

Dealer	Connaissance	Dealer / ami	Ne se prononce pas
5	2	7	/

Lieux

Appartement	Rue	Autres	Ne se prononce pas
5	1	3	2

Somme d'argent

[100 à 500 f]	[600 à 1 000 f]	[1 100 à 1 500 f]	[1 600 à 2 000 f]	[2 100 à 2 500 f]	+ de 2 600 f
5	2	1	/	/	/

Technival n°2

Sur un total de 20 questionnaires, 19 ont été correctement remplis, c'est sur cette base que sont présentées les données suivantes (nous ne présentons pas les données en % mais en effectif, l'échantillon étant inférieur à 100).

Age

[17 à 20 ans]	[21 à 25 ans]	[26 à 30 ans]	+ de 30 ans
10	7	2	/

Sexe

Hommes	Femmes
13	6

Nationalité

Française	Autre	Ne se prononce pas
19	/	/

Activité

Salarié	Sans emploi	RMI	Etudiant	Autres
1	3	1	11	3

Niveau d'étude

Primaire	Secondaire	Supérieur	Ne se prononce pas
1	9	7	2

Situation familiale

Seul (e)	En couple (marié ou non)	Ne se prononce pas
14	4	1

Lieux de consommation d'Ecstasy

Soirées Rave	Clubs	Festival	Technival	En privé	Autres
17	2	2	18	10	5

Les orientations musicales

Techno	Techno tribal	Jungle	Electro	Raga	Rap	Reggae	Hip-Hop	Tout
18	12	10	/	5	2	7	2	15

Le domicile

Personnel	Chez les parents	Autres (squats, rues,...)
5	11	3

Le nombre d'épisodes

Entre 1 et 10 fois	Plus de 10 fois	Ne se prononce pas
4	13	2

Dernier épisode

Le jour même	1 jour avant	5 jours avant	Une semaine avant	3 semaines avant	5 mois avant	1 an avant	Ne se prononce pas
14	2		10	9		16	/

Lieu de la consommation

En soirée Rave	Chez moi	En Club	En Technival	Ne se prononce pas
17	2	2	18	/

Durée de l'épisode

Entre 5 et 6 heures	La nuit	12 heures	24 heures	48 heures	Ne se prononce pas
2	10	5	8	2	5

Produits**Ecstasy**

Calimero
Colombe
Couronne
Diable vert
Dome
Fat
Footix
Kappa
Mario Bros
Peugeot
U.F.O.
Yin-yang

LSD:

Hiéroglyphe
Hofmann

Dans le but de:

Consommer	Donner	Echanger	Revendre	Partager	Ne se prononce pas
18	1	2	1	10	/

Acquisition:

Dealer	Connaissance	Dealer / ami	Ne se prononce pas
5	14	5	/

Lieux

Appartement	Rue	Autres	Ne se prononce pas
10	2	11	/

Somme d'argent

[100 à 500 f]	[600 à 1 000 f]	[1 100 à 1 500 f]	[1 600 à 2 000 f]	[2 100 à 2 500 f]	+ de 2 600 f
14	3	1	1	/	/

ANNEXE 3: ENTRETIENS AVEC DES RAVERS

A) Entretien 1 avec TAQ 5F et, 5Fa et 5Fb, janvier 1998.

Propos de TAQ 5F.

Les différents courants musicaux de la techno. Dans la HOUSE, il y a le DEEP et le GARAGE, le DEEP GARAGE étant le courant que l'on retrouve en CLUB comme LE QUEEN à Paris, très remix ; puis, la TECHNO américaine, car il y a des voix, souvent de la SOUL MUSIC, avec beaucoup de "feeling". Ceux qui vont en Clubs n'ont pas l'habitude d'aller dans d'autres soirées. Idem pour les TRAVELLERS ou ceux qui écoutent du HARDCORE.

Dans le HARDCORE, il y a le GABBER, qui dépasse le 180 BPM : au bout d'un moment, il n'y a plus qu'une ligne de basse très violente ; est apparu récemment le CHILI HARDCORE, mélange de HOUSE et de HARDCORE, et le BREAK BEAT CHILI, qui vient des Clubs de Londres, et le BREAK BEAT.

HOUSE. Au sein du milieu parisien, ce sont plutôt des soirées HOUSE où sont consommés de la "C" (cocaïne) et du "TAZ" (ecstasy), mais pas de TRIP (LSD). Les effets sont plus "fun", ""happy"" où "tout le monde est beau, tout le monde est gentil", plus communicatifs, tactiles. Le TAZ rend heureux, peu importe dans quel état psychique dans lequel se trouve l'utilisateur, où l'on peut même aimer son "pire ennemi". C'est l'esprit HOUSE GARAGE, style LE QUEEN (célèbre boîte de nuit parisienne) mais moins homosexuel. Les soirées peuvent se dérouler dans des châteaux avec des DJ HOUSE, souvent étrangers, notamment américains. Il y a des paroles avec la musique, une ligne de basse forte, qui donnent envie de tortiller, de danser ; Les gens prennent du temps à s'habiller, ils sont plus paillettes, plus fourrures ; les filles vont se maquiller, s'habiller, faire attention à leur "look" ; dans de telles soirées, les gens vont prendre des TAZ pour avoir le sourire, être "cool", et c'est un peu à l'image de cette musique qui est "heureuse", pas trop "speed". La HOUSE est réservée au milieu "fashion" (mode), où l'on aime bien se faire voir et donc être vu. La musique amène à avoir un comportement plus tactile, la HOUSE est en fait un milieu plus "sexe".

Il y a des espaces de repos, des "chill out", avec des canapés, des sofas, des tables basses où l'on peut discuter. Ce besoin de parler, de communiquer accentué par la prise de TAZ, se retrouve au bar, même sur la piste.

Il ne faut pas que tu ai le cœur serré, les dents serrées, l'estomac serré, car cela ne va pas avec la musique, où tu peux trouver des morceaux de Mickael Jackson remixés, de Dalida, qui amène du contact à travers la danse.

Sans consommer de produits, les soirées HOUSE sont les plus accessibles car elles restent conviviales.

Dans le milieu parisien, donc HOUSE, on trouve des personnes pouvant être très différentes mais qui ont de la "tune" : cela va du banquier à l'étudiant, en passant par le milieu de la mode, de la publicité ou des affaires. Ce qui explique la présence de la cocaïne. C'est le milieu du "miroir", la journée "clean" et la nuit excentrique, avec ce côté toujours "happy" ; ce sont des gens qui se voilent la face, qui se lâchent, qui s'extériorisent le temps d'une soirée, voire d'un week-end. La générosité qu'ils déploient le temps de la fête disparaît dès que le jour se lève, dès qu'il se retrouve face à leur

quotidien, à leur travail. Alors qu'à l'opposé les TRAVELLERS ont choisi la route pour justement suivre un mode de vie nomade, et ce du matin jusqu'au soir.

Ils sont toujours pareils, et il est facile de leur faire confiance, car leurs paroles ne se modifient pas au gré de leurs fantaisies, même quand ils sont défoncés.

HARDCORE. Le TRIP se prend dans des soirées HARDCORE. Le TRIP a des effets "dark", sombres ; cela joue avec les émotions de l'utilisateur en augmentant l'état dans lequel il se trouve. C'est comme si la personnalité de chacun n'était plus masquée, où il devient facile de sonder l'autre en un coup d'œil.

Au niveau de la musique, avec des TRIPS, tu as l'impression d'être dans une bulle, d'être tout seul avec les sons. Il y a deux milieux différents, différenciés par les effets musicaux, mais portés par une Ligne de 180 BPM. Celui des TRAVELLERS et celui "commercial". Dans les deux cas, on retrouve les mêmes individus et les mêmes produits. Le SPEED (sulfate d'amphétamine) est souvent pris par des TRIBUS dans le milieu HARDCORE, pour stimuler le corps. C'est de la poudre synthétique, blanche ou rosé, cela dépend de la provenance, qui contient que des amphétamines et se sniffe. L'effet de stimulation est plus long que la cocaïne, car il n'y a que des amphétamines. Dans ce milieu, il y a un public plus jeune que pour la HOUSE, qui galèrent plus au niveau de la "tune", lycéens, étudiants, chômeurs, qui font des petits trafics et de petits jobs. Ils ont un comportement plus revendicatif, un discours libertaire, une rage de vivre, qui correspond à un ras-le-bol de la société, un besoin de lâcher hors d'eux leur haine de la société. Apparaissent maintenant des SOUND SYSTEM PUNK, comme ce fut le cas au technival de Gruissan en 1997, où les gens avaient vraiment "la rage" contre le système, habillés comme les anciens Punks, avec des Rangers, Treillis, cheveux décolorés, etc. Le HARDCORE récupère des gens largués, en pleine crise soit d'adolescence, soit familiale ou sans perspective d'avenir, en rébellion contre le système, la société.

JUNGLE. Dérivé de la techno, musique très fouillée, ça "jumpe" tout le temps, assez difficile à écouter.

TRANS GOA. Mélange de musique AMBIENT, cool, et de sons indiens. Les gens sont habillés à la mode indienne, pantalons en grosses mailles, inscriptions faisant référence à SHIVA, aux bouddhas, très PEACE & LOVE, à l'image de la ville indienne de GOA et de ce que cela peut représenter pour les nostalgiques du mouvement HIPPIE. C'est en fait le nouveau milieu HIPPIE version TECHNO, les enfants des "baba cool's" qui vivent en Corrèze, à la campagne. Mais ce sont des gens très sectaires, qui ne veulent pas entendre parler de HOUSE ou de HARDCORE.

CONSOMMATION. La prise de produits, à long terme, joue sur le comportement. Je suis devenue plus tolérante dans la vie de tous les jours, mais par ailleurs je suis plus sectaire au niveau des goûts musicaux. Je ne veux plus faire de TEUFS (fête en verlan) HOUSE ou TRANS GOA.

TECHNIVAL. C'est un festival techno qui dure plusieurs jours où se retrouve des SOUND SYSTEM (SS) de tout style, de la TRANS GOA au HARDCORE PUNK. Même si les TRAVELLERS forment la majorité des SS, on peut trouver des personnes sédentaires, ayant une vie parfaitement intégrée, un travail, un appartement, une vie en couple, ainsi que des DJ qui ont amené leurs matériels (platines, disques, matériels sons) pour faire écouter leur style.

FREE PARTY (FP). C'est une TRIBU de TRAVELLERS, qui vont créer un événement musical, le temps d'une soirée ou de deux ou trois jours. Certains ont jusqu'à 10 kilos (10 000 Watts) de sons, de puissance sonore, ce qui représente un investissement important. Au moins 100 000 FF

d'équipements pour le son : enceintes, compresseurs, boîtes d'effets, platines, disques, machines - "sequencer", boîte à rythmes, etc. Entre 200 000 FF et 300 000 FF pour le transport (camions, bus, caravanes), plus les frais de route (essence, autoroutes, pièces).

Intervention d'un individu très proche des TRAVELLERS (**TAQ 5Fa**), qui justifie ces sommes :

"Ils ont commencé, pour les plus vieux, il y a dix ans, et au fur et à mesure des soirées, ils ont réussi à faire du profit sur les ventes du bar (alcool, bières, sodas), de Tee-shirts, de disques. La plupart des TRAVELLERS ont entre 3 et 5 kilos de sons et sont arrivés à avoir un "bon matos" (bon matériel) grâce à leurs connaissances et apprentissages (ingénieurs du son, électroniciens), et à leur talent de bricoleur, indispensable pour faire "la route". Et quelquefois, grâce à des fonds personnels. Exemple d'une grosse tribu d'Anglais : depuis le début des années 80, ils arrivent à vivre de la vente de leurs disques. Certains ont une quarantaine d'années, et ce sont leurs propres enfants qui ont repris la succession à l'intérieur des SPIRALS ou en créant de nouvelles TRIBUS. Ces TRIBUS peuvent rester un, deux voire six mois dans un lieu puis partir ailleurs, sachant que leur rayon d'action englobe l'Europe et les Pays de l'Est, notamment la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie. S'installer en France n'est pas facile, pour des raisons d'abord de sécurité, puis de vigilance des flics. D'abord de sécurité routière : se déplacer en France est plus contraignant que dans certains pays comme l'Espagne ou l'Italie surtout pour les questions de stationnement des camions. Ensuite, sécurité du lieu d'installation et des ravers, surtout l'été : la surveillance de sites par les particuliers (propriétaires terriens) qui refusent de voir de nouveaux "hippies" s'installer sur leurs terres ou par l'O.N.F. (Office National des Forêts) freinent l'installation "sauvage". Il y a là un inconvénient : les TRAVELLERS s'installent dans des endroits où il n'y a pas de points d'eau, ce qui peut devenir dangereux pour les ravers selon les produits consommés. Enfin, la vigilance des gendarmes, car ils sont vite informés. Dès qu'un SOUND SYSTEM pose un "son", ils interviennent rapidement pour "casser" la fête, vérifier les papiers des véhicules, les identités des gens... En France, les Free Parties sont tolérées dans des camps militaires ou sur des terrains qui appartiennent à des particuliers".

TAQ 5F : Les avantages des FP sont multiples et sont fédérés par la notion de liberté. Depuis deux ans, un engouement sans pareil se porte sur les FP à tel point que certains qui étaient habitués à sortir dans des CLUBS, recherchent aujourd'hui ces fêtes d'extérieur, dans la Nature. Il y a plusieurs raisons : le PAF (Participation Aux Frais ou droit d'entrée) n'est pas élevé, de l'ordre de 30 à 50 FF, voire nul. Dans ce cas, tu donnes ce que tu veux, 5 F, 10 FF, un paquet de cigarettes, des canettes de bières, du shit ; pas de vigiles ; pas de murs ; pas d'interdits ; vivre l'inconnu, un peu d'aventure à travers la recherche du lieu ; pas de limite dans le temps ; esprit de liberté ; moins de rapport avec l'argent, avec la consommation ; pas de "star system" autour des DJ ; pas de rivalités entre les DJ ; pratique communautaire, sens du partage.

TAQ 5Fa : *"Aujourd'hui, c'est pas tout beau, tout rose. Quand tu vas dans des FP, tu te rends compte que les gens ont arrêté de se voiler la face. Boulot, dodo, retraite : ils ont "zappé" sur ces valeurs et vivent au jour le jour. Et sans reprendre le slogan des Punks, "No Future", car ils essaient de recréer leur monde à travers le mouvement techno, la musique, l'entraide ; ils sont moins matérialistes, plus en quête de spiritualité. La consommation de produits permet de se lâcher plus vite, d'accélérer la transition entre la ville et la FP, mais ce n'est pas forcément obligatoire. Il y a un temps pour la curiosité, la découverte du produit et de la musique".*

On observe plusieurs types de personnes qui vont aux FP ; ceux qui viennent que pour le produit, la musique étant secondaire ; ceux qui viennent pour "triper" sur la musique pour être bien, cool ; les DJ, qui consomment que très rarement ; ceux qui viennent pour la première fois, pour voir autre

chose, découvrir un "nouveau monde" et qui y prennent goût, la plupart du temps ; les habitués, qui prennent les TRAVELLERS comme modèles de vie, et qui ont pour but d'avoir un jour un camion ; Enfin, les RACAILLES.

les RACAILLES. Associés au mouvement RAP, ces jeunes des cités sont là pour faire du business, du deal, vendre de faux produits (Doliprane, pilules blanches de laboratoires pharmaceutiques) et pour braquer (voler) les voitures des ravers, voire les casser, et voler les gens. Ils peuvent avoir des chiens, des Pitt-bulls, des "guns", des fusils à pompe et des revolvers pour impressionner et sévir.

Intervention de TAQ 5Fb, revendeur de drogues de synthèse :

"Les FP sont aussi faites pour ne pas voir ce monde de "racailles", qui ont l'habitude de casser les soirées en ville, de foutre le bordel. A un moment donné, ils vendaient une pilule avec comme logo un "Z", imitant le logo d'un X (ecstasy) appelé ZORRO. En fait, c'était un produit pour lutter contre le paludisme ou la diarrhée, acheté en pharmacie".

TAQ 5F :

LES TRAVELLERS. (T.) Depuis quelques mois, les FP autour de Toulouse attire moins de personnes, entre 200 et 300. C'est peu. Beaucoup ont peur des interventions rapides des forces de l'ordre, surtout en pleine nuit quand ils sont en plein TRIP, bonjour le mauvais délire ! Pour les T., c'est du "Pile ou Face" tout le temps, car rien n'est sûr. Même si tu as eu l'information par INFOLINE du point de RDV ou du lieu de la FP, tu peux t'y rendre et n'y voir personne, ni T., ni ravers. Il suffit alors que tu interrogés l'INFOLINE pour que l'on te précise le nouveau RDV. Cela étant du à l'interdiction de la soirée par les flics ou l'expulsion des T. par le propriétaire du lieu. Les T. bougent sans arrêt : pays, villes, campagnes, squats. C'est une vie où l'on ne sait pas ce que l'on fait le lendemain. Il y a une vingtaine de Tribus en France, surtout parisiennes, une vingtaine de petits groupes de trois à quatre personnes. Les grosses sont rares. En fait, la plupart ne sont pas sur la route tout au long de l'année : ils voyagent l'été pour faire des festivals ou de façon spontanée le reste du temps. Ils ont des appartements, des boulots.

TRAFIC. Pour les pastilles et les trips, il n'y pas de réseau structuré comme pour la coke ou l'héroïne. Cela ressemble plus à un trafic de "fourmis" qu'à un marché organisé. C'est d'abord une question de se "faire un peu de fric". Tout le monde sait qu'il suffit d'aller à Amsterdam pour trouver de l'ecstasy à 10 FF ou 15 FF l'unité que tu vas revendre 100 FF ou 150 FF en France. En général, les gens achètent 300, 400 voire 500 pastilles en "groupes". Avant de monter en Hollande, 3 ou 4 personnes se regroupent et mettent de 500 à 2 000 FF chacun. Après l'achat groupé, chacun récupère sa mise en pilules. Pour la revente, c'est le plus souvent à des amis sous la forme de "lots" d'une dizaine de pilules, pour récupérer au plus vite l'argent et faire un peu de bénéfices. Donc peu de business à l'unité, sauf, peut-être pour les grands événements, comme les festivals, où il y a assez de monde pour tout écouler en quelques jours. Alors que pour la poudre (cocaïne), tu as plus de temps devant toi ce qui te permet de vendre à l'unité, demi gramme ou gramme, car les intermédiaires et ta clientèle sont toujours les mêmes. Pour s'en procurer, c'est surtout par le bouche à oreille. On arrive vite à savoir qui en a ou qui revient d'Amsterdam.

TAQ 5Fb : *"Des gros dealers, il y en a toujours mais la plupart de ceux qui en rachètent, c'est d'abord pour leur consommation et pour donner."*

TAQ 5F : En France, c'est pratiquement impossible de trouver des gros dealers de 1 000 pastilles. Cela doit exister, mais tu n'en entends pas parler. C'est le plus souvent des personnes qui ont 100, 200 ou 300 pastilles, des gens qui sont proches de toi ou de tes amis.

Q : *N'y a-t-il pas des grossistes basés sur Toulouse ?*

Peut-être que cela existe, ce qui est le cas pour le shit, mais c'est plus connu à l'étranger, Hollande, Espagne, qu'en France. Pour la coke, les grossistes sont connus donc tu vas te fournir auprès d'eux, plutôt qu'à l'étranger. C'est moins risqué. Aujourd'hui, un TAZ vaut 8 FF au prix de gros à Amsterdam. Je te cite un exemple typique d'une arnaque. L'un de nos amis, âgé de vingt ans, est allé à Amsterdam pour acheter 300 pastilles. Ils étaient trois dans le coup, 100 pastilles chacun, soit une mise de départ individuelle d'environ 1000 FF. Quand il est arrivé aux Pays-Bas, il est allé au "marché", un endroit où les trottoirs sont bondés de dealers, rencontré un contact auprès duquel il était recommandé. Il a vu deux, trois dealers, parlé prix et quantités et fait son achat. A la frontière, les flics l'ont arrêté et il a pris trois ans pour trafic international. Pourquoi ? Car en Hollande, aujourd'hui, sur dix dealers de rue, six travaillent avec les flics, surtout les STUPS. Quand tu vas acheter tes pastilles, le dealer en profite pour te demander comment et quand tu pars, tout en te regardant précisément, le tout dans un climat de confiance évident puisque c'est une transaction illégale. Une fois que tu es parti, il balance les informations aux flics qui n'ont plus qu'à te reconnaître. La preuve ? Les flics sont allés le voir directement, puis sont allés chercher les pastilles cachées dans une poubelle du train, à l'intérieur d'une poche en plastique. Ils savaient tout, même l'endroit exact de la planque. C'est évidemment tout bénéfique pour le dealer, qui vend ses produits et doit toucher une commission de la part des flics. De toute façon, c'est corrompu à mort là-bas, il n'y a qu'à voir les histoires des coffee-shops et s'imaginer comment ils sont approvisionnés ! Amsterdam, c'est "le" marché. Sur les trottoirs, les dealers te proposent n'importe quoi, même des produits dont tu n'as jamais entendu parler. Cela existe ailleurs, évidemment. Je connaissais des gens qui allaient acheter de la Coke en Espagne, Barcelone, Madrid. On a vu des pastilles assez grosses de couleur marron en provenance d'Espagne, preuves qu'il y a des laboratoires. Dans ces pastilles, et j'ai eu l'occasion d'en prendre, il y a de l'héroïne. On le sait par la suite du fait de la couleur marron. Ce qui peut t'inciter par la suite à reprendre des pastilles, donc de l'héroïne, et de devenir toxicomane. Le problème, c'est l'effet : tu restes toute la soirée assis car tu as les jambes lourdes, molles.

Tu peux trouver de l'héroïne dans les soirées techno, en petites doses de consommation, pour des personnes qui sont trop "tripées", trop défoncées. Ils vont prendre un ou deux traits d'héroïne pour se calmer, pour se détendre. Et cela vient du fait que les produits sont de mauvaise qualité, trop d'amphétamines ou trop de Strychnine qui te bloquent les mâchoires et te file du stress. Cela calme la douleur, car quand tu es trop défoncé, tu es mal.

En résumé, une drogue t'amène à en consommer plusieurs. C'est triste. On se défonce pour se speeder, puis on est obligé de reprendre de la défonce pour se calmer. C'est toujours le même cercle vicieux. Exemple : si tu as consommé trop de Coke, tu vas prendre un LEXOMIL pour pouvoir dormir, pour te calmer afin que tu puisses aller travailler en forme le lendemain.

ASSOCIATION DE PRODUITS. Quand j'ai commencé la Techno en 88/89, certaines personnes prenaient six GURONSAN (à base de caféine concentrée) pour se speeder. D'autres, dont la plupart provenait du milieu "gay", prenaient des cachets pour le régime, pour maigrir, des coupe-faim et des excitants à base d'amphétamines. Ils prenaient la plaquette entière avec de l'alcool pour le "speed".

Idem avec les produits vitaminés. Pour s'en procurer, ils allaient voir des médecins qui prescrivaient ces produits pour le régime ou pour des "coups de pompe". Idem avec les calmants ou les anti-dépresseurs, qui, mélangés à l'alcool, te défonce. Il y a eu aussi la mode du POPPERS (excitant) ; en Club, tout le monde avait sa fiole de POPPERS.

En fait, c'est assez risqué d'aller directement en Hollande, à moins que tu sois recommandé par une personne de confiance, à partir de ton lieu de départ, et que tu restes le plus discret possible. Jamais nous ne ferons de tels voyages pour aller acheter de la drogue. Quitte à dealer, autant en acheter auprès d'amis, même si c'est plus cher. De toute façon, autour de toi, il y aura toujours un "pote" qui va dealer. Si ce n'est pas des drogues dures, ce sera toujours du Shit, voire des cigarettes. On ramène 30 cartouches de la principauté d'Andorre, à deux heures de route de Toulouse, achetées 50 FF l'unité et revendues 100 FF à des amis ou à des personnes de connaissance.

Il y a eu des périodes de deal en Club. En 95, On a dealé des X à l'intérieur d'une discothèque. On était deux couples. Les deux garçons vendaient et je gardais l'argent sur moi. Jusqu'à 300 pastilles en une seule soirée ! On les vendait 100 FF pièce et on les touchait à 60 FF ou 65 FF, un bénéfice d'environ 10 000 FF en quelques heures.

Q : Les pastilles étaient-elles achetées directement en Hollande ?

TAQ 5F : Non. On connaissait un "pote" qui en connaissait un autre qui revendait en demi-gros.

(TAQ 5F reconnaît alors qu'il est effectivement possible d'acheter des pastilles en gros à Toulouse, feignant de réaliser que le voyage à Amsterdam n'est pas la seule solution.)

Ce demi-grossiste devait avoir entre 600 et 1000 pastilles, et devait avoir un fournisseur. Il y avait aussi les Travellers (T.) : et je vais démentir les propos de TAQ 5Fa, mais ils ont aussi du gros. C'est sûr. Pendant un temps, un entrepôt a été squatté par des T. et tous les dealers de X savaient qu'ils pouvaient se procurer auprès des T. des X et des Trips. J'ai un temps acheté des Trips en lots aux T., maximum 50. 50, ça n'est pas beaucoup mais je n'avais pas envie de prendre de risques. Depuis cinq ans maintenant que je deale, j'ai peur, je vis avec l'angoisse. Moins aujourd'hui avec le trafic de shit, car c'est beaucoup plus facile, mais il m'est difficile de vivre avec des produits cachés partout.

PRODUCTION DE TRIP. Les T. ne fabriquent pas des X mais des Trips. Ils achètent des fioles de LSD en Hollande, 1 000 FF l'unité (selon son estimation, autour de 25 cl). Mais pour cet achat, le circuit est très fermé, il faut vraiment connaître le milieu. De plus, ces fioles peuvent être coupées avec de l'eau ou des produits de coupe, comme de la Strychnine. Rien de plus simple pour fabriquer des buvards, de la taille du pouce, contenant du LSD : tu prends des plaquettes de buvard (format A4 ou A5), pré-découpées en une centaine d'unités. Tu déposes sur chaque unité trois gouttes de LSD, qui s'évaporent sur le buvard, tu découpes et tu vends. En gros, la plaquette est vendue entre 1500 FF et 2000 FF (soit 15 à 20 FF l'unité) ; au détail, le buvard se revend 50 FF, soit un bénéfice moyen de 3000 FF par plaquette. De façon générale, les Trips sont toujours achetés aux T. C'est sûrement l'un des trafics des plus rentables : c'est facile à fabriquer, à dissimuler, donc à écouler, et il y a de la demande. Mieux, on peut conserver le buvard ou la plaquette à l'abri de la chaleur, par exemple au réfrigérateur, pendant plusieurs semaines pour éviter que le LSD ne s'évapore.

Sur le marché des hallucinogènes, existent aussi les Psilocybine (PSILO en langage courant), des champignons hallucinogènes que l'on ramasse au début de l'automne sur les bouses de vaches dans

les montagnes de l'Aubrac (Sud du Massif Central) et en Ariège (Pyrénées). Tu peux donc acheter de tels champignons, 1 FF pièce, sachant qu'il faut entre 30 et 50 PSILO pour un dosage moyen. En fait, c'est le même prix qu'un Trip avec des effets secondaires moins forts, puisque c'est un produit naturel non coupé, sauf les maux de ventre vu l'intoxication alimentaire !

TAQ 5Fa : *"Aujourd'hui, tu peux trouver au centre ville ou n'importe où, des gros dealers qui vont pouvoir te vendre 300 ou 500 pastilles. Tu n'es plus obligé de "monter" à Amsterdam. Même ces gros dealers ne sont pas allés en Hollande, on les leur livre directement. Il y a deux ans, c'était facile d'en trouver en ville, même 1000 ou 1500 ; aujourd'hui, c'est encore plus facile. Au sein du milieu techno, de nombreuses arrestations ont freiné le deal ; il faut donc aller à l'extérieur pour trouver des X. Quant à la coke, c'est facile de trouver un kilo. Il y en a partout".*

TAQ 5Fb : *"Faire du trafic de drogues, c'est gagner plus d'argent. Tu te rends compte que le trafic fait par de petits groupes est moins important car les produits proposés aujourd'hui sur le marché sont de moindre qualité. C'est donc un trafic tenu par de gros distributeurs. Car les gens appartenant au mouvement techno ont l'exigence de la qualité. Même si tu fais du "son" et que tu vends de la drogue, tu as envie que les gens soient bien sur ta musique, qu'ils délirent bien donc qu'ils aient de bons produits. Et des bons produits, tu en trouves rarement. Conclusion : les réseaux sont forcément gros et ces gros distributeurs n'ont rien à voir avec le monde de la techno. Pour eux, le résultat, c'est faire du fric sans se soucier de la qualité et des conséquences physiques ou mentales sur l'usager. Ils font n'importe quoi."*

TAQ 5F : Il y a des formules chimiques qui existent pour fabriquer le bon produit. Il faut la matière première, le laboratoire. Ce sont des sous-branches de laboratoires pharmaceutiques qui doivent faire les pilules, faut pas se leurrer ! et même en France, c'est clair ! Il doit y avoir des laboratoires en France, mais ce sont de petites structures, plus artisanales. Les plus importantes sont en Espagne, en Hollande et en Angleterre.

Tu vas avoir des gens qui vont vendre des gélules. Elles contiennent un peu d'ecstasy et de trip, et d'autres produits comme de l'aspirine pilée, du lactose, tout ce qui est poudre blanche, même de la strychnine. Pour ce dernier produit, le blocage de la mâchoire est le premier effet. Ce sont des petits dealers, type "racaille", qui n'ont pas les moyens d'acheter 20 pilules. Ils en achètent 10 et font des gélules coupées revendues 180 FF. C'est uniquement pour l'argent. ils n'ont aucun scrupules.

En général dans les soirées, les dealers te proposent de tout (X, coke, Trip) mais jamais en grosses quantités. Dans le milieu Techno, l'héroïne ne est assez rare. Tu trouves du shit, de l'herbe, Trip, X et un peu d'opium, appelé RACHACHA, fabriqué à partir des plants de pavot cultivés en France. Il a de plus en plus de speed, car les autres produits, X et Trip sont de plus en plus mauvais. Si auparavant, on trouvait de l'héroïne dans le milieu Rock, du LSD chez les Hippies, dans la techno, il y a toutes sortes de drogues avec l'apparition de nouvelles drogues de synthèse.

De toute façon, il faut des produits qui te "bougent" ; l'héroïne ne te colle dans un coin, te fais piquer du nez. Rien de convivial. Pour la montée, tu prends de l'X ou des Trips et pour te calmer, pour la descente, tu fumes quelques joints. Si t'es vraiment trop énervé, reste la solution de l'héroïne.

Il y a de la curiosité de la part des consommateurs à associer différents produits, pour aller à tes limites, juste pour voir ce que cela procure comme sensations. Tu vas prendre 1, 2 ou 3 Trips mais tu vas t'arrêter car tu sens que tu vas "péter un plomb", que ton corps ne va pas l'encaisser. Il faut

arriver à un stade où l'on doit connaître le produit pour pouvoir jouer avec lui. Tu vas prendre un X au début pour te mettre en forme, puis un Trip pour le côté hallucinant où tu vas rigoler, ou l'inverse, Trip puis X. Puis tu fumes du shit pour te calmer car ton corps est à fond, et que tu restes conscient d'une limite à ne pas dépasser qui pourrait t'arracher, comme finir dans un "HP", un hôpital psychiatrique. Au début, il y a la curiosité, puis vient le temps d'une progression dans la défonce, type "Trip, X, shit". Si tu commences avec de la coke, tu vas être rapidement fatigué, donc tu poursuis avec un Trip pour te réveiller. Il y a les extrémistes de la défonce, ceux qui vont en prendre un maximum pour faire les beaux, pour pouvoir dire qu'ils ont pris tant de pilules ou de Trip.

J'ai connu des personnes qui consommaient de l'ecstasy en dehors des soirées, au quotidien. Ils prenaient par exemple un demi-TAZ en début d'après-midi, car à cette époque-là, c'était de la bonne qualité, donc sensations assurées. C'est un peu comme avec l'alcool. Si t'es pas bien, tu prends un peu de bière, du vin dans la journée. Les soirées techno ont permis à des gens de découvrir l'X et de l'intégrer, comme d'autres le font avec de l'alcool, dans leur quotidien pour rendre leur vie un peu plus rose ou pour oublier. Et puis, il y a une dépendance qui s'établit. Je n'ai jamais été dépendante des pilules car je sais que cela touche vraiment les neurones. Après le shit, premier contact avec les drogues, j'ai goûté au Trip, un, deux ou trois pour connaître le produit, pour savoir où cela pouvait t'amener dans le délire, dans ta tête, dans tes sensations. Mais je sentais qu'il fallait que je m'arrête à trois pilules car j'étais assez défoncé, "dosé", cela servait à rien. J'étais au maximum. Maintenant, je trouve plus de plaisir à triper, car j'ai connu mes limites ; et puis j'ai fait des soirées sans Trip où j'ai vu des personnes complètement défoncées et j'ai eu peur. J'ai des amis qui faisaient des concours, genre j'en prends 10 à la fois, et qui sont aujourd'hui complètement largués, perdus. Si tu lui parles du chien de sa grand-mère, il peut te répondre que le poisson est toujours dans le lac. Tout est en vrac !

Dès ma première soirée, je me suis défoncé. Et j'ai eu des périodes où j'étais à fond, où je prenais de la coke tous les jours. J'ai arrêté mais j'ai des séquelles, genre des trous de mémoire. Ou alors tu es conscient de ta dépendance, et tu t'arrêtes à temps ; ou, tu continues et tu craques.

Pourquoi je prenais de la "CC" tous les jours ? Car je pouvais m'en procurer facilement, j'en avais. Quand j'étais à Paris, en 1995, je vivais avec une copine et un ami qui vendait de la cocaïne. Ou c'est cadeau ou c'est moins cher. Donc, c'est facile. A Paris, j'ai rencontré des gens qui revendaient, dont un gros dealer qui avait entre 30 et 40 grammes de coke chez lui par semaine, ce qui représente une somme importante. On prenait 10 grammes à cinq, le temps d'un week-end, et on ne payait jamais ! Il faisait toujours des cadeaux. Il nous laissait par exemple un KEPS (paquet d'un demi gramme) de coke sur la table de nuit pour notre réveil. Au début, il offrait à certaines personnes pour les inciter à lui en acheter, autour de 400 FF le gramme. Avec un demi gramme, tu fais environ 6 traits. Mais cela part vite... C'est la meilleure coke que j'ai goûtée : elle n'était pas coupée, venait directement de là-bas, de Colombie, car elle était sous la forme d'un caillou. En fait, ce dealer était en dessous du grossiste, en fait un demi grossiste.

Il y deux sortes de coke : la végétale, qui vient de Colombie, et la synthétique, élaborée chimiquement qui est plus speed.

Au début à Toulouse, on a trouvé de la coke de bonne qualité car on a rencontré un bon dealer, qui traitait directement avec un grossiste basé à Toulouse. On avait de bons prix : on achetait entre 5 et 10 grammes entre 300 FF et 450 FF, prix de gros. On revendait le gramme à 500 FF, coupé, mais on faisait attention à garder un minimum de qualité. Les clients de Coke veulent être bien servis,

toujours, du moins pour le deal en appartement, deal de connaissance. Pour être sûr de la qualité, il faut aller à Paris. Mais le business à Toulouse est plus risqué. Il y a de moins en moins de dealers, qui ont peur de l'emprisonnement, entre 4 et 10 ans !

On en a dealé à Toulouse pendant un moment, on se faisait pas mal d'argent. Avec les pastilles (pilules), c'est à coup de 100 FF. Avec un gramme de coke, c'est 500 FF, sachant que tu te fais ta consommation dessus. Et c'est important si tu consommes, seul ou à plusieurs un gramme par jour. Sur 10 grammes que tu achètes, tu prends d'abord ta consommation et tu coupes avec du lactose pour en avoir 15. Tu calcules donc de façon à rentrer dans tes frais et à faire du bénéfice. On avait 5, 6 personnes qui venaient régulièrement acheter de la Coke, des gens auxquels on faisait confiance. Jamais des inconnus, sauf s'ils étaient cooptés. On vendait toujours dans l'appartement, jamais dans la rue ou dans des soirées.

On achetait 10 grammes le lundi. Cela nous permettait d'en consommer le lundi et le mardi. Mais c'est un cercle vicieux, car cela te met bien sans être "à la rue". Tu as le sentiment d'avoir la pêche, tu marches droit, tu es le meilleur, plein d'assurances. Et cela ne se voit pas. Et tu rachètes 5 ou 10 grammes, le mercredi, puis le vendredi. Et puis tu arrives à un moment où tu prends conscience de la dépendance car ton système nerveux ne tourne plus rond. Exemple : tu cherches un pull pendant une heure, tu ne le trouves pas et tu fonds en larmes sans savoir pourquoi. Tu deviens moins patient, moins tolérant, plus agressif, crises de paranoïa. Et si tu n'as pas l'envie de t'en sortir, tu plonges inévitablement. Mais souvent, il faut connaître l'extrême pour être écorché, et dire stop !

Maintenant, je fume du shit ou de la "beuh" (herbe). C'est tout. C'est plus agréable, pour ma tête, pour mon corps. J'ai commencé à 18 ans, et aujourd'hui, à 23 ans, j'ai acquis une certaine maturité. J'en ai fini avec ma crise. C'est comme pour un gamin à qui tu présentes plein de jouets : il va tous les essayer, les casser, tester leur résistance et quand il les connaîtra par cœur, il s'arrêtera et passera à autre chose.

S'il y avait un peu plus d'informations sur les dangers concernant l'abus, sur les effets, je crois que les gens feraient plus attention, seraient plus raisonnables.

Aujourd'hui arrive une nouvelle drogue, le Spécial K (Kétamine), qui est paraît-il un somnifère pour les éléphants. C'est à pile ou face ; soit, tu l'encaisses, soit, tu crèves. Il faut savoir le doser. Jamais je n'y toucherai. J'ai vu des personnes, comme le directeur d'une société parisienne, qui en ont pris aux Etats-Unis. A cause d'un surdosage, il s'est réveillé au bout de deux jours, c'est une chance, mais aujourd'hui, il est "perché". Il te raconte des histoires qui ne tiennent pas debout. J'en ai vu un autre en Technival, qui a sauté dans le vide croyant que c'était une route. Vu le manque d'informations, les gens prennent n'importe quoi. Quand tu ne connais pas un produit, tu veux l'essayer. C'est normal. Mais là, c'est des hallucinations incontrôlables. Et cela dépend de ton moral : si tu es en forme, tes "hallu" sont positives, tu rigoles ; si tu n'a pas le moral, elles sont négatives, et tu peux avoir des chocs, des peurs. Tes "hallu", il faut savoir les gérer. Si tu as un organisme robuste, tu vas pouvoir encaisser ; si tu es fragile, c'est le produit qui prends le dessus, et tu vas être perdu.

B) Entretien 2 avec TAQ 4A, février 1998.

Au sein des soirées payantes, il y a des vrais dealers, dans le sens où ils ne viennent que pour vendre des produits. Ils sont identifiés essentiellement par le bouche à oreille, et surtout en rapport à la

qualité des produits qu'ils proposent. C'est un genre de vente confidentielle avec une intransigeance sur la qualité, excepté pour les nouveaux ravers qui se font toujours arnaquer, sauf s'ils sont parrainés ou cooptés. Les vendeurs sont habituellement multi-cartes. Dans les technivals, tous les produits sont vendus à l'exception du shit. Car tout le monde arrive avec son stock de résine et l'utilise de deux façons : soit, pour la consommation, soit, comme moyen de troc. Le shit te permet d'entrer dans une Free Party, en faisant don d'un gramme ou deux aux organisateurs, de boire, de manger et de consommer d'autres produits. C'est une monnaie d'échange.

Les revendeurs sont identifiables, surtout en discothèques. Ils vendent presque "à la criée" en allant directement vers les ravers et en proposant leurs produits, et ce dans toutes sortes de soirées. En Club, ils sont plutôt "monoproduits" et revendeurs essentiellement de pilules. En FP, ce sont surtout des personnes qui appartiennent à des réseaux de vente régulière et qui revendent tout produit. Certains peuvent être spécialisés mais cette spécialisation est proportionnelle à la qualité, aux logos des pilules. On peut considérer deux catégories de revendeurs de plusieurs produits : ceux qui dealent du LSD et du speed ; et ceux qui dealent des X et du shit.

Il y a trois types de vendeurs. Un, le "petit commerçant de confiance", qui établit une stratégie de vente à long terme. Deux, le copain-dealer. Etablit au sein d'un groupe de personnes, il peut se permettre de vendre à crédit, jusqu'à 5 000 F. C'est souvent le cas dans le milieu du "show-biz", des artistes, et des tribus. Trois, le vendeur "à la criée" qui réalise des opérations "coup-de-poing" : un minimum d'investissement pour un maximum de rentabilité !

Le raver achète ces produits avant et/ou pendant les RP. En réalité, il achète les X avant car il peut tester leur authenticité ; idem pour la cocaï ne. La qualité est proportionnelle à la confiance auprès de son ou ses dealers habituels. Il achète les Trips pendant les "teufs", car c'est le principal lieu de consommation et de distribution.

Pour la cocaï ne, à part un des mes amis qui va acheter la cocaï ne à Paris, il y a deux types de vente. D'abord, l'envoi postal. Pour éviter de voir arriver les "keufs" à la maison, on fait envoyer la marchandise à une adresse "bidon", comme une boîte aux lettres commune, c'est le cas de grands immeubles de quartiers ou à une adresse "squattée", une maison ou un appartement inhabité. Puis, il y a l'achat groupé. Des voiliers font régulièrement le trajet entre les ports situés à proximité de Montpellier, comme Palavas-les-flots, Sète ou La grande-Motte, et les Antilles, plus particulièrement l'île de Saint-Martin. Là-bas, le gramme vaut 50 F ! Dans le cas de cet achat groupé, si l'argent n'est pas donné à l'aller, cela arrive mais c'est plutôt rare, la marchandise est payée au retour aux alentours de 400 F le G.

Il y a deux types de technivals. Les "petits" sont réalisés par quelques Sound System et des tribus à un niveau régional et comptent environ 300 personnes. Les "grands" technivals sont réalisés l'été avec l'appui de grosses tribus nationales ou internationales. Durant l'été 97, il y en a eu trois : en Languedoc-Roussillon (Gruissan, 10.000 personnes sur 7 jours, dont 6.000 le même soir) ; à côté de Bayonne (Landes, sur la plage, environ 25.000 personnes sur 10 jours) ; et en Espagne. Une tribe (ou Tribu) peut avoir un Sound System qui peut-être techno ou reggae-dub, ce qui permet aux technivalliers d'avoir un choix plus large au niveau musical et au niveau de la vente de drogues (le cannabis, résine et herbe, étant le produit usuel des "Rastas").

Il existe une véritable économie de troc basé sur le shit. Une barrette, de deux grammes, est échangé contre un Trip. Un X, c'est 4 grammes. Mais il y a très peu de X dans les Free Parties. Les X sont proposés par des vendeurs qui viennent spécialement pour le deal, et qui ne restent pas longtemps.

Le but d'un raver dans une Free Party est de tenir le plus longtemps éveillé possible avec le moins d'argent possible. Au-delà des produits illicites, on trouve du "son", de la "bouffe" (sandwichs, plats), des boissons alcoolisées et non-alcoolisées, dont des BIODROGUES et des bouteilles d'eau.

Un technival est un véritable marché pour les drogues. Des personnes arrivent avec 10 000 F et achètent des lots de produits selon leur choix : cocaïne, LSD, X, Kétamine, pour l'essentiel. Ils peuvent repartir de suite où en revendre sur place une partie. Les voyageurs revendent habituellement de la Kétamine et du LSD. Ce sont d'ailleurs les principaux revendeurs de Kétamine. Ils voyagent dans toute l'Europe, s'arrêtent dans des technivals et dealent quelquefois en grandes quantités. Les usagers leur achètent des produits pour aller les revendre ailleurs.

ANNEXE 4 : ENTRETIEN AVEC UN DJ, LORS DU TECHNIVAL DE LA ROCHELLE, JUILLET 1998.

Traveller depuis six ans, ambassadeur du noyau central des travellers français.

Trajectoire

Cela fait sept ans que j'écoute de la techno. J'ai fait ma première soirée techno à Paris sur une péniche, c'était par hasard. La deuxième, c'était un an après à Montpellier. Depuis, j'ai embrayé et je vis au sein du mouvement "underground". Je suis venu à la techno par le contact avec les travellers anglais, arrivés en France en 1992 ; lors du festival de Cahors en 92, j'ai rencontré le premier Anglais qui a posé du son dans un festival de musique.

Après, il y a eu les **XXX**, une "tribe" française constituée de trois Anglais, et de plusieurs français, dont ma copine et moi-même ; nous avons tourné pendant trois ans ensemble. Mais en même temps, comme nous avons été le premier groupe à monter une ""tribe"", d'autres Anglais sont venus en France faire la tournée d'été, en commençant par Montpellier dès le mois de mai. Il faut savoir que le mouvement "underground" vient essentiellement d'une tribu spécifique, et si la techno a vraiment marché en Europe, c'est grâce aux soirées réalisées par cette "tribe". Les gens prennent une claque, car c'est pas de la techno commerciale, c'est pas aussi synthétique que ça ; il y a un volume qui se créait dans la musique.

Avant de faire les technivals, je faisais les festivals de musique en Europe - Bourges, Belfort, etc. Au sein de ces manifestations, qui existent depuis une vingtaine d'années, il y a toujours un camping de festivaliers, souvent des "bab", c'est-à-dire des gens qui sont un peu de la route, qui font leur petit "business" en vendant des crêpes, des bijoux, des fringues faites par les femmes, le plus souvent des produits artisanaux. Pour nous, c'est différent car c'est le monde de la techno, il n'y a pas autant de stands. En fait, ces campings ont été le point de départ de la techno et de l'"underground".

Sur la route

Je suis en permanence sur la route, dans un camion ; je n'ai ni maison, ni appartement. Il faut bien que les gens comprennent que le monde techno est un contact, un trait d'union entre les personnes ; si on va dans une "teuf", que l'on prend de la drogue et qu'on s'écroule sans discuter, je ne vois pas où est l'objectif de venir en soirée ; comme je le répète régulièrement, si vous devez prendre de la drogue, amusez-vous avec ! Ne vous asseyez pas, arrêtez de cogiter, cela ne sert à rien, car vous cogiterez deux fois plus vite, donc il faut un peu se lâcher. Le problème, en France, c'est que les gens ne se lâchent pas assez. Je dirai que l'ancienne clientèle, qui allait avant dans les technivals, n'y est plus ; tous les gens qui sont là, dans ce camp, cela fait deux, trois ans qui tiennent, sans plus. Les gens qui avaient avant mettaient le feu ; on se lâchait, on rigolait, on déconnaît, on faisait des conneries...

Il y avait un contact, un trait d'union, et maintenant, ce trait d'union commence à se perdre en

France. Le truc, c'est que ce fut trop médiatisé sur la drogue ; les pouvoirs publics ont dit "voilà, il y a des soirées qui se font, il y a de la drogue qui se prend". Certes, il y a de la drogue qui tourne, comme dans toutes les soirées, mais il faudrait qu'ils prennent plus de responsabilité vis-à-vis de la sécurité civile ; J'ai rencontré un responsable de Médecins Du Monde, on a pas mal discuté sur les "teufs", on a fait deux, trois soirées avec les SPI. On y allait car j'avais un "tchaï shop" et je faisais gaffe aux gens qui partaient un peu en "couilles" ; c'est très facile de récupérer un gars qui part en couilles sous "acide" quand on connaît bien le truc, très, très simple. Il y a des choses élémentaires, comme boire quelque chose de chaud pour que la chaleur au niveau de la tête puisse redescendre avec la boisson.

En France, le mouvement "underground" est en train de perdre de l'ampleur ; cela va finir que d'ici à l'année prochaine, il n'y aura plus un seul traveller français, on se sera tous barrés à l'étranger, en Europe de l'Est ou en Asie du Nord. Heureusement, on (les DJ) a été reconnu comme musiciens grâce à Laurent Garnier, qui a obtenu la Victoire de la musique en tant qu'interprète et compositeur, c'est excellent ! On commence à reconnaître la techno comme une sorte de musique ; si la techno a existé, c'est parce que le rock ou la chanson, c'est plutôt genre des flashes, des souvenirs ; la techno, c'est plutôt de la transe.

Je suis DJ, cela fait quatre ans que je joue, et on se rend compte au bout de deux ans de mix, que l'on comprend la techno, que l'on comprend comment cela marche, qu'elle est la transe. C'est pour cette raison que tout le monde ne peut pas jouer derrière les platines : si un mec joue depuis trois ans, s'il n'a pas compris comment cela marche, on va pas le mettre derrière les platines à cinq heures du mat... C'est pas évolutif pour la musique, pour les gens, pour la libération de l'esprit ; quand je me mets à danser devant les enceintes, au bout de trois heures, je suis vidé, serein, zen. Les flics ont peur aussi par rapport à notre musique, ils la trouvent vachement agressive, trop rythmique. La musique est à fond rythmique, on marche à cent à l'heure, on s'endort jamais sur nos lauriers.

Le mouvement techno, c'est aussi, "on pense à un truc, on le fait" : si par exemple, le groupe électrogène déconne, on le répare de suite. Nous savons nous servir correctement de nos mains, faire de la mécanique, de la bouffe ; on s'installe n'importe où et quand on repart, c'est propre. Il faudrait que tous les "teufers" aient cet état d'esprit de vivre en harmonie avec la nature, mais jusqu'à présent, il n'y a que le noyau central de la techno qui s'y prête. La police devrait se rendre compte que les personnes qui forment ce noyau central ne représentent pas un danger, au contraire ! Nous apportons une libération pour les gens ; ils se libèrent au bout de deux jours ou trois jours, ils deviennent zen ; ils n'ont pas pété les plombs chez eux à faire n'importe quoi, à délirer.

Plus la police va être sur nous... Je sais pas, quand j'ai discuté avec le commandant qui est venu sur le site, je lui disais "vous pouvez pas être de notre côté ? ", genre, vous voyez un convoi de trente voitures, et leur indiquer de passer par là, au lieu de les envoyer ailleurs, car ceux qui ont fait 400 bornes ne vont pas repartir comme cela, ils vont chercher et finir par arriver. Il faut un peu prendre ces responsabilités. Nous, on nous a dit en Bretagne qu'il fallait que l'on prenne nos responsabilités, vous avez eu un mort, etc. Mais les responsabilités, on les prend quand même pas mal : on est là, on est présent, même vis-à-vis des gens qui vendent de la drogue, ils ne savent pas tous qui sont-ils, car ce sont des gens qui sont ici depuis le début. Mais voilà, eux aussi prennent leurs responsabilités et moins de conneries sont faites ; les conneries qui sont faites sont des produits qui sont vendus à des gamins, ce sont déjà des gamins qui se débrouillent pour en avoir et qui les revendent à d'autres gamins ; je l'ai vu sur les technivals, où tu te fais brancher

trois ou quatre fois pour acheter de la drogue, et en voyant leurs têtes, ce sont des minots ! Ils ont 18, 19 ou 20 ans.

A ces gens-là, je ne leur achèterai jamais quelque chose, et c'est le mot d'ordre passé par les gens qui ont un peu plus de maturité et qui ne veulent pas acheter n'importe quoi. Car c'est clair que la drogue détruit, et qu'il faut faire attention. Par rapport à la drogue, je me suis bien positionné. Après huit ans de prise, tu dois savoir où tu vas car la tête ne peut plus suivre, faut assurer niveau poids, psychisme...

Le mouvement techno, j'en suis heureux, prend de l'ampleur. Seul problème, c'est qu'on facilite le côté où il y a de la tune, de plus en plus, et nous, on nous met de côté.

Rien que cela me fout les boules, que nous, on essaie de vivre avec le minimum, et qu'on demande aux gens le minimum lorsqu'ils viennent dans nos soirées, c'est-à-dire consommer des boissons au bar, acheter des cassettes, des disques, des vêtements (tee-shirt, sweat-shirt) pour que l'on puisse tourner, acheter du gas-oil, de la bouffe, et, au fur et à mesure des années, avoir un petit capital pour acheter le bar, car oui, les gens ont besoin de boire pendant qu'ils dansent, on va pas les laisser se déshydrater... Il y a des rapports qui sont vraiment trop "space" : les soirées comme Boréalis, ben voilà, il y beaucoup de tunes engagées, les gens claquent 180 balles pour acheter le billet en pré-vente, et ça rapporte énormément d'argent. Et à nous, on nous fait presque un procès en revendant la bière à dix balles...

Motivations

Il y a le style de vie et la musique. C'est une mentalité, une approche, un trait d'union, on se connaît tous. Tous les gens qui ont des camions se sont barrés de ce camp sauf un qui est resté. Il y a peu de personnes présentes ici qui sont à la base des travailleurs, qui bougent tout le temps, sans arrêt. Il y a des gens qui ont acheté un camion car ils font des "teufs" ou ils bougent durant l'été.

Pour moi, il y a qu'un truc : je ne veux pas donner de l'argent à l'Etat. Je n'ai pas envie de leur donner de l'argent car il y a trop de magouilles, trop d'hypocrisie. Je préfère créer mon propre système et y vivre.

Il faut savoir que tout se sait très, très vite. Si quelqu'un commence à mal délirer, et à nous casser les "couilles" ou qui fait n'importe quoi, genre qui monte un technival sans succès, il n'est plus crédible. Il y a trois valeurs fondamentales : le respect, la protection et s'occuper de son prochain. Tout être humain devrait s'occuper de son prochain. Quand un mec pète les plombs, c'est toujours le noyau central qui s'en occupe, c'est personne d'autres ! Au dernier technival, à Melun, 15 000 personnes se sont pointées : résultat, il n'y a pas eu de dégâts, pas d'accidents sur la route, pas de morts, juste un mec qui a été évacué car il a eu froid... Les flics peuvent rien nous dire. A part le mort du technival en Bretagne, on n'a jamais eu de problèmes, ni en France ni à l'étranger, Espagne ou Italie.

On va se barrer pendant un mois : on part à Vienne, puis en Bosnie. On présente la techno aux gens des pays de l'Est. Eux, ils ne prennent pas de drogue ; on dit que la drogue est présente dans les pays de l'Est, et bien ce n'est pas vrai ! j'y suis allé deux fois, ce n'est pas autant le supermarché qu'en France. La France est un supermarché : il y a des endroits connus en ville, en centre-ville, dans les quartiers, en banlieue ; partout, on te propose de la drogue. Dans les pays de

l'Est, tu peux marcher tranquille sans être pris pour un acheteur, c'est plutôt des petits réseaux, en fourmilières, et ils font la fête. Pendant six heures, ils dansent devant les enceintes et se lâchent ; ils ont compris qu'on est là pour faire la fête et qu'on vient pour eux ; donc, d'eux-mêmes, ils viennent nous voir, nous apportent à manger, c'est un contact sur la base des valeurs et c'est peut-être ce que l'on a tendance à oublier en France. En Autriche, il y a un peu de tunes mais dès que tu passes la frontière, que tu vas en République Tchèque ou en Yougoslavie, les gens n'ont pas de tune ! Donc les gens s'entraident, et c'est un peu ce qui est en train de se passer sur ce camp : tout le monde mange ensemble, fait un peu de troc, moi j'ai des merguez, toi du pain, on partage.

Cela commence à revenir un peu dans les technivals en France. Les trois dernières années, ce fut vraiment dur. D'ailleurs, j'ai fait une pause pendant un an, je suis parti en Espagne car cela devenait n'importe quoi. Les gens faisaient n'importe quoi et c'est vrai que l'on a des responsabilités vis-à-vis des personnes qui ont pris de la drogue. Il y a deux, trois ans, beaucoup de drogues tournaient dans les soirées et c'est pour cela que l'on a attiré une clientèle qui recherchait la défonce. Maintenant, les gens qui faisaient le "business" dans les soirées, n'y vont plus comme avant : on les voit pas, ils sont discrets, ils ne vendent plus à des gamins, c'est une prise de conscience par rapport à la vente de la drogue.

Et puis y'en a marre que l'on ne nous prenne plus au sérieux. J'ai envie que le gouvernement et les pouvoirs publics commencent à nous prendre au sérieux et que les flics nous perçoivent comme des organisateurs, des mecs qui gèrent l'histoire.

Car dans une "tribu", certains sont là, prêts à donner un coup de main pendant que d'autres gèrent l'affaire. Ils s'occupent de mettre en place le campement, de tendre les bâches, monter le son ; en fait, chacun est spécialisé dans son domaine même si tout le monde touche un peu à tout. On a créé des maillons de chaîne, et quand il manque un maillon et que c'est délicat, on se débrouille.

Les flics doivent comprendre que ceux qui viennent vers eux sont là pour leur expliquer comment cela se passe. Généralement, on ne peut pas rester que 24 heures au même endroit pour un technival, c'est pas possible. Ce soir, deux autres camions arrivent et demain, d'autres camions vont s'installer. Ces sons étaient sur d'autres fêtes organisées les 14 et 15 juillet, donc ils remballaient ce matin et prenaient la route. Un camion arrive de Bayonne. Pour tous ces petits trucs liés à l'organisation, les flics doivent comprendre qu'il faut une semaine pour qu'un technival se mette en route. En intervenant comme ils le font, les mecs restent sur la route, les camions tournent en rond, on doit déménager tous les soirs, trouver de nouveaux sites, c'est n'importe quoi ! Je dis que c'est découragé les gens, et en plus cela les énerve.

Le technival de La Rochelle

On est arrivé vendredi soir, on faisait parti du premier convoi qui a posé le son. On arrive sur le site, et dans les dix minutes qui ont suivi, un camion de CRS est arrivé et hop, ils ont commencé à faire barrage. A partir de là, un autre son est arrivé, et ils ont pu entrer par un autre chemin ;

là, trois camions de CRS et trois estafettes ont débarqué... Ce sont des CRS blancs, on le sait, à Lille, ils sont venus, sont sortis toute matraque dehors et ont tout cassé, en Bretagne, c'était encore eux, à Paris, pendant tout l'hiver dernier, c'était eux, dans tous les "tesqua" (squat en verlan) et les lieux artistiques, ils ont débarqué, et à chaque fois, c'est chaud ! La Police française devient de plus en plus violente et virulente à l'égard des voyageurs, c'est clair. Matraques dehors, les chiens, et faut voir comment ils nous parlent, le week-end dernier à Belfort, ils ont sorti les

fusils à pompe.

Donc ils sont arrivés et en dix minutes, tout le monde était dispersé. De toute façon, je savais que sur ce premier site, ça n'allait pas le faire. Même sur le deuxième, en arrivant, on a pété un poteau, on a poussé des pierres, puis c'était un site protégé. Pire, il y avait une falaise de quinze mètres ! je l'ai vu le matin, et j'ai dit à celui qui nous y avait amené "non, t'es taré ! On a déjà eu un mort, et encore on était en bas (de la falaise). Tu ne vas pas nous laisser là, tu délirés". Il aurait fallu mettre des pneus tout le long de la falaise et dire à tout le monde de ne pas dépasser cette limite. Imagine un gars qui prend de la "kéta", par exemple, il se met en vrille, il fait trois pas en avant et il se casse la gueule. Il ne verra pas la différence : c'était trop dangereux. Donc troisième site, c'était l'ancienne déchetterie, plus tranquille.

Au départ, il y avait trois sons. Cela a dégénéré avec les keufs car ces derniers ont speedé un peu, et c'est clair que dès qu'on touche au son, aux enceintes ou aux câbles, et bien on s'énerve, on part en "couilles". Je dirai pas que c'est toute une vie, mais bon, c'est pour cela qu'on est là, qu'on bouge notre cul. Un câble de haut-parleur, ça coûte pas trente balles, ça vaut deux cent balles, alors déjà que l'on gagne pas beaucoup de tunes !

On vit, voilà. On peut pas dire que l'on vit bien ou mal, mais on vit grâce à nos soirées, à la musique, aux skeuds (disque) que l'on enregistre. L'Etat taxe tellement maintenant que si tu veux sortir un disque, il te faut payer les droits à la SACEM, déposer ton nom, et cela te coûte "gras de tune", au moins 40 000 balles ! Donc pour sortir un disque techno, tu n'en sors pas 10 000, c'est du commercial, alors t'en fais 1000 ou 2000. On a monté un circuit parallèle, on fait nos propres masters (original), on s'achète des bécanes... On connaît des gens qui traitent des skeuds au noir depuis des années ! C'est des vieux du rock... Celui qui nous presse les skeuds a plus de 50 ans et il est patron d'une maison de disques ; on lui amène le master, il enregistre le master, fait le pressage et sort 1000 disques avec une pochette blanche, "white label", et ça le fait quoi ! Après, on amène nos skeuds dans les magasins de musique techno, et toute personne avertie va savoir que c'est un white label, de bonne qualité sonore, que c'est plus de la musique de "l'underground" que du commercial, c'est pas la même rythmique. Je trouve que la musique commerciale, c'est pour les gamins, les gens qui vont dans les raves écouter par exemple Laurent Garnier. Je l'ai rencontré et je trouve qu'il fait de la musique pour des gens qui n'ont pas de problèmes dans leur vie ; donc c'est clair, quand on va au Queen ou au Rex, on regarde le parking, il n'y a pas un camion, ni une 2 CV, ni une 4L ; c'est la différence au niveau monétaire. Entre "l'underground" et le commercial, ce ne sont pas les mêmes véhicules, les mêmes personnes, les mêmes fringues. Je n'achèterai jamais pour 3000 francs de fringues pour être dans le vent ! L'essentiel, c'est d'avoir le mouvement techno dans le cœur et dans la tête. La musique techno a permis de rapprocher beaucoup de personnes, des gens qui au début des années 90 avaient tendance à se disperser.

Je viens de faire l'Italie, c'était monstrueux, on a mis une grosse claqué aux Anglais ! ils commencent à comprendre que les sons français prennent de l'ampleur, que les DJ assurent, que la rythmique est bonne. On avait 24 kilos de son, un pur mur... Il y avait sept sons, mais avec les sept, on a monté que trois sons, c'est une pratique qui se fait de plus en plus dans les technivals. C'est pas la guerre, quoi ! Vaut mieux avoir trois sons ou quatre sons et monter un gros bar pour qu'il puisse bien marcher, en partageant les bénéfices à la fin, que avoir des sons séparés qui gagneront moins. Faut savoir s'unir pour gagner, pour avoir un plus gros son. Quand j'arrive devant un son qui fait vingt mètres de long sur trois mètres de haut, je suis content, car je ressens vraiment le son, les basses dans les genoux jusqu'au-dessus de la gorge, les aigus dans les

oreilles... La transe, elle y est! Pas besoin de prendre des produits, de se mettre en vrille, on se met devant les speakers, et c'est parti !

En principe, on dépasse pas les 130 décibels, plutôt 105, 110 décibels. Niveau BPM, la bonne vitesse à quatre heures du matin, c'est 200. Les gens s'en rendent plus compte : avant, le son faisait boum-boum rapidement ; aujourd'hui, le son roule, ce sont de nouveaux phrasés rythmiques. Dans certains technivals, comme en Italie, il y a des DJ venant du rap, des mecs qui font du hip-hop, du scratch.

Autogestion

La première année de route, c'est la galère car tu connais pas tous les petits plans pour avoir différentes choses, savoir où les trouver, etc. Une fois que tu es bien installé dans ton camion, tu n'as plus de problèmes, tu vis avec 1000 balles par mois. A Paris, un vieux nous a dit qu'on était proche des Gitans, je dirai que nous sommes les nomades des temps modernes, mais pas des "technogitans", car il n'y a pas de rapport de force entre les "tribe", jamais de "baston" entre nous. Les seules sont face à la "racaille" : ils viennent, ils cherchent la merde, et au bout d'un moment, on pète les plombs et on leur met une grosse branlée ; car si c'est pas nous, c'est eux qui nous la mettront ! je ne suis pas raciste, au contraire, mais ils dépassent trop les limites.

La route, c'est le système D., le système Démerde. On fait des recettes sur le bar, cassettes, disques, fringues... Ceux qui plantent des pieds de beuh (herbe en verlan), revendent de l'herbe, chacun fait son petit "business".

Le but c'est de ne pas mettre de vie en danger, de faire attention ; nous sommes tous des adultes, donc à partir du moment où tu l'assumes, tu es responsable. En Bretagne, deux mecs ont tripé des personnes, à leur insu, qui sont parties en vrille. En fait, le trip avait été volontairement surdosé. On a revu l'un des deux gars en Italie, il s'est fait chéper (perché en verlan) et a payé de son image car tout le monde a su ce qu'il avait fait en Bretagne ; le gars s'est un peu vanté mais au bout d'un moment les gars du milieu lui ont fait le même coup, histoire de lui faire comprendre que ce sont des pratiques dangereuses, à ne jamais faire. Maintenant, quoi qu'il advienne, personne ne leur achète des petri (trip ou buvard de LSD), c'est la sanction. Ils leur faudra un ou deux ans pour revenir avec les gars du milieu. Faire gaffe avec les produits, cela fait partie de notre code de bonne conduite.

Drogue

On n'arrête pas de nous dire qu'on fait de la techno pour mettre l'acide à la mode, c'est même mentionné dans un rapport du Ministère de la Jeunesse et des Sports de 95 ! C'est sûr qu'il y a une consommation, mais si les technivals n'existaient pas, les gens iraient dans les festivals.

Les gars du milieu techno, les gens qui font tourner l'affaire en France ? Deux cent personnes maximum, deux cent travellers. Chacun vient d'une région où il a ses petites habitudes ; une "tribe" regroupe plusieurs personnes autour d'un son et le technival sert à réunir un maximum de "tribes", à faire la fête ; c'est une réunion de famille. On élimine le stress de la route car il ne faut pas croire, comme le pensent souvent les meufs (femmes en verlan), que c'est une vie toute belle, toute rose ! On dort pas non plus douze heures par jour, c'est pas vrai ! Généralement, on dort quatre ou six heures par jour car le camion demande beaucoup d'entretiens, ça tombe en panne, quelquefois on reste quatre heures sur le bord de la route... Maintenant, les travellers n'ont plus de

van mais des poids-lourds. Plus d'espace mais encore plus galère pour réparer. Pour aller en Autriche, il faut prévoir près de trois jours de route en camion.

Chacun a un squat en quelque part, dans sa ville, dans sa région. Chaque région a son groupe de travellers. Mais on organise pas des soirées tous les week-ends, ce n'est pas vrai, c'est tous les quinze jours ou toutes les trois semaines. Sur Montpellier, ça bouge pas mal, c'est le berceau de la techno. Les travellers anglais ont d'abord atterri dans un squat parisien avant de descendre sur Montpellier ; la première apparition des SPI date du premier Boréalis (en 93) : ils ont fait l'after sur la plage à huit du matin. Tout le monde était bien chéper et on a tous halluciné pendant deux jours, certains avaient de l'eau jusqu'à la taille ! Mille personnes posées sur la plage en train de délirer. C'était magique.

Quête psychédélique

La techno, c'est une quête psychédélique. Nous, la culture européenne, on est à côté de la plaque de ce style "m'as-tu vu ?", et forte image de sa personne. Le paraître, tout pour le paraître. Depuis toujours, les gens se sont mis à l'envers et ont fait la fête, et quand ils n'avaient pas de l'alcool, ils allaient se servir dans la nature en prenant de la datura, par exemple. Cela a toujours été, et la drogue a toujours existé ; sauf qu'aujourd'hui, on est confronté à la médiatisation de la chose. Dans les pays de l'Est, il n'y a pas d'association entre la drogue et la musique. Mais ici, c'est vrai que dès qu'il y a de la musique, il y a de la drogue ; et dans les technivals, même s'il n'y a pas de son, les gens font la fête quand même. C'est pareil dans les festivals rock sauf qu'il y a toujours des morts : à Belfort (aux Eurockéennes), c'est une dizaine de morts à chaque édition. Mais, nous, c'est pas le cas.

Plus le temps passe et plus les produits, ecstasy et trip changent au niveau de la qualité mais aussi au niveau des prix. Maintenant, il faut qu'un mec prenne trois trips dans la nuit pour être autant défoncé qu'avec la moitié d'un seul trip, il y a quelques années.

La qualité des produits a diminué, et en plus on trouve de la strychnine, des amphétamines, du sulfate d'amphétamine (speed), du PCP ; la pharmacologie, c'est mis au "business", et c'est de la merde. Si tu vas dans une grosse soirée, tu trouveras pas un bon produit ! Que de la merde, du commercial, bourrée d'amphétamines. Nous, les produits que l'on essaie d'avoir sont des produits qui ne sont pas coupés, car ils sont beaucoup plus sain ; faut que les gens prennent conscience de ne pas prendre n'importe quoi, et pas de grosses quantités. Car si on ne le ressent pas trop, le psychisme, lui, le ressent et le temps de se rendre compte, on est déjà perchés.

Police

Comme je te le disais, on a du mal à en parler car c'est secret, qu'on fait des choses avec pas trop légales, que les gens qui font ces choses pas trop légales, évitent de les cacher dans les convois et dans les camions, car faut surtout pas mettre en danger le camion et le son, donc, ils se démerdent, les mecs. C'est clair que les mecs qui font le "business" notamment dans les technivals, tu peux leur acheter de très, très bons produits, mais acheteurs et vendeurs se connaissent déjà. Et depuis trois ans, si ça tombe, c'est négatif dans notre milieu; je connais plein de gens qui sont en prison à cause de petits merdeux qui vont prendre un petri, qui vont partir en "couilles", et quand ils vont rentrer chez eux, ils vont aller réveiller papa et maman pour tout leur

raconter. Forcément, cela provoque des préjugés, c'est pour cela que l'on a eu cette prise de conscience de dire stop, basta, on ne vend plus à des gamins ! Et, puis les petites pétasses, là... Je suis un peu vénér (énervé en verlan) par rapport aux meufs car toutes ces petites pétasses qui sont charmées parce qu'on est des dealers ou des DJ avec des camions, et qui viennent nous scotcher pendant quatre jours sur notre campement, elles n'ont pas les oreilles dans leurs poches ; elles vont prendre des petri, elles se lâchent et c'est là le danger. Donc, on ne veut plus parler...

Je suis venu à toi car on doit parler de certains trucs. J'ai dit à un Anglais de venir, il m'a dit non, je ne veux pas être ambassadeur, car il a trop d'emmerdes, cela fait deux ans que les flics ne le lâchent plus ; ils le suivent, l'arrêtent tout le temps, sur l'autoroute et ça lui casse les "couilles", et il va finir par se foutre sur la gueule avec les gendarmes... Comme si on ne le voyait pas. C'est trop gros ! Alors maintenant, on reconnaît les gens qui sont des Renseignements Généraux, de la Police, car ils sont vraiment pas discrets, les mecs. Ils se planquent, font des demi-tours à chaque convoi. Depuis trois ans, on est grave infiltrés, c'est obligé par rapport à des produits balancés qui sont de la merde, pour casser un peu le marché, pour que les gens arrêtent de nous acheter les trucs. Rapport aussi à des soirées connues que par le bouche-à-oreille où ils nous attendent au barrage. Exemple, on a organisé une soirée avec les SPI, on partait sur le site, on s'est fait arrêter sur la route avec en prime la saisie du camion ! Donc c'est clair que l'on est infiltrés. On est surveillés en permanence. Tous les services de la Police, des R.G., ils sont sur nos gueules car ils se rendent compte qu'il y a un maximum d'argent qui tourne, la drogue, ça coûte cher quand même... Pour eux, c'est inconcevable que l'on puisse gagner autant d'argent.

Si j'organise un technival, je vais voir tous les stands, et à la fin, ils me donnent une petite donation. Tous les dealers, qui vendent pendant le technival, vont venir d'eux-mêmes me donner de l'argent : ils se sont fait du blé grâce au son, donc ils donnent du fric ; Il y a quand même une prise de conscience, ils deviennent enfin responsables et je dis bravo les gars !

Depuis six ans, il y a une évolution du mouvement techno et des flics. Avant, ils venaient, ils regardaient et repartaient ; maintenant, impossible, ils ont ordre de venir puis disperser, et si pas de dispersion, intervention comme à Lille ou en Bretagne ; on ne tombe plus que sur les CRS. Mais, on va tourner comme en Italie ; là-bas, on ne descend pas en dessous de Rome, car à Rome, c'est la mafia ; tu vois, l'Italie, c'est bien "space" au niveau du délire ; au nord de Rome, on est pas emmerdés, c'est les keufs ; en France, on a la racaille, les mecs des cités qui viennent nous casser les "couilles" ; en Italie, c'est la mafia. Des gars viennent et disent voilà, pour la soirée, c'est un million de lires, autrement, on repart avec le son. C'est très, très mafieux.

En France, on n'a pas ce problème-là, mis à part la racaille qui vient en plus avec les pit-bulls, je ne supporte pas ça les pit, ces chiens réagissent n'importe comment... Donc voilà, les keufs ne supportent pas qu'on se fasse du fric, que les jeunes s'amuse ; faut que les jeunes rentrent chez eux, qu'ils aillent en boîte le samedi.

Dans les grosses soirées commerciales, les dealers y vont pour se faire de la tune, pas pour la musique, s'éclater ou rencontrer des gens.

Je suis connu par les services de police ; j'ai organisé plus de cent soirées et trois technivals en six ans ; je suis connu comme DJ, comme un artiste, je ne fais pas de "business", je n'ai pas envie de griller ma musique... L'économie des "teufs", cela ne peut être que quoi ? Cela peut-être que la drogue ; les gens ne pensent pas que c'est autre chose que les petri, mais c'est des fringues, des impressions de tee-shirts, de l'art urbain à partir de la récupération, de l'art technologique de

récupération qui commence à intéresser pas mal de personnes.

Durant les années 80, il ne s'est rien passé au niveau musical. Il n'y a eu que de la politique et de l'économie ! Dans les années 90, le spirituel prend de l'importance, évolue. L'humain doit évoluer dans la conception des choses, prendre conscience de ce qui l'entoure et ne pas le regarder devant son ordinateur... On commence à partir correctement mais bon, ce qui commence à m'énerver, et à énerver les gens, c'est la police ; un jour, cela va dégénérer car ils commencent à devenir violent, et moi, on me pousse deux fois, qu'il ait un uniforme ou pas, une matraque ou pas, la deuxième fois je me retourne je fais "tu me reposes la main sur l'épaule, je t'en mets une", "tu me respectes, je te respecte"... J'ai déjà fait de la garde à vue à cause de mes soirées car au début tu vas voir les keufs pour organiser une soirée, puis ils te mettent en garde à vue car tu organises une soirée sans autorisation de la préfecture, de la gendarmerie, sans service de sécurité, ni pompiers ; et en plus il te faut acheter une licence III, autour de 1 000 balles, pour vendre des bières, payer une taxe de 830 balles à la Sacem, faut arrêter... Je regrette mais je ne vais pas mettre 1 000 balles pour vendre de la bière ! Il faut déjà qu'on aille acheter les packs au supermarché et revenir ! En revendant 10 balles, cela nous servirait à rien.

Racaille

La "racaille" est arrivée fin 1995. En 97, on a commencé à faire les choses correctement, c'est-à-dire que l'été 97 fut un été très, très chaud pour la racaille ; on en a fracassé plusieurs en leur piquant la tune, on les a mis à poils. Maintenant, on se défend : on a des haches, des battes de base-ball, des longs couteaux car eux, c'est pareil, ils sortent leurs couteaux et leurs pit-bulls ; ils arrivent à quinze, organisés, ils tournent à deux ou trois dans le technival et puis hop, ils suivent un petit jeune qui va pisser, et s'il a fait du "business", ils tombent à quinze dessus, le dépouillent, le frappent au visage pour qu'il ne puisse pas parler... Donc, on ne veut plus de ça. Il a fallu que l'on se bouge : les mecs ont des couteaux, on prend des couteaux ; ils ont des bâtons, on prend des bâtons !

Pendant l'été 97, on a donc fait notre propre police, certains (racailles) se sont faits dépouillés et ils l'ont vite su ; la dernière année, on a pas eu de racaille dans les soirées, ou très peu ; maintenant, ils veulent un petri, ils l'achètent, et s'ils n'ont pas d'argent, on peut s'arranger. Maintenant, le problème, c'est les flics.

On a des affaires de stupes qui sont sur nos gueules : j'ai fait du "business" pendant un moment, jusqu'à ce que je mixe, et on ne me lâche pas car je suis dans le milieu à fond, car c'est ma vie, je suis en permanence en train de faire avancer le mouvement. Donc, les keufs ne nous lâchent pas, car on entraîne des masses derrière nous, on amène une autre façon de penser, ne plus être des moutons, de faire ce que tu veux de ta vie en gardant les valeurs fondamentales, ne pas oublier que la Nature, c'est ta mère, que tu dois toujours faire attention au mec qui est à côté de toi.

La mentalité européenne, c'est étudier, travailler, être en bonne santé et à 50 balais arrêter de travailler pour la retraite ; c'est la norme ! Mais on dit pas au gens de s'interroger le cerveau... Si ce que tu fais, ça te fais du bien, tout le monde est heureux et il n'y a pas de prise de tête entre les gens, car t'es bien, tu te prends la tête, t'es plus zen donc plus apte à réagir devant des circonstances, arriver à avoir une parfaite communion entre le cerveau et l'esprit, et cela dérange les flics.

Enfance

J'ai passé mon enfance dans un camion avec mes parents. J'ai vu comment se monte une sono, ma mère faisait des fringues pour les gamins, j'ai appris à lire et à compter à partir de 5 ans ; quand j'ai commencé l'école, car ma mère n'a pas pu avoir l'autorisation de me faire l'école dans le camion, je suis arrivé au cours préparatoire, je savais tenir une conversation, je savais lire, écrire et compter ; donc pour les mêmes, la vie en camion jusqu'à l'âge de 7/8 ans, c'est l'éveil permanent ; tu ne verras jamais un gamin de traveller qui fera un feu car il sait que c'est dangereux. Donc c'est un peu pour cela que je suis sur la route, et en plus, il y a pas mal de fils de "bab", comme moi, qui sont à la recherche d'une énergie, c'est presque de la philosophie, dans le sens où on est tous des molécules pleines d'énergie; je vais sentir par exemple le rayonnement d'une personne et savoir si c'est positif ou négatif, c'est une question de sensorialité ; je ferme les yeux, je me concentre et j'arrive à sentir le fluide, l'énergie et je peux aller voir la lumière qui est en moi ; ce sont des choses que l'on a appris sur la route... Nos parents, ils ont bien été gentils, ils se sont bien déchirés la gueule, mais ils ont fait n'importe quoi, donc je n'ai pas envie de refaire le même schéma que mes parents. Nous, on a confiance au futur, d'ailleurs on dit "**you stop the party, you stop the future**", et on veut être responsable, s'occuper des autres, rendre des sourires, faire attention à autrui surtout si la personne est un peu perdue ou scotchée.

Niveau consommation de produits, avant, les gens prenaient soit des ecsta, soit des trips, soit un peu de coke mais c'est plus rare. Maintenant, c'est le mélange et en plus de nouveaux produits sont sur le marché comme le DOB, le PCP, les amphétamines. Je ne connais pas bien ces nouvelles drogues ; j'ai goûté à maintes reprises mais je n'ai jamais eu la sensation de descentes et je me pose la question si ces produits t'explorent pas les cellules au lieu de les chatouiller. Ce qui est intéressant, c'est quand cela chatouille et que tu n'as pas de mauvaises sensations, des descentes dures.

Le MDMA, c'est sûr, c'est toxique, rien qu'à voir les gens qui en ont trop pris. Ceux qui vont en "teuf" tous les week-ends, s'ils arrêtent de consommer pendant un mois, ils sont véné, de mauvaise humeur, ils sont dépendants des effets toxiques. Mais le MDMA, c'est proche de l'adrénaline, bon effet ; mais je préfère le MDEA, bonne montée de chaleur, respiration profonde, tu perds un peu ta respiration, légèrement hallucinogène, mais c'est léger, très léger. Le MDMA, c'est aussi une hallucination psychologique, tu te fais un film et tu n'es pas agressif ; par contre, avec un bon produit, deux jours après, tu te réveilles et tu es véné ; en fait c'est génial d'aller aussi loin, d'être aussi bien sans revenir, mais quand tu reviens, c'est pas cool. Cela fait dix ans que je prends de la drogue et j'ai été toxico grave, donc je connais. J'ai fait une thérapie pour pouvoir me lâcher de ce désert-là car j'étais dans un engrenage où je ne prenais que de la drogue, j'étais perché et je n'avais plus conscience des responsabilités, du bien ou du mal ; donc j'ai péché les plombs. Au bout de neuf ans de (drogue) dure, tu ne suis plus, donc faut savoir arrêter et ne pas tomber de l'autre côté, car là tu es irrécupérable. J'ai compris que j'étais en train de me détruire, "**I stop my life, I stop the future**". C'est grâce à la musique techno que j'ai pu me sortir de ce désert, et puis c'est trop cool de mixer avec un mur de 24 kilos, plus besoin de produits.

24 kilos, c'est du pognon car ce sont des camions et le son. Les camions sont en train d'arriver en Autriche pour le technival à Vienne. Les potes vont arriver en fin de journée, chercher le site et poser les camions, et demain, ils sortent des camions et montent le son en six heures. Maintenant, le noyau central assure, rend service, c'est une grosse société de sous-traitance de

"l'underground" avec de grosses têtes d'affiche, soit une dizaine de personnes qui savent faire la techno. C'est comme pour les concerts de rock, on a jusqu'à 30 kilos de light, avec des poursuites, et 24 kilos de son. Exemple d'un Anglais : ce mec-là, il y a quinze ans, il a sorti un disque qui a cartonné aux Etats-Unis, et il n'a pas un franc dans sa poche. Mais il sait que son prochain disque sera un carton du fait de sa notoriété: il est tellement en avance au niveau de la création que les disques qui sortent actuellement en 98 à Paris ont été composés en 93 ou en 94.

Tu vois, ici, les gars n'ont pas été solidaires. Habituellement, quand les flics arrivent, on ne bouge pas. Ils ont arrêté une "tribe" en fin de convoi et ont voulu piquer les enceintes. Car ils ont trouvé un autre truc pour nous faire chier, il faut avoir les factures du matos (matériel) ! Comment fait-on pour avoir 40 000 francs de matériel ? question qu'ils se posent... Nous avons notre propre économie, pas une économie fourbe, pas de marché noir.

Dans les "tribes" techno, tout le monde est le chef, on va écouter celui qui va amener la meilleure solution. Le but c'est de s'enrichir la tête tous les jours, bouquiner, jouer, apprendre. On a soif de connaissance, moins d'expériences car on gère mieux le trip : je suis resté par exemple 48 heures non-stop sur Internet, car je découvrais. J'ai halluciné.

Choix d'un site

Quand on a trouvé un endroit, un site pour la "teuf", on demande autour ou on va voir le cadastre à la mairie pour savoir si le terrain appartient à quelqu'un. Si c'est le cas, on va le voir à deux ou trois avec une meuf ou deux et une bouteille de pastis, histoire de faire l'apéro et de le faire picoler, que les filles lui fassent des petites sourires, et 1 000 balles. C'est le système D ! Le fric, c'est pour payer la location de l'endroit ou éventuellement payer les frais par rapport aux clôtures ou aux arbres ; par contre, l'endroit sera propre à notre départ. Et le mec marche ! Il va pas cracher sur 1 000 balles pour la semaine ! Dans le milieu techno, tout le monde ne fait pas ça : ils font leur truc, et si le propriétaire n'est pas content, c'est pareil, ils ne bougent pas.

Au fur et à mesure des "teufs", on connaît au moins une quarantaine de sites en France pour faire des technivals. Et puis pour vivre tranquille, on a besoin de connaître des endroits pas trop visibles, avec de l'eau, des arbres, en pleine nature. Donc on tombe sur des sites, on repère et on fait passer l'info. Pour les "teufs", on fait gaffe de ne pas être en zone de police. Par exemple, dans un rayon de 15 kilomètres autour d'une ville moyenne, autour de 15 000 habitants, la police peut intervenir, donc on n'y va pas. Car un, les gendarmes sont plus cools, et deux ils ne sont pas nombreux dans les brigades ; ce n'est pas six gendarmes qui vont empêcher 2 000 personnes de faire la "teuf" dans un champ ! On a toujours des problèmes avec la police, jamais avec les propriétaires des sites.

Si on prévoit d'accueillir deux à trois mille personnes pour une "teuf", on est au minimum une trentaine de personnes pour l'organisation, des passeurs, les gars à l'entrée, au bar. On est obligés de faire des équipes qui tournent et on rémunère les personnes ; on leur donne 100 francs ou un ou deux packs de bières. Au technival de Melun, nous étions 200 personnes, toutes les "tribes" françaises étaient représentées. Deux cent pour 15 000 personnes ! En plus, il y avait un peu de "racaille", donc vigilants ; on avait les battes de base-ball, une hache, une serpette derrière le bar, bien voyants. Il faut leur mettre de la pression psychologique : on les suit en groupes, on leur coupe la trajectoire pendant qu'ils marchent, on les surveille du coin de l'œil. Au bout d'un moment, ils sont mal à l'aise, ils ne bougent pas. Et après, on va les voir. Tranquilles. Depuis peu,

certains viennent pour la musique, pas pour le deal. Avant, il n'y avait pas de black ni de rebeu (beur en verlan) dans les soirées. Certains, comme X, se sont aperçus qu'ils pouvaient parler à n'importe qui, même aux meufs, sans être de suite agressés, qu'ils pouvaient être écoutés. Quelqu'un qui est cool, ouvert, je me fous de sa couleur, pas de problème.

En Bretagne, j'ai senti l'affaire. Un petit groupe de racaille est arrivé et a commencé à tourner autour d'un petit jeune qui dealait. Avec deux potes, on a pris des bâtons et on est allés les trouver. On leur a expliqué que nous n'étions pas de la racaille mais des lascars, donc respect. Un peu comme les grands bandits des années 40 qui avaient un code d'honneur, et bien, les lascars ont un code d'honneur, pas la racaille ; eux, ils se niquent entre potes. Pas nous.

Les tee-shirts sont vendus 100 francs, les pulls, 50 balles. Un tee-shirt coûte 20 balles donc on se fait 80 balles de bénéfices. Le pressage de 1000 disques coûte 3600 francs, payés au black.

Les voyageurs européens

Dans tous les pays nordiques, Allemagne, Hollande, Finlande, Norvège, les gens sont proches de la Nature et ont l'habitude de bouger en familles. En France, c'est le "paraître" ; dans le Nord de l'Europe, c'est nature, ils se prennent pas la tête. Les Anglais, eux, en ont rien à foutre. Dans le mouvement, les Allemands sont responsables, les Anglais ou les Espagnols en ont rien à foutre ; Les Anglais sont les précurseurs du mouvement, et il y a peu d'Allemands ; maintenant, on voit des Autrichiens, des Grecs qui arrivent en France. En fait, tous les voyageurs européens viennent en France.

On est en contact avec tous les voyageurs européens ; on est deux cent personnes et on se connaît tous; on a tous été amenés, à un moment donné, à travailler ou à se retrouver ensemble, à se prêter un câble ou à tirer une bâche. Quand on bouge, on peut camper sur un site ou squatter dans une maison d'un ami, en France ou à l'étranger. L'hiver, on passe un peu de temps dans des squats ou on trace vers l'Espagne. A côté d'Alicante, il y a des grottes qui sont squattées. Et puis on récupère les plans de ceux qui sont sur la route depuis trente ans, qui font les festivals en Europe.

Au sujet du LSD, la goutte, c'est le mythe de la drogue, cela ne se fait plus comme ça. La goutte perchait trop de gens. Maintenant c'est le bain, le trempage de planches format A3 ou A4 pour faire des buvards. Le dosage habituel du bain permet de faire des buvards contenant 80 microgrammes de LSD, c'est une solution diluée.

La conversation est coupée par un raver (Ra). Il parle à mon interlocuteur de rachacha qui lui répond:

- *Tu ne peux pas faire de résine de rachacha, c'est pas possible. Tu ramasses de la plante puisque cela fait une fleur...*

- Ra : *Mais tu peux faire de l'OP (opium) avec ?*

- *En France, c'est pas possible, il n'y a pas de l'OP car c'est du pavot pharmaceutique. Pour faire de l'OP, il faut quatre fois plus de bulbes que de pavot pharmaceutique, au niveau des têtes.*

- Ra : *Et l'OP, tu l'as fait comment ?*

- *L'OP, c'est une incision que tu fais sur la fleur.*

- Ra : *Et cela ne vous intéresse pas des trips en gros ? par 100, 200, 300 ?*

- *Tu ne vois pas que c'est le camion d'assistance, banane! (rires).*

Cela arrive que des personnes qui sont trop chéper, restent deux, trois jours avec nous. A force, ils connaissent les gens du milieu, les DJ. C'est cool, on discute, on prend l'apéro, on rigole, on fait des réunions, des warriors, c'est convivial. On n'est pas là pour ce prendre la tête. Le jour où je sais que je vais me prendre la tête, je n'irai pas en soirée. Si je commence à me prendre la tête tout le temps, tout le temps, j'arrête. Il y a trois an, j'ai arrêté pendant un an et je suis parti en Espagne : quand je suis revenu à l'automne tout le monde pétait les plombs.

Et je leur ai dit : "voilà, à force de prendre n'importe quoi, vous faites n'importe quoi : vous avez perdu de la tune, on commence à avoir de la racaille partout". Moi, j'avais su faire une pause, souffler un peu. Quand je suis revenu, j'ai remotivé tout le monde, je les ai mis en position pour qu'ils redeviennent acteurs et non spectateurs avec des petri dans la gueule. Avec le speed, c'est pire, il n'y a plus personne qui assure, la bouffe par exemple. Ils courent à droite à gauche, mais comme ils n'ont pas faim, ils n'assurent plus les courses, genre les clopes, le minimum.

Fin de l'entretien.

ANNEXE 5 : COMPTE RENDU D'UNE SOIREE PAYANTE CLANDESTINE ("TEUF"), AVRIL 98.

Après lecture du flyer, nous nous rendons au point de rendez-vous, situé sur un parking d'un hypermarché de Montpellier. RDV entre 23 h et 3 h du matin. A notre arrivée sur le parking, un individu nous a tendu un bout de papier où était inscrit la direction et le lieu de la soirée. A priori, cette soirée techno n'est pas officielle. C'est ce que l'on appelle dans le jargon des technophiles, une "teuf" : une soirée payante clandestine.

Trente minutes plus tard, et sans la moindre complication, nous arrivons sur le parking d'un grand domaine servant habituellement à recevoir des soirées privées (style mariages). Il est près de deux heures du matin. En dénombrant une trentaine de voitures, on devine déjà le nombre de personnes qui sont à l'intérieur, si l'on se base sur la moyenne utilisée par les gendarmes - quatre par voiture, soit une grosse centaine de personnes. On est surpris de voir quatre vigiles, en tenue de "combat", qui se tiennent sur le perron de cette grande bâtisse : les deux premiers sont au pied de l'escalier tenant chacun en laisse un labrador ; les deux autres encadrent la porte d'entrée. Au "péage" (PAF : 100 FF), on ne perçoit que le bruit assourdissant du binaire techno. Le Boum-Boum nous accompagne dans la salle relativement lumineuse, de 500 m² environ, où aucun espace de repos (chill out) n'a été prévu. La salle est décorée par une ancienne figure des nuits parisiennes, qui fut le décorateur des plus belles "teufs" de la région de Montpellier au début des années 90. Des grandes toiles peintes trônent sur les murs blancs tandis que des images de synthèse sont illuminées par les faisceaux des stroboscopes placés au-dessus des DJ. Face au public éparpillé, le plateau comprend trois parties distinctes, situées l'une à côté de l'autre : au centre, une table de mixage et deux platines; à gauche, des machines (ordinateur, échantillonneur, boîte à rythmes...) ; à droite, la table des "lights" (lumières).

Une dizaine de minutes après notre entrée, le DJ "platine" laisse sa place à un DJ "machine" qui démarre son "live". Un "live" est l'expression en direct des compositions musicales créées par l'artiste. Sur la base de ces créations, travaillées auparavant sur les machines, il a la possibilité d'improviser de nouvelles mélodies et de créer ainsi un morceau musical qui a la particularité d'être éphémère (même si les machines lui permettent de pouvoir enregistrer ces improvisations en direct). La part d'improvisation se réalise à partir de la possibilité illimitée de la manipulation des machines, qui obéissent elles-mêmes à une logique musicale. C'est l'une des différences majeures comparée à la performance du DJ "platine". Le rôle de ce dernier est en effet de mixer les variations musicales de deux disques vinyles, même s'il peut se servir de boîte à rythmes pour explorer sa propre part d'improvisation (fait relativement rare).

Face au plateau, de l'autre côté de la salle, un bar est installé. Il y a autant de personnes regroupées autour du bar que devant le plateau des DJ, fait assez rare pour une soirée Techno. Sucettes, bonbons et diverses boissons sont vendus par des membres de l'association à des prix relativement correct (15 FF le demi pression de bière). Quelques minutes après le début du "live", une personne qui connaît depuis longtemps les "teufs" organisées par cette tribu et qui nous a accompagné depuis Montpellier, vient me glisser à l'oreille qu'elle sait où trouver des TAZ, nom familier des ecstasy.

Elle vient en effet de saluer l'une de ses connaissances qui lui a proposé un "bon" produit, contenant de la MDMA. Le tarif "d'ami" est de 200 FF pour trois pilules. A peine a-t-elle terminée sa phrase,

qu'un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années, s'approche de notre groupe et nous demande ouvertement : "Vous cherchez des ecsta ?".

Suite à une réponse négative, il reprend sa place au milieu des danseurs où il retrouve l'un de ses "partenaires" : ces deux personnages sont des revendeurs d'ecstasy et de LSD. Ils partiront vers 3 heures du matin, soit une heure après notre arrivée. Pour ma part, je n'ai pu voir de transactions visibles entre ces deux jeunes hommes et d'éventuels acquéreurs. Néanmoins, ils allaient régulièrement rejoindre un petit groupe de jeunes hommes au look techno dont la plupart buvaient régulièrement de l'eau à l'aide d'une petite bouteille tout en dansant avec une relative bonne humeur. A noter que le robinet situé dans les toilettes, avait été bloqué pour laisser couler un filet d'eau.

Lors de cette soirée, qui compta un maximum de deux cent personnes, les vigiles firent de courtes apparitions sur le "dance floor". Impossible de savoir s'ils étaient invités à surveiller le deal potentiel ou, plus simplement, à se dégourdir les jambes... Ils restèrent jusqu'à la fin de la soirée (environ 7 h 30) montrant quelques minutes avant l'arrêt du son des signes d'impatience (style "Oh ! les chéper, tout le monde au lit !").

ANNEXE 6 : COMPTE RENDU DU TECHNIVAL DE NIMES, 9 AU 13 AVRIL 1998.

Les premiers organisateurs, plusieurs tribus de technomades, ont installé leur sound system, le mercredi 8 avril, aux Saintes Maries de la Mer, au sein d'un site désaffecté du C.N.R.S. Délogés quelques heures plus tard par les gendarmes, sans opposition manifeste, les technomades, accompagnés des premiers participants, se dirigent vers Arles. Ils décident au dernier moment d'éviter la ville compte tenu des mouvements de population dus à l'organisation de la Féria (tauromachique) de l'année ayant lieu ce week-end de Pâques.

Un site est alors investi entre Nîmes et Alès, sur la route de Saint Chaptès, à proximité d'une rivière, le Gardon. D'une surface de quatre à cinq hectares, ce lieu est une carrière désaffectée où l'on compte une dizaine de petits étangs et quelques bosquets. Cet endroit a déjà été investi par des sound systems de la région : il fait partie d'un ensemble de lieux qui sont régulièrement utilisés pour organiser des free parties. C'est ensuite la rapidité de transmission des informations et l'utilisation de moyens modernes de communication (Infoline, téléphone portable) qui vont permettre de prendre de court les forces de l'ordre. L'endroit est une clairière que se "disputent" trois communes rurales, ce qui rend difficile la promulgation d'un arrêté motivant le trouble à l'ordre public.

Le convoi est composé de nombreux véhicules dont quatre camions appartenant à des travellers, anglais pour la plupart, et de minibus dont celui de "Médecins Du Monde". L'installation se déroule dans la soirée du jeudi 9 avril. Les gendarmes interviennent, aidés des militaires : une voie d'accès est condamnée par le creusement d'une tranchée qui rend impossible toute entrée de véhicule. Un bras de fer s'engage entre un groupe constitué de travellers et de premiers technivaliers¹ et les forces de l'ordre. Au fur et à mesure que la tranchée s'élargit, des travellers repoussent la terre au fond du trou, à l'aide de pelles ou de leurs pieds. Ils semblent motivés à ne pas capituler et sont ragailleardis par le fait que les militaires possèdent des armes (type pistolet-mitrailleur) et sont en "tenue de combat". Un passage en force est même effectué par ces travellers : une voiture de la gendarmerie est déplacée par la force des bras. Une camionnette, qui barre le chemin, sera même attachée à un camion afin de la déplacer, mais l'action ne sera pas exécutée.

"Médecins du Monde" joue alors le rôle de "tampon" : c'est l'un des membres de l'équipe qui devient le principal interlocuteur. Après maints pourparlers, les travellers donnent la consigne d'ignorer les forces de l'ordre et d'attendre leur départ.

Le rassemblement

Nous sommes arrivés au technival le vendredi 10 avril dans l'après-midi. Ce premier accès est bloqué par les gendarmes : un arrêté municipal stipule que le chemin de terre n'est pas accessible aux véhicules. Tout contrevenant s'expose à un procès verbal.

Après leur avoir exposé les objectifs de notre recherche, nous franchissons le barrage, constitué de trois voitures placées à l'entrée de ce chemin, et rejoignons le site du technival, situé à environ un kilomètre de la route départementale. Les personnes qui se présentent devant le barrage peuvent y avoir accès mais uniquement à pied.

¹ On définit un "technivalier" comme étant un participant au technival. Ceux qui restent tout au long de cette manifestation (une semaine pour ce premier technival national) sont proches (amis, potes) des travellers. Ils peuvent les aider à monter les "sons" ou à diverses tâches (ramassage du bois, achat à l'extérieur...), voire voyager avec eux temporairement (surtout l'été). Certains possèdent des stands (piercing, bars, restauration, vente de disques et de cassettes).

Le vendredi soir, les gendarmes laissent circuler les véhicules sur les chemins communaux, devant l'affluence croissante des technivaliers. Ils veillent sur la circulation et effectuent une surveillance passive de la manifestation.

En début de soirée, le groupe de voyageurs et technivaliers compte un peu plus d'une centaine de personnes, des chiens et quelques enfants en bas âge. Sur une aire d'environ un hectare, cinq "sons" déjà bruyants ont été installés par des tribus venues de Bretagne, Marseille ou des Pyrénées-Orientales.

Un "son" a été placé à côté des minibus de "Techno Plus" et de l'association marseillaise "Le Tipi" : les deux véhicules, piliers solides, servent d'amarres à un ensemble de toiles qui couvrent le "chill-out", un espace de repos comprenant des matelas et des couvertures. Les ravers peuvent se reposer en écoutant de la musique techno plus calme, même si le son continu reste fort et le tempo quelquefois élevé, et se documenter en lisant des tracts d'information de Techno Plus. Ils viennent fréquemment consommer de l'eau, mise gratuitement à leur disposition.

Les technivaliers qui ont besoin de soins ou d'une attention plus particulière, notamment liée à la prise de produits tel le LSD¹, sont accompagnés vers le minibus de "Médecin du Monde". Ce bus est situé à l'une des deux entrées du technival. Des bâches ont été tendues pour abriter trois matelas, qui sont utilisés pour pouvoir surveiller l'évolution des malades, notamment lors de "descentes" difficiles. L'équipe est constituée de plusieurs bénévoles (médecin, infirmier) et de salariés de MDM qui sont chargés du suivi opérationnel de cet événement (roulement des bénévoles, vivres, médicaments, eau, testing...). Un minibus de AIDES (Nîmes) sera installé près du "chill out" durant deux jours et deux nuits. Comme MDM ou Techno Plus, ils mettent à la disposition des participants diverses boissons (eau, thé, café), des tracts concernant l'usage des produits et le SIDA (réduction des risques) et s'identifient comme des interlocuteurs de confiance.

Les quatre autres "sons" possèdent la même configuration de mise en place : les véhicules forment la base arrière et servent de point d'attaches aux bâches qui protègent le matériel contre la pluie et le vent, et éventuellement le "dance floor" des danseurs. Les camions et les enceintes placées face au public forment ainsi une barrière visuelle, qui délimite les espaces de propagation du son, de danse et de mix de chaque "sound system", formant un découpage sonore en presque trois dimensions du technival. Entre les enceintes, qui peuvent atteindre deux mètres de haut, se trouve l'espace de "création artistique" constitué de trois principaux points : le son, la lumière et le décor. Le son est le premier élément d'identification d'un "sound system" de par sa propagation et le type de courant musical proposé par les DJ. Alimentées par un groupe électrogène, qui forme une autre source sonore redondante aux technivaliers, les machines (platine, boîte-à-rythme, table de mixage) sont manipulées par les DJ et reliées aux amplificateurs des enceintes.

L'originalité d'un technival est de produire du son en continu, 24 heures sur 24. Le courant musical le plus couramment utilisé est le "hardcore", caractérisé par un rythme soutenu, de l'ordre de 150 battements par minute (150 BPM), et par la diffusion de sons métalliques et stridents. Les personnes se trouvant derrière les platines gèrent l'ensemble des "lights" (lumières) du "sound system". Ce sont habituellement des stroboscopes et les lumières blanches dont les flashes soutiennent le rythme rapide du son. Enfin, chaque "sound system" a sa propre décoration, qui semble être dominée par un courant minimaliste (bâches peintes, totems en fer forgé, teintures psychédéliques). Les écrits

¹ La prise de LSD sous forme de buvard peut entraîner une montée ou une descente difficile, voire brutale (hallucinations, crise de paranoïa). C'est le "bad trip", littéralement "mauvais voyage".

(photocopies de textes, flyers, autocollants) font référence pour l'ensemble à la poursuite d'un mouvement alternatif, hors contrôle de l'Etat ou de la Société. Hormis ces trois éléments d'expression artistique, il existe une autre forme d'identification commune à l'ensemble des "sound system" et des travellers : l'uniforme. Il est en effet frappant d'observer le port de mêmes habits (treillis de l'armée, grosses vestes à capuche) qui font habituellement référence aux valeurs d'ordre, de discipline ou d'obéissance, trois valeurs qui sont paradoxalement combattues par ces "guerriers sonores".

Dès la fin de l'après-midi, alors que voitures et camions cherchent des places pour se garer, des petits groupes de personnes sortent des bois environnants, les bras chargés de branches mortes. Ils préparent des feux qui vont servir à faire réchauffer des boîtes de conserve ou les théières, et les corps transis par un froid inhabituel au pied des Cévennes. Quelques heures plus tard, cette ancienne gravière, berceau d'un festival d'un autre monde, offre un spectacle des plus étonnants, pour ne pas dire paradoxal : le feu des multiples foyers projette les ombres d'individus ankylosés par un froid tenace sur les tôles des camions tandis que les stroboscopes projettent ces mêmes ombres dans un élan de transe collective.

Le vendredi soir, l'activité est beaucoup plus intense tant de la part des organisateurs qui se préparent techniquement (sons et lumières) que des ravers qui commencent à circuler entre les "sons". Certains ravers sont venus uniquement pour passer la nuit. D'autres improviseront selon leur état de fatigue et/ou selon les prises (successives) de produits. Les immatriculations des véhicules renseignent sur la diversité géographique des participants : les départements les plus présents sont l'Hérault, le Gard, les Bouches du Rhône, la Haute-Garonne, le Tarn, l'Aveyron et l'Ardèche. Des voitures proviennent également de l'Ariège, de la Gironde, des Pyrénées-Orientales, du Gers, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Nord ou de l'Ile de France. On note par ailleurs des immatriculations espagnole, suisse, allemande et italienne. Tout au long de la nuit, les DJ se relaient pour maintenir le raver dans sa quête absolue de transe, obtenue le plus souvent de façon artificielle par la consommation d'acide et/ou d'ecstasy. Certains ravers vont rester "scotchés" des heures, et pour les plus "accros" jusqu'au petit matin, devant ces murs de décibels qui les emportent dans des danses mécaniques. D'autres déambulent de "sons" en "feux", de "feux" en "buvettes" improvisées, à la recherche de produits licites (bières, guarana, cocktails) ou illicites (Ecstasy, LSD, Shit...) qui les emmèneront vers des paradis artificiels, les yeux accrochés à la pleine lune qui trône dans un ciel voilé.

Au cours de cette première nuit, aucun incident majeur n'est à déplorer : l'équipe de "Médecins du Monde" est essentiellement sollicitée pour tester les pilules vendues sous le terme générique de "ecstasy", fournir de l'eau potable et assurer quelques soins médicaux (pansements, brûlures, maux de tête). Plus surprenant est l'attention particulière de certains travellers portant leurs chiens aux infirmiers ou infirmières de MDM : les animaux ont mangé le vomissement des hommes n'ayant pas supporté l'ingestion des acides...

Un samedi de pleine lune

Le lendemain matin, les sons sont moins tonitruants. Habitude est peut-être prise d'ignorer ce fond sonore répétitif... Les ravers regagnent leur voiture, leur propre "territoire", pour se reposer, dormir, parler ou écouter de la musique. Certains sont épuisés et titubent. Le cannabis circule ouvertement sous forme d'herbe ou de résine : il permet de mieux "encaisser" la descente du ou des produit(s) consommé(s) la nuit durant. Tout au long de la journée, les ravers déambulent au sein du technival,

s'arrêtent pour échanger quelques mots, consomment une bière, tirent sur un joint, jonglent, jouent avec les chiens ou se baladent près du Gardon. L'ambiance générale est plus à la contemplation, à l'observation qu'à la communication. Aucun signe d'agressivité n'est observable : l'élan est à la solidarité, à l'entraide, à la générosité. Certains partent à pied, en stop ou dans leur véhicule pour aller faire des achats dans les villages environnants ou faute de mieux à Nîmes. D'autres vont chercher du bois mort pour alimenter les feux du soir.

Au cours de l'après-midi, un nouveau "sound system" arrive des Bouches-du-Rhône. Il est alors décidé de "monter un son" central comprenant une "façade" d'enceintes d'une puissance sonore considérable¹. C'est l'un des sujets principaux de conversation. Ce lieu constituera le point de ralliement des ravers. En l'espace de quatre heures, tout est en place : le "sound system" est délimité par plusieurs camions, placés en demi-cercle. La façade fait une trentaine de mètres de large sur deux mètres de haut !

De nouveaux véhicules arrivent de divers départements, un ballet qui ne cessera que très tard dans la nuit et qui bloquera l'une des deux entrées du site. On estime entre un et deux milliers, le nombre de participants. Dans la soirée, l'activité de revente bat son plein pendant une à deux heures, certains n'hésitant pas à annoncer, à la criée, le logo de l'Ecstasy proposé (Batman, Rolling Stone, Couronne, Lion...). Soudain, les revendeurs disparaissent : le bruit circule que des agents de police en civil circulent dans le technival. Il semblerait que des intermédiaires prennent le relais, pouvant ainsi juger de la "tête du client" et ne portant pas de produits sur eux.

Le testing de MDM

La place centrale est bondée de monde jusque très tard dans la nuit. Les intervenants de "Médecins Du Monde" sont constamment sollicités pour tester les ecstasy. C'est la première fois que le "testing" est réalisé par MDM, avec l'accord du Ministère de la Santé. Cette "première" fait suite à une pratique illicite depuis longtemps réalisée dans les soirées "rave" par l'un des conseillers techniques. C'est dans le cadre de la toute nouvelle "Mission Raves" de MDM que le "testing" a été mis en place. Au sein du **projet d'étude des comportements d'intoxication et des prises de risques dans les "raves"**², on peut lire : "La pratique du testing consiste à gratter une partie du comprimé ou à recueillir une petite quantité de la poudre contenue dans la gélule, d'y ajouter une goutte d'un réactif chimique disponible couramment en Angleterre, aux Pays Bas et en Allemagne, et d'observer la réaction chimique qui s'opère alors, essentiellement au niveau d'un virage de couleur. Ce réactif permet de faire la différence entre les métamphétamines (MDMA, MDEA et MDA) qui virent en bleu violacé, les amphétamines qui virent à l'orange brun, et le DOB hallucinogène qui vire au vert. Ce système ne permet pas en soi une vérification sûre à 100 %. Cependant, si la couleur observée diffère de celle à laquelle on peut s'attendre en référence au "catalogue" des pilules analysées en laboratoire, alors on sait au moins que quelque chose ne va pas ; il existe alors un risque important que la pilule contienne d'autres substances toxiques. Selon Erik Fromberg, cette méthode est extrêmement fiable et n'a montré aucun "faux négatifs". Et plus loin : "Il est clair qu'il ne s'agit pas de favoriser la consommation de substances illicites, mais d'informer ceux qui, quel que soit l'interdit, consommeront de toute façon, du caractère plus ou moins nocif des substances qu'ils

¹ Le regroupement de ces "sons" a permis de "monter un son" de quelque "30 kilos", soit 30.000 Watts.

A titre de comparaison, un sound system possède un "son" de 5 kilos.

² Médecins du Monde ; Recherche-Action-Prévention, Nouvelles Drogues, Nouveaux Usages, Ecstasy, LSD et danse-pills ; Etude muticentrique Paris-Banlieue, Région Nord, Strasbourg, Lyon, Littoral Méditerranéen. Janvier 1998.

absorbent, et par une information par les pairs à cette occasion, d'apprendre à limiter les dommages relatifs à la consommation de ces produits".

Une soixantaine de tests a été effectuées dans la nuit du samedi au dimanche, essentiellement sur des pilules d'ecstasy. Sur ce nombre, près de la moitié est composée, à plus ou moins forte dose, de MDMA et d'amphétamine. Les logos figurant sur les pilules ou cachets revenant régulièrement sont : le Lion (Peugeot), les Couronnes, les Rolling stones (de couleur rose). L'autre moitié est composée d'amphétamines (environ 30 %) et le reste (soit 20 %) sont des cachets divers de pharmacie courante (Di-antalvic, Dafalgan, etc.). On trouve à une moindre échelle du speed, du DCB, avec un éclair dessiné dessus, et des gélules blanches/mauves contenant de n'importe quoi à de la métamphétamine.

Le dimanche matin, de nombreux raveurs reprennent la route. Le lieu du technival se vide petit à petit : des véhicules quittent leur stationnement temporaire, idem pour les tentes qui entouraient cet "hectare de son". Dans l'après-midi, d'autres reviendront prendre leur place. Selon un responsable de "Médecins du Monde", le dernier sound system dans la nuit du mardi au mercredi.

ANNEXE 7 : NOTE TECHNIQUE

L'objectif de cette note est de présenter deux principaux résultats : le premier concerne la forte rentabilité du marché de l'ecstasy et des amphétamines, à partir de la capacité illimitée de production ; le second porte sur une première estimation du nombre de journées de consommation d'ecstasy en France.

Tableau I : Evaluation du potentiel de bénéfices en fonction de la capacité technique observée des producteurs (production à l'heure).

Capacité de production du laboratoire par heure (doses)	Prix de vente unitaire du producteur (en FF) (1)	Bénéfice brut potentiel du producteur (en FF/heure) (2)
60 000	1, 70	60 000
60 000	3, 50	168 000

(1) : fourchette de prix donnée par l'U.S.D.¹. (1998)

(2) : on estime que le coût de fabrication est invariable (70 centimes la dose)

Ce tableau s'appuie sur les chiffres fournis par l'U.S.D., suite au démantèlement d'un laboratoire d'ecstasy ayant la capacité de produire 60 000 pilules à l'heure. Les bénéfices du producteur sont exceptionnels (1 000 francs par minute au minimum) et démontrent, ici, la rentabilité considérable du marché de cette drogue de synthèse. Pour renforcer cette illustration, on peut citer l'exemple d'un laboratoire démantelé en Espagne : selon la Police espagnole, la recette quotidienne de la vente d'ecstasy s'élevait à 300 000 francs, pour une capacité de production de l'ordre de 2 000 pilules à l'heure.

Cette illustration quantitative témoigne de la capacité quasi-illimitée de la production de ces drogues de synthèse, et, par conséquent, de l'abondance et de la diversité des produits élaborés. Elle démontre, par ailleurs, la disproportion entre ce potentiel d'offre et la demande agrégée. Ce constat fait apparaître une nouveauté radicale du marché des drogues illicites : l'approvisionnement n'est plus soumis aux limites de la production agricole des drogues d'origine naturelle, à la complexité de leur fabrication, et à la longueur du système de distribution.

S'agissant de tenter une évaluation économique du marché de l'ecstasy, la caractéristique de l'offre d'un tel produit nous empêche toute tentative qui s'appuierait sur l'estimation des potentiels de production qui apparaissent de fait quasi illimités (à la limite près des disponibilités des matières premières de base qu'il conviendrait de mieux apprécier).

Les essais d'évaluation du marché prendront dès lors comme point de départ, la demande. Les indicateurs institutionnels de santé ou de police apparaissant très faibles, il nous semble que l'effort devrait se concentrer sur une approche directe de la consommation. Au terme de cette étude, nous ne prétendons pas encore être en mesure de le faire : on peut néanmoins suggérer comme base de discussion, une approche qu'il conviendrait d'approfondir et de vérifier en partant de l'évaluation

¹ Rappel, l'U.S.D. est l'organisme néerlandais chargé de lutter contre le trafic drogues de synthèse.

des différents types de soirées et en estimant les populations de ces soirées, la fréquentation et les quantités qui y sont consommées.

Cette évaluation doit être considérée comme un simple exercice mais il nous conduit à observer la prépondérance massive de participants et de consommateurs d'ecstasy dans les soirées officielles (bars, clubs, discothèques, grandes soirées) par rapport aux manifestations clandestines, qui avaient pourtant défrayer la chronique et mobiliser les efforts de la Police.

Tableau II : Exercice d'évaluation de la consommation d'ecstasy et d'amphétamines à partir de la fréquentation des soirées techno

type de soirée	hypothèse du nombre de soirées/an	hypothèse du nombre moyen de ravers par soirée	hypothèse du nombre total de ravers	Hypothèses de pourcentage d'usagers d'ecstasy	hypothèse du nombre de pilules consommées (une pilule/soirée/individu)
technivals	80 (1)	2 000	160 000	H1 : 30 % H2 : 60 %	H1 : 48 000 H2 : 96 000
free parties	1 000	200	200 000	H1 : 30 % H2 : 60 %	H1 : 60 000 H2 : 120 000
grandes soirées	20	10 000	200 000	H1 : 35 % H2 : 50 %	H1 : 70 000 H2 : 100 000
clubs et bars	40 000 (2)	200	8 000 000	H1 : n.d H2 : 40 %	H1 : n.d H2 : 3 200 000
grandes discothèques	12 000 (3)	1 000	12 000 000	H1 : n.d H2 : 40 %	H1 : n.d H2 : 4 800 000
total	53 100		20 560 000		H1 : n.d H2 : 8 316 000

(1) : on prend l'hypothèse basse selon laquelle 20 technivals sont réalisés tout au long de l'année, sur une moyenne de quatre journées.

(2) : le nombre de clubs et bars diffusant de la techno est estimé à 200 en France. En considérant que ces établissements sont ouverts 200 jours par an, on obtient le chiffre de 40 000 soirées. (3) : on estime le nombre de grandes discothèques, disposant d'une capacité d'accueil minimale de 1 000 personnes, à 200 en

France. Sachant qu'elles sont proches des grands ensembles urbains et des espaces de loisirs (mer, montagne), nous prenons l'hypothèse qu'elles diffusent de la techno 60 jours par an.

Concernant les hypothèses de pourcentage d'usagers d'ecstasy et d'amphétamines :

- H1 est l'hypothèse basse concernant le pourcentage de ravers consommant de l'ecstasy et des amphétamines relevé par les résultats des enquêtes CIREN/OFDT (questionnaires).
- H2 est l'hypothèse haute. Elle se base sur H1 rectifiée à partir de recoupements divers qui nous paraissent plus probables compte tenu des différents biais relevés dans les questionnaires, qui tendraient à sous-estimer la consommation identifiée.

Concernant le résultat :

Selon H2, l'estimation du nombre de pilules consommées s'élève à 8 315 000. Si l'on prend comme l'hypothèse raisonnable qu'un **raver prend une pilule d'ecstasy ou d'amphétamines par soirée**, on obtient le chiffre de 8 315 000 pilules consommées au sein des soirées techno en France, pendant une année. Pour donner un ordre de grandeur du volume d'affaires, et en considérant que chaque raver achète une pilule à hauteur de 100 francs l'unité, on obtient un chiffre de 831, 5 millions de francs. Ce qui nous paraît relativement modéré si on le compare aux estimations qui ont pu être réalisées sur l'héroïne, le cannabis et la cocaïne. On rappelle que ceci ne concerne que la consommation au sein des soirées techno, et non à l'ensemble du marché.

ANNEXE 8 : LEXIQUE TECHNO

Ce lexique a été réalisé à partir d'informations tirées de nos enquêtes, de revues spécialisées "Coda magazine", d'ouvrages et de sites Internet spécialisés.

Acid : musique House avec des sons très "acides", aigus, sifflants, et un rythme rapide.

Acide : substance psychotrope prohibée dérivée de l'acide lysergique diéthylamide. Cette drogue se présente sous la forme d'un minuscule buvard décoré différemment selon sa provenance et son dosage en L.S.D.

After : continuation de l'événement techno dans un lieu différent, plus petit, généralement en ville. L'after peut durer du matin jusqu'au soir.

Ambient : musique techno d'ambiance qui joue plus sur la profondeur, l'espace, la superposition et l'évolution de nappes synthétiques que sur le travail d'élaboration des rythmes. De tendance "New Age" (autour de 115 BPM), elle est surtout écoutée dans les "afters" ou, en rave, dans les "chill out".

Amphétamine : voir Speed.

Bab ou baba-cool : terme désignant les hippies des années 70.

Beat : battement ou tempo d'un morceau musical.

Before : fête ayant lieu avant une soirée techno.

Beuh : herbe en verlan.

Boîte à rythme : instrument qui permet de reconstruire électroniquement les sons d'une batterie.

Booker : imprésario. Il s'occupe de placer et gérer DJ et Live Acts.

Boucle : série de notes ou de sons enregistrés mis en boucle par l'échantillonneur. Les boucles sont des répétitions à l'infini d'une courte phrase musicale. Elles sont caractéristiques des expérimentations musicales de Steve Reich dans les années soixante.

BPM : beats per minute (battements par minute) ou tempo. C'est un moyen de classifier les différentes formes de musique techno.

Break : cassure. Rupture d'un rythme au sein d'un morceau musical.

Breakbeat : rythme de base du Hip-Hop, popularisé par le chanteur nord-américain, James Brown. Par extension, style de Techno basé sur l'accélération du Breakbeat originel.

CC ou C : abréviations courantes pour définir la cocaïne.

Cheese-Core : variante pop et commerciale du Gabber hollandais. Se dit aussi Fluffy-Core ou Speed-Mellow.

Chill out : du mot anglais "chill" qui signifie fraîcheur, froid. Endroit dans certaines raves où l'on peut se rafraîchir, se détendre, s'asseoir ou même s'allonger et écouter de la musique plus douce, le plus souvent de l' "Ambient".

Club : discothèque ou boîte de nuit.

Clubber ou **night-clubber** : raver qui a pour habitude de fréquenter des soirées techno en discothèques.

Cyberculture : à la base la cybernétique est une science qui étudie les mécanismes de contrôle dans les machines et chez les êtres vivants. Par extension, ce mot a donné naissance au Cyberpunk et au cyberspace qui font partie de la cyberculture.

Dance : musique entraînante, dansante, le plus souvent avec des voix. La Dance est particulièrement répandue dans les boîtes de nuit et souvent associée à une techno commerciale.

Dance floor : piste de danse.

Dance pills : pilules contenant un mélange d'amphétamines, de M.D.M.A. et de divers produits de coupe (caféine, sédatifs, lactose...). Vendues sous le terme devenu générique de Ecstasy.

Dark : sombre. Qualifie une musique, une ambiance, une fête à tendance froide et triste.

DAT : Digital Audio Tape. Lecteur/enregistreur utilisant la technologie numérique sur un support magnétique. Certains disc-jockeys mixent en rave la musique qu'ils ont composée et enregistrée sur DAT.

Défoncé : consommation excessive de produits psychotropes, pouvant atteindre le stade du coma.

Descente : période pendant laquelle disparaissent les effets d'une drogue.

Disco : née à la fin des années 70, le disco est l'évolution logique du Rythm and Blues et de la Soul. Le beat est répétitif.

DJ : disc-jockey, souvent compositeur de techno et connu de la majorité des ravers. Il mixe ses disques ou cassettes DAT pendant environ deux heures lors des rave parties.

Drum & Bass : jeux de percussions et de basses qui caractérisent la Jungle.

Dub : version ou remix instrumental et minimal.

Ecstasy ou **X** ou **Taz** : comprimé ou gélule composé dans sa forme pure de MDMA, méthilène-Dioxy-Méthamphétamine. Le nom, les formes, les couleurs, l'aspect et les effets des drogues vendues en rave sous le nom d'ecstasy diffèrent selon les dosages.

Flyer : prospectus qui annonce un événement techno. Il est distribué gratuitement dans les magasins de disque spécialisés, dans des lieux de passage habituels de ravers (bars, restaurants, salons de coiffure, ateliers artistiques...) et lors de soirées.

Fractales : équations mathématiques découvertes par Benoît Mandelbrot dans les années soixante. Leur visualisation donne des motifs pouvant être déclinés à l'infini.

Freak : bizarre, anormal, monstrueux. Par extension, amoureux de la défonce.

Gabber-House : Hardcore d'origine hollandaise possédant une rythmique extrêmement rapide.

Garage : techno originaire du New Jersey (120 BPM) qui introduit voix et claviers.

Goa : Etat du sud de l'Inde visité par les ravers où s'organisent des "full moon parties", des soirées en plein air à l'occasion de la pleine lune. Goa a donné son nom à un nouveau courant musical, la "Transe Goa", qui s'inspire des expériences vécues à Goa.

Gober : avaler un Ecstasy ou un acide.

Gogo Dancer : danseur ou danseuse qui doit inciter le public à danser lors d'une soirée.

Hardcore : version "hard" et rapide de la techno (minimum 180 BPM).

Happy : variante légère et entraînante de la musique "House".

Happy people : terme qui a été utilisé pour désigner la communauté des ravers au début du phénomène.

Hip-Hop : culture et genre musical ayant donné naissance au Rap.

House : la House Music est à l'origine de la techno. On dit que la "House" a été créée en 1986 à Chicago, du nom du club le "Warehouse" (entrepôt) dans lequel le DJ Francky Knuckles s'amusait à créer des sons. Il serait le premier à avoir mélangé des rythmes Disco, Funk, Jazz avec des sons électroniques très inspirés de Kraftwerk.

Industrielle : désigne une tendance très rapide de la techno composée de sons industriels, de bruits métalliques d'usines.

Infoline : numéro de téléphone mis à la disposition des ravers et qui donne des informations les plus récentes relatives à l'organisation d'un événement.

Internet : réseau de réseaux informatiques interconnectés dans le monde entier.

Jungle : genre de techno basée sur un Breakbeat accéléré. Il peut être soutenu par des vocaux Ragga ou Soul.

Kétamine ou **Special K** ou **Kéta** : anesthésique utilisé couramment par les vétérinaires, cette drogue se présente sous la forme de poudre soluble habituellement "sniffée" par les ravers.

Keufs : policiers.

Label : Maison de disque indépendante ou société d'édition discographique.

Laser : Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation. Faisceau de lumière directif et de grande puissance, largement utilisé dans une soirée techno.

Live, Live Act : prestation en direct de compositeurs et/ou interprètes dans une fête.

LJ ou **Light-jockey** : dirige et commande la régie de lumières à partir des performances des DJ.

Major Company ou **Major** : terme couramment utilisé pour définir une maison de disques sur le marché oligopolistique mondial. Elle possède généralement l'ensemble de la chaîne du disque (artistes, studios d'enregistrement, édition, distribution, points de vente).

Merchandising : ensemble des produits à l'effigie d'un groupe, d'un artiste, d'un label, d'une soirée.

Mixer : à l'aide de deux, trois ou quatre platines, le DJ joue des disques ensemble en accordant leurs vitesses sur les platines tout en modifiant différentes variables sur la table de mixage. Par extension, on peut parler d'une "culture du mix" : les tenants du mouvement "Techno" mixent les sons mais aussi les styles vestimentaires.

Montée : progression des effets d'une drogue.

Nappe : son d'ambiance produit généralement avec des synthétiseurs analogiques et utilisant des sons de violons synthétiques.

Navette : bus qui emmène les ravers du point de rendez-vous jusqu'au site de l'événement techno.

New-Age : musique synthétique proche de l'Ambient. Héritière des musiques planantes des années 70.

Overground : reconnaissance par le public et les médias d'un phénomène marginalisé. Destin de l'underground.

PAF : Participation Aux Frais. Droit d'entrée à une rave party.

Party : soirée, teuf.

Passeur : personne qui doit donner la route à suivre au raver, du point de rendez-vous au lieu tenu secret de la rave party.

Petri : trip en verlan.

Piercing : consiste à se faire percer certaines parties du corps (oreilles, nez, bouche...) pour y introduire un bijou, un ornement, un fétiche.

Pressage : action qui consiste à presser en grande quantité le disque de Vinyle après la gravure.

Prévente : droit d'entrée pour une fête que l'on achète à l'avance.

Progressive : comme la "Transe", il désigne une techno à la fois rythmée et planante. La "Progressive" est considérée comme plus gaie et moins "intellectuelle" que la "Transe". Elle se caractérise par un style simpliste et évolutif, des bases de percussions et de samples Pop.

Raver : 1. Personne qui se rend habituellement dans des rave parties.
2. Sortir en rave.

Sampler : échantillonneur utilisé par les compositeurs de techno.

Round trip : programmation et parcours de la tournée d'un artiste.

Scan : projecteur utilisé en rave party qui envoie des faisceaux lumineux diffusés à l'aide d'un miroir robotisé dont on peut modifier la couleur et la forme.

Scotcher : rester bloqué sur quelque chose. Se dit couramment de quelqu'un qui, sous l'effet d'un produit psychotrope, concentre particulièrement son attention sur une image, un son ou un individu auxquels il n'aurait pas été aussi attentif dans un état de conscience ordinaire.

Set : passage, session d'un DJ, d'un artiste ou d'un groupe en direct.

Shit : nom courant du haschisch.

Skeud : disque vinyle qui sert de support à la création musicale.

Sky tracer : faisceau lumineux très puissant qui balaie le ciel. Il permet de repérer le lieu de la fête ou du club.

Smart Drinks : à l'origine, marque de cocktail énergétique américain. Terme popularisé pour définir des boissons énergétiques surdosées en vitamines et oligo-éléments. Appelé aussi Biodrogues

Sound system : ensemble mobile de matériels sonores, visuels et techniques d'une free party.

Space : littéralement bizarre, étrange ou spécial.

Speed : 1. Nom couramment attribué au sulfate d'amphétamine sous la forme de poudre à inhaler. 2. Terme désignant la vitesse, l'excitation.

Stroboscope, strobe : projecteur qui produit des éclairs lumineux de fréquence réglable et qui est utilisé pour faire apparaître immobiles, ou animés d'un mouvement lent, des objets animés d'un mouvement périodique rapide.

Synthétiseur : appareil électroacoustique capable de transformer et de faire la synthèse d'éléments sonores (langage humain, motifs musicaux, bruits) à partir de leurs constituants.

Techno : musique dérivée de la musique "House" née à Détroit (130 BPM), elle-même ramifiée en différents courants musicaux. Par extension, le mot techno désigne l'ensemble du mouvement musical, toutes particularités confondues.

Tesqua : squat en verlan.

Teuf : fête en verlan. Définit une soirée clandestine le plus souvent payante dans le sud de la France.

Trance, Transe : variante techno né en Allemagne en 1991. Elle marie des rythmes rapides et des longues plaintes synthétiques, à la fois rythmée et planante.

Travellers : groupes qui pratiquent le nomadisme. Ils se sont joints au mouvement "Techno" et aux ravers au début des années 90 lors de grands festivals britanniques. Ils proviennent pour l'essentiel du mouvement "Peace & Love" des années 70.

Tribal : qualifie un morceau qui utilise beaucoup de percussions.

Tribe : tribu de ravers et/ou de travellers généralement réunis autour d'un sound system.

Trip : nom courant donné à l'acide qui qualifie aussi son effet : c'est un "voyage".

Trip-Hop : nouvelle mouvance Hip-Hop sans le Rap. Mix de Free Jazz, Ambient, Jungle, House...

Underground : souterrain. Etat premier de tout mouvement ou genre musical autogéré et non-reconnu par le grand public et les majors compagnies.

Véner : énervé en verlan.

Visuels : ensemble de projecteurs vidéo, de diapositives ou autres lors d'une rave party.

Warrior : réunion de tribus de travellers.

Zippy : Zen Inspired Pronoi a Professionnal. Fils spirituel de la génération Hippie utilisant les nouvelles technologies.